

Comité Scientifique international :

Mme Johanne LEBRUN (Université de Sherbrooke - Canada)
Mme Lucile RABEARIMANANA (Université d'Antananarivo - Madagascar)
M. Dominique BARJOT (Université Paris-Sorbonne -Paris IV-)
M. Joël CLANET (Université de La Réunion)
M. Yvan COMBEAU (Université de La Réunion)
M. Jean Michel DEVAILLY (Université Lyon 2 - Lumière)
M. Prosper EVE (Université de La Réunion)
M. Jean Michel JAUZE (Université de La Réunion)
M. Eric JENNINGS (University of Toronto - Canada)
M. Eric MORIER-GENOUD (Queen's University Belfast - Royaume-Uni)
M. Michel PETIT (Université Paris XII - Créteil)
M. Claude PRUDHOMME (Université Lyon 2 - Lumière)

Comité de Lecture :

Mme Evelyne COMBEAU-MARI (Université de La Réunion)
Mme Catherine FOURNET-GUERIN (Université de Reims)
Mme Bénédicte GASTINEAU (Démographe IRD - Cotonou - Bénin)
Mme Claire MESTRE (Médecin, anthropologue - Université Bordeaux II)
Mme Faranirina RAJAONAH (Université Paris VII - Diderot)
Mme Marie-Ange RIVIERE (IA-IPR, académie de La Réunion)
M. Didier BENJAMIN (Professeur en CPGE - La Réunion)
M. Fabien BRIAL (Université de La Réunion)
M. François DEMOTZ (Université Lyon 3 - Jean Moulin)
M. Jean FREMIGACCI (Université Paris I - Panthéon-Sorbonne)
M. Jean-François GERAUD (Université de La Réunion)
M. Christophe GIUDICE (Université de Toamasina - Madagascar)
M. Jean-François KLEIN (INALCO)
M. Tovonirina RAKOTONDRABE (Université de Toamasina - Madagascar)
M. Jean-Roland RANDRIAMARO (Université de Toamasina - Madagascar)
M. Olivier ROUX (Université de La Réunion)
M. Vincent SCHWEITZER (Académie Nancy-Metz)

Directeur de Publication

Frédéric GARAN
(Université de La Réunion)

Secrétaire de Rédaction

Pierre-Eric FAGEOL
(Université de La Réunion)

Contact pour le courrier des lecteurs ou proposition d'article

Adresse électronique : fgaran@univ-reunion.fr

Site Internet : <http://www.voanio.com/tsingy>

Informations pratiques et illustrations dans leur format original et en couleur

Photos de couverture et de 4^{ème}

Diego Suarez, marchands de légumes d'Anamakia (légende manuscrite : Créoles marchands de légumes, Anamakia). Carte postale, vers 1900, Goulamhoussem Charifou, collection privée. (Voir article de Claude Bavoux)

Lavoir d'Anjoma, photo S. Miakatra. (voir article de S. Miakatra & E. Asinome)

CRESOI
Centre de Recherches sur les Sociétés de l'Océan Indien
(Université de La Réunion)

Numéro 14

TSINGU

Madagascar et La Réunion



Diego Suarez, Bénédiction de l'église d'Anamakia
(légende manuscrite : Anamakia, 15 km d'Antsirane, village créole).
Carte postale, vers 1900, Goulamhoussem Charifou, collection privée.
(Voir article de Claude Bavoux)

Le présent ouvrage est imprimé en 500 exemplaires.
Sa reproduction partielle ou totale est protégée par les droits d'auteurs
et ne peut être réalisée sans l'approbation de l'éditeur.
(2nd semestre 2011 Editions ProMedia)

SOMMAIRE

• Editorial	4
I. Dossier : Madagascar et La Réunion	
• Claude BAVOUX, <i>Essai de compréhension du mot « créole » dans la colonie naissante de Madagascar</i>	7
• Jeannot RASOLOARISON, <i>Travailleurs réunionnais et syndicalisme à Diego-Suarez de 1945 à 1956</i>	43
• Vincent CAPDEPUY, <i>La Réunion, Madagascar, îles d'Afrique ?</i>	51
• Jean-Pierre DOMENICHINI, <i>Des engagés malgaches fuient La réunion au XIX^{ème} siècle</i>	95
II. Connaissance de l'océan Indien	
• Jean FREMIGACCI, <i>L'Insurrection de 1947 à Mananjary. Troisième partie : Le drame</i>	107
• Soamarina Landitiana MIAKATRA, Elisé ASINOME <i>Le lavoir public à Toamasina (Madagascar) : Enjeux autour d'un espace à multiples fonctions</i>	163
III. L'enseignement scolaire dans l'océan Indien	
• Célestin RAZAFIMBELO, <i>Formation et développement professionnel des enseignants des écoles primaires à Madagascar de 1896 à nos jours</i>	177

ÉDITO

Si proches et si éloignées à la fois, Madagascar et La Réunion entretiennent des rapports complexes autour d'un destin commun. Ce double numéro¹ consacré aux deux îles « satellites » du Sud-Ouest de l'océan Indien met en évidence la richesse et la complexité de leurs relations faites de dépendance et de complémentarité impliquant une coexistence autour d'enjeux partagés.

Cette relation privilégiée s'explique selon une longue tradition géographique qui intègre les deux îles à un même destin continental. L'analyse proposée par Vincent Capdepuy met ainsi en lumière toute la complexité des discours rapprochant ou opposant les deux îles. Les représentations sociales, inhérentes à leur appréhension, établissent un imaginaire géographique où l'identité et l'altérité se croisent en fonction des enjeux historiques et géopolitiques. Cette perception croisée entre l'espace et le temps suppose une analyse dialogique des liens unissant les deux îles. Les interactions sont ainsi au cœur des problématiques développées par les auteurs des articles. Cette influence réciproque concerne tout aussi bien les flux de populations, en liaison avec les besoins de main-d'œuvre, que les transferts culturels selon des enjeux civilisationnels. De la vision des engagés malgaches fuyant La Réunion par bateau dès le XIX^{ème} siècle (Jean-Pierre Domenichini) aux Réunionnais essayant désespérément de s'intégrer à l'île Madécasse et de redéfinir une « créolité » de transfert (Claude Bavoux), nous percevons toute la complexité des relations établies. De même, l'étude sur les travailleurs de la base navale de Diégo Suarez entre 1945 et 1956 (Jeannot Rasoloarison) met en évidence le rôle des Réunionnais dans la structuration d'organisations syndicales puissantes et le transfert de pratiques revendicatives dans des contextes coloniaux pourtant différents.

Ces problématiques seront complétées dans le prochain numéro de la revue grâce aux études sur le recrutement des engagés malgaches (Daniel Varga) et de l'exploitation de leur travail à La Réunion durant les années 1920 (Mireille Tonner). De même, l'analyse des femmes *antalaosa* dans une perspective identitaire réunionnaise (Jacqueline Ravelomanana) ainsi que la comparaison des timbres poste de chacune des deux îles (Frédéric Garan) mettent en perspective un imaginaire colonial autour de représentations interconnectées. En toile de fond, le contexte colonial permet d'appréhender le cadre dans lequel s'exercent les relations entre les deux îles. L'étude des projets de rattachement militaire et politique de La Réunion à Madagascar à l'aube de la Grande Guerre (Pierre-Eric Fageol) met ainsi en lumière la volonté métropolitaine de structurer ses espaces coloniaux en de grandes entités connexes et complémentaires. La réalité des liens unissant La Réunion et Madagascar se comprend donc à la fois dans une perspective sociale, politique et culturelle.

Dans les *varia*, Jean Fremigacci poursuit son étude méthodique et passionnante de l'insurrection à Mananjary, avec son lot de révélations terrifiantes. Après la micro histoire, la micro géographie avec Soamarina Miakatra et Elisé Asinome qui nous font découvrir les lavoirs de Tamatave. Notre traditionnelle rubrique de didactique et pédagogie est un peu modifiée aujourd'hui par l'article de Célestin Rasafimbelo consacré à l'histoire de la formation des enseignants du primaire à Madagascar.

Avant de vous laissez vous plonger dans ce numéro, nous ne pouvons que vous conseiller la lecture de la belle thèse de Guy Jacob, *La France et Madagascar de 1880 à 1894 : Aux origines d'une conquête coloniale*, indispensable dans le cadre de notre dossier, et qui est librement accessible à l'adresse suivante :

<http://www.cemaf.cnrs.fr/spip.php?article114>

Cliquer sur le signet pdf : **Rahia hors-série** « La France et Madagascar de 1880 à 1894... »

Bonne lecture...

... que vous pouvez compléter en allant chercher des informations sur le site du CRESOI (Centre de Recherche et d'Etude sur le Sud-Ouest de l'océan Indien) :

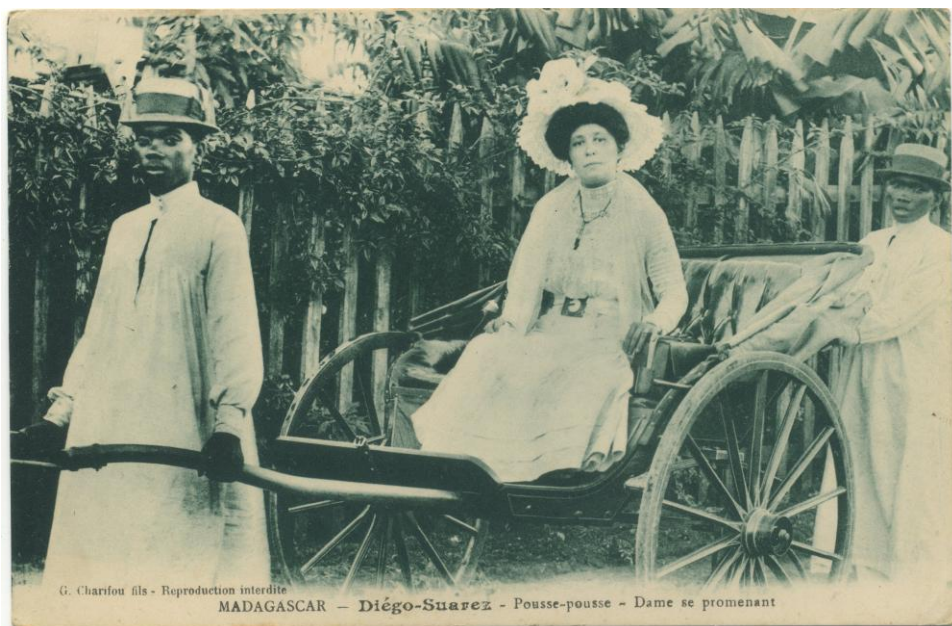
www.centre-histoire-ocean-indien.fr/

Pierre-Eric Fageol

¹ Le dossier « Madagascar et La Réunion » se poursuivra dans le numéro 15.

I. Dossier

« Madagascar et La Réunion »



**Diégo-Suarez, Pousse-pousse, Dame se promenant. Carte postale, vers 1900.
(Collection privée)**



ÉVÉNEMENTS DE MADAGASCAR
Les enrôlements à l'île de la Réunion

Le *Petit Journal*, supplément illustré, 10 février 1895, n°221.
Événements de Madagascar : les enrôlements à l'île de la Réunion
Voir dans l'article, note 162

ESSAI DE COMPRÉHENSION DU MOT-NOTION « CRÉOLE » DANS LA COLONIE NAISSANTE DE MADAGASCAR

Claude BAVOUX
Professeur de lettres, retraité
Docteur en Histoire contemporaine

Il s'agit de suivre à Madagascar, l'évolution du terme essentiel du monde réunionnais, celui de « Créole » entre les années 1880 et 1925. Le mot, consubstantiel à La Réunion, est soumis aux conditions dans lesquelles il est énoncé, aux contraintes de ses usages sociaux et aux errances des idéologies. On remarquera ici que l'autorité politique des gouvernements généraux n'impose jamais le terme administratif d'« assimilé ». Ce dernier terme employé par commodité dès le tout début de la colonie ne passe pas comme tel dans l'usage journalistique, il fait tache. C'est un mot dont personne ne veut dans la population allogène, qui a ses propres conceptions successives du mot « créole », révélatrices chacune du destin social des Réunionnais de Madagascar.

Certes, chaque mot connaît son évolution sémantique ; ainsi « Créole » va signifier Noir à Madagascar, puis l'apprentissage de la démocratie se faisant, il va aussi signifier Blanc, c'est-à-dire qu'il va signifier tout un chacun, à savoir l'arc-en-ciel des phénotypes, comme à La Réunion. Les usages multiples, concurrentiels, de ce mot à Madagascar sont très symboliques de l'entropie du monde colonial, de son malaise. Mais, ils révèlent surtout l'indifférence de l'atonique mère patrie¹ envers ses filles colonies : la France est gênée par des clivages sociaux qui, depuis la Commune, ne se résolvent pas.

INTRODUCTION

Dans son mémoire consacré au *Personnel politique à l'île de la Réunion, 1848-1860.*, J.-C. Balducchi prend soin de préciser, quand cela est possible, l'origine des personnalités politiques dont il parle. Il est ainsi conduit à préciser le sens qu'il donne au mot « Créole » :

« Par créole, nous avons compris tout individu né dans l'île en excluant ceux que les alliances ont unis à des familles du pays que le gouverneur Graëb comptait en 1848

¹ Voir une idée diamétralement opposée dans *La France des années 1920*, F. ABBAD, pp. 156-167. Armand Colin, 1993.

comme créoles.² »

C'est là un essai qui a le mérite de la clarification. Cette tentative n'est toutefois jamais renouvelée dans des travaux récents, hormis ceux de Philippe Nun et Catherine Boudet, axés sur les Mauriciens, quand il s'agit d'évoquer les Créoles, réunionnais ou mauriciens, de Madagascar et d'ailleurs. Il y a pourtant matière à interrogation.

Alors qu'un long travail concernant ce mot pivot se fait à La Réunion depuis le début des années 1970 chez les linguistes et les anthropologues, il est très rare qu'une précision sur la polysémie du terme soit apportée dans les publications d'histoire concernant le finage indianocéanique de La Réunion. Implicitement, l'historien pense savoir³. L'incohérence lexicologique peut pourtant mener à des incompréhensions dommageables pour ce qui est de l'histoire des allogènes de Madagascar. C'est la raison pour laquelle nous pensons devoir préciser, en deux parties, certains éléments préalables à toute réflexion concernant la présence réunionnaise dans la Grande Ile. Dans la première, il s'agira de pondérer l'usage du mot « Créole » selon les acceptions mauriciennes qui semblent l'emporter à Madagascar avant 1895⁴. Enfin, nous nous demanderons si un usage local spécifique endogène n'a pas pu s'établir, émerger, en dehors de la « petite patrie ».

I) AVANT 1895 : L'ACCEPTION MAURICIENNE DU TERME

A. Un terme d'un usage délicat

Il est manifeste que la fréquentation de textes de tous ordres qui évoquent de près ou de loin la présence des Réunionnais à Madagascar entraîne à une réflexion sur la façon dont ces derniers peuvent y être nommés. Le terme « créole » est l'un de ces mots porteurs d'une charge affective telle que la colonisation de Madagascar n'a pas échappé au piège qu'il porte en lui. Il suffisait d'ouvrir le dictionnaire de référence des linguistes en 1995, le *Trésor de la langue française, T.L.F.*, à l'article « créole » pour être informé sur ce qui fait l'ambiguïté du mot vu sous l'angle de la diachronie.

« 1. (personne) qui est de race blanche, d'ascendance européenne, originaire des plus anciennes colonies d'outre-mer. « *Les hommes de couleur domineront un jour la race amollie des créoles.* » (A. France).

2. Par extension. *Nègre, noir créole*. Né dans les colonies (et non en Afrique). »

Le *TLF* évoque aujourd'hui les travaux d'Albert Valdmann pour montrer qu'il est à la pointe de l'actualité. Un Créole, dans la France métropolitaine de 1900, est blanc. Les métropolitains de Madagascar, aussi nombreux que les Réunionnais⁵, vont donc faire effort sur eux-mêmes pour intégrer les acceptions nouvelles pour eux, qu'ils rencontrent dans tout l'océan Indien.

« Le terme a fini par s'étendre à tous les habitants de l'île par opposition aux étrangers et surtout aux Français de Métropole.⁶ » L'usage franco-centré du mot

² J.-C. BALDUCCHI, *Personnel politique à l'île de la Réunion, 1848-1860*, 1983, p.1. Aix-en-Provence, thèse de III^{ème} cycle, 1984. 2 t. 708 p.

³ Guy JACOB se sert des centaines de fois du terme « créole » dans sa thèse intitulée *La France et Madagascar de 1880 à 1894. Aux origines d'une conquête coloniale*. 4 tomes. 625 p. Le terme (employé des centaines de fois) y signifie « blanc, bourgeois, riche » mais en aucun cas « prolétaire, démuné » ou « noir ».

⁴ Le mot créole « à Maurice désigne ceux des Mauriciens demeurés les plus proches de leur ascendance afro-malgache. » J.-F. DUPON, *Contraintes insulaires et fait colonial aux Mascareignes et aux Seychelles* ; p.1227. thèse dactylographiée, 1976, Aix-Marseille II, t. 3.

⁵ Il faut attendre les années 1920 pour que les recensements comptabilisent les militaires, en grande partie métropolitains.

⁶ J.F. DUPON. *op.cit.* p. 1227.

est, à la fin du siècle passé, préjudiciable au sens réunionnais. C'est la raison pour laquelle ce qui suit peut être considéré comme une petite contribution à l'histoire sémantique du mot. Au temps de Napoléon I^{er}, des Mascariens, très peu nombreux, habitent déjà Tamatave. Ils eussent évidemment été surpris si on les avait appelés ainsi. Un siècle après, en effet, du temps de Gallieni, cela ne les surprend guère d'être encore appelés Bourbonnais.

C'est un usage qui se fait désuet aux temps d'Augagneur ou de Picquié, voire d'Olivier. Mais il n'étonne personne : et pour cause, la colonie de Madagascar qui tient à les nommer, à les particulariser (à défaut de les avoir assimilés) ne sait pas comment faire pour les désigner. Sur un modèle qui vient peut-être de l'administration coloniale de Cochinchine, l'administration gallienienne a bien inventé, en 1897, le terme « d'assimilé », mais on ne le rencontre guère que dans la séquence très administrative d'« Européens et assimilés » ou dans des usages figés approchants, ceux de la presse, par exemple. Imagine-t-on, pris isolément, l'emploi de ce mot dans une phrase banale du type : « J'ai rencontré un assimilé » ? Cela tiendrait du sketch. Cela tiendrait du drame aussi tant la façon de nommer l'autre peut choquer. Mais tout le mal vient-il de cette marâtre distante appelée Métropole ? L'usage fait du mot « créole », à La Réunion, au siècle passé, n'est-il pas fluctuant⁷ et sujet à interprétations diverses ?

1. Une acception consensuelle et trahison de « Créole »

Il ne viendrait pas à l'idée d'un seul habitant sensé de La Réunion de remettre en cause, aujourd'hui, le sens du mot « créole ». Chacun de reprendre, depuis longtemps, la définition générale donnée plus haut, dans le *T.L.F.*, déjà lexicalisée par Raphaël Barquissau dès 1921⁸ : « Créole est pris au sens restreint de né à la Réunion, particulier à la Réunion... C'est là son acception usuelle dans ce pays. »

Le problème s'est posé depuis longtemps déjà aux intellectuels des Iles Sœurs : en 1883, le docteur H. Clarenc⁹, Mauricien¹⁰, ami du député de Mahy, ne lui écrit-il pas, contre toute attente, cette contre vérité flagrante, comme en témoigne plus haut l'acception du mot dans la phrase d'A. France :

« On appelle créole toute personne née dans la colonie, sans acception de couleur contrairement à l'idée que l'on se fait de la signification de ce mot en Europe. »¹¹

Clarenc fait véritablement la leçon à de Mahy. Son attitude est pour le moins curieuse. On pourra voir ici la touchante unanimité d'une classe sociale de notables approfondissant son sens de la démocratie. Louis Brunet n'écrit-il pas l'histoire des Francs-Créoles à la même époque ?

On conviendra que Clarenc a l'art de cultiver le paradoxe, quand on sait que le

⁷ En 1907 aussi, voir *La Patrie Créole*, 23 janvier, n°2322 : « La race créole ». L'auteur de la lettre a visiblement regardé le *Larousse* qui ne connaît que Joséphine de Beauharnais : « Le vrai créole, c'est le paysan français. »

⁸ *De la formation d'une élite*, p.15.impr. R. DROUHET, Saint-Denis, 26 p.

⁹ La nouvelle de la prise de Tananarive est évidemment connue trois jours avant à Port-Louis. Une foule nombreuse s'est portée au Consulat de France. Le docteur Clarenc, au nom de la Société de l'Alliance Française et de la Société Française d'Assistance félicite le consul au nom des familles d'origine française de Maurice. Avec Camille Sumeire, il fait des démarches auprès d'un capitaine français pour porter la nouvelle à La Réunion. *Le JIR*, 16 octobre 1895, n° 1440.

¹⁰ Clarenc est aussi en 1895 le nouveau président de la Société mauricienne de colonisation renaissante (née en décembre 1884, elle avait fermé son bureau depuis 1888) ; pp. 238-240. *Bulletin du Comité de Madagascar*, décembre 1895

¹¹ Lettre du 19 mai 1883, de 7 feuillets, sous enveloppe anonyme, égarée dans le dossier c. 143. d. 200. 1878-1881. CAOM.

mot « créole » à Maurice exclut les Blancs absolument jusqu'à ce jour. Se dire Créole est en quelque sorte vécu comme un acte d'humanisme parmi la gent politique du XIX^{ème} siècle finissant. Nous sommes là en présence de définitions de caractère purement idéologiques effectivement passées dans l'usage depuis plus d'un siècle ; cela permet de déguiser une réalité quotidienne de la fin du siècle passé et du début de celui-ci, réalité qui, elle, ne ment pas. En particulier à Madagascar.

Dans une interview¹² de 1898, le docteur Chevreau, personnage aimé dans tous les milieux, à Tamatave, ne se dit-il pas Français (il vient d'être naturalisé) et créole, alors qu'il ne fait aucune référence à sa mauricianité ? Cela a valeur de profession de foi, car il s'adresse à des Réunionnais et il sait ce qu'il fait. C'est manifestement là un acte délibéré d'altruisme. Là encore on est en pleine idéologie. Le milieu médical, (Clarenc, de Mahy et Chevreau), en prise directe avec la misère sociale, joue un rôle éminent dans l'évolution du mot. Deux sens du mot coexistent donc à l'aube du XX^{ème} siècle, ou se font concurrence et arrivent à signifier des réalités sociales antithétiques : disons « blanc riche » ou « noir pauvre », pour simplifier abusivement.

Cette ambivalence induit en erreur les Métropolitains qui arrivent nombreux à Madagascar à partir 1895, et qui tous, plus ou moins, sont pénétrés d'une conception inégalitaire des races. A leur décharge il faut préciser qu'ils découvrent un monde d'une rare et ancienne complexité que R. Chaudenson synthétise humoristiquement par la bouche de Bory Saint-Vincent qui s'exprime au tout début du XIX^{ème} siècle¹³. Qui plus est, la présence d'une communauté mauricienne numériquement, économiquement et surtout socialement importante à Madagascar dans les années 1880-1900, rend les données du débat lexical plus difficiles encore.

En effet, le sens du mot créole à Maurice, jusqu'à aujourd'hui, ne souffre aucune ambiguïté : il signifie personne métissée de la « population générale ». Il ne peut en aucun cas signifier blanc. Précisons tout de suite qu'aucun acteur métropolitain du paysage politique de Madagascar n'est sciemment partie prenante dans ce débat dans lequel tout se fait de soi, mais où tout se passe dans une certaine classe sociale, la classe aisée, dont les rapports familiaux et économiques avec Maurice, bien que manifestes, étalés sur la grande durée, sont décrits dans la thèse de Ph. Nun. Le débat (car c'en est un) n'exclut cependant pas la France puisque c'est le sens métropolitain du mot créole qui s'impose à Madagascar (et somme toute, à La Réunion) après la Première Guerre mondiale. Au-delà du débat lexicographique, d'un intérêt bien mince, il y a un enjeu propre à Madagascar : quels sont les rapports entretenus par tous avec les Réunionnais ? En un mot, qui est dit créole au début de la période coloniale à Madagascar ?

Avant la première arrivée massive des Réunionnais à Madagascar, dès le temps de Laroche, les problèmes posés par le mot arrivent déjà à un grand degré de complexité. Dans une réponse à un pamphlet introuvable aujourd'hui intitulée *Honte aux bandits*, parue le 12 août 1883 (*Le Petit Saint-Paulois*), Manest Abélard, son auteur, imprimeur à Saint-Paul et père de deux fils volontaires du bataillon de Madagascar, répond « aux vils insulteurs des masses » et se fait l'avocat des « gens de couleur ». Nous remarquerons que le mot « créole » n'apparaît pas et que l'auteur s'y

¹² *Le JIR*, 21 décembre 1898, n° 2612.

¹³ p.37. « Mulâtres, métis, créoles » pp. 23-37. *Métissages. Linguistique et anthropologie*. t. II. (La question est de savoir si Cochinard est blanc, libre ou noir. Du sens de la réponse dépend son acceptation à la table des hôtes). « Quoique Cochinard ne fut que libre et que sa couleur fut beaucoup plus que foncée, je répondis sans hésiter qu'il était blanc. Mets quatre assiettes ! cria Kerautrai à sa femme. »

sert de circonlocutions à caractère socio-politique.

Un mois auparavant, Charles Buet, journaliste métropolitain peu fiable, publie *Six mois à Bourbon*, texte dans lequel les périphrases ne manquent pas pour désigner les gens de l'île ; mais le terme générique de « créole » sert à l'auteur pour désigner celui qui vit dans l'île où il est né, un peu comme cela se ferait aujourd'hui, ce qui est révélateur d'un usage en train de s'imposer peu à peu. Précisons l'emploi de « mulâtre »¹⁴ qui n'est guère d'usage localement, si on s'en tient à ce que R. Chaudenson en dit. Le terme est certes repris en 1884 par le Réunionnais Macquarie, mais celui-ci ne vient-il pas de passer 22 années consécutives à Paris¹⁵ ? Il évoque « la situation sociale des mulâtres ; ils sont comme par le passé méprisés par les blancs et détestés par les noirs. » *Le Créole*¹⁶ évoque dans cet ouvrage un immense « outrage à la société créole », la meilleure cela va sans dire, celle des possédants, celle dont on est en droit de se demander si elle est réellement faite de créoles.

2. La patrie créole

Un détour politique, par l'expression « patrie créole », est ici nécessaire. Il faut établir un distinguo subtil entre « Français et Créoles d'origine française ». Cette nuance en 1880 a déjà un siècle d'âge. On se permettra d'avancer qu'il en est de même, alors, avec des arguties, à La Réunion. Les uns sont plus connotés d'usage européen que les autres. Certes, depuis la Révolution française, tous servent la « patrie créole ». Mais ce sont surtout ceux qui ont une idée du vaste monde, qui sont d'origine bourgeoise qui s'en servent. C'est le cas du cousin de De Mahy, Antoine Ruben du Couder qui proteste toujours l'avoir servie dans le journal de Drouhet fils, enfant du sénateur, métropolitain d'origine¹⁷. Mais l'expression « patrie créole » est sujette à discussion chez celui de la part de qui on est en droit d'attendre une absence totale de critique, à savoir l'historien des Francs-Créoles, le conseiller général Louis Brunet. Elle n'est que le reflet « d'un petit chauvinisme de clocher bête à crever ». La presse des années 1880-1890, où la France envoie par deux fois des troupes à Madagascar, abuse de l'expression¹⁸.

Celui qui n'est pas de votre ligne politique est « traître à la patrie créole ». Il faut attendre la fin du siècle pour qu'une critique plus ample se fasse jour¹⁹ avant que ne naisse en 1901 un journal au titre évocateur et provocateur : *La Patrie Créole* fondée par le Métropolitain transfuge de Tamatave, Edmond Maigne de la Solayrie²⁰. Ce vindicatif ultra remettra vite au goût du jour cette expression dont *Le JIR* dit qu'on l'a toujours à la bouche²¹ : « La patrie créole n'aurait-elle que des fils qu'elle aimerait

¹⁴ « Les mulâtres... (p.359), une classe à part que l'on tient à l'honneur de ne pas fréquenter... (p.360) ont beau être riches, jouir de positions sociales élevées, on ne les voit pas, on les exclut sans pitié. Un blanc qui épouserait la fille d'un mulâtre, ce mulâtre fût-il magistrat, officier supérieur, fonctionnaire public, il serait frappé de la même réprobation. »

¹⁵ *Voyage à Madagascar* ; voir le commentaire du 30 mars 1884, n° 601, *Le Créole*.

¹⁶ 3 avril 1884, n° 605 et *Le Sport Colonial* du 7 avril.

¹⁷ *Le Nouveau Salazien-Moniteur*. 13 juillet 1885, n° 4.

¹⁸ *Le Créole*. 28 avril 1886. n° 1343. Lettre conjointe mensuelle de Milhet-Fontarabie, de Mahy, Dureau de Vaulcomte. (Le Myre de Vilers va rejoindre son poste). Nous pensons que ceux de nos compatriotes qui veulent s'établir à Madagascar feraient bien de s'adresser sans tarder à M. Le Myre de Vilers... Nous avons été fiers pour notre petite patrie créole. Les emplois de l'expression sont banals chez de Mahy.

¹⁹ *Le JIR*, 4 juillet 1894 ; « Le créolisme, notre chauvinisme, ce *borer* d'un nouveau genre, cette lèpre... ce panamisme local. Qu'il laisse loin derrière lui le méridionalisme des petites villes de Provence !... On vous appellera traître à la patrie créole. »

²⁰ Maigne est une figure passionnante du journalisme réactionnaire des deux îles. Il est à Tamatave le successeur de Lainé de la Couronne. En 1894, il est incarcéré pour avoir revendiqué l'annexion de l'île.

²¹ *Le JIR*. 18 décembre 1895. n°1895. On a toujours à la bouche « Patrie Créole. »

dans l'équanimité, quand bien même ils seraient métropolitains ? » La patrie créole est en fait le piège politique autonomiste auquel la bourgeoisie prétend feindre de se prendre, aux débuts de la III^{ème} République, sans se poser la question de savoir quel est le plus vaste piège que cela doit cacher²².

Celui qui évoque la patrie créole se garde bien de l'évoquer seule. Il l'assortit toujours de la Patrie tout court, en particulier depuis l'envahissement du territoire national par les Prussiens, après Sedan. C'est un petit détail qui mène à remettre en cause cet unanimité de façade affirmé dans des discours généreux et grandiloquents qu'entraîne celui de « République ». Ainsi, *La Cloche*²³ publie une lettre extraite du *Créole* qui fait part des horaires de travail pratiqués à Diego-Suarez : les Européens travaillent le matin de 5 h. à 8 h. et demie pour reprendre l'après-midi de 3 h à 6 h. Quant aux « Créoles, Sakalaves et Malgaches de Sainte-Marie »²⁴, ils travaillent le matin jusqu'à 10 h. pour reprendre à 2 h. de l'après-midi. Ne cherchons ni à Madagascar ni à La Réunion une protestation quelconque dans les numéros qui suivent. Et pour cause. Le secret de Polichinelle est bien gardé : Créole, pris dans certains contextes (ici celui du travail de peine, de « pioche ») signifie alors à Madagascar et à La Réunion ce qu'il signifie à Maurice, à savoir « non blanc, non européen ». Il est exclusif de blanc. A-t-on jamais vu, enfin, à cette époque, un seul Blanc travailler de ses mains à Madagascar ?

Le fils du gouverneur en personne, L. Cuinier, évidemment métropolitain, qui signe conjointement une lettre avec d'autres étudiants créoles « exilés en France », durant la même année n'eût guère apprécié ce commentaire²⁵, de l'ordre de l'indicible. C'est parce que la parole écrite a été donnée aux Réunionnais proches du pouvoir pour déguiser leur pensée de classe. Créole peut signifier bourgeois ou miséreux. Mais on se comprend entre soi selon le contexte. Il est évident qu'on ne peut ignorer ces faits de langue quand on veut se pencher sur le passé réunionnais de Madagascar dans les débuts d'une République aux fondements très faiblement assurés.

B. Une certaine distanciation ; les usages lexicaux codifiés

Pas plus qu'un fils de gouverneur, il ne faudrait pas confondre Féry d'Esclands²⁶, Bordelais qui se dit créole, canne oblige, avec « la populace... ceux qui se sont fait acheter leur voix à coups de verre d'arack et de percale »²⁷. L'un appartient à « la société créole », les autres non. Il est l'un de ces « amis du progrès, c'est-à-dire un vrai créole » dont parle *Le Sport colonial*²⁸, snobisme oblige. Les autres Créoles ne sont que de l'ersatz, une masse de « citoyens » dont on se moque. On le constate : il est très difficile de prendre en défaut un journal comme *Le Créole*, encore très réservé vis-à-vis de la République²⁹, qui sait qu'il faut mettre des formes

²² *Le Créole*. 1888. Dans un article très lucide, qui prend ses distances vis-à-vis de la Métropole, de Lescouble, gros Blanc, écrit : « N'est-ce pas sur une pente aussi funeste que celle des Espagnols et des peuples latins d'Amérique que nous précipitent tous ces soit-disant admirateurs de la patrie créole ? »

²³ 17 janvier 1886.

²⁴ Un travail statistique de linguistique beaucoup plus qu'un travail historique pourrait être fait sur l'ordre séquentiel des termes tels que ceux qui viennent d'être employés et qui situent socialement le Créole à mi-chemin entre le Malgache et l'Européen sur un continuum allant du Noir au Blanc.

²⁵ *Le Créole*, 21 juin 1886 ; lettre de L. Vergoz de Bordeaux à propos de H. Vergoz docteur en médecine : « (Nous) les Créoles exilés en France, un sentiment de solidarité étroite nous unit... »

²⁶ Vice-président national de la Ligue de Patriotes, fondée en 1882 par Déroulède. Le détail biographique politique est d'importance.

²⁷ *Le Créole*, 12 mars 1887, n°1659.

²⁸ *Le Créole*, 23 juillet 1883, n°354.

²⁹ *Le Créole*, 13 novembre 1885. « La forme même du gouvernement n'intéresse que très indirectement les

même dans les usages démocratiques. La chasse à l'écart de langue est assez difficile.

La Vérité, monarchiste, qui a publié *La France juive* en feuilleton en 1886³⁰, a peut-être moins de pudeur dans les usages lexicaux. On n'hésite pas à y stigmatiser « la classe de ceux qui pour des raisons crâniologiques ne peuvent atteindre à l'honneur ni à la moralité »³¹. Personne n'étant nommé, il est malaisé de s'y reconnaître ; mais l'usage se fixant, on apprend vite qu'un « électeur » n'est jamais que le synonyme de « citoyen », lui-même étant l'équivalent de « personne issue d'un milieu populaire » :

« - On dit qu'à Bourbon, il y a des bras ballants et des estomacs vides.

- A Bourbon ? Mais les électeurs de ce pays-là n'admettent que trois genres de profession : administrateurs, perruquiers et débitants de vermouth³². Hors de là tout métier serait indigne, est-ce vrai ? »³³.

Ce genre d'anecdote révélatrice d'un état d'esprit particulier circule dans le pays depuis 1848. Mais cela mérite explication. Dans ce domaine du non-dit, Macquarie est l'auteur le plus éclairant :

« La loi ne se contentait pas de briser la chaîne de l'esclave, elle l'élevait à la dignité d'homme ; elle en faisait un Français et un citoyen. La liberté soit ; l'égalité jamais. L'ancienne population noire fut réduite à promener sa liberté et ses droits dans les faubourgs des villes... Aujourd'hui, après quarante années, nos colonies offrent le spectacle d'une division profonde et haineuse entre la caste blanche et la caste noire ; l'abolition de l'esclavage a créé des Guelfes et des Gibelins d'outre-mer. »³⁴

Macquarie a cela de bon qu'il est Réunionnais d'origine et qu'il s'exprime sur son pays sans détours avec des mots qui n'ont usuellement pas cours à La Réunion mais qui font mouche comme « paria », véritable violence verbale, ou simplement « créole blanc ». Ne pensons surtout pas qu'il s'agisse d'emplois journalistiques ou littéraires ; ainsi, peut-on lire dans une annonce du *Créole* :

« On désire avoir un employé citoyen créole pour la surveillance d'une petite propriété. S'adresser au cabinet Ruben de Couder, agent de change. »³⁵

« Citoyen créole » a quelque chose de redondant et d'explicite à la fois. On se comprend toujours entre soi³⁶.

On tient aussi des discours sans modération en évoquant publiquement « ses Créoles » : Madagascar représente « la grande question pour nos créoles de l'Île Bourbon. »³⁷ On appréciera au passage ce possessif habituel. « Nos » est perpétué à Madagascar dans le discours journalistique.

« Une langue française pour indigène, capable d'être reçue avec profit par nos Annamites (et) le cerveau encore rudimentaire de nos nègres africains. »³⁸ ou : « Ce serait utile pour nos

colonies. Peu nous importe à Bourbon que le drapeau qui flotte sur l'hôtel du Gouverneur porte sur ses plis le mot de république, empire ou monarchie. »

³⁰ Sitôt faite la parution à Paris.

³¹ *La Vérité*, 8 juin 1887, n° 1 ; article de Dejean de la Batie.

³² Le sempiternel reproche fait à Madagascar selon lequel un Réunionnais est usuellement un vendeur de *toaka gasy* (eau-de-vie malgache) figure depuis longtemps parmi les universaux du racisme bon enfant à la Harriet Beecher Stowe.

³³ *La Vérité*, 28 août 1887, n°38 ; article du correspondant à Zanzibar.

³⁴ MACQUARIE, *Voyage à Madagascar*, pp. 50-52.

³⁵ *Le Créole*, 17 avril 1884, n°618.

³⁶ Dans un article de *L'Illustration* de 1862, p.362, consacré à la Réunion, L. Maillard, citant un ingénieur civil dit, des nouveaux affranchis, de façon condescendante, qu'ils « aiment à prendre le nom de «citoyens». »

³⁷ *La Vérité*, 23 octobre 1887, n°62. Article « La question de Madagascar. »

³⁸ *La Dépêche de Madagascar*, 12 mars 1910.

créoles qui s'expatrient de savoir quels sont les taux de mortalité à Madagascar. »³⁹

On est confondu par une sollicitude qui semble propre au discours colonial traditionnel. La rubrique plus mondaine, intitulée « Nos Créoles »⁴⁰ du *JIR* du début du siècle n'a certainement pas cet aspect faussement paternaliste, société créole oblige.

Le Créole est donc quelque'un de malléable ; on se charge d'orienter sa destinée. A l'Ouest. C'est un propos délibéré et répété de De Mahy Madagascar sert d'exutoire social : « Madagascar nous attire... L'émigration emporte pas mal d'entre nous à Tamatave et Diego-Suarez » se lamente *La Vérité*.

« Ce ne sont pas sur ces deux derniers points que des jeunes gens pourront réussir. C'est plutôt à l'intérieur (de Madagascar) que la famille européenne peut se fonder et se multiplier ».

L'épithète « européenne », comme bien souvent, vient en contrepoint du mot « créole »⁴¹. La différenciation entre les deux termes est constante chez les allogènes de Madagascar, au moins jusqu'en 1914-1918⁴². Les uns resteront sur la côte, les autres se rendront là où le climat les convie. Cela porte un nom : le finalisme politique.

Madagascar est découpé non en tranches successives comme le melon, mais en strates superposées : aux uns, les Créoles, le soleil et la chaleur ; aux autres, les Européens (comprendons les Blancs de la Réunion) les « Hauts-Plateaux »⁴³ et la fraîcheur. N'est-ce d'ailleurs pas à ce prix (leurs ardeurs génésiques faiblissant, disent les spécialistes de l'époque) que ces derniers sont seulement susceptibles de se reproduire⁴⁴ ?

Tamatave, une créolité plus loin

Il va de soi que ces habitudes langagières qui ne sont pas simples à assimiler, étant très référencées, se retrouvent sur la côte Est dans les mêmes années. La langue de la presse y subit l'influence des usages des Mascareignes. *La Cloche*, le 6 juin 1886, dans la nécrologie de Jean-Marie Raffray⁴⁵ se sert même d'une expression typiquement mauricienne : « Ce matin notre communauté française augmentée des nombreux amis que J.M.R. avait su se faire dans notre⁴⁶ population générale accompagnait cet ami à sa dernière demeure ... ». Ce sont les Créoles qui constituent cette « population générale », expression banale encore usitée en 2011 à Maurice. Même si on est « compatriote »

³⁹ *Le JIR*, 4 mars 1902, n°1137.

⁴⁰ *La Patrie Créole*, 24 octobre 1902, n°503.

⁴¹ Comment comprendre la délicate finesse du correspondant particulier de Tamatave quand il relate le passage du docteur Auber, nouvellement élu, à Tamatave par la Loge de Tamatave. Panon et Diagne, accueillent Auber à l'Hôtel de L'Univers. « On se rince la dalle. A ce lunch, sur la demande de quelques Européens, le Dr. Auber, détail piquant, a chanté plusieurs chansons du répertoire créole. On en rit encore à Tamatave, ce n'est pas banal ». *La Dépêche de Madagascar*, 6 août 1905.

⁴² Dans le tamatavien *Journal de Madagascar*, 8 août 1915, n°274, se trouve la réticence de langage suivante : « ... le colonie « créole » (expression impropre dont je me sers à défaut d'une autre rendant mieux ma pensée)... » L'auteur a encore dû trouver dans son *Larousse* une définition du mot centrée sur les Blancs béké antillais.

⁴³ L'usage du mot plateaux, pour plaines, et de Hautes-terres est très créole : « plateaux des hauts de la rivière des Galets. » *La Malle*, 29 novembre 1868 ; voir aussi 28 février 1869, dans l'affaire de « la colonisation des plateaux de l'intérieur ». Jean - Pierre Raison a scientifiquement mis fin à cet usage.

⁴⁴ *La Vérité*. 21 janvier 1888. n° 112. article intitulé : « La colonisation de Madagascar ». Ce fantôme se perpétue dans *La Patrie créole*. « Choses de Madagascar ». n° 473, 24 septembre 1902.

⁴⁵ Le rédacteur-gérant Lainé de la Couronne n'est pas Mauricien, comme le dit G. Jacob, mais Rochellois. J.M. Raffray, vice-consul, est Réunionnais, mais a toujours, quoiqu'en dise *La Cloche*, voué les Créoles aux gémonies. C'est dans les archives privées de Mahy qu'on trouve trace de cette origine. On en trouve confirmation dans l'*Almanach Religieux de l'Île Bourbon*. 1884. p.63. J. M. Raffray a fait une notice biographique sur E. Dayot ; voir *La Cloche*, 29 octobre 1882.

⁴⁶ Possessif souligné par nous.

cela engendre des distances, des « préjugés sociaux » contre lesquels *La Cloche*, journal volontiers populiste s'est toujours insurgé. *Le Salazien-Moniteur*, citant *Le Journal de Maurice*⁴⁷, pose la question, sans y répondre, de savoir dans quelle île il y a le moins de ces préjugés raciaux.

Ne serait-ce pas dans la troisième de ces îles, si on en juge par un simple fait divers ? En effet, alors qu'il est exclu qu'on puisse alors le dire à La Réunion, *La Cloche*⁴⁸, à propos d'un incendie à Ampanalaña évoque deux victimes créoles, Fauchin, charpentier, et Tilay Govinden⁴⁹. Comme nous sommes en 1891, à l'époque où les Indiens sont encore pour longtemps traités d'étrangers, voire de « contre-nation »⁵⁰, on peut noter ici une extension toute relative du sens de « créole ». Il est certain que Tamatave, dans les années 1880 et 1890 est le seul carrefour indianocéanique où se croisent les influences venues des Mascareignes et de France dans ce domaine ténu, mais fondamental de l'identité. Tamatave se situe, en quelque sorte, une créolité plus loin. Il ne sera donc pas étonnant de retrouver Madagascar comme devancière dans la recherche identitaire.

*L'Opinion Publique*⁵¹, journal tamatavien de possédants, semble tenir pourtant à ce que chacun reste à sa place dans cette ville ouverte et annonce « un bal des gens de couleur », rassemblés en tant que tels, ayant leur délégué. C'est donc qu'il y a un bal des gens qui n'ont pas de couleur, qui forment « ligue », autrement dit : « ces messieurs dits de la population blanche »⁵². Sans être expressément au courant de ces remous, *Le JIR*, en 1892 (sous la plume du correspondant occasionnel qu'est le très jeune Mauricien très assimilationniste Julien Gimel⁵³, l'un des deux ou trois journalistes tamataviens qui comptent) trouve enfin l'un des très rares termes équivalents possibles de « Créole » dans le Madagascar colonial du XX^{ème} siècle, le simple mot d'« expatrié »⁵⁴. Gimel, personnage passionnant, essaye d'exclure le mot de Créole pendant les années qui suivent : on est Français ou démuné. On se situe nationalement ou socialement. La tentative de ce futur directeur de journal, qui s'étend sur de longues années, mérite d'être notée. Mais la société dans laquelle il vit est plus forte que lui.

Voici une autre façon de nommer les Créoles de couleur (on se sert ici d'un terme consacré) dans le même journal dionysien, au détour d'un article consacré à la main d'œuvre, sujet d'émou. C'est un « agriculteur » qui signe la lettre, donc un aristocrate parmi les planteurs⁵⁵ : « Chez nous, puisque nos indigènes n'aiment pas travailler la terre et que beaucoup d'entre eux n'hésitent pas à émigrer à Madagascar... » Point n'est besoin de commenter le possessif ni le sens du mot indigène qu'on retrouve dans *Le Ralliement* du 17 août 1894 dans la phrase suivante : « A Madagascar les *fahavalos* massacrent nos travailleurs indigènes⁵⁶. » Soulignons le

⁴⁷ *Le Salazien-Moniteur*, 17 août 1890, n°450.

⁴⁸ *La Cloche*, 2 janvier 1891, n°531.

⁴⁹ Pondichérien.

⁵⁰ Terme réunionnais à rapprocher du métropolitain « anti-France ».

⁵¹ *L'Opinion Publique*, 3 mai 1891, n°20, et numéros suivants.

⁵² Voir les numéros du mois de mai 1891 dans lesquels les agressés se défendent.

⁵³ *Le Ralliement* (15 septembre 1893, n° 341) lui fait les honneurs de la presse : Gimel, homme de couleur, aurait été traité de « faussaire » et de « nègre » par Ranchot dans le *Progrès de l'Imerina*. Il meurt à 38 ans en avril 1908, après une carrière de journaliste, d'imprimeur franc-maçon, et de photographe.

⁵⁴ *Le JIR*, 3 janvier 1892, n°156. « La presse réveille de sa léthargie un ministère qui cachant la vérité aux représentants de la nation permet aux expatriés d'être bafoués avec arrogance par un peuple qui reconnaît son protectorat. »

⁵⁵ *Le JIR*, 30 décembre 1892, n°456. Le terme a en effet, *hic et nunc*, quelque chose de technocrate, de métropolitain.

⁵⁶ *Le Ralliement*, 17 août 1894, n° 749 ; article signé Quatrennes, de Saint-Denis.

grief souvent repris à l'encontre des Créoles, au point que c'en est un cliché, à savoir qu'ils n'aiment pas leur terre. Une belle et longue lettre du *Petit JIR* intitulée « L'impossibilité de l'utilisation des bras créoles » essaye de mettre fin aux vieux stéréotypes de cette « sempiternelle accusation de fainéantise et d'inconstance »⁵⁷.

Avant l'intervention décisive des Français à Madagascar, en 1895, le sens du mot créole est des plus flous à La Réunion et signifie selon le contexte et souvent selon son emploi comme substantif ou comme adjectif, riche ou pauvre, noir ou blanc. En effet, on a vu que le sens n'est pas exactement le même quand le mot est nom ou épithète.

C. Les préjugés de la métropole

Est-ce à dire que les malheureux troupiers de Maevatanana-Andriba amènent, en 1895, une clarification sémantique à la semelle de leurs brodequins ? Ou au contraire, les errements ne préexisteraient-ils pas déjà dans l'esprit des Français de France avertis⁵⁸ ? La prévention à l'égard de Bourbon et de ses habitants est très vieille, peut-être même consubstantielle à sa naissance. Sans vouloir remonter à Boucher ou à la période révolutionnaire pour découvrir le plaisir de montrer que le mal vient de loin⁵⁹, nous n'évoquerons que l'opuscule de E. Vidal, d'autant plus significatif que l'auteur est bordelais et a travaillé dans le commerce à La Réunion. Il s'agit d'un extrait de *Madagascar, situation actuelle*, qui paraît en 1845 :

« Et maintenant si les créoles de Bourbon, gens si difficiles à satisfaire..., demandent à grands cris la colonisation de Madagascar, et pétitionnent auprès du roi pour obtenir la réalisation de leur vœu, il faut les laisser crier et pétitionner tout à leur aise, et ne point coloniser. Ces imaginatifs colons voudraient nous faire à présent une nouvelle Algérie. »

L'emploi de Vidal ne précise en rien le sens donné à Créole. Tous les stéréotypes sont bien en place dans les ports de France où est connue La Réunion.

Le régime de plomb du Second Empire est tel qu'il ne permet guère qu'on les réentende⁶⁰. La présence de Imhaus⁶¹, mécanicien de génie, directeur de la censure à Paris et Père Joseph de la politique réunionnaise pendant tout de Second empire, ami de De Persigny, y est peut-être pour quelque chose. De tels antagonismes viennent principalement d'intérêts divergents dans le domaine économique commercial et industriel, spécialement dans celui de l'armement des navires. Conséquence d'une timide libéralisation de la censure à La Réunion et contrecoup de vieilles critiques injustifiées et éculées, le ressentiment se fait soudainement vif dans *Le Travail* à Saint-Pierre aux premiers balbutiements de la République.

En 1871, E. Robert candidat aux élections cantonales à Sainte-Rose annonce un programme simple : « réserver les emplois aux Créoles » ; le latifundiaire E. Chabrier renchérit et réclame « le gouvernement du pays par le pays. »⁶² Il est bien difficile

⁵⁷ Cette rare attaque contre les propriétaires de la terre paraît le 25 octobre 1894 ; n° 1093.

⁵⁸ « La hantise ethnologique de la fin du XIX^{ème} et du début du XX^{ème} siècles désespère certains nationalistes qui, comme Barrès, convaincu des déterminismes raciaux, devront admettre que les Français ne forment pas une race ». p 712. « Jeanne d'Arc » Michel WINOCK. *Les lieux de mémoire*. III. Les France. 3. « De l'archive à l'emblème ».

⁵⁹ C'est C. Wanquet qui se sert de l'expression « topiques créoles » pour parler de constantes îliennes de cette époque.

⁶⁰ Le député La Serve a des mots très durs pour montrer combien ce régime fut encore plus intolérable sous les tropiques.

⁶¹ *Le Droit de parler, lettre à M. Imhaus*, Eugène PELLETAN, Paris, Pagnerre, 1862. 48 p. Pour Pelletan, Imhaus est « celui qui tient la main sur la bouche de la France ».

⁶² *Le Travail*. 18 février 1871, n° 14 et 11 octobre 1871, n° 81.

d'évaluer alors le nombre des métropolitains de l'île, mais on ne s'engagera pas beaucoup en avançant un chiffre limité à quelques centaines, gendarmes et militaires de l'infanterie coloniale compris⁶³. Le commerce de gros et l'armement ne concerne que quelques dizaines de personnes. « Créole » s'oppose dès lors clairement à « Français de France », « Européen », « oiseau de passage » ou à « salé », voire « gros salé »⁶⁴. On ne parle jamais de sa différence culturelle, on y pense toujours : cela n'apparaît guère qu'en appréciant le regain d'intérêt des folkloristes du moment pour la langue et les traits culturels créoles⁶⁵.

On serait bien en peine de fournir la moindre page de la fin du siècle où des différences s'apprécieraient sans jugement de valeur en défaveur du monde créole. En 1882 (la libéralisation du régime de la presse vient de se faire) le sympathique docteur Auguste Vinson, l'auteur du *Voyage à Madagascar*, candidat républicain se présente contre Milhet et tient à faire savoir dans sa profession de foi : « Je suis créole et vous savez à quelle école de libéralisme j'ai été élevé ; l'expatriation est la seule solution valable pour les Créoles contre l'assimilation. »⁶⁶. Traduisons : Milhet n'est pas du cru ; devant l'égalitarisme qu'apporte un excès de républicanisme, le salut des Créoles (européens⁶⁷, cela va sans dire) réside dans la fuite.

Léopold Reilhac⁶⁸, retour de Cochinchine, est moins compliqué que le bon docteur, mais sa réaction est aussi intéressante par l'idée qu'elle permet de se faire de la représentation réciproque entre Créole et métropolitain : le 26 octobre 1882, il revient gratuitement de Saigon à Saint-Pierre⁶⁹. Il a été rebuté par l'attitude hostile de l'administration envers l'immigration créole. « On préfère les concurrents de la mère patrie. »⁷⁰ Il est rare que l'affrontement soit vu de la sorte, c'est à dire en termes de marché. D'autres affrontements d'ordre plus élémentaire doivent avoir lieu : « Les Européens viennent ici pour ravir nos femmes et nos piastras » fait dire Charles Buet aux Créoles « intelligents, spirituels mais généralement peu instruits » qui « lisent peu et mal »... et (crime des crimes) « parlent créole dans l'intimité »⁷¹. L'hostilité larvée métropolitaine se devine plus aisément loin de l'île natale. A Saigon, Blancsubé, député et conseiller général de sa colonie lâche la phrase suivante : « Gerville-Réache et Schœlcher veulent envoyer ici des sous-chefs nègres (de la Réunion) »⁷². *Le Créole* s'émeut sur le coup et évoque un lapsus probable. Les jeunes Bourbonnais de Cochinchine n'avaient-ils pas reçu au lycée « une brillante et solide instruction dont la

⁶³ Jusqu'en 1882, les services administratifs du gouvernement établissent le relevé trimestriel des actes de décès des Européens (hexagonaux) civils, fonctionnaires et militaires qui permet de donner un ordre de grandeur ; voir le dossier 48 M 14. Archives départementales de La Réunion.

⁶⁴ « On a dans certains milieux pris l'habitude de donner aux Français de France qui sont dans la Colonie le surnom de salés. *Le JIR* s'est élevé en son temps contre ce surnom et cette qualification ridicule. » 30 septembre 1893, n°711, *Le JIR*.

⁶⁵ *Le Patois créole mauricien*, de Ch. Baissac paraît en 1880.

⁶⁶ *Le Moniteur*. 1er juin 1882.

⁶⁷ 56 M 32 ; lettre de Saint-Denis, 6 mars 1904, de Loiseau à Reynold de Saint-Pern (à Tamatave) : « Le père de Henri Deler était un Européen. A cheval sur trois îles. » Deler est un aïeul commun à Loiseau et Saint-Pern.

⁶⁸ Expatrié, L. Reilhac va se retrouver sur la côte Est l'année suivante. Son frère Joseph est employé de commerce à Tamatave où vit aussi sa sœur Ilsemène.

⁶⁹ Comme indigent, ce qui suppose un certain entregent car le prix du billet est onéreux entre Saigon et Saint-Pierre via Aden.

⁷⁰ 1 M 13 A ; Archives départementales de La Réunion.

⁷¹ *Six mois à Bourbon*, p.363. Les témoignages de Buet, métropolitain qui a séjourné à Saint-Denis, sont certes sujets à caution. N'avoue-t-il pas lui-même avoir rédigé *Trois mois à Madagascar* sans s'être rendu à Tamatave ?

⁷² *Le Créole*. 7 juillet 1885, n°1020.

colonie est fière » ? Ils ne méritent donc pas « ces épithètes affligeantes »⁷³.

Préjugés et hiérarchisation

A Tamatave, le comportement des métropolitains toujours bien moins nombreux que les Réunionnais, serait-il plus infamant encore à l'égard de ces derniers ? L'incident qui suit se situe trois ans après le précédent, en octobre 1885 ; la ville est alors une véritable ville de garnison française⁷⁴ et la proportion du nombre des uns par rapport aux autres est inversée d'autant plus que les civils sont assez rares dans la ville. La réaction du *Créole* à un incident mineur est symptomatique d'une scission entre Réunionnais, certainement en latence depuis longtemps, mais qu'il est difficile d'établir dans les faits. Résumons : ce journal, celui de la bourgeoisie commerçante, veut qu'on en finisse avec les atermoiements bellicistes soit par un accord soit par la prise de Tananarive afin que les affaires, qui allaient si bien avant la guerre, reprennent au mieux. A l'arrivée du *Tage* à Tamatave, seuls les non-Français ont le droit de débarquer.

Ceux qu'on oblige de rester à bord sont des « propriétaires, des gens considérables et considérés désireux de mettre pied à terre pour serrer la main aux parents et aux amis ». On apprend soudain qu'il est défendu « aux citoyens français et créoles de quitter le bord »⁷⁵. Si on se souvient que les Mauriciens sont librement descendus, que peut bien signifier l'expression « citoyens français et créoles » sans se référer à une explication fondée sur le critère de l'ethnotype ? Si une scission est manifeste, écrite en toutes lettres, on retiendra cependant sans revenir aux explications précédentes, que des « citoyens créoles » sont « propriétaires » (cela a son poids social au XIX^{ème} siècle) tant à Sainte-Marie, Mayotte qu'à Nosy Be, vieux points d'ancrage coloniaux de l'île Bourbon. Un semblant d'union créole se fait en apparence, comme dans tous les pays du monde, non pas du fait de l'origine mais par accointance socio-régionale, banalement humaine et déjà stigmatisée par Montaigne.

La métropole ne fait-elle pas tout, contre son gré, pour cette union ? Alors que la presse évoque avec des trémolos « cette côte jadis si fréquentée par les créoles de Maurice et de Bourbon »⁷⁶ et les « traitants d'origine bourbonnaise autrefois fixés à Madagascar »⁷⁷, voici comment l'un des géographes les plus connus de l'époque, Onésime Reclus, évoque le peuplement de Bourbon : « Sur 184 000 insulaires, il n'y a que 25 000 blancs ou créoles... Ces Créoles ne sont point tous de race parfaitement droite. »⁷⁸ « On est ignorant en France des choses coloniales » réplique alors *Le Sport colonial*, début 1886⁷⁹, sans vouloir se rendre compte, que darwinisme social (l'expression se répand dès lors dans la presse indianocéanique) et Drumont aidant, chacun s'enfonce dans le racisme.

Le Sport Colonial de poursuivre. Lors d'une conférence faite à Paris sur Madagascar par le sénateur Milhet-Fontarabie en décembre 1885, se trouvent dans

⁷³ « Nègre » est donc un adjectif diffamatoire dans l'esprit du *Créole*.

⁷⁴ *Le Créole*, 3 octobre 1885, n°1147 ; article intitulé « Les Créoles à Madagascar ».

⁷⁵ Ne dirait-on pas le calque du début de l'adresse d'un groupe important de Mauriciens au Président de la Chambre des députés : « Nous soussignés Français de naissance et Créoles de l'île Maurice... » ? *Le Temps*, 19 janvier 1886.

⁷⁶ *Le Créole*, 3 octobre 1885, n°1147.

⁷⁷ *Le Port de Saint-Pierre*, 10 juin 1886.

⁷⁸ *France, Algérie, et colonies*. 1886. pp.734-735. Elisée Reclus est le géographe, communard ; son frère Onésime est géologue et voyageur. L'auteur partage le préjugé métropolitain de l'époque : un Créole ne peut qu'être blanc.

⁷⁹ *Le Sport colonial* ; n°553. 8 février 1886. C'est le nom du *Créole* de chaque lundi.

l'assistance un père, métropolitain, qui vit depuis quarante années à La Réunion et ses deux filles, Créoles⁸⁰. Un spectateur, député d'Eure-et-Loire, dit à sa jeune voisine, croyant lui faire un compliment, que « pour être créole, elle avait un teint extraordinaire (vu qu'elle est blanche comme de l'albâtre) ». Et le député enchaîne avec une question mal reçue, alors que l'orateur « décrit de visu les beautés de Tananarive » : « Tananarive est tout près de Bourbon, n'est-ce pas ? » C'est au moyen de telles délicatesses que la métropole rapproche insensiblement les Créoles. On relativisera ces mesquineries en se souvenant qu'en métropole « la seule façon d'établir des distinctions sociales était d'observer les traits des gens, la blancheur de leur peau...⁸¹. »

N'est ce pas *Le Temps* lui-même qui donne dans le rituel cliché animalier, exactement à la même époque⁸² ? L'amiral Miot a trop bien étudié la question de Madagascar pour se laisser influencer « dans la tâche de procurer une paix honorable à la France par les hurlements de ses compatriotes d'outre-mer. »⁸³ Il est manifeste que les relations de défiance s'exacerbent alors : Le Myre de Vilers n'est pas encore en poste à Tananarive que son portrait au vitriol figure dans *Le Créole*, journal connu pour ses tendances pro-métropolitaines⁸⁴. C'est un ancien administrateur à poigne de l'Ordre Moral, rallié au régime nouveau. Il vient de se faire remarquer en Cochinchine « par une grande défiance envers les Créoles et son absence complète de sympathie pour eux. » La guerre de 1883-1885 a intensifié non pas la qualité des relations entre Français de France et Réunionnais mais plutôt l'animosité qui était latente.

Le JIR, dans un article intitulé « Européens et Créoles », attribue au secrétaire d'Etat Etienne l'expression réemployée, approximativement, de La Fontaine dans *Le loup et le chien* : « Ces pelés, ces tondus, ces créoles enfin... »⁸⁵ Les trompettes de la renommée parisiennes ont œuvré sans le savoir pour une unité factice créole dans l'espace qui va de 1883 aux prodromes de l'intervention de 1895. Accessoirement, cela ne doit pas masquer l'incidence de la situation des Réunionnais d'origine européenne.

« Chaque fois qu'il nous est arrivé de nous heurter contre une classification des habitants de ce pays entre Créoles et Européens nous l'avons toujours condamnée comme absurde et nous n'avons jamais dit Bourbon aux Bourbonnais. »⁸⁶

Il semble que l'adéquation entre Réunionnais et Créole soit souvent réversible entre 1880 et 1894 ; lentement, le monde réunionnais se fait à cette idée. Surtout si dans les conditions d'énonciation, il est fait mention d'un Français de France, sûr de lui et conquérant.

D. 1894-1896. Années charnières

Le mot-notion « créole » évolue désormais en même temps que se précise le sens d'un autre mot très porteur de sens, le mot « créolité ». L'année 1894 est très certainement à Saint-Denis une année où la prise de conscience de l'identité créole est

⁸⁰ Bridet, directeur de la Banque de La Réunion, vit dans l'île depuis 40 ans en 1885.

⁸¹ E. WEBER, *France, Fin de siècle*, p.91. Fayard, 1986, 389 p.

⁸² *Le Temps*, 12 mars 1886.

⁸³ On sait, en effet, que l'amiral (photographe) Miot est « béké ».

⁸⁴ 48 M 17. Archives départementales de La Réunion. Revue de presse de la quinzaine du début février 1889. Le directeur de l'Intérieur écrit au Ministre des colonies: « *Le Créole* veut des Métropolitains partout. » En particulier dans la magistrature. Il est cependant dangereux de suivre *Le Créole* qui arrive à se dire assimilationniste.

⁸⁵ *Le JIR*, 2 octobre 1891, n°78.

⁸⁶ *Le JIR*, 16 mars 1894, n° 876. Théodore Drouhet qui voit partout des « Juifs cosmopolites » est le héraut de l'idée d'autonomie.

grande. Le débat sur la créolité (le mot apparaît alors à La Réunion⁸⁷) se retrouve à la fois dans *La Justice*, *Le JIR*, *le Ralliement et le Réveil*. Mais c'est à Tarbes où J. Bonnemaïson, métropolitain installé à Tamatave depuis 1862, publie son *Historique de Madagascar* que se dessine le mieux cette tendance :

« Si le gouvernement veut donner une impulsion à son expansion coloniale il faut que ses agents accueillent autrement les colons, qu'ils cessent d'avoir des idées préconçues qu'affirmait si souvent la Marine lorsqu'elle était associée aux Colonies, c'est-à-dire que nous ne sommes que des *mercantis* des gens déclassés ou perdus d'honneur. Il faudrait que cela cessât au plus vite. »⁸⁸

Cette tache originelle dont on affuble si facilement le Français des îles quelle que soit sa couleur commence à peser sur l'esprit de beaucoup.

La superbe facile du métropolitain n'a en effet pas lieu d'être ; l'affaire Grenard, du nom du banquier le plus riche de l'île qui détourne un million de francs à son profit et ruine de nombreux petits porteurs, le rappelle à la conscience réunionnaise. Une semaine avant le verdict *Le JIR* énonce sa ligne de conduite. Il ne veut pas établir de différence entre Français des îles et de France⁸⁹. Le verdict inique vient mettre à mal cette ligne de conduite : Grenard, futur banquier tamatavien, est acquitté. La presse de se rendre compte alors, amère, que les magistrats favorables à cette issue sont des métropolitains, liés par leur femme à la « société créole » du pays⁹⁰. Joseph Bertho, gérant du *JIR* constate que « lui-même dans la Brie, n'est qu'un sauvage puisqu'il vient d'Afrique. »⁹¹

Cette prise de conscience se fait d'autant plus âpre que Madagascar se fait plus présente. Il y a une historicisation véritable du sens du mot alors qu'on pressent que la Grande Ile va être conquise. La Réunion s'est déjà exportée avec toute sa complexité avant que la conquête ne soit engagée. « C'est à peine si Joseph François, Gouverneur de Nosy Be (qui sera secrétaire général de Gallieni) veut considérer les Créoles comme des Français »⁹² commente une lettre parue dans la presse : Théry, magistrat de carrière et Créole qui passe de Diego-Suarez à Nosy Be, va s'affronter à François. Il est possible que les Leblond se souviennent de lui en 1900 dans un article où, l'on apprend que lors d'un bal à Diego-Suarez, « une femme blanche éclate de rire au nez marmiteux d'un procureur général » dont on a compris qu'il n'était pas blanc⁹³. L'affrontement auquel ce procureur fait face est autrement plus difficile à supporter que des rapports administratifs conflictuels. L'histoire de l'identité des peuples se fait d'insidieux impondérables de cet ordre.

Simple conjonction des événements et des passions exacerbées, il semble qu'à la veille de l'intervention massive de la France à Madagascar, le sens du mot « créole », le plus banal qui puisse être à La Réunion, soit en passe de se préciser. Une prise de conscience de la condition créole se fait. Le malaise concerne chacun dans le petit sérail politique : la droite royaliste, en la personne de J. Dejean de la Batie, depuis longtemps, réagit, aux attitudes prêtées aux métropolitains, par le repliement sur soi :

⁸⁷ *Le JIR*, 29 mars 1894, n°888.

⁸⁸ *Historique de Madagascar*, p.175.

⁸⁹ *Le JIR*, 16 mars 1894, n°876 ; voir la même ligne de conduite le 39 août 1893, n° 711.

⁹⁰ Il s'agit du futur sénateur Crépin qui intervient dans la politique réunionnaise de Madagascar.

⁹¹ *Le JIR*, 21 octobre 1894, n°1089.

⁹² *Le JIR* 13 juillet 1894, n°943.

⁹³ p.110. « La rivalité des races blanche et noire dans les pays de domination française » *Mercure de France*, 1900. Cet article n'est curieusement pas mentionné dans *Marius-Ary Leblond et la question ethnique*, F. LEPELIER, DEA. « La race inférieure », *Revue de Paris*, juillet 1906 est un autre article de la première façon de penser des Leblond.

« Bourbon aux Bourbonnais » est un titre de *La Vérité* qui revient comme un *leitmotiv* tout au cours de l'année 1888⁹⁴.

En 1893, le ministre des Affaires Etrangères devient « l'ennemi juré de la prospérité de la Réunion » ; les résidents « exploitent la crédulité des Créoles de la Grande Ile » ; rien n'empêche la Réunion « de s'adresser aux roitelets des peuplades indépendantes du joug hova »⁹⁵ pour avoir de la main d'œuvre ; enfin de Mahy⁹⁶ est accusé d'être trop favorable aux Européens. Le ressentiment est vif. Les représentants politiques que sont Drouhet, de Mahy et Louis Brunet se sentent dépassés ; par opportunisme électoraliste, ils se font plus créoles qu'ils ne pensent l'être⁹⁷ et demandent donc la suppression de l'inspection générale de l'instruction publique après les rapports de l'inspecteur Walecki⁹⁸, trop durs « pour de bons fonctionnaires coupables seulement d'être créoles. »⁹⁹ C'est la réponse de la bêtise à l'inconséquence ou l'inverse. « Créole toujours » est la devise du journal républicain opportuniste *Le Réveil*¹⁰⁰. C'est l'augure qui accueille la prise de Tamatave par le lieutenant-colonel Colona de Giovenila en garnison à Saint-Denis.

Chacun de se replier, en France et à La Réunion, dans le drapeau de son nationalisme outragé. Les appels de Saint Clair Brunet, chantre de la « petite patrie créole » se font pressants ; ne s'agit-il pas de s'engager pour prendre Madagascar¹⁰¹ ? Les antiennes du sergent recruteur qu'il était en 1884, dans la première guerre franco-malgache, réapparaissent :

« Ou nous sommes restés les dignes fils de la race créole ou nous avons dégénéré. La population se divisera en vrais Bourbonnais et Bourbonnais déchus... en deux camps, les cœurs et les estomacs. »¹⁰²

On trouverait presque ce discours sympathique tant il est unioniste dans sa simplicité et archaïque dans sa forme. Mager l'annexionniste, délégué métropolitain de Diego-Suarez évoque aussi de façon généreuse, « la race créole », car elle n'exclut personne¹⁰³.

Cette idée ne séduit pas un autre orateur au même déjeuner de la « Société de géographie de Paris » du 10 décembre 1894, Martineau, délégué de Nosy Be, qui au banquet déclare que « le croisement de la race blanche et des races africaines ne donnera jamais rien de bon. » Mager a beau jeu de répondre que « le croisement lui a cependant donné des électeurs, qui sont créoles. » Léon Daudet s'est fait une idée de ces derniers qui atterre *Le JIR* (rapporteur de ses propos) tant la mauvaise foi d'anonymes le dispute à la méchanceté gratuite : « On vous a immergé votre fils parce que la Réunion coûtait 9 francs par jour. »¹⁰⁴ Madagascar n'est pas encore colonie que la presse métropolitaine, dans l'afflux des nouvelles venant de la colonne

⁹⁴ *La Vérité*, 16 mars 1888, n°160.

⁹⁵ *Le JIR*, 24 mars 1893, n°529.

⁹⁶ De Mahy vient de quitter l'île. *Le Ralliement*, 12 septembre 1893, n°310.

⁹⁷ C'est particulièrement difficile pour Drouhet père qui est métropolitain, quoique personne ne le dise.

⁹⁸ « A l'eau tous ces rastaquouères qui nous viennent en droite ligne de France. Et vive la patrie créole » entend dire L. Brunet qui commente : « C'est un petit chauvinisme de clocher bête à crever. »

⁹⁹ *Le JIR*, 2 janvier 1895, n°1183.

¹⁰⁰ *Le Réveil*, 13 décembre 1894, n°2141 ; article intitulé « Le républicanisme créole ».

¹⁰¹ « On a toujours à la bouche les mots de « Patrie créole ». *Le JIR*, 18 décembre 1895, n°1895 (sic). Depuis la guerre de 1883-1885, le cliché s'est imposé. Pour l'un de ces multiples emplois, voir *Le Nouveau Salazien*, 13 juillet 1885, n°4.

¹⁰² *Le JIR*, 29 janvier 1895, n°1186.

¹⁰³ *L'Avenir de Diego-Suarez*, 1er février 1895.

¹⁰⁴ *Le JIR*, 10 novembre 1895, n°1468.

expéditionnaire, donne une image très condescendante des Réunionnais.

Il semble que Léon Boudouresque, qui suit pour *Le Petit Marseillais* la colonne de Majunga à Suberbieville se soit surpassé dans ce genre de littérature :

« Quant aux volontaires de la Réunion, leur endurance a été inférieure à leur bonne volonté. Mulâtres pour la plupart, il semble que le croisement des races ait eu pour résultat de leur enlever les qualités de résistance physique sans leur donner l'énergie morale. »¹⁰⁵

La bonde du mépris est donc lâchée dès l'instant où les troupes françaises atteignent Tananarive, sans les volontaires créoles, manifestement retenus aux basses œuvres sans prestige.

Jusqu'en 1895, les Créoles de La Réunion sont quelque peu ignorés en métropole : le populaire *Dictionnaire des appellations ethniques de la France et de ses colonies*¹⁰⁶ ignore symptomatiquement l'entrée « Créole » et ne connaît que la rubrique « Bourbonnais », avec ce commentaire désobligeant :

« Bête comme un Bourbonnais (proverbe). Les Mauriciens racontent sur les Bourbonnais qu'ils accusent d'être les Bohèmes du canal de Mozambique une foule de contes où leurs voisins jouent le rôle de gens stupides et naïfs. »

L'établissement de la France à Tananarive change enfin les règles du jeu de la reconnaissance mutuelle ; jusqu'en 1895, les Créoles établis à Madagascar constituent un moyen terme, un peu comme les Maltais depuis 1881 en Tunisie, connaissant le milieu, voire la langue, mais d'une origine culturelle de même nature que le colonisateur.

Dès lors, les Français de métropole, peu nombreux, mais sûrs de leur prestige, se sentent littéralement en pays conquis. Sous peu, il va y avoir matière à concurrence. Les Créoles mal aimés ne sont que les parents pauvres de ce que tous nomment la conquête ; ils vont tirer les marrons du feu pour le singe métropolitain. Après 1895, éclairés par les feux d'une actualité souvent malveillante à leur égard, ils peuvent s'attendre à jouer un rôle modeste à Madagascar. La mainmise française sur la Grande Ile fait que l'économie prend le pas sur le politique ; les rebellions malgaches, si graves soient-elles, n'entament en rien l'idée que la France est installée là pour toujours. Ce ne sont point tant les allusions au phénotype du Créole qui feront la suffisance du Métropolitain que sa supposée inadaptation au monde du travail. Le journaliste, correspondant de guerre, Eugen Wolff qui vient prendre les eaux à Cilaos après avoir accompagné Metzinger à Tananarive, n'écrit-il pas dans *Le Temps*¹⁰⁷ sa vision future des choses dans laquelle le Créole est présenté dans son rôle à venir ?

« Le travailleur créole ne fait rien chez lui. Il ne fera rien du sol de Madagascar. Pour chaque Créole qui abordera le pays, il entrera cent barriques de rhum par an qui sera frelaté par ses soins et qu'il vendra aux populations de la côte en détruisant chez elle tout esprit d'ordre de soumission et de travail. A Madagascar, il faut des capitaux français et des Français de France. »

Si le *JIR* déplore le ton sur lequel on envisage l'avenir des Créoles, le désarroi de la presse réunionnaise face aux problèmes sociaux présents est total. Après des années de bouillonnement politique, la société créole n'a en effet rien à proposer pour les chômeurs. Quatre jours après la parution de l'article sarcastique de Wolff, c'est un

¹⁰⁵ *Le JIR*, 5 décembre 1895, n°1493.

¹⁰⁶ Rolland DE DENUS. *Dictionnaire des appellations ethniques de la France et de ses colonies*. 1889.

¹⁰⁷ Le correspondant du *JIR* à Paris fait parvenir la copie de l'article qui paraît le 9 février 1896. n° 1552.

abonné¹⁰⁸ qui insuffle un peu de dynamisme : « Remuons-nous ! Nous serons les derniers à la curée (sur la Grande Ile). Nous attendons que la montagne vienne à nous. Les Créoles peuvent très bien être agents de police. » Les Réunionnais semblent se satisfaire du strapontin que Gallieni, homme d'ordre et d'étude qui veut bien leur laisser.

Le résident général a certainement des idées précises sur La Réunion, pays dans lequel il est venu comme jeune officier au tout début de la III^{ème} République. Aucun des clichés alors en cours ne doit lui échapper¹⁰⁹. Personnage-clé des relations entre les deux îles, Gallieni, selon de Busschère¹¹⁰, Brunet et Gasparin, prend des visages contrastés. On lui impute à crime tout ce qui se passe dans la Grande Ile, car on ne comprend vraiment pas que la métropole ne se rende pas compte que le Réunionnais, plus que le métropolitain, est fait pour vivre à Madagascar. C'est une idée reçue répandue depuis longtemps qui retrouve vigueur en 1901 dans *La Patrie créole*, le journal qui n'arrive pas à se décider sur une ligne de conduite à prendre en matière d'immigration pour Madagascar.

L'idée se fait jour à propos du lieutenant de port Geoffroy, ancien pilote créole qui a navigué autrefois sur les côtes malgaches¹¹¹. « Connaissant un peu la langue, il avait plus de titres que l'Européen ». Autre idée reçue : pour ce qui est de la langue, combien ne l'ont-ils pas entendue au berceau ou dans le dos de leur « nénène » (malgache) ? Cela a quelque chose du providentialisme en matière d'apprentissage des langues. Le Créole est manifestement né pour vivre plus loin à l'Ouest quand cela arrange. Perpétuant la théorie des climats, les tenants de ce genre d'idées démontrent que le Créole est physiologiquement adapté au colonat. L. Brunet le pense. Cela lui sert d'argument pour placer des obligés de son clan politique dans ses fumeux projets de colonat. Pensons à la lamentable affaire Babet.

De tels propos vont de pair avec des *a priori* psychologiques qui ne font pas honneur aux métropolitains qui les énoncent. Tour à tour, les Réunionnais apparaissent à la lumière du racisme le plus vif, quelle que soit leur position sociale. Ils figurent à la rubrique des faits divers de la III^{ème} République comme on le voit dans l'incident suivant : une administration de métropole réclame à la municipalité de Saint-Denis « une attestation d'indigène », en vue d'obtenir pour un Dionysien, une bourse d'Etat à l'Ecole de médecine militaire¹¹²...

Ou alors, la commission du suffrage universel de l'Assemblée nationale envisage la suppression de la représentation des colonies qui disposeraient de Parlements autonomes¹¹³. La presse parle aussitôt de « procédés vexatoires » à l'égard des Français des nouvelles France et évoque le « sauvage » (« c'est le nom qu'on emploie là-bas pour désigner les Créoles ») qui a appris à ses collègues de la Chambre l'existence de Madagascar. Au moment où la France va mettre la main sur Madagascar, les connotations négatives prises par le mot « Créole » obèrent l'idée de créolité, qui voit alors le jour, dans un processus d'émergence bien modeste.

¹⁰⁸ *Le JIR*, 13 février 1896, n°1556.

¹⁰⁹ Gallieni parle. *Entretiens du sauveur de Paris, ministre de la Guerre avec ses secrétaires*. pp. 249-256. Albin-Michel. 1920. 286 p.

¹¹⁰ Journaliste des deux îles, métropolitain et caméléon. Voir les chapitres « Emigration », note 169, « Rapports inter-communautaires », notes 72 et 81, « Espace public », notes 7, 192, 223 et 288.

¹¹¹ *La Patrie Créole*, 11 septembre 1901, n°77.

¹¹² *Le JIR*, 7 juin 1895, n°1310.

¹¹³ *La Dépêche de Madagascar* (et *L'Echo de Madagascar*). 25 janvier 1902.

E. Un ressentiment de « gros Blanc »¹¹⁴

Il est intéressant de noter ici la concordance d'esprit qu'on trouve entre les journaux des deux îles au même moment : deux mois après l'article précédent, les Leblond s'expriment dans *Le JIR* sur le sujet similaire de la représentation coloniale¹¹⁵ :

« La masse électorale de la Réunion n'est nullement inférieure aux populations agricoles de beaucoup de régions françaises. Un citoyen de la Réunion vaut aisément un Savoyard ou un Beauceron ; à défaut d'expérience personnelle, les romans de Zola ou de Maupassant le prouveraient. »

Comparaison n'est pas raison, mais c'est le commencement d'une certaine sagesse politique. Au début du siècle, les Réunionnais se rebiffent ; non pas les moindres. Ainsi, le meilleur connaisseur du commerce réunionnais, Albert Blay, armateur et fils d'armateur, conseiller général, gros Blanc, s'insurge exactement au même moment. Il apostrophe ainsi Chamings, autre élu qui, quelques temps après, va émigrer à Madagascar et y mourir, lors de la séance du 2 avril 1902 : « Si vous en êtes à croire, M. Chamings, que la Métropole nous veut du bien, je me tais... On nous assimile en France aux Sénégalais et aux Dahoméens. »¹¹⁶ On comprend donc comment, insensiblement, de « gros Blancs », qui sont sur un terrain de rivalité à Madagascar avec des métropolitains aussi instruits qu'eux, se mettent à se sentir de plus en plus Créoles et comment le mouvement autonomiste connaît un regain de faveur dans les années 1900-1902.

Les mesquineries blessantes dont les Réunionnais sont victimes à Madagascar sont à mettre en rapport avec une telle répartition publique : Albert Blay est l'un des principaux notables du pays et il sait se situer sur l'échiquier social. Son île s'apprête à renaître socio-politiquement (de Mahy ne compte plus, Brunet s'active beaucoup) et sa critique des comportements métropolitains habituels vaut pour lui dans la mesure où elle lui permet de se recentrer politiquement. *La Patrie Créole* met en cause « l'oligarchie locale qui met le pays en coupe réglée »¹¹⁷. Il s'agit donc de précéder le mouvement qui s'annonce. *La Vérité*, de l'avocat dionysien Vaboïs, accuse chaque quinzaine à Tamatave les nantis du système en place et devant le déchaînement de la bêtise raciste, les Réunionnais font face en ordre dispersé. Qui pourrait prendre à son compte, si ce n'est dans l'oligarchie, les mouvements d'humeur de Blay, gros Blanc vexé, que nous venons de signaler ?

La classe des notables du Conseil général est concernée et L. Brunet en particulier, appuyé par Chamings, en 1901, lorsqu'il se prononce en faveur de « Bourbon aux Bourbonnais » ou par Amphoux, maire de Petite-Ile, qui ne veut plus que « le Créole soit traité en paria »¹¹⁸. On mesure d'autant plus l'aigreur du ton quand on sait que ces deux derniers personnages politiques n'auront d'autre issue que celle de l'émigration dans la Grande Ile. C'est d'autant plus paradoxal que le ton est donné depuis quelque temps depuis Madagascar. C'est de là que partent les constats les plus acides. C'est Madagascar qui dramatise le sens du mot « Créole », qui provoque

¹¹⁴ On se reportera aux liens suivants de la BDLP Réunion :

http://www.bdlp.org/vedette.asp?base=bdlp_reunion&no=517147&rubrique=

http://www.bdlp.org/vedette.asp?base=bdlp_reunion&no=517145&rubrique=

¹¹⁵ *Le JIR*, 18 mars 1902, n°1150. « La représentation coloniale ».

¹¹⁶ *Le JIR*, 4 avril 1902, n°1166. Il s'en suivit évidemment « un chambard monstre ».

¹¹⁷ *La Patrie Créole*, 10 août 1905, n°1459.

¹¹⁸ *La Patrie Créole*, 25 août 1901, n°61. Cela se passe lors d'une rare tournée du Gouverneur dans la partie sous le vent.

l'évolution de son sens.

Ainsi, un colon âgé écrit de Tuléar, en 1898, pour ses « compatriotes »¹¹⁹ :

« La côte Ouest ne sera point le pays que l'immigrant créole devra rêver de coloniser, car ici, nous sommes traités comme des réprouvés qui ne jouissent pas de la qualité de Français. Deux camps existent à la côte Ouest, l'élément européen est tout. Le Créole est peu regardé. »

On se gardera bien de penser qu'il s'agit d'effet de manchettes journalistiques. A Mananjary, l'administrateur fait parvenir au Gouverneur général les renseignements suivants, qui abondent, dans leur laconisme, dans le sens du colon précédent :

« Etat d'esprit de la population. Groupe français : excellent. Groupe bourbonnais : ce groupe se fractionne. La fraction honorable ne faisant qu'un tout avec le groupe français. Groupe étranger. Franchement mauvais... Il y a lieu d'ajouter à ce groupe une demi-douzaine de Réunionnais mécontents. Ils ne déparent point le clan étranger à la remorque duquel ils ont cru devoir se mettre... Sourdement mauvais, ce groupe n'est ni chair ni poisson. »

On sent la haine de l'autre, celle de l'Anglais, de l'Allemand, du Juif. Où classer les patronymes de Babet, Lauratet et Cremazy énoncés en fin de rapport, dont les noms, à La Réunion, sont alors des symboles de réussites diverses, dans les domaines successifs de la politique, de l'économie et du barreau ? Le mépris est monnaie courante, au temps de Gallieni, quand on évoque les Réunionnais de la côte Est¹²⁰.

La raison de tant d'incompréhension et d'attitudes blessantes mérite qu'on s'y arrête. L'arrivée nombreuse des Créoles à Tamatave dès 1894, puis l'afflux difficilement enrayé dans les années qui suivent de centaines de personnes nécessiteuses sur bien des points d'une île où les masses sont pauvres entraîne des réactions. Bien des Réunionnais se trouvent confrontés à des problèmes sociaux qui les mettent en présence d'étrangers que sont pour eux les Malgaches ou les Français de France, expression consacrée. Quels sont ceux d'entre eux qui ont réellement eu l'occasion d'entrer en relation avec les Métropolitains de leur île ? En 1893, à son départ pour la France, de Mahy déclare : « Les Français de France sont ici chez eux. Ce sont nos frères aînés »¹²¹, et, quelques jours après, *Le JIR* s'insurge contre la réputation désobligeante qui leur est faite¹²². Ces deux détails, si infimes soient-ils, sont le signe manifeste d'un affrontement latent.

Aussi, Madagascar pourrait constituer un terrain où tous les « expatriés » auraient une chance de réussite sociale. Ce mot, nullement connoté, comme la périphrase banale de « ceux qui sont venus ici », employés par Julien Gimel¹²³ montrent à l'évidence que la moindre expression pour désigner l'autre peut se charger de mépris. L'article d'où ces mots sont issus, intitulé « La politique française à Madagascar » montre bien ce souci de n'affronter personne avec des épithètes choquantes. « La presse honnête, indépendante, (de Madagascar) doit chercher à ouvrir le pays à tous sans distinction d'origine »¹²⁴. Cet article est l'un des très rares qui cherchent à conjurer le sort avant l'intervention française. En général leur tonalité est

¹¹⁹ *Le JIR*, 22 décembre 1898, n°2627.

¹²⁰ 2 D 141. Mananjary ; sous dossier « Renseignements sur la colonisation ». Archives départementales de La Réunion. Trois jours avant, le capitaine Mondésir, chargé de la route de la côte Est, avoue au gouverneur de La Réunion : « J'accepte et je refuse un peu au hasard. » Il évoque les travailleurs créoles qui parviennent à leurs frais sur son chantier. 24 avril 1898. 56 M 21.

¹²¹ *Le Ralliement*, 12 septembre 1893, n° 310.

¹²² *Le JIR*, 30 septembre 1893, n°711.

¹²³ *Le Ralliement*. 15 septembre 1893. n°341. « Gimel, homme de couleur d'origine mauricienne... Ranchot l'aurait, dans le *Progrès de l'Imerina* traité de faussaire et de nègre. Les officiers hova en rient. »

¹²⁴ *Le JIR*, 3 janvier 1892, n°156.

plutôt celle qu'exprime G. Lahuppe dans *Le Ralliement* en 1892 : « La qualité de créole en certaines possessions françaises est un titre de persécution. Il n'y a pas d'antagonisme entre créoles et Européens. Il y a parti- pris contre les créoles. »¹²⁵

F. Un terme en voie d'évolution

N'est-il pas manifeste que ce soit *Le Temps*, qui ne fait jamais allusion aux Créoles à Madagascar, qui précise le 2 février 1893 :

« La colonie française de Tamatave est devenue trop nombreuse... des gens inoccupés peu recommandables dont l'élément naturel sont les eaux troubles. Vienne un conflit armé,... ils trouveront toujours des inventaires à fournir dont le chiffre ne sera jamais mesquin. »

Le Temps crie haro sur les Réunionnais supposés faire de trop importantes déclarations de pertes en cas de guerre¹²⁶. Le procès des Créoles est déjà instruit avant même l'arrivée de Gallieni. La presse entière de La Réunion connaît « les sentiments de nos résidents à l'égard des Créoles de la Réunion qui habitent la Grande Ile »¹²⁷. Elle n'a aucune illusion sur l'attitude de la France à l'égard de La Réunion. C'est d'autant plus remarquable que cette presse est celle des Garros, Dussac, Richard, Bocard, Trotet, Le Roy, (pour ce qui est du *JIR*) et des Brunet, Le Coq du Tertre, Geslin, Daudé, G. Choppy, D. de Kervéguen, Hermann, L. Vally pour ce qui est du *Ralliement*, disons, globalement, des « gros Blancs ». A Madagascar, leur intérêt direct est peut-être de taire leur origine géographique (des cas existent, comme celui du directeur de *L'Impartial* à Antsirane) ou de se faire à l'usage lexical antillais, pris comme usage standard (voire de l'imposer) et d'oublier le sens mauricien du terme « créole », donc d'abandonner les liens familiaux lointains qui la lient jusqu'ici à la bourgeoisie des Grands blancs mauriciens, souvent condescendante à son égard. C'est ainsi qu'on change d'époque.

II. UN SENS ENDOGÈNE PROPRE À LA COLONIE DE MADAGASCAR

Globalement, durant une vingtaine d'années, entre 1900 et 1920, les Réunionnais vont être amenés à ne pas revendiquer leur créolité, source d'ennuis divers avec l'administration coloniale. Mais le redoux économique et social qui concerne les allogènes après la Grande guerre (c'est pour eux la période du plein emploi, en particulier dans la Grande Ile) leur vaut de pouvoir exciper de leur qualité de Créole en tant qu'élément constitutif d'un ensemble national.

A. Une solidarité de circonstance

Cette société de possédants ne va pas pouvoir tenir ce discours hostile à la mère patrie pendant longtemps. Celui qui signe « un agriculteur » (cela fait plus noble que planteur ou surtout, « habitant »¹²⁸) dans *Le JIR* en 1892, peut-il partager autre chose qu'un vague sentiment d'appartenir à la même île avec celui qu'il appelle son « indigène » ? « puisque nos indigènes n'aiment pas travailler la terre et que beaucoup d'entre eux n'hésitent pas à émigrer vers Madagascar... ». On hésite à croire à un lien fort devant tant de distance. *Le JIR*, ou les autres journaux quels qu'ils soient, tiennent les deux discours en même temps, celui de la réunionité universelle et celui d'une classe. Cette ambivalence ne peut pas tenir à l'épreuve de l'exode à Madagascar.

¹²⁵ *Le Ralliement*, 21 septembre 1892, n°17.

¹²⁶ Ce sont pourtant les Mauriciens qui ont bénéficié des meilleurs remboursements pour les dommages de la guerre 1883-1885. Le correspondant tananarivien du *Temps*, Delhorbe, ne cache pas son hostilité aux Réunionnais.

¹²⁷ *Le JIR*, 24 mars 1893, n°529.

¹²⁸ C'est-à-dire « paysan » ou « ouvrier agricole » en créole.

C'est que les dangers viennent de toutes parts. Alors même qu'on se croyait déjà entre soi à Diego-Suarez, les métropolitains vous jugent à votre « physionomie »¹²⁹, et ils ne vous accordent pas même la concession à laquelle vous avez droit. Les métropolitains trient déjà dans Antsirane, avant que la colonie de Madagascar n'existe. Landrieu, métropolitain, montre bien en 1896 que cette idée de tri¹³⁰, est des plus imprécises :

« Il y a dans Nossi-Bé, trois ou quatre Européens, environ cinquante Créoles de Bourbon (dont la plupart sont des mulâtres) et quelques centaines d'indigènes... Les villages du littoral contiennent quelques traitants anglais, allemands, ou soi-disant créoles... »

L'acception mauricienne du terme de « créole » chez un métropolitain qui juge à la mine, ne fait ici aucun doute, comme la dernière réticence, « soi-disant », montre aussi qu'elle est difficile à passer sous la plume. On imagine l'émoi d'un Réunionnais lisant alors ce texte. La conquête se faisant plus proche, le discours ambiant réunionnais se modifie et on se met à parler en termes de concurrence avec ceux de Métropole et d'autres :

« Si les Créoles veulent faire œuvre pratique et gagner quelques sous, il faut qu'ils se préparent. On semble croire que Madagascar est un pays où les cailles tombent toutes rôties et où on n'a qu'à ouvrir la bouche pour qu'elles tombent... Nous autres Créoles, malgré le nombre de ceux qui s'expatrieront, nous serons comme submergés par le flot toujours montant des immigrants de toutes races, de toutes couleurs... »¹³¹

Il est vrai que les métropolitains ne sont pas les seuls sur le marché malgache. On ne sera donc pas surpris si l'on évoque des alliances de façade entre Réunionnais. Les difficultés qu'ils rencontrent à Madagascar expliquent, à la fin du XIX^{ème} siècle, parce qu'il faut faire nombre, des solidarités de circonstances, donc une évolution plus large du sens du mot « Créole ». D'autres peuples aux dents aussi acérées que les autres y accèdent et la situation est d'autant plus grave que ces immigrants ne sont pas loin : Malgaches de La Réunion, Cafres et Indiens, soit 63 personnes, ne se font-ils pas frères de sang, rue du Bois de Nêfles, c'est-à-dire chez soi, sur l'emplacement de M.M. Pirame & cie¹³² ?

Les « immigrés de l'intérieur », expression remise au goût du jour, qui se rencontre alors à La Réunion quand on parle des « contre-nations », guettent le Créole avant même qu'il ne parte. Il est impossible de croire aux discours tendant à établir un front uni des Créoles se rendant à Madagascar¹³³. Seuls ceux qui savent écrire le tiennent, parce qu'il s'agit d'un discours fait à leur profit : ils croient pouvoir s'allier à la masse illettrée pour mieux s'imposer sur l'Île Rouge.

Mais ce discours déraile ; fin 1896, un article de *L'Avenir de Madagascar*¹³⁴ met fin à cette alliance de surface entre Réunionnais. R. Jaybert, Mauricien inconnu par

¹²⁹ *Le Ralliement*, 13 novembre 1894, n°834 ; lettre d'un colon de Sainte-Rose qui a une lettre d'introduction de L. Brunet et « une bonne physionomie » (il est blanc).

¹³⁰ G. LANDRIEU, « A Madagascar, Nossi-Bé et le commerce de la côte Sud-Ouest », *Revue Maritime*, pp. 5-33, Octobre 1895.

¹³¹ *Le Réveil*, 7 décembre 1894, n°2142 ; voir aussi le numéro du 30 novembre, n° 2135, article du capitaine Lavoisot.

¹³² *Le Réveil*, 11 mai 1894, n°1985 ; « Les frères de sang ».

¹³³ Il se fait évidemment des distinctions ethnotypées à La Réunion ; voir *Le Ralliement*, 18 septembre 1894, n°781, l'expression « créole rouge ».

¹³⁴ Dont le directeur est l'avocat Le Garrec, Breton, qui a travaillé comme commis à la direction de l'Intérieur pendant une douzaine d'années à Saint-Denis où il s'est marié avec une fille Robin. Il se retrouve à Tamatave après parution du décret réorganisant son service. Voir *Le Ralliement*, 27 novembre et 24 décembre 1892, n°56 ; article intitulé « Ces pelés, ces galeux... »

ailleurs, demande non seulement l'expulsion de Tamatave de tous les individus venant de La Réunion et de Maurice, c'est-à-dire des Créoles, qui ne peuvent justifier de moyens d'existence, mais aussi l'édiction de la peine de mort contre tout voleur par effraction. « Est-ce qu'un voleur est plus digne de miséricorde qu'un *fahavalo* ? Non, mille fois non. Pendez-le, car le fusiller serait lui faire trop d'honneur. » Il s'agit d'une « suggestion de quelques mesures efficaces dans l'intérêt des vrais colons de Tamatave ». Il s'agit ici d'une expression un peu vive et toute neuve de la lutte des classes, prise au pied de la lettre.

On retrouve ce genre d'émotion à fleur de peau dans un texte d'autant plus étrange qu'il promeut non pas la lutte des classes mais celles des races : *Le Ralliement*, en 1900¹³⁵, fait paraître un long article dans lequel les Européens sont accusés d'accaparer « les bonnes places voire les sinécures » sans égard aucun pour les « Français d'Outre-Mer qui ont l'outrecuidance de réclamer leur place au soleil ». En fait, cela mène l'article à piller « un journal » inconnu dans lequel on peut reconnaître (mot pour mot quelquefois) un texte dactylographié qui existe en exemplaire unique dans sa version intégrale aux ANSOM intitulé *Madagascar. Notes & impressions. Tamatave 1898-1899*¹³⁶ du capitaine au long cours J. Barre, commandant de la flottille de Tamatave, et qui peut servir de parangon du genre. Nous sommes loin de l'idée exprimée plus haut selon laquelle des Réunionnais pensaient pouvoir faire bloc autour de l'idée de créolité pour s'imposer. La réaction à l'idée humaniste, progressiste, selon laquelle tous les Réunionnais sont des Créoles est cinglante. Ils ne réussiront jamais à faire bloc à Madagascar puisque l'idée assimilationniste l'emporte sur les aspirations régionalistes.

L'étude de Barre suscite, en 1902, une « Etude envoyée de Tananarive ». Il s'agit d'un commentaire aux articles de Sully Brunet, où se fait la distinction entre la « canaille d'origine bourbonnaise »¹³⁷ et les autres, ceux de Tananarive, Réunionnais qui ne sont pas des « pouilleux dangereux ». Et c'est ici que se produit un renversement de sens, de tendance, de politique. Un Créole digne du nom est désormais plutôt blanc :

« Seuls se rendent à Tananarive les vrais créoles de chez nous, ceux d'après lesquels les Européens intelligents jugent notre race, et qui à Tamatave (leur nombre étant restreint) sont compris dans la mésestime générale. »¹³⁸

Voilà de la subtilité dans un discours qui préconise l'alliance avec la métropole au prix d'une certaine renonciation avec ses co-iliens. Ne dit-on pas en Métropole qu'il existe les bons Français et les autres ? Les Réunionnais qui passent outre-mer seraient-ils amenés, pour s'affirmer devant des métropolitains, à revendiquer leur créolité au prix de l'exclusion de certains d'entre eux ?

B. L'administration tananarivienne, dynamique de la créolité

Au début de ce siècle, les règles métropolitaines de l'existence sociale sont si fortement fantasmées que le Réunionnais expatrié en contact avec le monde

¹³⁵ *Le Ralliement*, 13 janvier 1900, n°2648.

¹³⁶ c.434. d.4079. Barre est lieutenant de port à La Réunion en 1897, après avoir été lieutenant de vaisseau et sous-directeur du Port et du chemin de fer. Les généalogistes ne connaissent que Charles Victor, né en 1854 à Saint-Pierre, qui eut les mêmes fonctions nautiques. A.J. X. Barre est capitaine d'infanterie ; c. 432. d. 4633. (CAOM). *Le JIR* fait état de J. H. Barre, lieutenant de port, nommé capitaine au long cours, en remplacement de Bertho (21 septembre 1894, n°1059). Il aurait été nommé à Madagascar (Antsirane puis Tamatave et Andovoranto) grâce à l'intervention de De Mahy ; voir *Le JIR*, 10 septembre et 7 décembre 1898, n°2525 et 2612 et *Le Ralliement*, 11 juin 1898, n°2094.

¹³⁷ *Le JIR*, 10 mai 1902, n°1201. « L'écume de nos ports qui va tenter fortune à Madagascar, avec, comme bagage, une mauresque sordide, un vieux chapeau des souliers éculés ; le reste à l'avenant. »

¹³⁸ *id.*

métropolitain ne peut guère survivre qu'en gommant sa culture. Un article de M. et A. Leblond, paru en 1900, donne une belle expression dans toutes ses interactions de cette pression sociale qu'entraîne la reproduction du modèle venu du froid¹³⁹ : ce ne sont point tant les Blancs de La Réunion que

« les Métis qui réclament avec insistance le service militaire car la classe blanche aristocratique ou bourgeoise redoute les rudes travaux du militarisme et le couchage côte à côte avec les Noirs odoriférants... Ceux-ci voient dans le service militaire une route à suivre pour arriver. »¹⁴⁰

On dénaturerait le sens de l'article si on s'en tenait à cette simple citation. Elle est néanmoins révélatrice de la prégnance d'une pensée ethnotypée dans tous les actes de la vie sociale au début du siècle.

On peut en juger par les lettres délirantes anti-créoles de Rosély Vitry, instituteur laïque réunionnais, malade mental, qui s'est vu refuser un emploi à Madagascar et s'en plaint à l'inspecteur général des colonies Picquie¹⁴¹. Créole lui-même, il se met à haïr tout ce qui peut être créole et attribue à son univers quotidien les tares qu'il voit dans le regard des autres. Le modèle normé hexagonal agit de soi-même et trouve chez le Créole, hussard de la République, un convaincu sans recul. La créolité est à fuir si on veut être Français, chez le malade mental.

Quant aux délires du docteur d'Anfreville de la Salle, qui paraissent à Paris au même moment, ils sont le contrepoint de ceux du malheureux Vitry, mais ces derniers sont ceux d'un malade, alors que le docteur édicte la norme :

« Les défauts du Créole s'accroissent d'ordinaire en raison de sa pigmentation épidermique... C'est un spectacle curieux de voir dans les bataillons créoles de Madagascar, confondus dans le rang, ces épidermes si diversement colorés qui du blanc pur arrivent par d'innombrables transitions au noir le plus foncé. L'opinion des officiers en contact avec ces soldats créoles est désastreuse. Moralement et physiquement, ces hommes sont au dessous de leur mission éventuelle. »¹⁴²

On voit la distance que prennent les Leblond, dans leur période la moins réactionnaire, face à la situation : « Aux Mascareignes les gens de couleur sont arrivés à très peu près au même degré de civilisation que les blancs. » Ils viennent tout juste de se rendre en mission officielle à Tananarive. Comme Gasparin va le faire, ils établissent une jonction, un fil ténu tendu au-dessus du sordide, entre le sort des Créoles de trois pays différents et envisagent, en se cantonnant au domaine des idées, un avenir un peu moins triste pour les gens de leur île, un avenir malgache.

Les Leblond ne peuvent-ils douter d'un sort meilleur à Madagascar ? L'adversité du nouveau milieu dans lequel les Créoles sont immergés donne aux expatriés réunionnais une unité de surface. La politique rattrape vite les expatriés qui ne débarquent pas sur une terre inconnue. Leur soudaine irruption se fait dans des tensions autrement plus dures que les rivalités qui les opposent aux métropolitains. Ainsi, le mot malgache « vazaha », passé dans le français local, permet de gommer bien des aspérités ; il intègre à un ensemble plus vaste encore que le monde français mais il vous exclut définitivement du monde dans lequel vous intervenez : le 27 octobre 1896, « les Hovas foulent à Sambava le drapeau français. Ce n'était pas rassurant pour nous autres vazahas. Nous nous sommes réunis et la majorité a été d'avis qu'il fallait abandonner la

¹³⁹ Qu'on peut simplement nommer « assimilation ».

¹⁴⁰ Article cité de M. et A. Leblond. Voir note 93.

¹⁴¹ 56 M 31. Archives départementales de La Réunion. En particulier la lettre du 3 janvier 1903. Le dossier en comprend trois.

¹⁴² pp. 98-99. *op. cit.* Le docteur explorateur vit de son délire ; il a même droit aux félicitations de la presse avant que celle-ci ne découvre les énormités du texte originel. *La Dépêche de Madagascar*, 14 février 1903, n°99.

localité. »¹⁴³ Il faut des événements graves pour que cette appartenance à la communauté française soit retrouvée.

Mais l'ignorance des journalistes métropolitains va loin quand les nouvelles graves de la pacification gallienne se succèdent, d'autant plus qu'ils imputent facilement la mort des 6 000 militaires à la rapacité des Créoles. Le duelliste parisien Charles de Perrières, à ses heures journaliste à *L'Eclair*, violent journal antidreyfusard, amalgamant certainement les données¹⁴⁴, fait savoir que des Créoles sont les chefs des rebelles de l'insurrection de fin 1898 dans laquelle plusieurs Créoles, sur le district de la Grande Terre, ont perdu la vie¹⁴⁵. Le métropolitain a toujours raison, face à l'opinion de la France hexagonale, même s'il ment de toutes pièces et le mensonge perpétue une vision méprisable des îles. On songe au désarroi qui touche les Réunionnais devant l'inconséquence des Français de la mère patrie. La métropole fait tout ce qui est en son pouvoir pour détruire une unité de façade créole à Madagascar.

Cet acharnement veut exclure de Madagascar les mieux nantis des Réunionnais, qui, dans cette stigmatisation, ne peuvent que se rallier aux valeurs de leur île, à ce qu'en 1885, le journaliste de Saint-Paul, Manest Abélard nommait terriblement « la bâtarde nationalité »¹⁴⁶ réunionnaise. Ainsi, Bellier de Villentroy, garde dans la milice à Maroantsetra, « fils de bonne famille », selon la recommandation du Gouverneur Beauchamp, appuyée par Gallieni, apprend la même année à ses dépens qu'il ne saurait être dignement assimilé aux métropolitains : l'administrateur de la ville après s'être servi de lui dans des circonstances difficiles « ne fait pas plus de cas de lui que si c'était un vulgaire bourjane. »¹⁴⁷ Sitôt installés au pouvoir, les *vazaha* font vite mentir le proverbe malgache qui dit qu'ils s'entendent même s'ils font semblant de battre.

Le capitaine Franquet, à Andovoranto, le 8 septembre 1898¹⁴⁸, va bien plus loin que son collègue de la baie d'Antongil. Il compte simplement les étrangers du district et obtient ce résultat éloquent :

	hommes	femmes	enfants	remarques
Français	28	6	3	Y compris 13 Créoles de La Réunion
autres Européens	1			
Créoles de La Réunion	96	29	29	
Mauriciens	43	8	7	
Chinois	36			
Indiens	23	3	4	
Africains	2			

¹⁴³ *Le JIR*, 29 novembre 1896. lettre privée des fils Guinet dont le père est de Versailles et la mère malgache. La lettre évoque les familles Vincent et Nicolle qui sont réunionnaises, « colons » et « vazaha ».

¹⁴⁴ On peut penser à l'affaire Arthur Hardy, Brondon, Fish (sic, pour Fiche) accusés de complicité avec les *fahavalo* à Vatondry en mars 1896. 2 Z 333. CAOM. Il semblerait que la milice ait joué un tour à ces Mauriciens, appelés Français dans le *JIR* du 19 mai 1896 ; voir aussi le numéro du 6 juin.

¹⁴⁵ *Le JIR*. 16 février 1899, n°2677.

¹⁴⁶ *Le Petit Saint-Paulois*, 19 août 1885.

¹⁴⁷ *L'Avenir de Madagascar*. 13 et 16 avril 1898. Bellier a soigné l'administrateur alors qu'il était à l'article de la mort. L'administrateur ne lui a pas rendu la pareille. Son intégration dans la milice est d'une grande difficulté alors qu'il a été excellent sous-officier dans l'armée et volontaire pour Madagascar en 1895.

¹⁴⁸ Série démographique, dossier n°1, Andovoranto. Réponse à la circulaire du 18 janvier 1898 sur le recensement de la population indigène. CAOM.

Franquet ne disconvient pas du fait que certains Réunionnais soient français ; 13 parmi eux, les Blancs certainement, qu'il nomme Créoles selon l'habitude antillaise, méritent selon lui une distinction qu'il chiffre. Depuis de nombreuses années, les plus cultivés des Réunionnais se savent sur la brèche ; on veut bien les reconnaître comme Français s'ils sont blancs. Madagascar est un révélateur pour les autres. On comprend donc que la créolité réunisse plus à Madagascar qu'elle ne le fait à La Réunion même.

Le zèle administratif de Franquet explique pourquoi une scission s'opère chez les Créoles, alors qu'ils affluent dès 1894 (elle a toujours existé en tant que telle à Madagascar, mais du fait de changement de régime, leur statut social change aussi), qui est de l'ordre de l'inconscient : les rapports entre certain d'entre eux et les Malgaches sont souvent si étroits que le capitaine Lavoisot déplore le fait que les Betsimisaraka demandent conseil aux traitants créoles, en 1895-1896, plutôt qu'à l'administration dans laquelle sont restés des Merina¹⁴⁹, déjà au pouvoir dans le régime antérieur¹⁵⁰. Ce détail est révélateur de cette incapacité des métropolitains à pouvoir comprendre les Créoles expatriés, qui, eux-mêmes, se situent mal dans un Madagascar en proie aux bouleversements.

Pensons à une lettre de fin juillet 1896 d'un Créole d'Ambositra, nouveau venu, qui paraît dans le *JIR* et où naïvement le rédacteur avoue : « Au lieu d'être les maîtres, nous ne sommes rien. »¹⁵¹ L'expatriation ne change rien au statut social, car les dangers guettent les Réunionnais de toutes parts. La hantise d'être dépassés par les Merina est une hantise constante : dans son rapport politique sur l'année 1902, l'administrateur Péan, grand pourfendeur de Créoles devant Gallieni¹⁵², souligne combien « le père Leroy réussit dans une population de Créoles et d'indigènes également accessibles à toutes les superstitions. » Cet amalgame est aussi pratiqué par le père J.B. Piolet qui tient chaque fois qu'il le peut à situer les Créoles du côté malgache plutôt que chez les Français. Ici, il en fait manifestement des étrangers :

« Presque partout nous trouvons établis des Indiens, des Arabes, des Chinois et des Créoles de la Réunion et de Maurice. Ces gens-là nous sont tous supérieurs dans le petit trafic ; ils vivent de peu et les règles de l'honnêteté sont pour eux la plus petite des gênes. »¹⁵³

Ces vilénies ne valent cependant pas le délié de la langue de Delhorbe¹⁵⁴ quand il prend la parole lors d'un dîner-causerie sur l'avenir économique de la Grande Ile :

« On trouve facilement le reste du personnel parmi les Créoles de Bourbon et de Maurice fixés dans la colonie (car) ils sont mariés avec des femmes malgaches. Ces Créoles ou ces Malgaches ont une supériorité sur les Français, celle de se contenter de salaires absolument dérisoires.¹⁵⁵ »

¹⁴⁹ « Les Merina nomment les Créoles *Natakalo basy*, ceux qu'on a échangé contre des fusils... (Ils) faisaient sonner bien haut leurs titres de vainqueurs. » « Les rapports d'H.Laroche. » *Bulletin de Madagascar*, octobre 1966, p.951.

¹⁵⁰ *Bulletin de Madagascar*. « Les rapports d'Hippolyte Laroche », n°245, p.934.

¹⁵¹ *Le JIR*, 4 septembre 1896, n°1805. Alby lui dit : « Tant pis pour vous, il ne fallait pas vous exposer. » Alby déteste les Créoles. 56 M 21. Archives départementales de La réunion. Résidence de Majunga. Le 15 janvier 1897, il fait savoir au gouverneur de La Réunion qu'il a rapatrié des Réunionnais par l'*Amazone* du 31 décembre 1896. « La fortune ne leur a pas souri : 39 réquisitions ont dû être délivrées à des indigènes bourbonnais. »

¹⁵² Voir par exemple *Le JIR* du 15 octobre 1896, n°1846. Péan est passé de Nosy-Be à Sainte-Marie où « après 6 mois, il s'attire l'animosité de la population. »

¹⁵³ *Douze leçons à la Sorbonne sur Madagascar, son état actuel ses ressources, son avenir*. p.359. J.-B. Piolet, Chalamel, 1898, 443 p.

¹⁵⁴ Voir le chapitre « Commerce 1880-1897 », notes 204-217 dans la thèse de C. BAVOUX. *Les Réunionnais de Madagascar, 1880-1925*, Paris VII, 1997.

¹⁵⁵ p.769. *Bulletin de l'union des associations des anciens élèves des écoles supérieures de commerce*, 5

Le cynisme saute aux yeux. Qui pis est : ces gens-là se satisfont de rien ; pourquoi les décourager ? On voit l'alternative qui reste au Créole ; c'est un peu comme si les us et coutumes en cours lui demandaient de choisir son camp. « La Métropole ne perd jamais une occasion d'humilier les Créoles, c'est-à-dire les Français nés aux colonies.¹⁵⁶ » Frantz Fanon l'a certainement mieux dit, mais il y a là une idée prémonitoire que le psychiatre eût reconnue. Au temps de Gallieni, la métropole est bien plus forte dans son dédain que l'alliance de surface réunionnaise. Les Créoles de Madagascar doivent s'assimiler individuellement ou disparaître en tant que Créoles. Gallieni, fils d'immigré italien, est un modèle vivant de ce cheminement personnel. Une réflexion politique va se faire jour chez les admirateurs de Gallieni que sont les Leblond et chez l'avocat de Tamatave, le futur député Gasparin. Gasparin est à son tour le modèle proche d'une façon d'être Créole à Madagascar.

C. Un Créole neuf et un désir de démocratie. Les Leblond et Gasparin

Parmi ces miasmes, le Madagascar allogène du temps de Gallieni apporte aussi des bouffées de fraîcheur. Ce Madagascar régénère finalement l'idée de créolité. Ainsi, *Le Ralliement* fait savoir qu'à Tamatave (car on¹⁵⁷ s'intéresse de près à sa famille expatriée longtemps avant la conquête et les avis de décès jouent, en première page des journaux, un rôle de premier plan dans la sociabilité) un Créole vient de décéder, rue de La Réunion. Le détail est d'importance quand on sait que le défunt se nomme Hang-Ho. Le fait que ce Cantonnois soit allé décéder de la peste loin d'une île qui ne l'a peut-être pas vu naître a accéléré son baptême de créolité¹⁵⁸. Depuis Tamatave, les correspondants influencent le lectorat réunionnais en œuvrant dans le sens d'un renforcement de la cohésion créole.

Cela dénote un changement interne de mentalité, dans l'idée qu'on peut alors avoir à La Réunion de l'appartenance au monde créole, cette idée ne pouvant guère venir que du correspondant local réunionnais. Dans ce contexte, les tentatives lexicales pour employer le moins possible le mot de « Créole », trop connoté restrictivement dans son indianocéanité, sont certainement dignes d'être notées : il faut attendre le numéro 100¹⁵⁹ pour que *La Dépêche de Madagascar* établisse le distinguo traditionnel entre Européens et Créoles. On est volontiers assimilateur à Tamatave, mais l'administration française a eu plus d'ascendant que la presse sur le cours banal du racisme rampant. *La Dépêche de Madagascar* ne voyait que des Européens jusque là, ou des Français, ou à la grande rigueur, des « originaires de la Réunion »¹⁶⁰. On notera là un effort personnel du rédacteur Julien Gimel dont l'effort d'assimilation peut être vérifié aussi dans le domaine des faits divers dans lequel l'origine des inculpés n'est jamais précisée, à la différence des journaux de Tananarive¹⁶¹.

Les journalistes créoles savent que la presse parisienne n'est pas tendre avec les îles : un journal illustré de Paris, qui tire à 40 000 exemplaires, n'a-t-il pas, au moment de la première conscription, publié des gravures atrocement colorées qui représentaient

janvier 1903, n°73.

¹⁵⁶ *La Patrie Créole*, 20 juin 1906, n°1761.

¹⁵⁷ La rubrique nécrologique est une mine pour le chercheur d'aujourd'hui.

¹⁵⁸ *Le Ralliement*, 13 octobre 1900, n°2648.

¹⁵⁹ *La Dépêche de Madagascar* publie chaque semaine l'état civil de Diego-Suarez. Il faut attendre le 21 février 1903 pour qu'elle accepte la différence entre Créoles et non Créoles.

¹⁶⁰ *La Dépêche de Madagascar*, 31 janvier 1903, n°97.

¹⁶¹ Voir note 122. *La Dépêche de Madagascar*, 1er mars 1902, n°48. Sept personnes dont le patronyme est manifestement créole sont arrêtés sur la voie publique pour ivresse manifeste ; *idem* pour Salva, le 2 novembre 1901, n°31.

des conscrits à demi-nus dansant sous de fantastiques cocotiers, le pile-colon africain ? Allez convaincre les lecteurs de la feuille populaire que les gravures n'avaient point été faites d'après des clichés photographiques.¹⁶² Le doyen des lettres de Dijon, P. Gaffarel, quant à lui, publie depuis une quinzaine d'années ses *Colonies Françaises*¹⁶³ et sans être jamais venu voir sur place juge « quelque chose d'inappréciable dans la forme de l'œil » des Créoles pour établir en cela leur filiation madécasse. C'est la métropole qui joue toujours les mêmes scies et qui veut ancrer le Créole sur des marques qui n'ont jamais été.

M. et A. Leblond¹⁶⁴, qui se sont rendus pour une longue mission, à Tananarive, auprès de Gallieni, fin 1904, se rendent fort bien compte de cet immobilisme auquel le Créole est destiné dans la vision métropolitaine et font paraître un article où Renan, Saussure et Gobineau deviennent les maîtres à penser de « l'opinion moyenne », pour parvenir enfin à ce qui est probablement le meilleur de leur pensée politique¹⁶⁵ : « La masse nègre n'est pas une race mais une classe de prolétaires. » Brunet n'est jamais allé jusque là, qui parle, alors, au mieux, « des milieux dans lesquels on s'obstine à faire la distinction entre créoles et Européens »¹⁶⁶ ou encore de « ces milieux inspirés par un mauvais esprit »¹⁶⁷ ; les « milieux » considérés étant, faut-il le préciser, parisiens à chaque fois. Le sens du mot « Créole » se négocie au début de ce siècle dans des approximations successives dont les plus humbles et les moins armés pourraient faire les frais. Madagascar est au croisement de toutes ces corrections : la confrontation toute nouvelle de nombreux métropolitains et de Créoles, qui n'a jamais eu d'équivalent à La Réunion, ne peut qu'y accélérer l'évolution sémantique du mot « Créole ». Chaque Réunionnais, plus vite que dans l'île d'origine, va y devenir un Créole et ainsi obtenir une identité négociable.

Les Leblond ne sont pas les premiers à se servir du mot « masse » pour essayer de cerner les problèmes raciaux de leur île. Le mot se retrouve chez Buet et sert de synonyme au mot très usité alors à La Réunion de « caste »¹⁶⁸ (voire de « nation ») comme on le trouve chez Macquarie qui met la phrase dans la bouche du procureur de Saint-Pierre :

« Cette classe métisse (il s'agit des anciennes familles blanches de Bourbon qui sont restées pour la plupart propriétaires du sol) descendraient des Malgaches par les femmes ... Elle est la seule attachée par ses origines au sol. »¹⁶⁹

Cette acception de « masse » est conforme à l'emploi traditionnel qu'en fait Buet. Seul Dejean de la Batie, homme d'extrême-droite, en 1887, à l'idée de (ses) créoles de l'île Bourbon, a évoqué la « démoralisation des classes populaires »¹⁷⁰ sans pousser plus avant sa réflexion. Le seul véritable antécédent des Leblond se trouve dans

¹⁶² *Le Petit Journal, supplément illustré*, 10 février 1895, n°221, gravure intitulée « Événements de Madagascar, enrôlements à La Réunion. »

¹⁶³ *Le JIR*, 1er et 6 juillet 1906 ; articles d'Edmond Dantès. Effectivement, la phrase se trouve dans la 5ème édition, 1893. p.204. Le second article est intitulé « Tous Malgaches » à la fois par dépit mais par fierté aussi ; celle qui veut que l'on soit reconnu pour ce qu'on est et non pas pour ce à quoi on ressemble.

¹⁶⁴ *La Revue de Paris*, juillet 1906, pp.104-130.

¹⁶⁵ Elle a avancé depuis 1900 : « Il faut que tombent les préjugés sociaux si persistent les délicatesses physiques. » art. cité.

¹⁶⁶ *Le JIR*, 9 novembre 1901, n°1039.

¹⁶⁷ 1 M 11 c, 9 juin 1904. CAOM. Dans cette lettre personnelle au gouverneur de La Réunion, il se sert de la périphrase « qui est de la Réunion » pour désigner un administrateur créole.

¹⁶⁸ « (Les métis)...Une classe à part que l'on tient à l'honneur de ne pas fréquenter. » p. 197, Charles BUET, *Six mois à Madagascar*, V.Palmé, Paris, 1884, 381 p.

¹⁶⁹ p. 44. ouvrage cité.

¹⁷⁰ *La Vérité*, 23 octobre 1887, n°62. « La question de Madagascar »

leur article du *Mercure de France*¹⁷¹ où ils se servent d'un emploi très approchant : « Dans les vieilles colonies la rivalité de races est à très peu de chose près celle qui existe entre les différentes classes de la métropole, seulement aggravée par la question de couleur. » L'avocat tamatavien Gasparin, dont l'heure politique sonne, va mettre en musique cette idée dont les Leblond ne font rien dans la réalité pratique.

Gasparin a ceci de particulier qu'il est au confluent de trois mondes : il connaît bien la métropole où il a fait ses études supérieures, La Réunion où il est né et Tamatave où il est avocat. Il a eu le temps de se rendre compte que si l'air du temps changeait, il fallait que les hommes changeassent aussi, et ce n'est ni en France ni à La Réunion que cela se produit, ni à Madagascar, mais dans certains esprits seulement. En 1909, le gouverneur de La Réunion témoigne de ce changement dans les esprits à un pharmacien qui veut une copie du recrutement militaire européen de La Réunion : « Il n'est pas établi de différence entre Européens et Créoles habitant la colonie. »¹⁷² Elle est révélatrice de ce qui change en apparence dans l'air du temps : pour ce qui est de la forme, tout est pour le mieux et l'apparence est sauve aux yeux de qui s'aveugle. Mais la même année, la presse tamatavienne, à propos de Gasparin, évoque « sa main teintée », habituée qu'elle est aux distinctions phénotypées¹⁷³. Sans cesse, les préjugés qu'on croyait disparus reviennent là où on s'y attendait le moins.

Comment Gasparin ignorerait-il l'histoire qui suit, qui s'est multipliée autant de fois que le subterfuge a pu servir¹⁷⁴ ? L'administrateur-maire de Tamatave écrit au gouverneur « au sujet du nommé Aglaë » : la perception de la taxe personnelle à laquelle sont astreints tous les Malgaches mène le Maire à des difficultés sans nom, dès lors qu'une « certaine similitude existe entre les indigènes qui possèdent le patois créole et les Noirs venus de la Réunion depuis 1895. » Les Malgaches créolisants se font astucieusement passer pour des « citoyens français et échappent ainsi aux exigences du fisc ». C'est ainsi que le Maire de Tamatave est amené à faire vérifier l'identité de « Joseph Augustin Aglaë, âgé d'environ 56 ans et qui prétend être né à Saint-Denis. »¹⁷⁵ C'est *Tout Ubu colonial* avant parution.

Les colonisés en arrivent à usurper l'identité de l'autre grâce à une question de langue et d'ethnotype pour la plus grande déconfiture des institutions. Gasparin exploite donc ce système de la dureté quand il demande, sitôt élu, de remplacer deux « Créoles » commis des douanes tamataviens par deux autres, comme le font tous les députés soucieux de réélection¹⁷⁶. Ce n'est que par la promotion et la reconnaissance sociales des Créoles que Gasparin première manière veut faire évoluer les régimes surannés. Les rares réussites de Créoles sur la côte Est le lui démontrent tout comme les contre-vérités de ses ennemis politiques qui osent prétendre en 1910 que « le travailleur local avec 1,50 f. est aussi riche que l'ouvrier parisien avec 10 f. »¹⁷⁷

¹⁷¹ Article cité.

¹⁷² 1 M 17 c. Archives départementales de La Réunion.

¹⁷³ *Le Progrès de Madagascar*, 18-20 septembre 1909. « La chauve-souris ministérielle. »

¹⁷⁴ 1 M 15 c. 17 décembre 1907. Archives départementales de La Réunion.

¹⁷⁵ Crépin Romanet est ainsi amené à demander le 11 novembre 1915 une pièce d'identité au Gouverneur de La Réunion. Originaire de la côte d'Afrique, il a été enlevé de son pays par des trafiquants arabes qui l'ont vendu à La Réunion. En 1888, Magnan de Bellevue l'emmène avec lui à Tamatave où il réside depuis. « Souventes fois », il a refusé de payer l'impôt des indigènes, de même que ses enfants. On comprend son désir de retrouver son livret au bureau des immigrants de Sainte-Marie où il était en service chez Sabattié ; 56 M 46 bis. Archives départementales de La Réunion.

¹⁷⁶ 1 M 12 D. 1906. s. d. Archives départementales de La Réunion. Gasparin au ministre des colonies. Il s'agit des douaniers Guignette et Pouille ainsi que Le Barbier, commis des postes à Tuléar.

¹⁷⁷ *Le JIR*, 1er septembre 1910, n°214.

Les fonctionnaires métropolitains de Madagascar des débuts de la colonisation ont trop voulu assimiler les Réunionnais aux Malgaches et non pas à eux mêmes, pour ne point avoir dessillé les yeux de Gasparin, et la droite réunionnaise insiste trop généreusement sur l'idée de retour au pays au temps où Augagneur veut réunir La Réunion à sa couronne¹⁷⁸, pour que les Créoles n'aient pas eu conscience du rôle de supplétifs qu'on a voulu leur faire tenir¹⁷⁹. On peut en juger par cette lettre d'un douanier créole au gouverneur de La Réunion dont on envisagerait difficilement l'équivalent avant cette époque : Albert Masséaux, en service à Madagascar, s'y plaint de J. Deheaulme, chef du service des douanes, « homme qui n'aimait point les fils de prolétaires. Par suite de couleur, (il a) été rétrogradé ». Le respect de la hiérarchie et des stéréotypes a été tel pendant si longtemps que l'attitude provocatrice d'Augagneur apporte un air nouveau de démocratie, de considération de soi, de réhabilitation des Créoles. Ils osent enfin, souvent par la bouche de Gasparin, défendre leurs droits. Au début du XX^{ème} siècle, Tamatave est donc à la source des réseaux qui promeuvent la dignité créole réunionnaise. Le projet de rattachement de La Réunion à la Grande île présenté au Ministre des colonies en 1907 par Augagneur ne fait que perpétuer le règne du soupçon.

D. Les « assimilés taratasy »¹⁸⁰ et l'ère coloniale du soupçon

Il ne faut pas perdre de vue cependant que les Créoles se mettant à vivre à Madagascar participent à un jeu à trois où il n'y a qu'un gagnant, qu'ils ne sauraient être, assujettis qu'ils sont et non assimilés en droit comme le prétendent les formulaires administratifs. On se rend vite compte que ceux d'entre eux qui le peuvent cachent leur origine. Cette attitude est troublante mais parfaitement compréhensible dans la mesure où la personne qui brouille les cartes sait qu'elle a de la reconnaissance sociale à gagner à ce subterfuge¹⁸¹. Les Mascarins des deux îles sœurs vont chercher à manifester le moins possible leur identité initiale pour la raison que l'idée assimilationniste efface toute référence à des racines.

Il est difficile de faire un recensement de ceux qui cherchent ainsi à biaiser avec les contraintes sociales. Cela concerne, par exemple, J. M. Raffray, Vice-consul, qui meurt à Tamatave en juin 1886 et dont on sait qu'il est des Iles, sans qu'on puisse établir son origine¹⁸². De même, *Le Créole* du 9 mai 1888, qui a déjà eu l'occasion d'évoquer plusieurs fois son nom, évite de rappeler les origines de A. Guénot, 50 ans, mort dans la nuit du 3 avril,

« l'un des plus anciens colons français de Madagascar. A l'âge de 22 ans, il aménage des chaloupes pour passer les barres de Vatomandry et devient spécialiste de la canne et de la vanille. Pendant la guerre de 1883, il envoie à des journaux de Paris et de l'île Maurice des

¹⁷⁸ *Le JIR*, 13 février 1910, n°57.

¹⁷⁹ 1 M 18 d. 30 avril 1911. Archives départementales de La Réunion.

¹⁸⁰ *Taratasy* signifie « papier » en malgache. Les « assimilés taratasy » sont les Réunionnais, Français selon les papiers d'identité.

¹⁸¹ Par exemple, Chamings, entrepreneur, dans un état nominatif des personnes ayant quitté la province de Diego-Suarez pendant l'année 1902 est déclaré sous la rubrique « Français », comme Lieutaud, de Martigues, alors que Wislez, pharmacien, est inscrit sous la rubrique Créole de la Réunion. Le directeur du journal de Diego-Suarez *L'Impartial*, Nicolas, commandant en retraite, défenseur des Créoles de la province, déclare être né en métropole. Ses tics de langage sont typiquement créoles et sa connaissance des deux îles, parfaite.

¹⁸² Le détail figure dans une lettre de Roncière à de Mahy. A.P. 35.CAOM. *Le Nouveau Salazien et Moniteur*, 1^{er} novembre 1885, n°88, évoque le ressentiment de Raffray à l'égard des Créoles. Il les expulse de Tamatave en 1883. « Ils ne valent pas mieux que les Malgaches ». Raffray, comme le consul Drouin, chargé de l'attribution des indemnités de guerre, est certainement mauricien d'origine ; voir *La Cloche*, 10 juin 1886, n°99.

lettres sur la politique malgache. »¹⁸³

Guénot est certainement Français par ses ancêtres, mais il se peut fort qu'il soit sujet britannique. Les sources les meilleures sont quelquefois fautives.

L'individu a droit à un destin que les ornières du préjugé n'ont pas arrêté d'avance. On se trompe depuis longtemps à La Réunion en matière d'origine. Il arrive que *Le Créole* dise d'un personnage public qu'il est créole, alors qu'il n'en est rien. C'est le cas de Bridet, personnage public, directeur de la Banque de la Réunion et conseiller privé sur l'identité duquel on peut se tromper puisqu'il vit sur l'île pendant plus de 40 ans¹⁸⁴. C'est aussi le cas de Macé, marin connu dans l'histoire coloniale de Madagascar, puisqu'il témoigne en 1884 à la commission *ad hoc* de l'Assemblée nationale¹⁸⁵. Ces fausses imputations d'identité ou ces reconnaissances imprécises n'engagent en rien et surtout n'apprennent rien sur les dangers qu'il y a, socialement, dans la Grande Ile, à s'avouer Créole. Cependant il faut bien commencer par montrer combien ce problème d'identité est fondamental pour voir à quel point il engage les gens de La Réunion, face aux fonctionnaires de Madagascar qui ignorent le passé réunionnais, sur les chemins difficiles de la réussite sociale.

Nous ne faisons qu'évoquer le sempiternel mais délicat manquement de la l'indianocéanique bouteille à l'encre : Parent est classé comme Français¹⁸⁶. Cela voudrait-il dire Blanc ?¹⁸⁷ Il a injurié Fouque le 27 août¹⁸⁸. Elise Hennessy, qui vit la nuit de ses charmes, doit aussi être blanche comme Gassier, autre plaideur, qui emploie l'expression « casser », expression créole qui signifie « cueillir » et qui prouve bien qu'il est Créole. Le teint fait le Français aux yeux de l'administration. On peut présager que cela a pu rendre des services à certains pour n'être pas en butte à de telles conséquences. Les archives judiciaires de la colonie de Diego-Suarez témoignent durant les deux premières années d'enregistrement de cette attitude : en 1889, les qualificatifs de « Créole de la Réunion » ou « d'Européen » (dont on ne précise jamais l'origine) cessent d'y être employés, sauf exception.

Le monde créole se reconnaît au seul énoncé du patronyme¹⁸⁹ ; seuls les métropolitains « gros doigts » ne s'y retrouvent pas. Effectivement, Mithridate, métropolitain arrivé comme soldat en 1885 à Tamatave, s'y trompe : « Je croyais Jullie, tailleur, sujet français ; il est créole de Maurice. »¹⁹⁰ Il s'agit toujours d'une question de phénotype. La connaissance des noms de famille est un sujet tabou qui échappe aux

¹⁸³ Et à La Réunion bien sûr. Citons celui du *Créole* du 25 février 1886, n°1283, qui concerne Tamatave. Dans 6 (3) D 37, District d'Anosibe, CAOM, le capitaine Salvat, 24 février 1901, évoque Guénot fils, Français, qu'il oppose à son employé Lecordier, Créole.

¹⁸⁴ *Le Créole* 19 février 1894, n°4118 et 20 mars 1886. Bridet habite La Réunion depuis 40 ans.

¹⁸⁵ *Le Port de Saint-Pierre*, 22 octobre 1885, n° 85. Sur le *Tage* de Saint-Denis à Tamatave, le capitaine Ed. Macé embarquerait avec de Mahy. Le journal précise qu'il est créole alors qu'il est malouin.

¹⁸⁶ Dossier c.214 d.437, intitulé « Affaires privées. Plaintes créoles. 1893-1894, sous dossier : Plainte des Français » ; CAOM.

¹⁸⁷ On le reconnaît plus facilement à la lecture du *JIR* 12 décembre 1895, n°1495. « Arrivée de 324 Volontaires, retour de Madagascar sur le *Djemnah*. Autres passagers: Parent. Mme de Lanux, M et Mme Legras. M. Boyer. Mme Leste et 2 enfants ; 27 créoles, 3 chinois. »

¹⁸⁸ Il s'agit du commerçant marseillais et non pas de Fouque, Créole, qui travaille à l'importation de bœufs avec Caillé.

¹⁸⁹ *La Patrie Créole*, 28 juillet 1904, n°1132. Anthony Dupré meurt le 26. « Il y a un demi siècle, alors que l'île était complètement fermée à toute civilisation, Dupré fut un des premiers Français ou assimilés au point de vue hova (sic) qui purent y pénétrer... » Nulle part on ne dit qu'il est anglais. Dans *Douze leçons sur Madagascar*, p.300, Piolet fait erreur sur un cas connu : « C'est un colon français nommé Lousier. » *Le Madécasse*, 22 février 1923, n°273, fait de même avec Marchal vieux colon de Fort-Dauphin.

¹⁹⁰ 2 Z 287. Faillite Duchemann-Janson. 6 septembre 1893. CAOM.

consuls puis aux administrateurs militaires de Gallieni. C'est une faille dans le système qui est exploitée dès l'instant où le pouvoir devient français. Quel intérêt aurait le Créole, fût-il blanc, à dire ses origines, si c'est pour se voir décrié ?

A Fort-Dauphin, Mgr. Crouzet s'y trompe, dont on peut assurer qu'il est un spécialiste es-créolités, tant il connaît le moindre Réunionnais du Sud de Madagascar. Ou du moins peut-on dire qu'il joue au même jeu social que tous car un Réunionnais blanc et riche n'est plus créole à ses yeux. Évoquant l'un des deux frères réunionnais Bocard, il précise que c'est parce qu'il a « l'air d'un monsieur résigné aux sacrifices » qu'il lui loue une mesure très cher. L'argent redonne une identité ; la blancheur, une notoriété.

N'est-ce pas l'expérience vécue par d'autres que de se rendre compte, comme Hibon en 1903¹⁹¹ décrit comme « métropolitain, instituteur, puissant, volontaire en 1894-1895 » que l'habit peut faire le moine ? Il peut s'agir ici d'une astuce de bonne guerre contre le chômage, quand on sait que le secrétaire général du gouvernement local est alors Edouard Hibon, de sa parenté. Plus que de la reconnaissance sociale, c'est de survie dont il s'agit ici. Sinon, comment comprendre qu'un politique, fier d'être Bourbonnais, comme Chamings, qui a dû s'exiler passant de Tamatave à Antsirane et Majunga pour y décéder, ait voulu choisir de cacher son origine réunionnaise ? Dans un état nominatif des commerçants ayant abandonné la province de Diego en 1902, Chamings est nommément cité comme Français, entrepreneur, décédé à Majunga. Il a eu l'habileté de ne pas donner son lieu de naissance. Moreau, qui vient de ce milieu créole particulier de Nosy Be (on s'y transmet des propriétés depuis 1841) fait de même, puisque cela semble un moyen d'échapper à une condition décriée, voire méprisée par le monde administratif en place¹⁹². La somme qu'est le très officiel *Guide de l'Emigrant* vient de témoigner en 1900 de cette classification entre deux catégories non miscibles, Français et Bourbonnais : le Créole Erboville le relève en 1902 dans *La Dépêche de Madagascar*¹⁹³.

Cette habitude administrative de condescendance perdue, principalement à Diego-Suarez¹⁹⁴, où les prolétaires réunionnais sont en masse. Le « m'enfoutisme à l'égard du pauvre bougre »¹⁹⁵ fait qu'on recueille l'un de ces derniers, « refusé à l'hôpital et qui n'avait plus que le souffle, dans les cabinets d'aisance ». Sans tomber dans le misérabilisme, on peut penser que bien des administrateurs ne se sont pas mis en frais pour écouter les doléances de ceux qui, par l'ethnotype ou le patronyme, ne répondent pas aux habitudes hexagonales¹⁹⁶. Cependant, le rapport de 1920 fait de Brice Fontaine¹⁹⁷ et Thomy de Lanux, dont le père est installé depuis 1886 à Antsirane, des Français à part entière, alors que l'administrateur explique de façon très pédagogique que les « Créoles sont restés ce qu'ils étaient voilà 30 ans ».

¹⁹¹ 56 M 30. CAOM.

¹⁹² On parle ici des élites et non des moindres. Un orateur réunionnais demande ainsi devant Gallieni de bien vouloir étendre sa sollicitude non seulement aux grandes entreprises mais aussi aux « infinis (sic) qui travaillent obscurément à la mise en valeur de la colonie. » Mot qui eut du succès. *Horizons malgaches*. pp. 170-171. CAOM.

¹⁹³ *La Dépêche de Madagascar*, 12 avril 1902, n°54. L'article, qui est une charge contre la métropole, commence le 22 mars 1902, n°51.

¹⁹⁴ 2 D 78. CAOM. Jeanson est métropolitain, malgré son patronyme réunionnais. Gonther est de Saint-Pierre.

¹⁹⁵ L'article privilégie les créolismes. *L'Impartial*, 25 novembre 1908, n°311.

¹⁹⁶ *L'Impartial*, 21 novembre 1908, n°310. Affaire Monda.

¹⁹⁷ 2D 78. CAOM. Classé dans la rubrique colonisation européenne, B. Fontaine possède au Sakaramy (à Mahatsinjo, exactement) *Saint-Joseph II*, 50 ha. plantés de maïs, manioc, riz et arachides. Cléophas Hoareau est classé, à Joffreville, à la tête d'un domaine agricole particulièrement intéressant par la culture d'arbres fruitiers de toutes espèces. Ils ont réussi, ils ne sont donc plus créoles.

Les affaires des de Lanux ont dû prospérer pendant l'intervalle. Une telle promotion s'opère au prix, non d'un renoncement, mais d'une certaine renonciation à ce qu'on est pour entrer dans le moule français commun.

Finalement, seuls les laissés-pour-compte de ce mouvement d'uniformisation sont appelés Créoles à Madagascar. Le sens endogène y repose plus sur le critère social que sur l'ethnotype. On comprend donc que ceux dont les traits le permettaient aient essayé de se débarrasser de cette condition. La créolité n'est que la consolation qui reste au Réunionnais de 1910 quand il a tout à perdre, quand l'assimilation n'a assimilé personne. De Mahy peut s'en douter au seuil de sa vie quand il conseille depuis Paris : « Restons francs créoles, fermes républicains, honnêtes gens, bons Français. »¹⁹⁸ A supposer que l'expression « franc créole » ait jamais eu un sens politique précis, il faut bien reconnaître qu'elle n'en a plus en 1906 et que ce mot d'ordre est dépassé depuis une quinzaine d'années¹⁹⁹.

Le combat mené alors par Gasparin contre cette renonciation, pour plus de reconnaissance sociale de la part de la métropole prend alors toute sa signification. Il est grand temps : son collègue Vabois, à ses heures journaliste à Tamatave, a dénoncé dès 1902 l'alignement des bas salaires des ouvriers créoles sur ceux des Malgaches, c'est à dire une assimilation à rebours²⁰⁰. Mais une conjonction de non-événements comme la mise en veilleuse des petites revendications du moment par *La Dépêche de Madagascar* en 1902, la cessation de parution de *La Vérité* en 1903, puis le départ de Gasparin pour l'Assemblée nationale font que les Réunionnais n'ont plus guère de défenseurs locaux sur qui compter. *L'Impartial*, qui se met à paraître en 1903 aurait pu mieux le faire ; son directeur, V. Nicolas, étant Réunionnais. Mais Nicolas le cache très bien et dans le monde sans pitié d'Antsirane²⁰¹, toujours nettement dominé par des métropolitains du monde privé, personne ne lui fait jamais grief d'origines créoles²⁰². Le Blanc créole peut devenir Français à Madagascar dans la mesure où il sait se taire. Il se sait suspect, quoi qu'il dise.

E. 1905-1925. Du Créole au Français de Madagascar

Les événements politiques qui ont donné le ton en matière d'évolution sémantique se sont situés du côté de la Grande Ile au moment de la conquête, en 1895, à l'époque de la grande espérance. La désillusion vient bien avant le départ tant souhaité de Gallieni duquel, aucun journal réunionnais n'en disconvient, arrive tout le mal. L'époque suivante, celle d'Archambaut-Augagneur-Gasparin est évoquée ici pour ce qu'elle suscite de transformation dans les usages lexicaux. Voici comment on

¹⁹⁸ *La Patrie Créole*. 10 janvier 1906.

¹⁹⁹ Louis Brunet n'a plus aucune illusion sur le devenir politique de son île quand il écrit dans *Le Ralliement* au début même du siècle : « L'autonomie a disparu et nous ne sommes pas assimilés. » 24 janvier 1901, n°3046. Mais ce sentiment diffus se trouve déjà chez cet homme circonspect au début des années 1890. Ainsi, *Le JIR* montre bien le 19 décembre 1891, n°145 que dans la question de l'assimilation tous les politiques (Brunet, Dejean de la Bâtie, de Mahy, Le Roy, Garros, Drouhet) se retrouvent et dénoncent les sénatus-consultes qui régissent La Réunion. Certains, comme Le Roy, pratiquent alors un jeu double si on se réfère à leurs principes antérieurs ; *Le Moniteur*, 23 novembre 1882, n°93.

²⁰⁰ *La Vérité*. 2 janvier 1902. Ce journal éphémère soulève le problème social. Il dénonce le sort des manœuvres « toujours sur la brèche sous un climat meurtrier » qui « touchent 1 f à 1,50 f par jour », le salaire d'un Créole de La Réunion ou celui d'un Malgache.

²⁰¹ L'Antsiranaïsa Locamus, sétois d'origine, qui dénonce souvent la présence de Créoles « teintés » a des mots de sympathie pour les Créoles. Qui plus que lui, accusé d'être Juif à cause de son patronyme, a eu à souffrir de la médisance raciste ?

²⁰² 2 D 78, CAOM ; recensement d'Anamakia, 31 décembre 1900. Un seul colon est déclaré Français dans ce recensement : Simon ; 39 ans, né à Saint-Denis, mais il vient de France où il était sous-officier de l'Infanterie de Marine.

s'exprime à Saint-Denis, en 1910, moment de tension politique à La Réunion²⁰³, alors regardée sans pitié par la presse madécasse : « Dans le concert unanime de plaintes, le Réunionnais n'a pas été le dernier à dire son abandon moral et social en même temps que son asservissement financier. »²⁰⁴ Pour schématiser, avant 1914, la droite se dit réunionnaise dans le domaine politique et garde le terme « créole » pour celui de l'affectivité alors que les gasparinistes revendiquent de plein droit le terme de « créole » dans n'importe quel usage comme synonyme de Réunionnais.

L'emploi des deux mots de « réunionnais » et de « créole » se fait désormais de moins en moins concurrentiel. L'emploi mauricien de « Créole » se retrouve peu souvent. Les Réunionnais revendiquent d'autant leur créolité dans Madagascar que la période gallienne n'a pas été suffisamment généreuse, à leur sentiment, et que maintenant les deux îles s'opposent, l'une voulant absorber l'autre. L'idée de rattachement creuse en effet l'écart géographique dans les esprits. La recherche identitaire se fait dans une douleur très masochiste à La Réunion :

« Il existe dans les bas-fonds de la collectivité réunionnaise une espèce spéciale d'individus, gens d'origine étrangère, brutes d'Afrique auxquelles se mêlent d'autres individus de même descendance, mais nés à la Réunion et déjà soumis au croisement des races... »²⁰⁵

Les Réunionnais exilés de la Grande Ile échappent en partie à ce genre l'idéologie divagante de l'île d'origine au prix de leur silence et on veut bien comprendre que l'éloignement leur rende service grâce à de maigres compensations financières. Il devient désormais difficile de savoir comment distinguer les emplois de « Réunionnais » et de « Créole », sauf dans les cas rares où on connaît toutes les conditions d'énonciation. Le Créole en partance sait au moins intuitivement que le Madagascar allogène peut être pour lui une voie de salut individuel.

La presse réunionnaise est suffisamment connue pour qu'on sache à Tananarive, en 1908, que si on demande une place de femme de ménage à Saint-Denis, on précise qu'on est « Européenne » pour accroître ses chances²⁰⁶. Madagascar est moins ouvertement rétrograde. Insensiblement, on y prend ses distances face à une incorrigible Réunion. La désaffection est nette pendant le gouvernement d'Augagneur évidemment²⁰⁷, et sous celui de Picquié, qui lui succède en janvier 1910²⁰⁸. Le petit progrès économique que connaissent les Réunionnais qui franchissent le bras de mer favorise certainement une évolution du statut individuel. Avant la Première guerre mondiale, les plus désargentés des Réunionnais ont obtenu outre mer une tranquillité d'esprit qu'ils n'ont pas chez eux.

La déclaration de guerre de l'été 1914 va ouvrir pour la totalité de la société française une autre façon d'envisager les rapports sociaux ; La Réunion n'échappe pas à cette loi. Mais qui plus est, dans cette partie de l'océan Indien, les enjeux symboliques et politiques sont différents de ceux de la métropole puisque (on peut

²⁰³ Effet de la sollicitude d'Augagneur envers La Réunion, le procureur général Girard, ancien chef du service judiciaire à Madagascar, vient enquêter à La Réunion pour informer le Parlement. *Le JIR*, 24 et 26 juillet 1910, n°182-183 et 22 et 23 août n°206-207.

²⁰⁴ *Le JIR*, 13 février 1910, n°57.

²⁰⁵ *Le JIR*, 30 octobre 1910, n°265.

²⁰⁶ *La Patrie Créole*, 1er juillet 1906.

²⁰⁷ c.91. d.125. Série géographique, CAOM. Rapport du gouverneur général août 1907. Augagneur fait allusion à un incident de Diego-Suarez : « La population créole et la presque unanimité des colons protestent avec indignation contre le verdict du conseil de guerre dans l'affaire Bertrand et Licot. »

²⁰⁸ Cela est peut-être dû à l'opinion que Picquié, inspecteur général des colonies, s'est faite des Créoles. cf. *Le Ralliement* 3 novembre 1900, n°2945. « Créoles et Européens ». L'article conclut ainsi : « Nous sommes d'une autre essence que les Européens. »

penser s'en être rendu compte dans le quart de siècle précédent) tous les Réunionnais ne sont pas sur le même pied d'égalité, alors que tous les métropolitains prétendent l'être, avec un peu plus de raison. A cause de l'application à La Réunion de la conscription, les « contre-nation » malabars risquent de devenir français à brève échéance, source d'inquiétude des Créoles. Le départ en direction de Madagascar peut permettre à la *lower middle class*, à laquelle les Malabars n'accèdent alors que rarement, d'échapper à cette éventualité, à ce destin par trop commun.

Second problème : les questions d'intégration, d'assimilation et de phénotype vont faire en sorte que toute une population créole va se madécassiser, pour parodier le mot préféré du directeur du *Madécasse*, Gaëtan Brunet²⁰⁹. Autrement dit, elle va faire bloc, comme élément de la population européenne, devant des dangers autrement plus pressants que les querelles de chapelles pour le poste de conseiller au Conseil supérieur des colonies, voire de député de la 1^{ère} ou 2^{ème} circonscription de La Réunion. Les Malgaches que l'on côtoie et qu'on jalouse depuis longtemps (imagine-t-on que ces gens-là font du vélo pour leur plaisir, dès 1900, en pleine Belle Epoque ?²¹⁰) ne seraient-ils pas en passe de devenir des concurrents sur le marché du travail ?

Le Colon de Madagascar, journal tamatavien des années 20 est certainement l'un des porte-paroles de cette frange de la population allogène. On s'y moque gentiment de la langue créole²¹¹, voire des « prolétaires » créoles²¹², on y suit passionnément les campagnes électorales de l'île proche, mais surtout on y dénonce sans cesse le danger gaspariniste, le « nationalisme créole »²¹³, voire le danger suprême, celui que représentent les « naturalisations des indigènes de nos colonies »²¹⁴. Nous avons là une preuve que nous sommes bien en esprit, à La Réunion, dans un certain milieu, avec un problème de taille en plus, le nationalisme malgache en gestation : c'est ce que Brugaët nomme très justement « l'évolution madécasse... Les Réunionnais ne font plus bande avec leurs compatriotes restés dans l'île natale. »²¹⁵

Et pour cause : en 1925, le nombre de Réunionnais nés dans la Grande Ile est important et ils ont une légitimité que n'ont pas les nouveaux arrivants. Lorsque Auguste Brunet, en 1923, se retrouve promu gouverneur par intérim, la réaction ethniciste de certains métropolitains ne va pas tarder à venir²¹⁶ ; Brunet n'est pourtant jamais que le représentant type de ce que l'élite réunionnaise pouvait offrir au monde politique colonial. Malgré les rodomontades de Barquisseau, le Madagascar bourgeois allogène se sent pris d'un sentiment de supériorité incontestable à l'égard de Saint-Denis, dépassée dans tous les domaines pour le demi-siècle à venir. Les Réunionnais qui étaient à Madagascar sont enfin devenus des gens du pays,

²⁰⁹ Qui se surnomme Brugaët ; voir *Le Madécasse* ; 25 avril 1925, n°1031 : « Madécasses d'abord ! Réunionnais, Corses, Bretons ou Provençaux ensuite. »

²¹⁰ *Le Ralliement*, 3 novembre 1900, n°2945. C'est la conclusion de l'article concernant Picquidé. Ce ne sont pas les preuves iconographiques qui manquent pour étayer cette idée.

²¹¹ *Le Colon de Madagascar*, 10 février 1924, n°149. « Une épître amoureuse ».

²¹² *Le Colon de Madagascar* précise pour l'élection du 8 mai 1921 au Conseil supérieur des Colonies : « Certain esprits avaient répandu le bruit que nous verrions se renouveler les scènes de désordre qui ont rendue célèbre l'île de la Réunion... » Puis le journal précise que le vote par correspondance existe, détail donné « afin que nos amis les prolétaires puissent retirer leur carte. »

²¹³ *Le Colon de Madagascar*, 27 avril 1924, n°160. « Entendu dans la rue ».

²¹⁴ *Le Colon de Madagascar*, 30 juillet 1924, n°172. Conclusion de l'article : « Moins il y aura de naturalisés, mieux cela vaudra. »

²¹⁵ *Le Madécasse*, 25 avril 1925, n°1031. Brugaët joue ici avec le mot « bande » dont il reprend l'acception régionale du groupe d'appartenance.

²¹⁶ Lorsque Bousenot se présente contre Brunet le bruit se répand selon lequel les postes-clés seraient réunionnés à Tananarive.

des « Madécasses » ou plutôt des Français de Madagascar.

Le directeur de l'école européenne laïque de Tananarive, E. Gangnant, Réunionnais installé depuis longtemps, va plus loin dès 1920, dans une leçon d'ethnographie, donnée comme telle, et un peu hâtive : « Sous la dénomination générique de « Créole », chacun apporte avec lui son rang social (à Madagascar) ». ²¹⁷ L'ethnisation des problèmes politiques, constante de la politique réunionnaise du début du XX^{ème} siècle ²¹⁸, prend fin, provisoirement, à Madagascar avec une période de redoux économique pour les Réunionnais salariés et fonctionnaires qui y vivent. S'ils se nomment Créoles, c'est qu'ils revendiquent le titre, non pas parce qu'il leur est imposé par une élite paternaliste.

CONCLUSION. « CRÉOLE », MOT-INDICE

Les linguistes n'ont pas encore parlé de la resémantisation du mot « créole » entre 1880 et le premier quart du XX^{ème} siècle dans un jeu de miroirs établi entre deux îles dont la plus petite prétend abusivement avoir colonisé l'autre. Cela s'est fait non sans péril, comme cela s'est fait sans gloire, au plus grand détriment sentimental, si ce n'est économique, des Créoles de Madagascar.

Dans les années 1920, le sens du mot Créole s'est étendu ; il est enfin devenu plus fraternel pour des raisons assez simples : une minorité réunionnaise, la plus cultivée, la classe moyenne ²¹⁹, a gagné à Madagascar plus de reconnaissance symbolique sociale, spécialement à partir d'un exode entamé en 1915. C'est cher payé pour la simple resémantisation d'un mot dont le sens s'étend à tous ceux de La Réunion.

Mais cette resémantisation sert d'indice à l'histoire de la présence des Créoles à Madagascar. Chez les linguistes, le « mot-indice » constitue l'hypothèse par laquelle le discours d'un groupe socio-culturel peut être classé en fonction de termes révélateurs. Or le hasard veut que ce soit l'appellation même du groupe en question qui soit le révélateur par excellence. Ce mot a, en 1880, des sens antithétiques ; il impose son acception actuelle de « né à la Réunion » avec le brassage des peuples et des milieux sociaux de la Première Guerre mondiale, sous l'influence des usages d'une patrie marâtre bien négligente, mais nettement plus égalitariste qu'on l'est alors aux Iles.

L'histoire des Français de La Réunion à Madagascar est cernable parce qu'elle est celle d'un groupe restreint. Elle ne commence pas avec l'arrivée officielle de la France dans ce pays, serait-ce avec le protectorat ; elle la devance en lui posant des chausse-trappes. C'est une histoire de contacts, de proximité entre deux pays proches mais de cultures lointaines, dissemblables, où se glissent cependant des éléments communs, un air de déjà vu, de réminiscence, ce qui n'est pas du tout le cas de la puissance tutélaire coloniale.

A l'image de l'histoire du mot « créole » pendant la même période, l'histoire des Réunionnais se saisit donc sous de multiples formes. Quoi de commun en effet, entre le salon en peau de lémurien de madame la gouvernante ²²⁰ Brunet et les

²¹⁷ *Bulletin de l'association des Originaires et amis de la Réunion*, n°3, juillet 1920, p.8.

²¹⁸ *Le JIR*, 8 janvier 1910, n°26 : « La Réunion... est peuplée de blancs respectés et de noirs respectueux n'ayant qu'une patrie. » Ces termes sont à peu de choses près ce que dit *Le Créole*, 23 juin 1888, à propos du procès Babet : « A Bourbon, le noir aime le blanc et le blanc chérit et protège le noir. » Le paternalisme n'est pas mort ; la case de l'oncle Tom tient toujours debout. La droite n'a pas voulu épouser son siècle.

²¹⁹ Voir la fin du chapitre consacré à l'espace public.

²²⁰ Usage dionysien pour désigner la femme du gouverneur.

« trimardeurs de la côte »²²¹ qui pratiquent le culture sur « tavés » ou « tavachés »²²² ? La vie multiforme des Créoles de Madagascar, « Vazaha de rizièr »²²³ ou « pas grand-chose »²²⁴, a cet avantage que nombre d'entre eux échappent au besoin et aux préjugés raciaux bien plus vite que dans l'île d'origine. Ils acquièrent, vers 1920, en même temps que des métropolitains, la promotion dans l'ordre des Français de Madagascar, quand ils en ont les moyens économiques. Soucieux de respectabilité et d'intégration, ils en oublient alors leur créolité, comme en témoigne sur 8 années le *Bulletin des Originaires de la Réunion*²²⁵. On pourra affirmer qu'à Madagascar, en 1925, à cause de l'égalitarisme obligé des tranchées de la dernière guerre, « Créole » n'a plus aucun sens connoté positivement. Le mot s'est dévalorisé. On s'affirme Français et d'outre mer. On y a encore une avance sur La Réunion où l'histoire du mot va moins vite. Cela laisse pourtant pressentir un malaise profond chez tous les Français de Madagascar parmi lesquels les laissés-pour-compte réunionnais sont la majorité.

Dans une réédition du *Dictionnaire des concepts nomades en sciences humaines*²²⁶, on peut concevoir que le terme figure en bonne place.

²²¹ p.54. *L'Envers du rêve colonial*. L. LEROUX : « Les trimardeurs... autrement dits, de braves types d'employés créoles sans la moindre culture... ». p.172.

²²² Pour tavy, cultures sur brûlis que font pratiquer les « tavistes » ou « tavacheurs » Créoles de la côte Est.

²²³ F. WIEME, *Présyndicalisme et colonisation à Madagascar (1895-1940)* ; p.32. DEA.

²²⁴ B. SCHLEMMER, p.125. *Le Menabe. Histoire d'une colonisation*, 1984, ORSTOM, Travaux et documents.

²²⁵ De 1920 à 1928.

²²⁶ Sous la direction d'O. CHRISTIN, Métaillé, 2010. 462 p.

TRAVAILLEURS RÉUNIONNAIS ET SYNDICALISME À DIÉGO-SUAREZ DE 1945 A 1956

Jeannot RASOLOARISON
Maître de conférences - CRECI
Université d'Antananarivo

Située à l'extrême Nord de Madagascar, la ville de Diego-Suarez, par sa position géographique, connaît un développement au niveau de ses activités économiques à partir de la colonisation. Ainsi, « le développement des outils économiques autour de cette base navale stratégique contribue à faire de la ville un lieu cosmopolite, où se côtoient et s'affrontent diverses populations aux statuts sociaux contrastés »¹. En fait, la population de la ville est composée d'éléments très disparates. Parmi les Européens et assimilés, sont surtout nombreux à Diego-Suarez les Français et les Italiens, presque tous ouvriers, ainsi que les créoles de La Réunion et Maurice². Ces derniers, en particulier ceux originaires de l'île de La Réunion, sont venus s'installer à Diego-Suarez à partir de la fin du XIX^{ème} siècle pour devenir des colons ou pour travailler dans les différentes entreprises industrielles et commerciales de la ville. Ils sont nommés « Français et Créoles de La Réunion » et restent majoritaires dans la communauté française à Diego-Suarez³. Cependant, les Créoles sont considérés comme des « sujets français » que comme des Français « à part entière »⁴. Spécialisés pour bon nombre d'entre eux dans des activités maritimes, les établissements industriels et commerciaux de Diego-Suarez font appel à une main-d'œuvre qualifiée pour accomplir le travail. Celle-ci est surtout constituée de travailleurs réunionnais, arrivés notamment dans la ville à partir de la fin des années 1930 et surtout au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Formant une classe ouvrière homogène, le milieu des travailleurs réunionnais devient, à partir de 1945, dans le cadre du régime de libertés, instauré par le Gouvernement de la métropole, le pilier du mouvement syndical à Diego-Suarez. En fait, les travailleurs réunionnais représentent l'essentiel des cadres des syndicats de travailleurs, dans le contexte du développement des activités économiques de la ville.

¹ Alain RAJAONARISON, « Les associations d'originaires et leur impact, entre solidarité familiale et influence politique », in Françoise RAISON-JOURDE et Solofo RANDRIANJA, dir., *La nation malgache au défi de l'ethnicité*, Paris, Editions Karthala, 2002, p. 261.

² Gouvernement Général de Madagascar et Dépendances, *Diego-Suarez*, Imprimerie Officielle, 1902, p. 66.

³ Claude BAVOUX, « Les conditions d'insertion sociale des Créoles de Diego-Suarez, ville pluri-ethnique au début de la colonisation » in Françoise RAISON-JOURDE et Solofo RANDRIANJA, dir., *La nation malgache au défi de l'ethnicité*, Paris, Editions Karthala, 2002, p. 230.

⁴ Ibid.

I) COLONISATION ET SYNDICALISME À DIÉGO-SUAREZ

A. Développement des activités économiques coloniales et émergence des syndicats de travailleurs

Depuis le traité du 17 décembre 1885 qui met fin à la guerre franco-merina, la baie de Diego-Suarez et les territoires environnants deviennent une colonie qui prend le nom d'« Etablissement français de Diego-Suarez »⁵. Vu ce passé, Diego-Suarez attire au début de la colonisation des Français et surtout des Réunionnais. Ces derniers sont arrivés à Diego-Suarez, motivés par l'attrait des concessions coloniales et pour bénéficier des chances qui leur manquent dans leur pays⁶. En tant que ville portuaire et pour répondre aux besoins de la colonisation, Diego-Suarez fait à partir du début du XX^{ème} siècle l'objet d'une mise en valeur économique et d'un aménagement au niveau des infrastructures civiles et militaires. Ainsi, pour les besoins d'affermissement de la puissance maritime et militaire française, des entreprises publiques et privées, opérant dans l'industrie, le commerce et dans les secteurs maritime et militaire, s'implantent dans la ville. Dans les années 1950, celles-ci sont notamment représentées par la DCAN (Direction des Chantiers et Ateliers Navals) ou l'Arsenal de la Marine, les Travaux Maritimes et la CMAO (Compagnie Maritime de l'Afrique Orientale) pour les secteurs maritime et militaire. Pour l'industrie et le commerce, elles sont représentées par la CMM (Compagnie Marseillaise de Madagascar), la CLM (Compagnie Lyonnaise de Madagascar), la SICE (Société Industrielle et Commerciale de l'Emyrne), l'EMC (Entreprises Métropolitaines et Coloniales) et par des maisons de commerce appartenant à des Karany, c'est-à-dire des personnes faisant partie des communautés d'origine indienne⁷, comme les Etablissements CASSAM CHENAI et HIRIDJEE et Compagnie⁸. L'implantation de ces derniers dans la ville remonte au début du XX^{ème} siècle. Dans les années 1950, ils s'occupent d'activités commerciales comme le commerce de tissus et d'articles divers ainsi que de l'import-export. En même temps, certains d'entre eux se consacrent à des activités industrielles, avec l'exploitation d'une rizerie, d'une huilerie ou d'une savonnerie⁹. Vu l'insuffisance de la main-d'œuvre malgache, ces entreprises recourent à l'utilisation de travailleurs d'origine différente. Ainsi, des travailleurs réunionnais, appelés la plupart du temps « créoles », sont recrutés pour occuper des postes nécessitant de la qualification. Ils sont pour une bonne partie des employés et des ouvriers spécialisés. Pour leur statut, ils sont assimilés aux Malgaches car l'administration coloniale n'a pas de solution de remplacement¹⁰. De cette manière, ils font partie avec les travailleurs malgaches et comoriens de la catégorie des travailleurs locaux. Celle-ci a un statut moins élevé que les travailleurs métropolitains, composés des Français. Cette situation entraîne une différence au niveau des salaires et des avantages socio-professionnels entre les deux catégories, qui sera à la base du mouvement revendicatif des travailleurs locaux.

⁵ Gouvernement Général de Madagascar et Dépendances, *op. cit.*, 1902, p. 16.

⁶ Claude BAVOUX, art. cit., in Françoise RAISON-JOURDE et Solofo RANDRIANJA, dir., *La nation malgache au défi de l'ethnicité*, p. 231.

⁷ Denis GAY, *Les Bohra de Madagascar. Religion, commerce et échanges transnationaux dans la construction de l'ethnicité*, Zürich, LIT, 2009, p. 19.

⁸ Archives de la République de Madagascar (ARM), Monographie du district de Diego-Suarez – Année 1953.

⁹ Daniel RAHERISOANJATO, « Les communautés indo-pakistanaïses du Nord », *Omaly sy Anio*, 25-26, 1987, p. 131-132.

¹⁰ Claude BAVOUX, art. cit., in Françoise RAISON-JOURDE et Solofo RANDRIANJA, dir., *La nation malgache au défi de l'ethnicité*, p. 242.

Conscients des formes d'injustice qui pèsent sur eux, les travailleurs locaux, avec à leur tête les employés et les ouvriers réunionnais, se lancent dans la formation de syndicats de travailleurs pour défendre et pour réclamer leurs droits. Les organisations syndicales voient le jour à Diego-Suarez après la Seconde Guerre mondiale, dans l'ambiance de libertés qui règne dans les colonies françaises, et ce sont les travailleurs réunionnais qui se lancent en premier dans leur formation. Vu leur origine sociale et professionnelle, ils agissent ainsi car ils forment une masse de travailleurs homogènes et ont conscience de former une « classe ouvrière », une notion introduite par la colonisation à Madagascar¹¹. Ils se regroupent dans des syndicats affiliés à la CFTC (Confédération Française des Travailleurs Chrétiens), et surtout à la CGT (Confédération Générale du Travail), et plus tard à la CGT-FO (Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière). Dans les années 1950, avec l'adhésion des travailleurs malgaches et comoriens, les travailleurs réunionnais deviennent les principaux animateurs du mouvement syndical à Diego-Suarez.

B. Un mouvement syndical animé essentiellement par des travailleurs réunionnais

1) Une direction dominée par des employés et ouvriers réunionnais

Le syndicalisme se développe à Diego-Suarez, à partir de 1945, sous l'impulsion des employés et ouvriers réunionnais, soucieux de défendre leurs intérêts socio-professionnels. En tant qu'instrument de défense des intérêts des travailleurs et noyau du mouvement ouvrier¹², il parvient par la suite à intéresser des travailleurs d'autres origines. Dans les années 1950, il reste essentiellement animé par la CGT. Celle-ci « se présente comme une organisation de classe et la base sur laquelle elle s'est édifiée, c'est l'existence d'intérêts communs et non pas d'une communauté idéologique »¹³. A Diego-Suarez, la CGT des travailleurs locaux voit le jour le 1^{er} janvier 1948, sous l'impulsion d'un ouvrier créole à la DCAN. A l'origine, il comprend seulement 25 à 30 créoles ou Réunionnais, à l'exclusion de tout Malgache ou Comorien¹⁴. Elle parvient, par la suite, à attirer d'autres adhérents et voit ses activités se développer dans les années 1950 en bénéficiant d'un meilleur encadrement et d'une bonne organisation, assurés par des militants dynamiques. Ces derniers sont notamment issus du milieu des ouvriers et employés de Diego-Suarez et ils occupent la fonction de mécaniciens ou de secrétaires-comptables dans les entreprises publiques et privées de la ville. Ils représentent l'essentiel de l'effectif des dirigeants de la section. Par exemple, lors du renouvellement du bureau de l'Union locale des travailleurs (CGT) de Diego-Suarez pour l'année 1953-1954, les travailleurs réunionnais représentent plus de la moitié des membres du bureau et assesseurs de l'Union, avec trois représentants sur six chez les membres du bureau, et quatre représentants sur sept chez les assesseurs¹⁵. En 1955, le nouveau bureau syndical de l'Union locale des travailleurs de la région de Diego-Suarez, élu le 14 avril, est composé de onze membres, dont six ouvriers et

¹¹ *Les résistances III. Formes syndicales et politiques 1936-1950 : grèves et prise de conscience ouvrière en Afrique noire*, Paris, Laboratoire « Connaissance du Tiers Monde », 1979, p. 76.

¹² Tania REGIN et Serge WOLIKOW, dir., *Les syndicalismes en Europe à l'épreuve de l'Etat*, Paris, Edition Syllepse, 2002, p. 15.

¹³ Jean-Daniel REYNAUD, *Les syndicats en France – Tome 2 : Textes et documents*, Paris, Editions du Seuil, 1975, p. 50.

¹⁴ Archives Nationales d'Outre-Mer (ANOM), DS 241, Synthèse sur le syndicalisme à Diego-Suarez établie par la 3^{ème} Brigade Mobile de Diego-Suarez – le 25 mars 1955.

¹⁵ ANOM, DS 236, Note de renseignements N° 32 – B3/RG du 8/6/53 de la 3^{ème} Brigade Mobile de Diego-Suarez.

employés réunionnais¹⁶. Cette élection d'une majorité de travailleurs réunionnais à des postes de responsabilité syndicale témoigne de leur contrôle du mouvement syndical animé par la CGT. Cette domination dans les instances dirigeantes des syndicats à Diego-Suarez est également de mise pour la CFTC et la CGT-FO.

Dans la direction des affaires syndicales de la CGT à Diego-Suarez dans les années 1950, la fonction principale revient au secrétaire général, Francis Sautron. Celui-ci occupe depuis 1946 la fonction de secrétaire-comptable au service du commissariat de la Marine¹⁷. Il est arrivé à Diego-Suarez à la fin de la Seconde Guerre mondiale. Entre 1945 et 1946, il est quartier-maître fourrier à l'Unité de la Marine. Puis, il est démobilisé sur place et trouve un emploi à l'Arsenal¹⁸. Il est considéré comme un bon employé au Commissariat de la Marine. Néanmoins, il est sympathisant communiste et reste en relation avec plusieurs parlementaires comme Boiteau¹⁹, membre de l'Assemblée de l'Union Française. Grâce à son dévouement pour la cause syndicale, la CGT des travailleurs locaux de Diego-Suarez devient, dans les années 1950, la section la plus dynamique dans l'île. Son implication en profondeur dans les activités et luttes syndicales favorise le développement de la section, dans la mesure où « le mouvement syndicaliste pour mieux se développer doit disposer des leaders syndicaux dont la mission consiste à défendre la classe ouvrière ou au besoin, mener des grèves »²⁰. Dans ses attributions, Francis Sautron s'attache, par exemple, à persuader dans des réunions les membres actifs de la section à payer leur cotisation pour pouvoir soutenir les activités. Parallèlement, il parvient à rendre dynamique et influent le syndicat CGT de Diego-Suarez car dans ses actions, « il a écarté tout préjugé de race et s'est dépensé pour rapprocher les cœurs français et malgaches »²¹. Cette action, qui favorise l'union des travailleurs, rend possible la constitution de syndicats, rassemblant en majeure partie des ouvriers.

2) Des syndicats regroupant surtout des ouvriers

Vu la qualification professionnelle exigée par le travail au sein des entreprises publiques et privées de la ville, les travailleurs locaux de Diego-Suarez restent dominés par des éléments ouvriers. Ainsi, au début de l'année 1950, la CGT locale de Diego-Suarez groupe 450 adhérents, composés en majorité d'ouvriers réunionnais²². Dans les années 1950, le syndicalisme ouvrier reste l'apanage de la CGT à Diego-Suarez, étant donné que « le syndicalisme se construit autour des métiers et des identités professionnelles »²³. En 1953, la CGT constitue le groupement syndical le plus important à Diego-Suarez. Ce dernier rassemble 700 adhérents environ à la DCAN et

¹⁶ ANOM, DS 384, Note du 27/7/55 de la 3^{ème} Brigade Mobile de Diego-Suarez.

¹⁷ ANOM, 6 (13) D 26, Elections provinciales du 31 mars 1957 – Notices de renseignements concernant les candidats élus – Province de Diego-Suarez.

¹⁸ ANOM, DS 241, Synthèse sur le syndicalisme à Diego-Suarez établie par la 3^{ème} Brigade Mobile de Diego-Suarez – le 25 Mars 1955.

¹⁹ ANOM, DS 235, Note du 25/5/55 de la 3^{ème} Brigade Mobile de Diego-Suarez.

²⁰ Gilbert ONDIMBA EPIGAT, *Les mouvements syndicalistes et les mouvements politiques du Congo et du Gabon (1940-1964)*, Thèse de doctorat de 3^{ème} cycle d'Histoire, Université de Paris I – Panthéon Sorbonne, 1978, p. 168.

²¹ ANOM, DS 210, Traduction de l'allocution prononcée par RABARSON Edouard, membre du bureau de l'Union locale des travailleurs de Diego-Suarez à l'occasion du 1^{er} Mai 1954.

²² ANOM, DS 241, Synthèse sur le syndicalisme à Diego-Suarez établie par la 3^{ème} Brigade Mobile de Diego-Suarez – la 25 mars 1955.

²³ Dominique LABBE, *Syndicats et syndiqués en France depuis 1945*, Paris, L'Harmattan, 1996, p. 63.

600 dans les autres entreprises privées de la ville²⁴. En 1955, l'Union locale des travailleurs de la région de Diego-Suarez (CGT) regroupe 3.000 adhérents, dont 850 sont membres des syndicats des établissements de la Marine et 2.150 font partie des syndicats des salariés des autres entreprises industrielles et commerciales de la ville²⁵. En termes d'effectif, elle vient en premier rang par rapport aux autres unions locales de Tananarive, de Majunga, d'Antsirabe et de Fianarantsoa. Ses adhérents représentent, dans les années 1950 à 1956, à peu près les 2/3 du nombre total de l'effectif de la CGT à Madagascar. Ceux-ci, conscients de l'importance des luttes syndicales pour la défense de leurs intérêts, et constitués d'ouvriers, de manœuvres et d'employés, donnent leur adhésion à la CGT. En fait, vu ses activités, cette dernière est considérée comme l'organisation la plus apte à défendre les intérêts des travailleurs. Sous l'impulsion des militants réunionnais, avec à leur tête Francis Sautron, la CGT de Diego-Suarez se consacre essentiellement de 1950 à 1956 à mener des revendications d'ordre professionnel.

II) UN MOUVEMENT SYNDICAL LIMITÉ AUX REVENDICATIONS PROFESSIONNELLES

En 1950, les syndicats CGT de Diego-Suarez demeurent en dehors des activités politiques, menées par le bureau central de l'USM (Union des Syndicats de Madagascar) à Tananarive. En fait, ils poursuivent des objectifs syndicaux sous l'impulsion directe de la CGT métropolitaine. En 1954-1955, la CGT de Diego-Suarez échappe totalement à l'influence du Comité de Coordination de la CGT établi à Tananarive²⁶. Cette indépendance vis-à-vis du bureau central à Tananarive constitue un facteur de dynamisme pour la section de Diego-Suarez car ses militants, en ne s'impliquant pas directement dans les luttes politiques, peuvent se consacrer à l'animation des luttes syndicales pour l'amélioration des conditions de vie et de travail. Celles-ci sont largement exprimées à travers des mouvements revendicatifs.

A. Une intervention axée sur la revendication d'une hausse de salaire

Depuis le début des années 1950, face à la hausse constante du coût de la vie, dont restent victimes en permanence les travailleurs à moyens et faibles revenus, la CGT de Diego-Suarez regroupant les travailleurs locaux, reste active dans le règlement des conflits individuels ou collectifs, liés aux questions des salaires, en sollicitant dans de nombreux cas l'arbitrage de l'Inspection du Travail. Ainsi, en 1951, dans le conflit qui oppose le personnel de l'entreprise EEM (Eau et Electricité de Madagascar) de Diego-Suarez et la direction pour une question d'augmentation de salaire, Francis Sautron, secrétaire général de la CGT locale, a été sollicité par les ouvriers de l'entreprise pour agir en leur faveur dans les négociations. A la suite de son intervention auprès de l'Administrateur-Maire de Diego-Suarez et de la direction locale de l'entreprise, le directeur de l'EEM de Tananarive a accordé au personnel des augmentations de salaires allant de 5 à 10% pour les manœuvres jusqu'à 35 et 40 % pour les spécialistes²⁷. En 1954, la CGT de Diego-Suarez intervient également dans le règlement du conflit qui oppose les employés de la CMM à la direction de l'entreprise

²⁴ ANOM, DS 239, Notes de renseignements N° 41- B 3 / RG du 15/6/53 de la 3^{ème} Brigade Mobile de Diego-Suarez.

²⁵ ANOM, DS 241, Synthèse sur le syndicalisme à Diego-Suarez établie par la 3^{ème} Brigade Mobile de Diego-Suarez – le 25 mars 1955.

²⁶ ANOM, 6 (5) D 30, Rapports sur le syndicalisme à Madagascar établis au 31 mars 1955.

²⁷ ANOM, DS 240, Note de renseignements N° 558/B3 – CF du 24/7/51 de la 3^{ème} Brigade Mobile de Diego-Suarez.

pour des motifs de rajustement de salaires en fonction de la classification professionnelle, de paiement de salaires pendant la maladie et d'attribution d'une prime d'ancienneté²⁸. Dans ce conflit, elle a sollicité l'intervention de l'Inspecteur du Travail de Diego-Suarez. Celle-ci a permis de régler le conflit à la suite de nombreux et laborieux pourparlers²⁹. En fait, à partir de 1950, et surtout au lendemain de l'adoption du Code du travail des TOM (Territoires d'Outre-Mer) en 1952, garantissant les droits des travailleurs au sein de ces territoires, la CGT de Diego-Suarez, sous l'impulsion de Francis Sautron, se montre dynamique dans les interventions en matière de salaire, vu que dans de nombreux cas, les directions d'entreprise n'observent pas les dispositions en vigueur en matière de rémunération du personnel. Pour le cas de Diego-Suarez, les activités syndicales, liées à une réclamation d'augmentation de salaire, sont largement constatées à travers les grèves. Celles-ci sont observées lorsque les négociations entre le personnel ou ses représentants et la direction échouent.

B. Des revendications exprimées à travers les mouvements de grève

En France, la grève revêt deux formes essentielles. Sa fonction première est de suspendre la production pour obtenir une amélioration des conditions de travail ou éviter leur détérioration. Son second rôle concerne la revendication salariale qui est, sur la longue durée, son principal enjeu³⁰. Pour Madagascar, dans le contexte colonial et avec les injustices observées en matière d'attribution de salaire, c'est ce deuxième aspect qui intéresse les organisations syndicales. En tant que représentant et porte-parole de la majorité des travailleurs locaux à Diego-Suarez, la CGT reste dynamique dans cette forme de lutte.

Dans les années 1950, les mouvements de grève se développent dans les TOM comme Madagascar avec l'adoption du Code du travail de 1952, qui constitue une avancée pour les travailleurs autochtones sur le plan social et professionnel. De plus, dans les entreprises publiques et privées, les ouvriers, les manœuvres et les employés, qui se plaignent de la faiblesse de leurs revenus face à l'augmentation du coût de la vie, n'hésitent pas de recourir à la grève pour forcer les employeurs à se pencher sérieusement sur le problème, étant donné que le droit de grève est garanti par la Constitution de 1946. Les grèves déclenchées ont surtout pour origine la revendication d'une hausse ou d'une majoration de salaire, et concernent les villes à fortes activités économiques. A Diego-Suarez, elles se multiplient à partir de 1950, bénéficiant de l'encadrement des militants syndicaux réunionnais, et touchent les diverses entreprises de la ville. Ainsi, en 1956, les membres du bureau du syndicat CGT des ouvriers locaux de l'Arsenal de la Marine, dominés par des éléments réunionnais, comme Sautron, Arnoux et Rivière, trésorier général du syndicat et secrétaire-comptable à l'Arsenal, déclenchent une grève pour manifester contre l'insuffisance des salaires du personnel de l'entreprise³¹. Au cours de ce mouvement, ils bénéficient de la solidarité d'autres travailleurs réunionnais, dirigeants du syndicat chrétien des ouvriers et employés de l'Arsenal, conscients de l'importance de la lutte pour l'ensemble des salariés de l'Arsenal. Dans le comité de grève, ces derniers sont notamment représentés par Joseph Bonere, un mouleur à la DCAN et qui occupe la fonction de secrétaire au sein du syndicat chrétien. Travaillant à l'Arsenal depuis le début des années 1940, il

²⁸ ANOM, DS 241, Rapport trimestriel – 3^{ème} trimestre 1954 de l'Inspection du Travail de Diego-Suarez.

²⁹ ANOM, DS 241, Rapport trimestriel – 3^{ème} trimestre 1954 de l'Inspection du Travail de Diego-Suarez.

³⁰ Stéphane SIROT, *La grève en France : Une histoire sociale (XIX^{ème}-XX^{ème})*, Paris, Ed. Odile Jacob, 2002, p. 63-64.

³¹ ANOM, DS 235, Rapport d'ensemble sur la grève des ouvriers locaux CGT de l'Arsenal établi par la 3^{ème} Brigade Mobile de Diego-Suarez le 30/11/56.

fait partie des premiers membres du bureau du syndicat CGT des ouvriers locaux de la Marine en 1948. Puis, il démissionne de celui-ci en 1952, en raison de ses différends avec Sautron, survenus pendant les élections provinciales de la même année, et rejoint les rangs de la section CFTC de la Marine³².

Grâce au dynamisme des meneurs, la grève parvient à intéresser les 700 employés de l'entreprise. De plus, répondant au désir de la masse des salariés qui veut une augmentation des salaires et une amélioration du niveau de vie, la grève devient un mouvement de masse, en bénéficiant de la cohésion des salariés réunionnais, malgaches et comoriens. Grâce à une bonne organisation, la grève a duré 26 jours, malgré les manœuvres de la direction de l'Arsenal pour faire reprendre le travail. A l'issue du mouvement, le succès obtenu illustre les qualités des militants réunionnais, aidés par des collègues malgaches et comoriens, dans l'animation des activités syndicales pour l'amélioration des conditions de vie de l'ensemble des travailleurs locaux. Parallèlement, pour démontrer leur dynamisme, ces militants organisent, à travers la célébration de la Fête du Travail, des manifestations de rue pour faire prévaloir les droits des travailleurs locaux.

C. La célébration du 1^{er} Mai : une tribune pour les revendications professionnelles

La Fête du Travail représente pour les syndicats un moyen pour faire entendre la voix des travailleurs. La célébration du 1^{er} Mai, journée mondiale du travail, revêt au début le sens d'une journée de lutte, de revendication et de solidarité des travailleurs³³. La CGT se montre attachée à la célébration du 1^{er} Mai car cet événement constitue un support pour la lutte ouvrière. Dans les TOM, celui-ci est destiné à exprimer les revendications des travailleurs, victimes sans cesse d'abus de l'administration ou du patronat. A Madagascar, l'Union locale des travailleurs de Diego-Suarez se montre la plus active par rapport aux autres unions affiliées à la CGT de Madagascar. A partir de 1953, elle parvient à organiser, dans le cadre de la célébration du 1^{er} Mai, des manifestations de rue, grâce à la volonté de ses dirigeants réunionnais, malgaches et comoriens de militer beaucoup plus pour la cause syndicale. De plus, la célébration du 1^{er} Mai est rendue possible grâce à la cohésion des membres de l'Union, attachés à la commémoration de l'événement. Entre 1953 et 1957, en agissant dans un cadre légal, les manifestations de rue, organisées par l'Union locale des travailleurs de Diego-Suarez à l'occasion du 1^{er} Mai, bénéficient toujours de la participation d'un plus grand nombre de travailleurs, variant entre 600 et plus d'un millier, issus des entreprises publiques et privées de la ville, comme la DCAN, la SCAB, l'EMC, les Messageries Maritimes, la CMAO et l'EEM. Le cortège, composé d'une majorité de Malgaches, représentant plus de la moitié des participants, et d'une minorité de Réunionnais et de Comoriens, représentant en 1954 respectivement le 1/5 et le 1/4 de l'effectif du cortège, se forme par délégation derrière les banderoles portant des inscriptions ayant trait essentiellement aux revendications des organisations cégétistes.

Dans le contexte de la colonisation, marqué par des inégalités flagrantes entre travailleurs français et travailleurs locaux au niveau de la rémunération, la célébration du 1^{er} Mai constitue une occasion pour les dirigeants de la CGT des travailleurs locaux de Diego-Suarez de défendre les intérêts de ces derniers. Ainsi, à la fin des manifestations du 1^{er} Mai, les principaux dirigeants de l'Union interviennent dans des

³² ANOM, DS 241, Rapport trimestriel – 3^{ème} trimestre 1954 de l'Inspection du Travail de Diego-Suarez.

³³ Bénédicte ZIMMERMANN, 1945-1986 : *les premiers mai de la CFTC/CFDT. Enjeux autour d'une pratique culturelle militante et logique identitaire*, mémoire de maîtrise, Université Paris I, 1991, volume 1, p. 20-21.

discours pour proclamer la nécessité des revendications salariales et professionnelles. Le secrétaire général, Francis Sautron, se montre particulièrement virulent, engageant les adhérents à s'unir et à observer des actions plus revendicatives pour l'amélioration des salaires et du niveau de vie, l'arrêt des licenciements massifs, la conquête des allocations familiales et de la Sécurité sociale ou encore pour l'application intégrale du Code du travail et la défense des droits syndicaux³⁴. Cette intervention illustre la préoccupation des militants syndicaux de la CGT à Diego-Suarez de vouloir à tout prix améliorer les conditions d'existence des travailleurs réunionnais, malgaches et comoriens. Les discours prononcés à l'occasion du 1^{er} Mai démontrent également l'intérêt de la CGT à défendre les intérêts socio-professionnels des ouvriers quelle que soit leur origine.

Le syndicalisme des années 1950 à Diego-Suarez est un mouvement incarné essentiellement par la CGT et les militants réunionnais. Grâce à ces derniers, il bénéficie de l'adhésion de nombreux travailleurs réunionnais, malgaches et comoriens. Ceux-ci intègrent les rangs des groupements cégétistes de la ville car ils restent convaincus que la CGT est le seul organisme syndical qui défend efficacement les intérêts de la classe ouvrière³⁵. Le mouvement reste dynamique car les éléments réunionnais qui se trouvent à sa tête, même si quelques-uns restent proches d'hommes politiques communistes français ou réunionnais, se consacrent encore à des activités purement syndicales pour la défense des intérêts socio-professionnels de l'ensemble des travailleurs locaux. Ainsi, la propagande communiste n'atteint pas le milieu des travailleurs locaux avant les élections municipales et provinciales de 1956 et 1957. Les activités syndicales de la CGT, menées sous l'impulsion des militants réunionnais, se développent dans les années 1950 à Diego-Suarez grâce à leur cohésion et à leur volonté de faire cause commune face aux pressions du patronat. Cette situation contraste nettement avec celle constatée dans d'autres villes comme Tananarive où la division entre les militants malgaches et le manque de volonté des adhérents à participer aux activités syndicales constituent un problème pour le développement du syndicalisme animé par la CGT.

³⁴ ANOM, DS 210, Note du 3 mai 1954 de la 3^{ème} Brigade Mobile de Diego-Suarez.

³⁵ Jeannot RASOLOARISON, *Le syndicalisme malgache durant la décolonisation (1944-1956). Enjeux et débats autour des pratiques militantes de la CGT et de la CFTC de Madagascar*, Thèse de doctorat nouveau régime en Histoire, dir., Professeur Lucile RABEARIMANANA, Université d'Antananarivo, FLSH, 2005, p. 381.

LA RÉUNION, MADAGASCAR, ÎLES D'AFRIQUE ?

Vincent CAPDEPUY

Chercheur associé au GREMMO (UMR 5195) et à E.H.GO (UMR 8504)

Professeur au lycée Ambroise Vollard, Saint-Pierre (La Réunion)

« Moin lé Afrikin parske tout fason déza kan ou regard in kart, ou oi in mapmond kome di le kont, ou regard la tèr, ou oi na Madagascar, ou oi nana lo gran kontinan afrikin. Donk moi lé Afrikin déza par rapor la zéografi, landroi ousa mi lé dan loséan Indyin, bon. Donk Larényon li lé afrikin. Aprè li lé afrikin par nout listoir, bon. »

Daniel Waro, entretien, 1998¹

En 2002, l'Union africaine succédait à l'Organisation de l'unité africaine, qui avait été créée en 1963 dans le contexte de la décolonisation. Malgré la rupture institutionnelle, la continuité du projet porté par ces deux organisations internationales est affirmée dans le nom : il s'agit avant tout de promouvoir l'*union* des pays d'Afrique, selon un processus actif de programmes communs, parce qu'il existe une *unité* de ces pays. C'est ce que rappelle le premier alinéa de l'Acte constitutif de l'Union africaine :

*« Inspirés par les nobles idéaux qui ont guidé les Pères fondateurs de notre Organisation continentale et des générations de panafricanistes dans leur détermination à promouvoir l'unité, la solidarité, la cohésion et la coopération entre les peuples d'Afrique, et entre les États africains [...]. »*²

Cette unité est clairement ancrée dans un espace, l'Afrique, perçu comme le territoire des Africains, selon l'idée qu'il y aurait une coïncidence parfaite entre un continent et un ensemble de peuples, idée au fondement du panafricanisme. On pourrait pourtant s'interroger sur la pertinence de cette vision politique, développée dans un contexte de lutte contre la domination européenne, et qui paradoxalement a repris un

¹ Entretien réalisé par Philippe Bessière, *Vingt Décembre : le jour où La Réunion se souvient...*, L'Harmattan, Paris, 2001, pp. CXIX-CXX. Traduction en français : « Je suis africain parce que toutes façons quand tu regardes une carte, quand tu examines une mappemonde (comme dit le conte), tu regardes la terre, tu vois qu'il y a Madagascar, tu vois qu'existe un grand continent africain. Donc, je suis africain déjà par la géographie, l'endroit où je me situe dans l'océan Indien. Donc, La Réunion est une terre africaine. Ensuite, elle est africaine de par notre histoire. »

² Acte constitutif de l'Union africain, p. 2 :

http://www.africa-union.org/Official_documents/Treaties_Conventions_fr/Acte%20Constitutif.pdf

découpage du monde mis en place par les Européens eux-mêmes³. L'exemple de ce qu'on appelle le « monde arabe », à cheval sur l'Afrique et sur l'Asie, suffit pour percevoir les limites d'un découpage faussement naturel et en réalité hautement abstrait.

Pourtant, c'est bel et bien cette vision du monde qui a été adoptée par les « Pères fondateurs » de l'Organisation de l'unité africaine. Or ceci ne se limite pas au seul continent, mais s'étend, sans grande surprise à vrai dire, à un certain nombre d'îles. C'est ce que clamait Kwame Nkrumah le 24 mai 1963 :

*« Nous, en Afrique et dans ses îles, sommes une seule Afrique. Nous rejetons l'idée de toute division. De Tanger ou du Caire au Nord jusqu'à la ville du Cap au Sud, du cap Guardafui à l'Est jusqu'aux îles du Cap-Vert à l'Ouest, l'Afrique est une et indivisible. »*⁴

Ces îles apparaissent, plus ou moins clairement, sur le drapeau de l'Union africaine (Fig. 1) : Madagascar, les Comores, les Seychelles... La liste ne s'arrête pas là et la délimitation de l'Afrique est en réalité très extensive puisqu'elle inclut aussi bien Maurice, île de l'océan Indien, membre à part entière de l'Union africaine, et Sainte-Hélène, île située au milieu de l'océan Atlantique, possession britannique. De ce point de vue, la position officielle de l'Union africaine est même clairement « possessive » à l'égard de certaines d'entre elles, puisque, dans la logique de la décolonisation originelle, elle déclare que plusieurs îles sont des territoires occupés par des puissances étrangères. C'est du moins ainsi que sont désignées dans le Plan stratégique adopté en 2004, les Chagos, Sainte-Hélène, les Canaries, les Açores, Madère, La Réunion et Mayotte, à quoi sont jointes Ceuta et Melilla, qui ne sont pas des îles, mais pourraient au demeurant s'apparenter à des espaces insulaires⁵.



Figure 1. Drapeau de l'Union africaine

C'est donc cette question des îles et de la délimitation du continent africain que j'aborderai ici, et ce sous trois angles différents :

³ C. GRATALOUP, 2009, *L'invention des continents*, Paris, Larousse.

⁴ Kwame NKUMAH, 1963, *Africa must unite*, Londres, Heinemann Publishers, p. 216.

⁵ *Le plan stratégique de la Commission de l'Union africaine*, 2004, Volume 1, *Vision d'avenir et missions de l'Union africaine*, Annexe 3, p. 41 : <http://www.africa-union.org/au%20summit%202004/volume%203%20final%20-%20French%20-%20204%20June%202004%20fr.pdf>

1) une approche *métagéographique* : il serait illusoire de croire qu'il existe une réalité géographique intemporelle et l'Afrique en tant que découpage spatial doit être historicisée dans une archéologie du savoir ;

2) une approche *géopolitique* : l'Afrique comme projet politique d'union des peuples pose la question du continentalisme, idéologie politique apparentée au nationalisme, mais transposée à l'échelle continentale ;

3) une approche *historique globale* : l'étude de deux exemples, Madagascar et La Réunion, permet d'appréhender l'histoire des liens entre ces îles, les autres peuples d'Afrique et ceux de l'Eurasie⁶ de manière générale, aboutissant ainsi à une remise en question d'une lecture continentaliste de l'histoire.

I. L'AFRIQUE ET SES ÎLES (UNE APPROCHE MÉTAGÉOGRAPHIQUE)

L'histoire des découpages spatiaux est une question d'ordre géohistorique. Cependant, dans les multiples intrications de l'histoire et de la géographie, cet aspect relève plus précisément de ce que certains appellent la *métagéographie*⁷, qui est une réflexion sur les structures spatiales qui organisent notre vision de l'espace⁸. Il s'agit ici de procéder à une métagéographie historique de ces découpages géographiques afin de combattre la naturalisation de la connaissance géographique et de remettre de la distance critique entre la chose et la représentation de la chose.

On le sait, notre découpage du monde est issu de la tradition géographique ionienne. Hérodote, au V^{ème} siècle av. J.-C., est le plus ancien auteur à avoir laissé un état, critique, sur la question⁹. L'écoumène est divisé en trois ; mais Hérodote ne comprend pas sur quels critères a été faite cette division, d'autant que les limites fluctuent d'un auteur à l'autre, ni les raisons qui ont conduit à donner des noms de femmes à ces trois espaces. Toujours est-il que ce découpage a perduré dans le temps et qu'il est à l'origine de notre image du monde. Dans la transmission de cette géographie, deux auteurs latins et chrétiens ont joué un rôle important, à la charnière de la Méditerranée antique et de l'Europe médiévale : Orose au début du V^{ème} siècle¹⁰ et Isidore de Séville au début du VI^{ème} siècle¹¹.

Au regard de cette tripartition du monde, deux questions peuvent être posées :

- Comment la délimitation de l'Afrique a-t-elle évolué ?
- Comment les îles ont-elles été classées ?

⁶ L'Eurasie est un néologisme moderne permettant de désigner l'ensemble constitué par l'Europe, l'Asie et l'Afrique.

⁷ La notion de « métagéographie » reste d'un emploi rare dans le milieu universitaire français. Elle a également été utilisée par Charles-Pierre Péguy (Ch.-P. PEGUY, avec la collaboration de M. Le Berre et J.-P. Marchand, 2001, *Espace, temps, complexité. Vers une métagéographie*, Paris, Belin/Reclus.), sans la dimension historique que je lui prête ici, pour désigner de façon plus générale une réflexion sur les bases même de tout travail géographique. La relation *métagéographie / géographie* peut ainsi se comprendre comme une sorte d'équivalent de la relation *métaphysique / physique*.

⁸ C. RAFFESTIN, 1979, « Géographie, métagéographie, idéologie », texte présenté au colloque de Cambridge 23-25 mars 1979 « Idéologie et géographie »

M.W. LEWIS & K.E. WIGEN, 1997, *The myth of continents. A critique of metageography*, Berkeley, University of California Press.

G. BAUELLE, 2005, « Figures d'Europe : une question d'image(s) », *Noréis*, N°194, pp. 27-48.

I. LEFORT et P. PELLETIER, 2006, *Grandeurs et mesures de l'écoumène*, Paris, Economica

⁹ HERODOTE, *Histoires*, IV, 45.

¹⁰ OROSE, *Histoire (contre les païens)*, I, 2, 1.

¹¹ ISIDORE DE SEVILLE [Isidorus Hispalensis], *Etymologiae*, XIV, 1-3.

1) L'Afrique, un continent quasi-insulaire

Selon le découpage issu de la tradition géographique grecque, ce sont les fleuves qui permettaient de délimiter les différentes parties du monde, et non les mers. Le Tanaïs (Don actuel) marquait la limite entre l'Europe et l'Asie, et le Nil celle entre l'Afrique (la Libye dans les textes grecs) et l'Asie. Ce dernier point est important à souligner, car il a été perçu comme problématique depuis Hérodote. En effet, si le Nil sépare l'Afrique de l'Asie, où placer le delta du Nil ? Hérodote, dans sa réponse, tend à faire de l'Égypte, au moins du delta, une quatrième partie du monde.

« Ainsi nous rejetons l'opinion des Ioniens, et nous déclarons appeler nous-mêmes Égypte toute l'étendue de pays où habitent des Égyptiens, comme la Cilicie est le pays des Ciliciens et l'Assyrie celui des Assyriens ; entre l'Asie et la Libye, nous ne voyons rien que l'on puisse à juste titre indiquer comme frontière, si ce n'est le territoire égyptien. En revanche, si nous acceptons la division communément admise en Grèce, nous devons considérer que l'Égypte entière est, depuis les cataractes et la ville d'Éléphantine, partagée en deux, avec deux noms différents, puisqu'elle appartient alors d'un côté à la Libye, de l'autre à l'Asie. »¹²

Pour Hérodote, la mer Rouge est, à l'égal du golfe Persique, une digitation de l'océan Indien vers l'intérieur des terres. L'isthme de Suez n'est pas considéré comme une sorte de pédoncule rattachant deux continents distincts.

Cinq siècles plus tard, sous la plume de Strabon, la notion géographique de « continent » est bien établie et donne lieu à discussions, trop d'ailleurs au goût d'Ératosthène (III^{ème} siècle av. J.-C.), dont Strabon critique l'ouvrage, pour nous aujourd'hui perdu :

« Il traite ensuite des continents, évoquant les multiples discussions qu'ils ont fait naître : c'est tantôt par les fleuves qu'on les divise, Nil et Tanaïs, tantôt par les isthmes, celui qui sépare la Caspienne du Pont et celui qui va de la mer Rouge à l'Ecregma, ce qui en fait des péninsules. Pour sa part, il ne voit pas, dit-il, à quel résultat pratique peut aboutir pareille recherche : ce ne sont que des discussions pour passer le temps dans le style de Démocrite. »
« Aussi ne faut-il pas trop s'inquiéter si, en prenant les fleuves comme frontières, on laisse dans le doute certaines régions, du fait que les fleuves ne s'étendent pas jusqu'à l'océan et ne transforment pas réellement les continents en îles. »¹³

Au XVI^{ème} siècle, c'est encore le Nil que donne Léon l'Africain¹⁴ comme délimitation avec l'Asie :

« Selon l'opinion des Africains mêmes (j'entends de ceux qui se sont acquis parfaite connaissance des lettres et cosmographie), l'Afrique prend son commencement aux branches qui proviennent du lac du désert de Gaoga, c'est-à-savoir devers Midi ; du côté d'Orient finit au fleuve du Nil, et s'étend devers Tramontane jusques au pied de l'Égypte, qui est là où le Nil entre dans la mer Méditerranée ; de la partie de Tramontane, ou Septentrion, qui se termine à l'embouchure du Nil dans cette mer, s'étend devers Ponant jusques au détroit des colonnes d'Hercule. Du côté d'Occident, prend son étendue à ce détroit, et l'élargit sur la mer Océane, jusques à Nun, dernière cité de Libye sur cette mer. Et de la partie du midi commence à la cité de Nun, s'étendant sur l'Océan, lequel ceint et environne toute l'Afrique jusques aux déserts de Gaoga. »¹⁵

¹² HERODOTE, *Histoire*, II, 17, trad. de A. Barguet, in : Hérodote, Thucydide, *Œuvres complètes*, Gallimard, Paris, 1964. La question de cette quatrième partie du monde est encore débattue au XVI^{ème} siècle par André Thévet dans la *Cosmographie de Levant* : « Aucuns ont écrit que l'Égypte est en Afrique ; les autres tiennent qu'elle est en Asie ; les autres lui attribuent la quatrième partie du monde ; la quatrième opinion la met partie en Afrique, partie en Asie, comme participante des deux. » (Lyon, 1556, ch. XXXII, p. 113).

¹³ STRABON, *Géographie*, I, 4,7-8, trad. du grec par G. Aujac, Paris, Les Belles Lettres, 2003, pp. 172-173.

¹⁴ Léon l'Africain, de son vrai nom Hassan al-Wazzan (1488-1548).

¹⁵ LEON L'AFRICAIN, 1556, *Description de l'Afrique, tierce partie du monde*, traduit du toscan, Lyon, Jean Temporal, p. 12.

Il ajoute cependant à la tradition antique un élément nouveau, qui sera repris par la suite. Tout en évoquant l'étymologie classique qui lie le nom d'« Afrique » à un roi qui se serait appelé Afer¹⁶, Léon l'Africain signale une autre explication, tirée de l'arabe :

« L'Afrique en langage arabesque, est appelée Ifrichia, de ce mot, Faraca, qui veut autant à dire en langage des Arabes, comme en vulgaire, "divisée". Et il y a deux opinions pourquoi elle est ainsi appelée : l'une pour ce que cette partie de la terre est séparée de l'Europe par la Méditerranée, et de l'Asie par le fleuve du Nil ; l'autre que tel nom serait descendu d'Ifricus, roi de l'heureuse Arabie, lequel fut le premier qui s'y achemina pour y habiter. Celui-ci aurait été défait en bataille, et déchassé des rois d'Assyrie, perdit tout moyen de retourner en son royaume, par quoi, avec ce peu qui lui restait de ses gens, à grand'hâte, passa le Nil ; puis dressant son chemin du côté du Ponant, ne fit aucun séjour que premièrement il ne fût parvenu jusques auprès de Carthage. Et de là est venu que les Arabes par toute l'Afrique ne tiennent quasi religion que celle de Carthage, et pour toute l'Afrique comprennent seulement la partie occidentale. »¹⁷

L'idée que la mer Rouge marque la limite entre Afrique et Asie est tardive, et doit être liée à l'invention de l'« isthme de Suez ». Or ceci n'advient qu'au XVI^{ème} siècle lorsque les contours de l'Afrique sont redéfinis, suite au contournement de l'Afrique par les Portugais, et l'exploration des rivages de l'océan Indien et de la mer Rouge¹⁸. Ainsi, dans l'*Histoire générale des Indes occidentales*, publiée pour la première fois à Saragosse en 1555, Francisco López de Gómora remet en question ce découpage :

« Les anciens ont divisé notre hémisphère en trois parties, Asie, Europe et Afrique. Ils ont séparé l'Asie de l'Europe par le fleuve Tanaïs, ainsi que récite Isocrate dans son Panégyrique, et ont divisé l'Asie de l'Afrique par le fleuve du Nil ; il est possible que la division eût été meilleure par la mer Rouge, qui quasi traverse la terre depuis la mer Océane jusqu'à l'autre Méditerranée. »¹⁹

En 1597, pour Bénigne Saumaize, par exemple, traductrice de l'ouvrage de Denys d'Alexandrie, il n'y a plus de doutes :

« Les navigations portugaises nous ont appris qu'elle [l'Afrique] est environnée de mer de tous côtés (si tu exceptes ce petit détroit de terre qui la conjoint à l'Asie, non fort loin de Damiette, ville d'Égypte) : vers l'occident de la mer Atlantique, au levant de la mer Rouge, au midi de l'Océan, et au septentrion de la mer Méditerranée. »²⁰

À partir de la fin du XVI^{ème} siècle, l'Afrique est donc désormais considérée comme un espace quasi-insulaire, « une presqu'île » comme l'écrivaient de nombreux géographes²¹.

En l'excisant du reste de l'Eufraise, le percement du canal de Suez en 1859-1869 acheva de faire de l'Afrique un espace à part, une île.

¹⁶ L'orthographe varie quelque-peu d'un auteur à l'autre. Cette étymologie, donnée par Isidore de Séville (*Éymologies*, XIV, 5), trouve son origine dans les *Antiquités judaïques* de Flavius Josèphe (I, 238-241), mais lui-même cite Alexandre Polyhistor. Afer est considéré comme un petit-fils d'Abraham.

¹⁷ *Ibid.*, pp. 20-21.

¹⁸ Cf. en particulier le routier de João de Castro, où est relatée l'expédition menée par Estevão de Gama en 1540, jusqu'à Suez (1936, *Le routier de dom Joam de Castro. L'exploration de la mer Rouge par les Portugais en 1541*, trad. du portugais par A. Kammerer, Paris, Geuthner).

¹⁹ Francisco LOPEZ DE GOMORA, *Histoire générale des Indes occidentales et terres neuves découvertes jusqu'à présent*, trad. de l'espagnol par Fumée de Marly, Paris, Michel Sonnius, 1577, p. 11.

²⁰ Denys ALEXANDRIN, *De la situation du monde*, traduit et commenté par Bénigne Saumaize, 1597, Paris, p. 54b. On notera que l'usage du mot « isthme », par ailleurs connu depuis le début du XVI^{ème} siècle, ne s'est pas encore imposé.

²¹ Par exemple, Nicolas SANSON, *L'Afrique en plusieurs cartes nouvelles et exactes, et en divers traités de géographie et d'histoire*, Paris, chez l'auteur, 1656, p. 3.

2) Les îles d'Afrique

La deuxième question métagéographique porte sur l'histoire du rattachement à l'Afrique d'un certain nombre d'îles. On l'a rappelé, les anciens découpaient l'écumène en trois parties : l'Asie, l'Europe, l'Afrique. Mais les îles n'ont guère attiré l'attention des historiens de la géographie. Or, au moins à partir du V^{ème} siècle, on trouve un schéma narratif qui consiste à décrire les îles à part des trois parties du monde, dans un quatrième paragraphe. Orose, dans le tableau géographique introduisant son *Histoire contre les païens*, termine sa description de l'écumène par les îles de la mer Méditerranée, mais les autres îles sont décrites en lien avec leur continent proche. En revanche, dans les *Étymologies* d'Isidore de Séville, la structure est beaucoup plus nette. Après avoir décrit l'Asie, l'Europe et l'Afrique, Isidore de Séville rassemble toutes les îles dans un seul et même paragraphe, *De insulis*. Il suit un ordre précis puisqu'il décrit l'ensemble des îles connues en commençant par celles de l'océan qui encercle l'écumène, de Thulé (peut-être l'Islande) jusqu'à Trapobane (Ceylan), selon un sens antihoraire qui caractérise l'ensemble de sa description, puis en continuant par celles de la mer Méditerranée, de Chypre jusqu'aux Baléares, autrement dit d'Est en Ouest. Or l'influence de ce texte est importante et on retrouve ce schéma quadripartite tout au long du Moyen Âge, jusqu'au XV^{ème} siècle²².

C'est donc assez tardivement que les géographes ont attribué à chaque espace continental une frange d'îles. Cependant, il semble que le consensus se soit fait sans véritable discussion, dans une sorte d'évidence. L'Afrique, perçue comme un immense triangle, est ainsi bordée par trois séries d'îles : les îles de la Méditerranée, les îles de l'Atlantique et celles de l'océan Indien. Le seul point qui a pu en fait prêter à débat est celui des îles méditerranéennes situées entre la Sicile et l'Afrique du Nord : Malte, Lampedusa et quelques autres îlots. Or, à l'exception des îles méditerranéennes et des îles situées au-devant du détroit de Gibraltar (les Canaries, connues sous des noms divers : îles *Fortunées*, îles *Gorgades*, îles *des Hespérides*), toutes les autres ont été découvertes lors des explorations maritimes à partir du XV^{ème} siècle. Indépendamment de leur position, parfois éloignée de l'Afrique, elles ont été liées à l'Afrique et aux routes qui permettaient d'en faire le tour. Ainsi, l'île de Sainte-Hélène, au milieu des flots de l'Atlantique, a toujours été perçue comme une île d'Afrique. Découverte en 1502 par un navigateur galicien au service de la couronne portugaise, João da Nova, elle servait de port de « rafraîchissement » pour les voyages de retour des Indes occidentales²³. Les Hollandais s'en emparèrent en 1633, puis l'abandonnèrent au profit de leur colonie du cap de Bonne-Espérance. Ce furent ensuite les Anglais qui en prirent possession, officiellement en 1657 par une charte accordée par Oliver Cromwell à l'*East India Company*.

La question de l'identification des îles d'Afrique est posée de façon plus formelle au XIX^{ème} siècle par Marie-Armand d'Avezac, qui fut Garde des archives de la marine et des colonies, mais aussi membre de plusieurs sociétés de géographie (Paris, Londres, Francfort, Bombay), des sociétés asiatique, syro-égyptienne et africaine de Londres et bien d'autres sociétés scientifiques de l'époque, ce qui en fait un bon représentant de la géographie plurielle de cette époque²⁴. En 1848, il fit paraître,

²² Par exemple, dans Honoré D'AUTUN, *De imagine mundi*, rédigé vers 1110 (édition de 1854, Paris, Livre I, ch. XXXIV-XXXVI, pp. 131-133), et dans PIERRE D'AILLY, *Imago mundi*, rédigé vers 1410 (édition de 1483, Louvain, chapitres XL-XLVII, f°28 r - f°32 v).

²³ Pierre D'AVITY, *Description générale de l'Afrique, seconde partie du monde, avec tous ses empires, royaumes, états, et républiques*, Paris, chez Laurent Cotterau, 1643, p. 597.

²⁴ J.-M. BESSE, H. BLAIS & I. SURUN (dir.), 2010, *Naissance de la géographie moderne (1760-1860)*, Lyon, ENS éditions

en collaboration avec d'autres auteurs, un ouvrage précisément intitulé *Îles d'Afrique* dans la collection « L'Univers, ou histoire et description de tous les peuples, de leurs religions, mœurs, industries, coutumes, etc. ». Il y est clairement dit que l'attribution des îles à tel ou tel continent doit se faire selon « une ligne intermédiaire de partage », mais D'Avezac introduit aussitôt une restriction : « en tenant compte, tour à tour, de la proximité relative, des affinités d'origine, d'aspect et de langue des populations, ou enfin quelquefois des circonstances historiques de la découverte »²⁵. Il distingue ainsi quatre groupes : les îles de la Méditerranée, celles de l'Atlantique, celles de l'océan Indien et enfin, les îles de la mer Rouge.

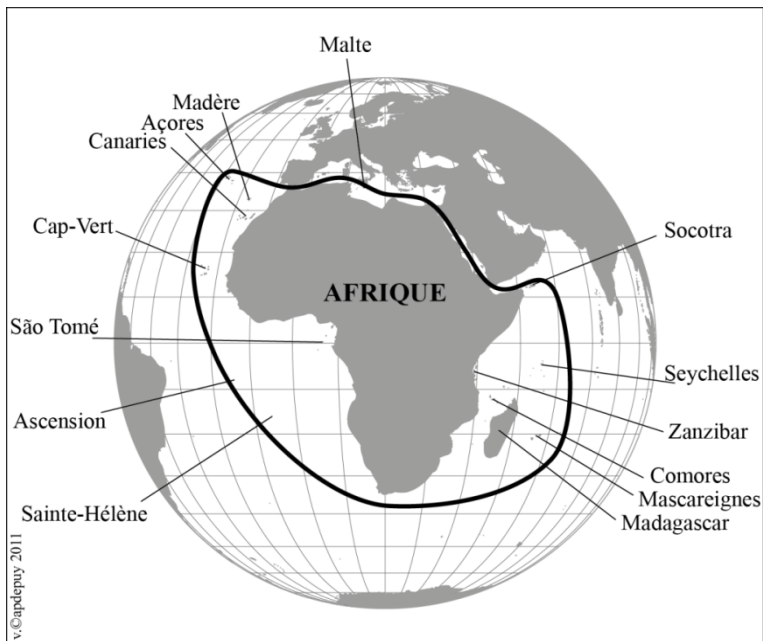


Figure 2. Les îles de l'Afrique (d'après D'Avezac) : la ligne noire, tracée de manière à englober toutes ces îles, donne ainsi la limite de l'Afrique, sinon comme *continent*, au sens strict de « terres continentes », du moins comme *partie du monde*.

Il est hors de question ici d'aborder chacune de ces îles. En revanche, il est intéressant de voir celles qui ont pu poser problème. Ainsi, en Méditerranée, D'Avezac croit discerner une sorte de ligne faîtière qui délimiterait deux versants :

« Ainsi, la ligne de partage que nous avons à tracer entre l'Europe et l'Afrique, à travers le bassin de la Méditerranée, doit laisser au nord, comme terres d'Europe, Candie [la Crète], et la Sicile, et la Sardaigne, et les Baléares. Ce sont comme des caps jalonnant une limite invisible, le long de laquelle serait creusé le chenal des courants. Entre Candie et Barqah, entre les Baléares et l'Algérie, la voie est large et la délimitation facile à distance égale des deux rivaes. »

Mais ce principe général ne serait pas valable pour Malte, qu'il convient selon lui de considérer comme une île d'Afrique, au même titre que le petit groupe des îles dont fait partie Lampedusa, les îles Pélages. Selon D'Avezac, Malte est caractéristique d'une situation d'entre-deux, avec une histoire marquée par l'alternance des dominations, « sur la limite commune de l'Europe et de l'Afrique, flotté entre la

²⁵ Marie-Armand D'AVEZAC, *Îles d'Afrique*, Paris, Firmin Didot, coll. « L'Univers », 1848, p. 2. Les citations suivantes sont extraites du même ouvrage.

domination africaine et celle de divers États européens ». Cependant, malgré cela, il juge l’empreinte de l’Europe trop faible et attribue Malte à l’Afrique ; c’est donc l’argument culturel qui permettrait de trancher une situation géographique, « naturelle », incertaine :

« À travers toutes ces vicissitudes, Malte est toujours restée africaine : les conquérants étrangers ont disparu tour à tour, et les maîtres anglais qui se sont établis au sommet du rocher n’ont pu y étendre que des rameaux exotiques ; le Maltais indigène, qui pullule si prodigieusement sur ce coin de terre, le véritable Maltais est africain : son aspect, ses mœurs, son langage, le proclament hautement. »

Pour les îles de l’Atlantique, la chose est un peu plus simple dans la mesure où le vis-à-vis est nettement plus éloigné, mais pour éviter tout litige, D’Avezac, non sans confusion avec le traité de Tordesillas conclu l’année suivante, s’inspire de la ligne de démarcation instaurée en 1493 par le pape Alexandre VI pour partager le monde entre les Espagnols, qui découvriraient l’Amérique, et les Portugais, qui exploraient l’Afrique et l’Asie. Cette ligne méridienne était fixée à 100 lieues des Açores et du Cap-Vert.

Cependant, la principale difficulté dans le partage des îles est due à l’archipel des Açores, qu’on pourrait juger plus proche des côtes de l’Europe que de celles de l’Afrique, ce que D’Avezac reconnaît :

« Dépendance politique du Portugal, les Açores ont été rattachées par quelques géographes à l’Europe, dont elles sont en effet plus voisines que de l’Afrique continentale ; mais cette attribution irréfléchie, à bon droit répudiée par Malte-Brun, est contraire à toutes les indications de la géographie physique, de la géologie et de l’histoire : même au point de vue de la proximité relative, la distance des Açores à l’égard de Madère, dépendance immédiate de l’Afrique, est moins considérable que celle qui les sépare de l’Europe. »

D’Avezac fait ici référence aux réflexions de Conrad Malte-Brun à propos des limites de l’Europe dans lesquelles, s’appuyant sur la théorie de Philippe Buache²⁶, il associe les Açores à l’Afrique, et l’Islande à l’Amérique :

« Une question plus intéressante s’offre lorsque, entrant par le détroit de Gibraltar dans l’Océan occidental, nous voyons devant nous les îles Açores. La proximité semble les devoir faire regarder comme appartenantes à l’Europe. Mais, si en adoptant, avec certaines restrictions, le système de Philippe Buache, sur les montagnes marines, on croirait devoir regarder les Canaries, Madère et les Açores, comme la continuation de la chaîne, connue sous le nom du mont Atlas. Il deviendrait indispensable de regarder avec Delisle et autres, les îles Açores comme une appendice de l’Afrique. Nous suivrons cette opinion. »²⁷

Ce n’est donc pas un argument culturel qui permet ici de trancher, mais un élément de géomorphologie sous-marine.

Quant à Madagascar et La Réunion, il paraît évident que ces îles sont « d’Afrique ». D’Avezac, dans l’introduction de la troisième partie de son livre, consacrée aux « Îles africaines de la mer des Indes », tranche rapidement en divisant l’océan Indien en trois parts : l’une revenant à l’Afrique, les deux autres respectivement à l’Inde et à l’Australie. Il reconnaît cependant une différence entre Madagascar et les « îles européennes », La Réunion et Maurice. Malgré cela, Victor Charlier, qui a rédigé le chapitre qui leur est consacré, ne manque pas de trouver des liens entre ces trois îles :

« Madagascar, au premier abord, et à ne considérer que la distance qui est interposée sur la

²⁶ Cf. le compte-rendu « Sur les chaînes de montagnes du globe terrestre » dans *Histoire de l’Académie royale des sciences, Année MDCCII*, Paris, 1756, p. 120.

²⁷ Conrad MALTE-BRUN, « L’Europe. Introduction général », in : E. Mentelle & C. Malte-Brun, *Géographie mathématique, physique et politique*, Paris, H. Tardieu / Laporte, 1803, Deuxième volume, p. XI.

carte entre elle et les îles Maurice et Bourbon, semble plus éloignée de participer à ce qu'il y a de commun entre leur existence et leur destinée ; mais Madagascar, cet immense territoire insulaire, plus étendu que le territoire de la France, pousse bien assez avant ses vastes racines pour rejoindre sous la mer la base étroite sur laquelle s'élèvent les deux petites îles, qui sont comme ses satellites et ses sentinelles avancées dans l'océan Indien. D'ailleurs, cette chaîne invisible et mystérieuse n'est pas la seule ; les relations plus positives, qui sont du fait de l'homme, viennent chaque jour ajouter à la force du lien secret que la nature a voulu établir entre Madagascar et Maurice et Bourbon. La population noire, dont les bras mettent en valeur ces deux colonies semi-européennes, est dérivée presque toute entière de Madagascar ; et le souvenir de cette origine se perpétue indélébile de génération en génération, au sein de l'esclavage ; si bien que Maurice et Bourbon, tout en reproduisant, par leurs mœurs, leurs lois, leur langage, leur civilisation mêlée, quelques traits de la physionomie notre vieille Europe, sont vraiment, par l'élément le plus essentiel de leur existence, c'est-à-dire par leur population, des colonies qu'on peut appeler madécasses. Elles tendent de plus en plus, par le cours des choses et le développement des races de couleur à diverses nuances, à reconnaître deux métropoles, l'une dont les blancs sont glorieux, c'est l'Europe ; l'autre, qu'ils redoutent et qu'ils exploitent pour le quart d'heure, c'est Madagascar. »²⁸

Malgré le rattachement de cette dernière à l'Afrique, on reconnaît sa relation avec le monde malais, comme le résume bien Conrad Malte-Brun au début du XIX^{ème} siècle :

« Cette langue présente quelques mots arabes et d'autres se rapprochent des idiomes des Caffres ; mais ses principales racines se retrouvent dans le malay, ou dans les dialectes dérivées de cette langue, et parlées à Java, à Timor, aux Philippines, aux îles Mariannes et dans tous les archipels de la Polynésie boréale et australe. »

« Dans quelle proportion sont les mots caffres ou zanguebariens ? Sont-ils assez nombreux pour faire considérer la population primitive comme une colonie africaine, subjuguée et civilisée par les Malais ? Quelle influence faut-il attribuer aux Arabes, et depuis quand ? Ce sont des questions pour la solution desquelles les matériaux ne sont pas encore suffisants. »²⁹

Finalement, au terme de cette première approche métagéographique, il n'y aurait aucune raison de s'étonner de la prétention de l'Union africaine à demander le rattachement de La Réunion.

II. AFRIQUE ET CONTINENTALISME (UNE APPROCHE GÉOPOLITIQUE)

La géopolitique est la prise en considération de la dimension spatiale du politique. Son objet d'analyse privilégié est la relation des États aux territoires. Ceci implique une attention au regard sur soi et sur l'autre, et une prise en compte de la dimension identitaire des sociétés. Comme le faisait remarquer Fernand Braudel, il y a une proximité entre géohistoire et géopolitique³⁰. Mais celle-ci est d'une part peut-être plus restreinte à l'étude des acteurs et des espaces en relation avec la question du pouvoir, d'autre part peut-être plus focalisée sur le temps présent, avec pour horizon l'avenir.

Progressivement, à partir du XV^{ème} siècle pour l'Europe, depuis le XIX^{ème} siècle pour l'Amérique, les continents sont devenus les *grands territoires* du politique. Nonobstant, le *continentalisme*, qu'on pourrait croire appartenir au vocabulaire de la géographie bioclimatique, et qui de fait a parfois pu être employé comme un synonyme de *continentalité*, est un terme de géopolitique étonnement peu usité en France, voire absent des études des relations internationales. Il ne s'agit pourtant pas d'un

²⁸ Marie-Armand D'AVEZAC, *Îles d'Afrique*, op. cit., 1848, Troisième partie, p. 2.

²⁹ Conrad MALTE-BRUN, *Précis de la géographie universelle*, Paris, Volland/Brunet, tome 5, 1817, p. 130 et p. 131.

³⁰ Fernand BRAUDEL, 1949, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, Paris, A. Colin.

néologisme. Le terme, apparu au début du XX^{ème} siècle, a connu une certaine notoriété durant l'entre-deux-guerres dans les débats qui ont suivi la création de la Société des nations en 1919 et ceux qui ont accompagné le mouvement panaméricain.

Le concept, *Kontinentalismus*, a été créé par Rudolf Kobatsch, professeur d'économie à Vienne, qui le définit avant tout comme une politique économique protectionniste :

« Le continentalisme est une forme de défense ayant le caractère de politique économique ; il est analogue au nationalisme, dont il diffère en ce qu'il vise à étendre la protection économique à un continent entier ou à une partie importante de ce continent. Nous ne nous trouvons donc plus en présence d'un seul pays qui, pour combattre la concurrence étrangère, emploie des mesures protectrices contre les autres unités économiques ; il s'agit ici des intérêts concernant la politique économique de plusieurs pays appartenant à un même continent qui, se considérant comme un tout unique, prennent une attitude défensive contre un autre continent par lequel ils se croient économiquement menacés. »³¹

Le continentalisme est donc l'expression d'une « communauté d'intérêts » dans un contexte de « conflits économiques entre un continent et l'autre »³². Ceci est justifié par la peur en Europe d'un « péril américain », qui est perçu comme le pendant du « péril européen » auquel la doctrine Monroe était censée répondre. En effet, le modèle du continentalisme est fourni par la doctrine émise en 1823 par le président des États-Unis James Monroe :

« Notre première maxime fondamentale doit être de ne jamais intervenir dans les dissensions européennes, la seconde de ne jamais souffrir que l'Europe se mêle des affaires cisatlantiques. L'Amérique septentrionale et l'Amérique méridionale ont une série d'intérêts distincts de ceux de l'Europe et qui leur sont particuliers. Elles doivent, pour ces motifs, avoir un système politique à elles, séparé et distinct de celui de l'Europe. Tandis que celle-ci tend à devenir la forteresse du despotisme, nos efforts devraient certainement tendre à faire de notre hémisphère l'asile de la liberté. »³³

La doctrine était orientée d'abord vers la Sainte-Alliance dont la tentative d'expansion dans l'hémisphère occidental apparaissait menaçante, ce qu'on a pu résumer en une formule simple : « l'Amérique aux Américains ».

Alejandro Alvarez, juriste chilien, fut dans les années 1920-1930 l'un des meilleurs spécialistes de la question du continentalisme. En 1909, il avait déjà édité une synthèse sur *Le droit international américain*, dont plusieurs chapitres étaient consacrés à la doctrine Monroe et au panaméricanisme. Dès 1917, après l'entrée en guerre des États-Unis, il récusait l'idée d'une nouvelle organisation internationale où prédomineraient quelques grandes puissances, et plaida pour la création en Europe et en Amérique d'« unions continentales » où les nations discuteraient de leurs intérêts communs. La doctrine Monroe et le panaméricanisme devaient être les bases de cette nouvelle organisation regroupant les États-Unis et les pays d'Amérique latine³⁴. En 1927, il publia un article sur « Les groupements continentaux et la réforme de la Société des Nations », puis en 1929 un rapport présenté à l'Union Juridique

³¹ Rudolf KOBATSCH, *La politique économique internationale*, adapté et mis à jour par G. Pilati, avec la collaboration de A. Bellaco, Paris, M. Giard & É. Brière, 1913, p. 365. Cf. *Internationale Wirtschaftspolitik, ein Versuch ihrer wissenschaftlichen Erklärung auf entwicklungsgeschichtlicher Grundlage*, Manz, Vienne, 1907, p. 343.

³² *Ibid.*, p. 366.

³³ Cité par Alejandro ALVAREZ, *Le droit international américain*, Paris, 1909, p. 132. Alvarez pose la question de la définition du continent américain p. 143 sq.

³⁴ Alejandro ALVAREZ, 1917, « Pan-Americanism as a Working Program », *Proceedings of the Academy of Political Science in the City of New York*, Vol. 7, N°2, The Foreign Relations of the United States, Partie I, pp. 303-309.

Internationale sur « La réforme du pacte de la Société des nations sur des bases continentales et régionales ».

Le problème que posent alors le continentalisme et le régionalisme en général, est celui de la compatibilité d'une organisation locale par rapport à la Société des Nations. Pouvait-on, dans un même temps, encourager le développement d'une organisation internationale et souhaiter la création d'organisations continentales ? On craignait que le continentalisme, comme particularisme, soit une atteinte à l'universalisme³⁵. En avril 1919 déjà, lors de l'écriture du pacte de la future Société des Nations, les débats furent vifs à propos d'un amendement proposé au dernier moment par Wilson et qui fut finalement adopté :

« Article 21. Les engagements internationaux, tels que les traités d'arbitrage, et les ententes régionales, comme la doctrine Monroe, qui assurent le maintien de la paix, ne seront considérés comme incompatibles avec aucune des dispositions du présent Pacte. »

Il reste que le continentalisme semble pouvoir permettre d'ouvrir une voie intermédiaire entre un risque permanent de guerre et une paix universelle peut-être utopique, avec des espaces régionaux pacifiés par des ententes entre des États voisins. Il se développe en Europe durant l'entre-deux-guerres, notamment avec la fondation de l'Union paneuropéenne internationale, en 1926, par Richard Coudenhove-Karlegi, qui avait publié en 1923 son manifeste *Paneuropa*.

Le continentalisme a d'abord été pensé en Amérique puis adapté à l'Europe. Le *panasiatisme* est lui aussi ancien puisqu'il s'est développé avec l'affirmation de la puissance japonaise au tournant du XIX^{ème} et du XX^{ème} siècle, mais l'Asie ici désignée correspondrait plutôt à l'Extrême-Orient³⁶. Quant au panafricanisme, l'idée s'est formée à partir du milieu du XIX^{ème} siècle, aux États-Unis, au sein de la communauté issue de la traite négrière. Le *panafricanisme* a ainsi pu se confondre avec le *pan-négrisme*. La question identitaire, sous-jacente à la dynamique continentaliste, prend donc ici une tournure particulière.

1) Le continentalisme africain

La manière la plus simple est de comprendre le panafricanisme comme une idéologie visant à rassembler tous les pays d'Afrique dans une organisation internationale unique (Fig. 3).

L'unité africaine a été le mot d'ordre de nombreuses formations politiques après la seconde guerre mondiale. La nécessité en a été proclamée avec force aux congrès et conférences de Manchester (1945), de Kumasi (1953), d'Accra (avril et décembre 1958) et de Cotonou (juillet 1958). L'Afrique demeure la référence explicite dans beaucoup de noms de partis : l'*African National Congress* date de 1912, le *Kenya African Study Union* a été créé en 1944, le Rassemblement démocratique africain est une fédération de partis politiques issue du congrès de Bamako en 1946, le *Tanganyika African National Union* a été créé en 1954, le Parti africain de l'indépendance est un parti communiste fondé en AOF en 1957, le Parti du regroupement africain est un rassemblement politique interafricain créé à Dakar en 1958... La liste n'est pas exhaustive. L'Afrique constitue l'arrière-plan de ces mouvements nés dans l'opposition

³⁵ F. M. RUSSELL, 1936, *Theories of International Relations*, New York/Londres, D. Appleton-Century Company.

³⁶ Dans la rubrique « Mots et locutions » : « panasiatisme n.m. (formé du grec *pan*, tout, et de *Asie*). Système politique dont l'objet serait de réunir en un même organisme tous les peuples asiatiques, en les affranchissant de la domination européenne. Le PANASIATISME japonais n'est pas un mythe (« *Matin* », 16 janvier 1905) », *Revue universelle*, Vol. 5, 1905, p. 270.

à la domination européenne, mais il ne faut pas oublier que l'intangibilité des frontières a été la base de la décolonisation africaine et de l'accès à l'indépendance nationale. À l'exception de l'union du Tanganyika et de Zanzibar en 1963, toutes les tentatives de regroupement et de fusion ont été des échecs³⁷.

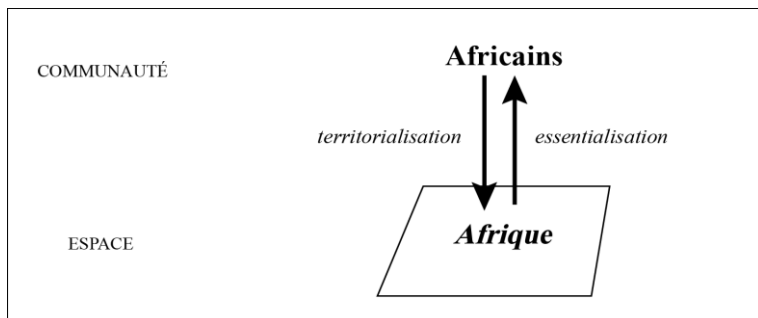


Figure 3. « L'Afrique aux Africains » : un continentalisme panafricain

La création de l'Organisation de l'unité africaine survint finalement en 1963 au terme de tensions entre différentes visions politiques exprimées au sein de groupes divergents. L'incapacité des nouveaux États africains à résoudre la crise du Congo qui éclate dès 1960 et qui provoque l'intervention de l'ONU fut également un coup dur. Ce contexte de décolonisation se ressent très nettement dans le préambule du traité signé à Addis-Abeba en 1963. Les États africains y expriment clairement leur prise de possession sur l'Afrique, « notre continent », territoire dont ils avaient été spoliés par la colonisation :

« Fermement résolu à sauvegarder et à consolider l'indépendance et la souveraineté durement conquises, ainsi que l'intégrité territoriale de nos États, et à combattre le néo-colonialisme sous toutes ses formes. »

L'article IV ouvre l'organisation à « tout État africain indépendant ». Définition précisée en fait dès l'article I :

« Cette organisation comprend les États africains continentaux, Madagascar et les autres îles voisines de l'Afrique. »

Le continent africain, c'est donc à la fois des terres continentales, une grande île et une série de petites îles. Par cette définition, les chefs de file de la décolonisation ont repris à leur compte le découpage mis en place en Europe, *par* les Européens, *pour* les Européens. L'Afrique était le continent colonisable, partagé au congrès de Berlin de 1885 ; il devenait le continent décolonisé, ou en cours de décolonisation, *contre* les Européens. L'affirmation indépendantiste procédait par simple retournement. La solidarité de sort décidée par les puissances coloniales européennes se poursuivait ainsi au-delà de la décolonisation. Les Européens avaient noué les trajectoires de peuples qui jusqu'alors étaient disjoints, voire dans des relations conflictuelles ; les « Africains » s'affirmaient et clamaient désormais leur nouvelle solidarité.

Cependant, déjà en 1963, certains ne manquaient pas d'exprimer leurs doutes à l'égard de l'« unité africaine ». Dans le contexte de la décolonisation, le panafricanisme n'allait-il pas se diluer dans l'afro-asiatisme ? C'est la question que posait Léopold Sédar Senghor :

³⁷ E. M'BOKOLO (dir.), 2004, *Afrique Noire. Histoire et civilisations, du XIX^{ème} siècle à nos jours*, Paris, Hatier/Agence universitaire de la Francophonie (1^{ère} éd. 1992).

« Nous avons, pour la plupart, le sentiment que ce qui nous rapproche (et doit nous unir), c'est notre situation de pays sous-développés, anciennement colonisés. Et ce n'est pas faux. Mais nous ne sommes pas les seuls pays dans cette situation. Si c'est là, objectivement, toute la vérité, l'Unité africaine devrait se relâcher, un jour, avec la fin du sous-développement. »³⁸

Ou encore le président du Congo-Brazzaville, Fulbert Youlou :

« L'unité de l'Afrique ne doit pas cependant faire oublier sa diversité, d'autant plus qu'il s'agit d'un immense continent. Aucun continent, l'Europe, l'Amérique ou l'Asie, n'a jusqu'à présent réussi et ne peut prétendre établir un gouvernement continental, former un seul et unique État, forger une seule et unique nation. »³⁹

Cependant, pour Léopold Sédar Senghor, l'origine de cette unité était ancienne et les Européens n'avaient joué aucun rôle dans le façonnement de l'idée de l'Afrique. L'union des pays africains ne serait donc pas qu'un regroupement de circonstances, forgée par la lutte contre la domination européenne. L'avenir du panafricanisme plongerait ses racines dans un passé ancien :

« Je suis convaincu que ce qui nous lie est plus profond ; et ma conviction s'appuie sur des faits scientifiquement démontrables. Ce qui nous lie est au-delà de l'Histoire : il est enraciné dans la Préhistoire. Il tient à la Géographie, à l'Ethnie, à la Culture. Il est antérieur au Christianisme et à l'Islam ; il est antérieur à toute colonisation. C'est cette communauté culturelle que j'appelle Africanité. Je la définirais comme "l'ensemble des valeurs africaines de civilisation". Qu'elle apparaisse sous son aspect arabo-berbère ou son aspect négro-africain, l'Africanité présente, toujours, les mêmes caractères de passion dans les sentiments, de vigueur dans l'expression. »⁴⁰

Ce texte n'est cependant pas sans ambiguïté car on trouve là, reformulée, une phrase que Senghor avait forgée dans un texte plus ancien, datant de 1939, « Ce que l'homme noir apporte au monde » :

« L'émotion est nègre, comme la raison est hellène »⁴¹.

L'africanité de Senghor et de bien d'autres s'inscrivait ainsi dans le champ de la *négritude*, ce qui pose le problème de la relation entre *Afrique* et *Afrique Noire*, du continent africain et du « continent noir », selon une expression apparue au milieu du XIX^{ème} siècle.

2) L'Afrique Noire

En 1970, Hubert Deschamps, en introduction à *l'Histoire générale de l'Afrique noire*, posait la question :

« Quelle Afrique ?

Les continents, si l'on considère les hommes, apparaissent comme des fictions simplistes. Ethniquement et historiquement, il y a au moins trois ou quatre Asies. Le monde arabe se présente comme un ensemble singulièrement uniforme, du Maroc à l'Irak. Toutes les tentatives pour écrire une Histoire de l'Afrique totale ont dû admettre des chapitres distincts pour l'Afrique blanche et l'Afrique noire ; le Sahara est une barrière bien autrement sérieuse que la Méditerranée. Au surplus l'Histoire de l'Afrique blanche, Égypte et

³⁸ Léopold SEDAR SENGHOR, « Conférence au sommet des pays indépendants africains », Addis-Abeba, 1963, repris dans *Le mouvement panafricaniste au vingtième siècle, textes de référence*, 2004, p. 221.

³⁹ Cité par MAGAMBA-BOUMBA, *Le Congo et l'OUA*, Paris, L'Harmattan, 1989, p. 43.

⁴⁰ Léopold SEDAR SENGHOR, « Conférence au sommet des pays indépendants africains », Addis-Abeba, 1963, *op. cit.*, 2004, p. 221.

⁴¹ Léopold SEDAR SENGHOR, « Ce que l'homme noir apporte au monde », in : *L'homme de couleur*, Paris, Plon, 1939, p. 295.

Maghreb, est bien connue ; elle a des spécialistes, qui ne dépassent pas le désert. C'est cette double réalité de l'existence du Sahara et d'une histoire encore en défrichement qui a guidé notre choix ; Afrique noire, Afrique tropicale ne sont que des termes approchés et partiellement inexacts. »⁴²

Dans la *Géographie universelle* publiée dans les années 1990, l'Afrique du Nord est traitée dans le même tome que le Moyen-Orient et le Monde indien, quant à l'Afrique subsaharienne, elle occupe un tome spécifique. Le Sahara est une coupure géohistorique majeure dans l'histoire de l'Afrique et celle de l'Eurasie en général, même si l'affirmation demande à être nuancée car il a toujours existé des relations transsahariennes. Pour certains, la distinction évoquerait trop le découpage colonial *Afrique Blanche / Afrique Noire*. Mais « comment nommer les deux grandes parties de l'Afrique ? »⁴³ s'interroge Yves Lacoste dans un éditorial d'un numéro de la revue *Hérodote* dont le titre *Afriques noires, Afriques blanches* indique l'acceptation de cette toponymie.

L'élimination est parfois une solution à ce malaise. L'*Afrique noire*, c'est l'*Afrique*, tout simplement, car l'Afrique Noire serait « la véritable Afrique », selon une inversion historique amusante puisque *Afrique* a longtemps désigné le Nord du continent tandis que le Sud était appelé *Éthiopie*. Raymond Mauny par exemple, en 1970, dans son livre sur *Les siècles obscurs de l'Afrique noire* intitule un paragraphe « L'Afrique africaine », titre qu'il justifie ainsi :

« Nous entendons par là cette partie du continent qui, en 1800, n'a pas été touchée (ou à peine effleurée) par l'influence musulmane d'une part et l'influence chrétienne (Éthiopie) et européenne de l'autre. Il s'agit donc de la large majorité du continent qui, au cours de cette période, continue, à bien peu de choses près, son existence millénaire. »⁴⁴

Cette inversion fait qu'aujourd'hui on tend à réserver le terme d'« Africains » pour parler des populations d'Afrique subsaharienne, tandis qu'on emploie celui de « Maghrébins » pour les populations d'Afrique du Nord (Maghreb).

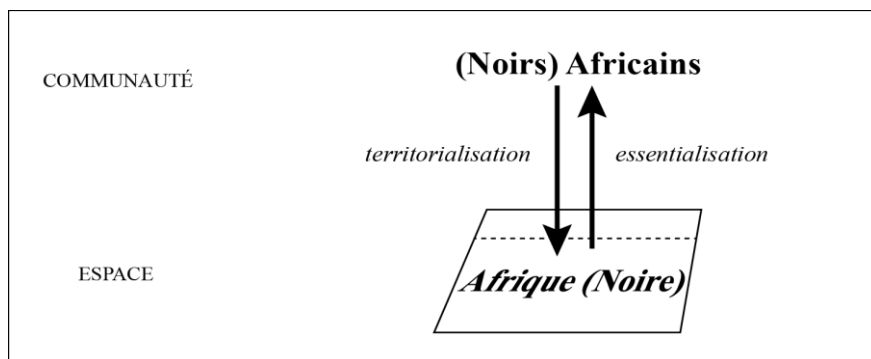


Figure 4. L'Afrique Noire, la véritable Afrique : un continentalisme restrictif ?

Ceci dit, on peut s'interroger sur l'identité de cette Afrique Noire. N'est-elle que mélanique ? En 1934, Jacques Weulersse concluait son livre sur le constat d'une véritable civilisation l'Afrique Noire, mais pour en évoquer tout aussitôt la disparition sous les coups de l'eupéanisation :

⁴² Hubert DESCHAMPS (dir.), *Histoire générale de l'Afrique noire, de Madagascar et des archipels*, Paris, Presses Universitaires de France, 1970, tome I, p. 9.

⁴³ Yves LACOSTE, « Afriques blanches, Afriques noires », *Hérodote. Revue de géographie et de géopolitique*, N°65-66, 1992, p. 4.

⁴⁴ Raymond MAUNY, *Les siècles obscurs de l'Afrique noire*, Paris, Fayard, 1970, p. 200.

« Existe-t-il une Afrique Noire comme il est une Amérique Latine ? Peut-on parler de Nigritie comme l'on parle d'Europe ou d'Asie ? À l'heure présente, il serait bien téméraire de répondre par l'affirmative ; brutalement écrasé par la conquête européenne, taillée en pièces disparates par la jalouse âpreté des divers colonialismes, le malheureux monde Noire ne saurait aujourd'hui prétendre former une entité autonome sur la face du globe. Mais s'il n'est plus, ce monde exista dans un passé tout proche encore, et qui ne survit dans le présent ; pendant des siècles, on peut même dire des millénaires, la Nigritie fut vraiment une des parties constitutives du Monde, et son originalité fut d'autant plus forte qu'elle s'opposait au reste de l'Humanité.

[...]

Cette civilisation est morte à jamais ; nul ne peut songer à la ressusciter. »⁴⁵

De fait, comme Amadou Hampâté Bâ le souligne dans ses *Mémoires*, la tradition, fondée sur la transmission orale, a beaucoup souffert au cours du XX^{ème} siècle :

« L'un des effets majeurs, quoique peu connu, de la guerre de 1914 a été de provoquer la première grande rupture dans la transmission orale des connaissances traditionnelles, non seulement au sein des sociétés initiatiques, mais aussi dans les confréries de métiers et les corporations artisanales, dont les ateliers étaient jadis de véritables centres d'enseignement traditionnel. »⁴⁶

On peut également s'interroger sur l'unité culturelle de ce qu'on appelle l'Afrique Noire. Amadou Hampâté Bâ prenait bien garde de rappeler qu'il ne parlait que de « l'Afrique des savanes » :

« Quand on parle de "tradition africaine", il ne faut jamais généraliser. Il n'y a pas une Afrique, il n'y a pas un homme africain, il n'y a pas une tradition africaine valable pour toutes les régions et toutes les ethnies. Certes, il existe de grandes constantes (présence du sacré en toute chose, relation ente les mondes visible et invisible, entre les vivants et les morts, sens de la communauté, respect de la religion de la mère, etc.), mais aussi de nombreuses différences : les dieux, les symboles sacrés, les interdits religieux, les coutumes sociales qui en découlent varient d'une région à l'autre, d'une ethnie à une autre, parfois de village à village.

Les traditions dont je parle dans ce récit sont, en gros, celles de la savane africaine s'étendant d'est en ouest au sud du Sahara (ce qu'on appelait autrefois le Bafour), et plus particulièrement celles du Mali, dans les milieux poulo-toucouleur et bambara où j'ai vécu. »⁴⁷

Mais à côté de cela, certains auteurs ont cherché à revaloriser « LA » civilisation africaine, inversant le discours de dénigrement qui avait longtemps prévalu et qui avait servi de justification à l'esclavage et à la colonisation, au risque de tomber dans le travers inverse en voulant faire de l'Afrique le foyer originel de toute civilisation. Parmi les tenants de cette idéologie de combat, aujourd'hui désignée sous le terme d'« afrocentrisme », on citera le Sénégalais Cheikh Anta Diop, l'Américain Molefi Asante, le Guyanais Ivan Van Sertima, le Britannique Martin Bernal.

Un des aspects les plus forts de continentalisme est l'autochtonie. L'Afrique est le « berceau de l'humanité » et les noirs sont les descendants de ces premiers Africains.

« Selon toute vraisemblance, les peuples africains actuels ne sont nullement des envahisseurs venus d'un autre continent : ils sont tous autochtones. Les dernières découvertes scientifiques excluent de plus en plus la nécessité de peupler le continent africain à partir des autres. »⁴⁸

⁴⁵ Jacques WEULERSSE, *L'Afrique Noire*, op. cit., p. 457, p. 459.

⁴⁶ Amadou HAMPATÉ BÂ, *Amkoullel l'enfant peul*, Paris, Actes Sud, 1991, p. 360.

⁴⁷ Propos recueillis en 1986 par Hélène HECKMANN, cités en avant-propos dans *Amkoullel l'enfant peul*, op. cit., p. 14.

⁴⁸ Cheikh Anta DIOP, *Les fondements économiques et culturels d'un État fédéral d'Afrique noire*, Paris, Présence africaine, 1974 (1^{ère} éd. 1960), p. 11

Il reste que cette idéologie n'a pas connu de véritable transposition politique, même si Cheikh Anta Diop a publié en 1960 un ouvrage intitulé *Les fondements économiques et culturels d'un État fédéral d'Afrique noire*. Il n'y a pas eu véritablement de panafricanisme restreint aux seuls pays d'Afrique Noire.

En revanche, outre-mer, l'Afrique Noire est devenue un espace de référence, peut-être en partie rêvé ou mythifié, pour des individus issus de ce qu'on a pris l'habitude aujourd'hui d'appeler la « diaspora noire ».

3) La négritude

Au milieu du XIX^{ème} siècle, deux définitions ont été données à ce qu'on n'appelait pas encore le « panafricanisme » :

– l'une géographique, lorsqu'en 1852, dans un sermon, le révérend Alexander Crummell affirmait l'unité géographique de l'Afrique en s'appuyant sur le psaume 68 :

« lorsque l'Éthiopie, de l'Atlantique jusqu'à l'océan Indien, de la Méditerranée jusqu'au Cap, "tendra ses mains vers Dieu" »⁴⁹ ;

– l'autre raciale, lorsqu'en 1861, Martin R. Delany, de retour d'un voyage exploratoire le long du fleuve Niger, résumait son sentiment en une sentence laconique :

« Africa for the African race, and black men to rule them.

L'Afrique aux Africains, et des noirs pour les gouverner. »⁵⁰

Le mot d'ordre « Africa for the Africans » fut immédiatement repris, en particulier par Edward W. Blyden, fils d'esclaves Igbo (Nigéria actuel), né à Saint-Thomas, dans les îles Vierges danoises. Engagé dans l'*American Colonization Society* qui avait été créée en 1816 en vue d'aider les esclaves américains à revenir sur leur continent d'origine et qui acheta en 1821 des terres à l'embouchure du fleuve Saint-Paul, donnant naissance en 1847 au Liberia, Blyden y vécu un temps. Dans un discours prononcé à Monrovia le 26 juillet 1865, jour de l'indépendance nationale, Blyden se montrait parfaitement conscient du nationalisme à l'œuvre en Europe et ailleurs dans le monde :

« La tendance parmi les nations semble actuellement à se regrouper selon leurs affinités de sentiment et de race. [...] La tendance vers cette direction est visible partout. Les étrangers doivent être éliminés. »⁵¹

Blyden citait les exemples de l'Italie, évoquant Garibaldi et Mazzini, de l'Allemagne, de la Hongrie, de la Pologne, de l'Irlande, du Mexique et de Saint-Domingue ; et il interpellait :

« Ne serait-il alors pas sage, parmi les leaders des noirs d'Amérique, de saisir dès maintenant l'esprit du temps et d'encourager parmi leur peuple un sentiment de nationalité et d'union ? »

Il voyait dans le Liberia une nouvelle Terre promise :

« Le parallèle a souvent été fait entre la situation des juifs en Égypte et celle des descendants d'Afrique aux États-Unis ; et nous pensons que la comparaison est exacte. »

⁴⁹ Alexander CRUMMEL, 1862, *The Future of Africa*, New York, Charles Scribner, 1862, p. 312.

⁵⁰ Martin R. DELANY, *Official Report of the Niger Valley Exploring Party*, New York/Londres, Thomas Hamilton/Webb, Millington & Co., 1861, p. 61.

⁵¹ Edward W. BLYDEN, *Our origin, duties, and dangers*, New York, John A. Gray & Green, 1865, p. 38 et p. 40. Les citations suivantes sont extradites du même ouvrage, p. 41.

« Ici il y a une terre adaptée pour nous (donnée à nous par la Providence), particulièrement nôtre, à l'exclusion des races étrangères. »

Blyden initiait ainsi l'idée d'un panafricanisme diasporique (Fig. 5).

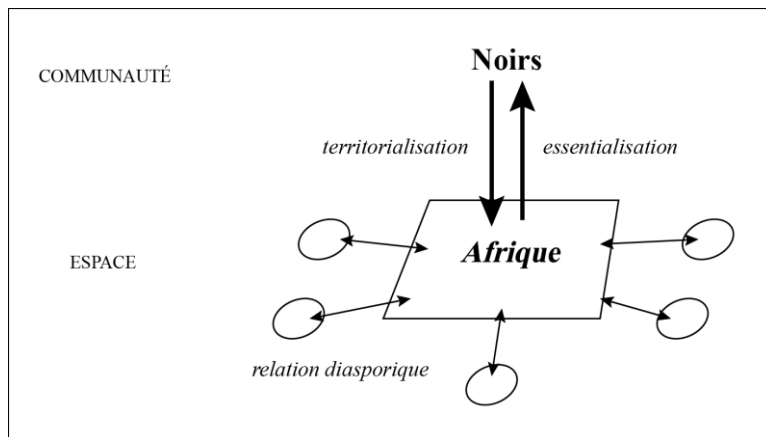


Figure 5. Le panafricanisme diasporique

Autre « père du panafricanisme », William E.B. Du Bois fut le premier noir à intégrer l'université de Harvard en 1888, ce qui l'amena à faire une partie de ses études à l'université Humboldt de Berlin en 1892 et à voyager en Europe. En 1897, sans doute influencé par le pangermanisme et le panslavisme, il forgea l'idée de « pan-négrisme » (*pan-negroism*). Loin de réfuter la notion de race, qu'il considérait comme l'invention « la plus immense et la plus ingénieuse qui soit pour le progrès humain », il défendait la nécessité pour les noirs américains de révéler au monde le message du « génie nègre » :

*« Pour cette raison, l'avant-garde du peuple nègre (les huit millions de gens de sang nègre aux États-Unis d'Amérique) doivent vite réaliser que, s'ils doivent prendre la place qui leur revient dans le wagon du pan-négrisme, alors leur destinée ne se trouve pas dans l'absorption par les Américains blancs. S'il faut trouver, en Amérique, et pour la première fois dans le monde moderne, que les Nègres sont non seulement capables de faire naître des individus comme Toussaint le Sauveur, mais constituent une nation riche de merveilleuses possibilités en termes de culture, alors leur destinée ne se trouve pas dans l'imitation servile de la culture anglo-saxonne, mais dans une originalité résolue respectant fidèlement les idéaux nègres. »*⁵²

Du Bois est connu pour avoir théorisé l'idée de la « double conscience » : être noir, c'est-à-dire africain, et américain. Il prônait l'intégration et non un regroupement national. Il s'agit donc davantage d'un panafricanisme culturel.

Originaire de Trinidad, l'avocat Henry Sylvester-Williams fonda à Londres en 1897 l'*African Association* et organisa en 1900 une Conférence panafricaine à laquelle participa Du Bois. Les termes « panafricain » et « panafricanisme » furent alors utilisés pour la première fois. L'Afrique (Noire) devint le territoire originel d'une revendication raciale. En 1919, Du Bois, avec l'aide du député Blaise Diagne, organisa le premier Congrès panafricain à Paris. Un deuxième Congrès panafricain se réunit en 1921 successivement à Londres, Bruxelles et Paris. Un troisième eut lieu en 1923 à Londres

⁵² William E.B. DU BOIS, « The Conservation of Races », *American Negro Academy, Occasional Papers*, N°2, 1897, trad. par S. Dufoix, « La préservation des races (1897) », *Raison politiques*, N°21, 2006, p. 123.

et à Lisbonne.

Je reprendrai ici les réflexions de Pap Ndiaye sur la négritude⁵³. Se fondant sur la typologie de Tommie Shelby⁵⁴, il distingue une identité noire *épaisse* (*thick blackness*), fondée sur une culture, une histoire, des références communes, et une identité noire *fine* (*thin blackness*), définie par une expérience commune, en l'occurrence subie, et une intentionnalité pragmatique. Il en vient ainsi à opposer Senghor et Césaire. Le premier serait partisan d'une identité « épaisse », prenant en considération des critères ethniques et culturels définissant l'« homme noir » :

*« J'adopte le mot après d'autres ; il est commode. Y a-t-il des Nègres, des Nègres purs, des Nègres noirs ? La Science dit que non. Je sais qu'il y a, qu'il y a eu une culture nègre, dont l'aire comprenait les pays du Soudan, de la Guinée et du Congo au sens classique des mots. »*⁵⁵

Le second serait partisan d'une identité « fine », définie par une expérience historique, celle de la domination, de la discrimination, de l'exclusion :

« Que de sang dans ma mémoire ! Dans ma mémoire sont des lagunes. Elles sont couvertes de têtes de morts. Elles ne sont pas couvertes de nénuphars. Dans ma mémoire sont des lagunes. Sur leurs rives ne sont pas étendus des pagnes de femmes.

*Ma mémoire est entourée de sang. Ma mémoire a sa ceinture de cadavres ! »*⁵⁶

Cette mémoire de la traite et de l'esclavage a empli le vide laissé par le déracinement, l'arrachement mémoriel à la terre d'origine :

« Au bout du petit matin ces pays sans stèle, ces chemins sans mémoire, ces vents sans tablettes.

Qu'importe ?

*Nous dirions. Chanterions. Hurlerions. »*⁵⁷

On pourrait formuler la chose différemment : d'un côté, une définition positive, la négritude comme une culture héritée ; de l'autre, une définition négative, la négritude comme perte de cette culture. Or cette opposition a une dimension spatiale évidente puisque l'une est africaine :

*« Voilà l'âme nègre, si tant est qu'elle se puisse définir. Qu'elle soit fille du milieu, je le veux bien, et que l'Afrique soit le "Continent Noir". C'est qu'ici l'action du milieu est sensible particulièrement. De cette lumière si primitivement pure dans la savane et aux confins de la forêt, où naquirent les civilisations ; dépouillée et dépouillante, qui met en valeur l'essentiel, comme l'essence des choses ; de ce climat dont la violence exalte et dompte à la fois. »*⁵⁸

Tandis que l'autre est antillaise, issue de la diaspora :

*« Îles cicatrices des eaux
Îles évidences de blessures
Îles miettes
Îles informes. »*⁵⁹

⁵³ Pap NDIAYE, 2008, *La condition noire. Essai sur une minorité française*, Paris, Gallimard/Calmann-Lévy.

⁵⁴ Tommie SHELBY, 2005, *We who are dark : The Philosophical Foundations of Black Solidarity*, Harvard University Press.

⁵⁵ Léopold SEDAR SENGHOR, « Ce que l'homme noir apporte », in : *L'homme de couleur*, Paris, Plon, 1939, p. 292 sq.

⁵⁶ Aimé CESAIRE, *Cahier d'un retour au pays natal*, Paris, Présence africaine, 1983, p. 35.

⁵⁷ *Ibid.*, p. 26 sq.

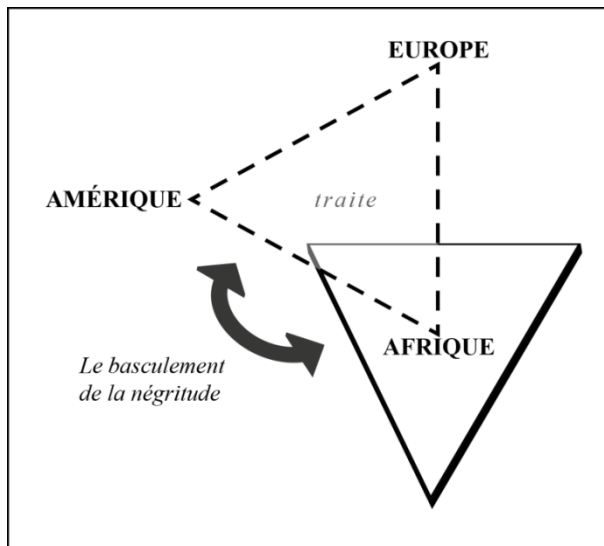
⁵⁸ Léopold SEDAR SENGHOR, « Ce que l'homme noir apporte », *op. cit.*, p. 296.

⁵⁹ Aimé CESAIRE, *Cahier d'un retour au pays natal*, *op. cit.*, p. 54 sq.

« Et mon originale géographie aussi ; la carte du monde faite à mon usage, non pas teinte aux arbitraires couleurs des savants, mais à la géométrie de mon sang répandu, j'accepte. »⁶⁰

Deux définitions de la négritude s'expriment donc ici (Fig. 6) : l'une est continentale, l'autre est transcontinentale, « atlantique »⁶¹.

Figure 6.
Deux définitions
de la négritude



Cela ne signifie pas pour autant que ces deux définitions ne peuvent pas se rencontrer car dans les deux cas l'identité culturelle est enracinée dans un espace et dans un passé : l'Afrique Noire ancestrale, avant la traite, avant la colonisation.

Léopold Sédar Senghor, très influencé par ces réflexions émises en Europe même, écrivait en 1939 :

« Culture une et unitaire. "Je ne connais aucun peuple du nord qui se puisse comparer à ces primitifs par l'unité de la civilisation." ⁶² Civilisation, je précise : culture qui naquit de l'action réciproque de la race, de la tradition et du milieu ; qui, émigrée en Amérique, est restée intacte dans son style, sinon dans ses éléments biologiques. La civilisation a disparu, oubliée ; la culture ne s'est pas éteinte. Et l'esclavage justement suppléa au milieu et à l'action désagrégative du métissage. »⁶³

Dans les années 1930, c'est donc l'Amérique qui semble permettre de révéler l'Afrique aux Africains. En 1932, à propos de l'évolution intellectuelle des Noirs Américains, Paulette Nardal distinguait trois étapes dans l'« éveil de la conscience de race »⁶⁴ :

- 1) d'abord, « une période d'absorption de l'élément noir par l'élément blanc », c'est-à-dire d'acculturation pour les esclaves arrivées d'Afrique ;
- 2) ensuite, une période de lutte anti-esclavagiste, caractérisée par « l'éclosion d'une littérature de controverse, de protestation morale où le genre oratoire est fort cultivé » ;

⁶⁰ *Ibid.*, p. 55 sq.

⁶¹ P. GILLROY, 1993, *The Black Atlantic : Modernity and Double Consciousness*, Londres, Verso.

⁶² Léo FROBENIUS, *Histoire de la civilisation africaine*, Paris, Gallimard, 1936, p. 16.

⁶³ Léopold SEDAR SENGHOR, « Ce que l'homme noir apporte », *op. cit.*, p. 293.

⁶⁴ Paulette NARDAL, « Éveil de la conscience de race », *La Revue du Monde Noir*, N°6, 1932, pp. 26-27.

3) enfin, « à partir des années 1880, c'est l'accèsion des Noirs Américains à la culture réelle » et le développement, à côté d'un courant plus classique, d'une littérature de protestation sociale.

À ses yeux, c'est ce cheminement qu'empruntaient à leur tour les auteurs antillais, malgré leur retard.

Elle voyait juste. En 2005, dans un entretien avec Françoise Vergès, Aimé Césaire, revenant sur son engagement, reconnaît le rôle majeur des écrivains américains Langston Hughes ou Claude McKay :

« Les nègres américains ont été pour nous une révélation. Il ne suffisait pas de lire Homère, Virgile, Corneille, Racine, etc. Ce qui comptait le plus pour nous, c'était de rencontrer une autre civilisation moderne, les Noirs et leur fierté, leur conscience d'appartenir à une culture. Ils furent les premiers à affirmer leur identité, alors que la tendance française était à l'assimilation, à l'assimilationnisme. Chez eux, au contraire, on trouvait une fierté d'appartenance très spécifique.

[...]

C'est le Nègre qu'il fallait chercher en nous.

Nous nous sommes intéressés aux littératures indigènes, aux contes populaires. Notre doctrine, notre idée secrète, c'était : "Nègre je suis, Nègre je resterai". Il y avait dans cette idée l'idée d'une spécificité africaine, d'une spécificité noire. »⁶⁵

L'éveil des auteurs antillais et guyanais venait donc des États-Unis. Certains pouvaient à leur tour avoir le sentiment d'éveiller les Africains eux-mêmes. En 1937, le poète Léon-Gontran Damas, autre chantre de la négritude, lançait un cri de rage, un cri de race, notamment à l'encontre des « hyperassimilés » dont il cherchait à tout prix à se démarquer :

*« Se peut-il donc qu'ils osent
me traiter de blanchi
alors que tout en moi
aspire à n'être que nègre
autant que mon Afrique
qu'ils ont cambriolée »⁶⁶*

Dans le dernier poème de *Pigments*, il s'en prenait vivement aux Anciens Combattants Sénégalais qui venaient d'affirmer leur soutien à la Métropole face à la menace allemande :

*« Aux Anciens Combattants Sénégalais
aux Futurs Combattants Sénégalais
à tout ce que le Sénégal peut accoucher
de combattants sénégalais futurs anciens
de quoi-je-me-mêle futurs ancien
[...]
Moi
je leur dis merde
et d'autres choses encore
[...]
Moi je leur demande
de commencer par envahir le Sénégal
Moi je leur demande de foutre aux "Boches" la paix »⁶⁷*

⁶⁵ Aimé CESAIRE, *Nègre je suis, nègre je resterai*, Entretiens avec Françoise Vergès, Paris, Albin Michel, 2005, p. 25, p. 27.

⁶⁶ Léon-Gontran DAMAS, *Pigments*, Paris, Présence africaine, 1962, p. 57 (1^{ère} éd. 1937).

⁶⁷ Léon-Gontran DAMAS, *Pigments*, op. cit., pp. 77-78.

Dernière éveillée, c'est pourtant bien l'Afrique qui est au centre du « monde noir » qu'entend défendre la revue du même nom fondée par les sœurs Nardal :

« Étudier et faire connaître par la voix de la presse, des livres, des conférences ou des cours, tout ce qui concerne la CIVILISATION NEGRE et les richesses naturelles de l'Afrique, patrie trois fois sacrée de la Race noire.

Créer entre les Noirs du monde entier, sans distinction de nationalité, un lien intellectuel et moral qui leur permettra de se mieux connaître, de s'aimer fraternellement, de défendre plus efficacement leurs intérêts collectifs et d'illustrer leur Race [...].

Et ainsi, les deux cent millions de membre que compte la Race noire, quoique partagés entre diverses Nations, formeront, au-dessus de celles-ci, une grande DEMOCRATIE, prélude de la Démocratie universelle. »⁶⁸

Cependant la négritude finit par apparaître comme un moment dans la dialectique d'une prise de conscience identitaire progressive.

En 1989, Jean Bernabé, Patrick Chamoiseau et Raphaël Confiant ont affirmé leur distance à l'égard de la négritude césairienne tout en reconnaissant l'importance :

« Thérapeutique violente et paradoxale, la Négritude fit, à celle d'Europe, succéder l'illusion africaine. Originellement saisie du vœu de nous domicilier dans l'ici de notre être, elle fut, aux premières vagues de son déploiement, marquée d'une manière d'extériorité : extériorité d'aspirations (l'Afrique mère, Afrique mythique, Afrique impossible), extériorité de l'expression de la révolte (le Nègre avec majuscule, tous les opprimés de la terre), extériorité d'affirmation de soi (nous sommes des Africains). »⁶⁹

L'Européanité et l'Africanité ont été « deux monstres tutélaires » dont il est nécessaire de s'affranchir pour affirmer la Créolité, que ces auteurs distinguent clairement de l'Antillanité défendue par Édouard Glissant :

« Nous, Antillais créoles, sommes donc porteurs d'une double solidarité :

- d'une solidarité antillaise (géopolitique) avec tous les peuples de notre Archipel, quelles que soient nos différences culturelles : notre Antillanité ;

- d'une solidarité créole avec tous les peuples africains, mascarins, asiatiques et polynésiens qui relèvent des mêmes affinités anthropologiques que nous : notre créolité. »⁷⁰

4) Les cas de Madagascar et de La Réunion

Pour conclure cette réflexion, on pourrait dire, sur le modèle des régimes de négritude, qu'il existe une africanité « épaisse », fondée sur un héritage culturel riche et multiple, et une africanité « fine », définie par la violence de la domination européenne, commune. Ceci permet d'apporter une réponse beaucoup plus précise la question initiale « Madagascar et La Réunion sont-elles des îles d'Afrique ? ».

Ainsi, l'identité africaine de Madagascar pourra être jugée de diverses manières, *épaisse*, si on pense que la culture malgache n'est qu'une facette d'une civilisation africaine qui resterait par ailleurs à définir ; ou *fine*, si, au contraire, on considère qu'elle constitue une culture originale, distincte des cultures du continent voisin, tout en reconnaissant que Madagascar, par son histoire coloniale et post-coloniale, doit être englobée dans l'ensemble Afrique.

Sur le plan géopolitique, on constate qu'une fois l'indépendance obtenue, plusieurs États de l'ex-Communauté cherchèrent à maintenir des relations étroites entre

⁶⁸ « Ce que nous voulons faire », *La Revue du Monde Noir*, N°1, 1931, p. . L'article est signé « La direction ».

⁶⁹ Jean BERNABÉ, Patrick CHAMOISEAU, Raphaël CONFIAnt, *Éloge de la créolité*, Paris, Gallimard, 1993 (1^{ère} éd. 1989), p. 20.

⁷⁰ *Ibid.*, p. 32.

eux afin de peser sur la France et la CEE, principaux partenaires économiques, et d'affronter politiquement les pays « progressistes » (Égypte, Ghana, Guinée)⁷¹. Une première rencontre eut lieu à Brazzaville en 1960, puis une seconde à Monrovia en 1961, afin de riposter au club dit de Casablanca, créé au début de l'année 1961. Or il se trouve que c'est Philibert Tsiranana, premier président de la toute nouvelle République malgache qui était le porte-parole du groupe de Monrovia à Addis-Abeba en 1963.

Entre-temps, cette implication diplomatique s'était concrétisée par la fondation en 1961 à Antananarivo de l'Union africaine et malgache. Elle regroupait douze États francophones afin de maintenir des relations économiques entre eux et avec leur ancienne métropole, objectif explicité par le nom adopté en 1964 d'Union africaine et malgache de coopération économique, remplacée dès 1965 par celui d'Organisation commune africaine et malgache. Il est intéressant de noter que, malgré ces changements de nom, la distinction était toujours maintenue entre l'Afrique et Madagascar. Si les intérêts étaient partagés, les identités étaient différenciées. L'organisation disparut officiellement en 1985.

Par ailleurs, si Philibert Tsiranana aimait à répéter que Madagascar était une nation « afro-asiatique », le rattachement à l'Asie était très flou et l'anticommunisme prévalait. Le rattachement au monde austronésien restait une référence mythique et lointaine qui ne trouvait aucune réalisation concrète. C'était donc l'Afrique qui paraissait le territoire le plus proche. Après 1972, on note un rapprochement avec les pays d'Afrique orientale, malgré l'absence de langue commune⁷². Depuis 1969 se constituait ce que les journalistes appelaient parfois une « barrière progressiste », constituée progressivement du Sud Yémen, de la Somalie, de la Tanzanie, des Comores d'Ali Soilihi, de Madagascar après 1972, de l'Éthiopie en 1974 et du Mozambique en 1975. Cependant, les échanges entre Madagascar et les pays d'Afrique orientale restent aujourd'hui très limités.

Une barrière demeure entre Madagascar et l'Afrique, et sur le plan identitaire, l'africanité est peu prise en compte. L'Afrique était d'abord associée aux descendants des esclaves Makhuwa venus du Mozambique au XIX^{ème} siècle, ou aux tirailleurs utilisés par la France lors de la conquête de l'île et durant la répression de 1947. Il y a à Madagascar une dépréciation sociale nette à l'égard du « noir ». À cela, il faut ajouter la faiblesse des relations entre Madagascar et l'Afrique de l'Est qui résulte des cloisonnements coloniaux.

En ce qui concerne La Réunion, les choses paraissent plus simples. On se retrouve dans une situation similaire à celle des Antilles avec une population diasporique issue de la traite. Certains éléments culturels ont leur origine en Afrique ou bien à Madagascar, ce qui repose le problème précédemment évoqué, mais dans tous les cas, ces éléments sont pris dans un brassage des populations. Le terme de « cafre » ou « kaf » , issu du mot arabe *kafir*, « infidèle », désigne une personne à la peau noire et surtout aux cheveux « maillés », c'est-à-dire crépus, qui est le signe discriminant par rapport aux « Malbars », à la peau souvent tout aussi foncée, mais aux cheveux lisses. Par ailleurs, les yeux légèrement bridés sont considérés comme le signe distinctif des gens originaires de Madagascar. Il reste que toutes ces considérations restent d'ordre phénotypique et ne renvoient pas forcément à des identités culturelles distinctes. Il

⁷¹ D. NATIVEL, 2007, « Sous l'oeil de Paris. L'Afrique dans la diplomatie de la Première République Malgache (1960-1972) », in D. Nativel & F.V.Rajaonah (dir.), *Madagascar et l'Afrique. Entre identité insulaire et appartenances historiques*, Paris, Karthala, pp. 297-318.

⁷² F. RAISON, 2007, « L'Afrique de Didier Ratsiraka, lieu de passage vers la cour des grands », in D. Nativel & F.V.Rajaonah (dir.), *op. cit.*, pp. 345-362.

n'est pas rare de trouver des types assez différents au sein d'une même famille. Le terme de « créole » en vient ainsi à désigner soit le produit de ces mélanges, c'est-à-dire toutes les personnes qu'on considérera comme « non typées », soit l'ensemble de la population réunionnaise à l'exclusion des primo-arrivants, c'est-à-dire les « Zoreils », les métropolitains, et les « Komors », appellation regroupant indistinctement Comoriens et Mahorais (Fig. 7).

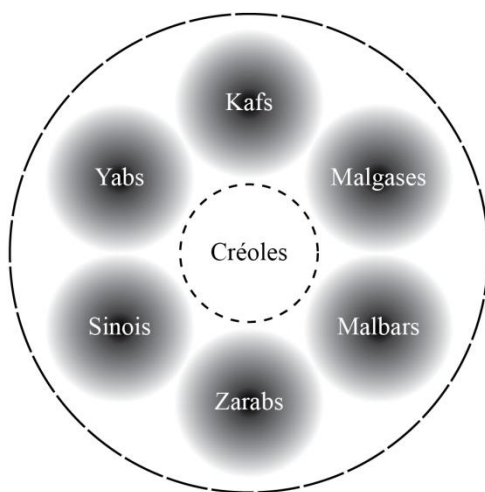


Figure 7.
Les cercles
de la créolité réunionnaise

----- Créolité restreinte
—— Créolité extensive

La Réunion n'a pas connu de grande figure ayant inscrit son nom aux cotes de ceux d'Aimé Césaire, de Léon-Gontran Damas, de Frantz Fanon. Le débat sur l'identité réunionnaise est resté plus circonscrit. Dans les années 1970, émergea le mouvement de la Créolie⁷³, qui affirmait un idéal de cohabitation pacifique et d'échanges, notamment défendu par l'évêque et poète Gilbert Aubry, auteur d'un « Hymne à la Créolie » :

*« Île-programme-Réunion, et non pas Caraïbe, car ici nous sommes tous fils et filles de la Créolie. Ici nous vivons de Créolie comme ailleurs de négritude ou d'Occitanie. Nous savons que nul ne peut nous assimiler à une autre histoire. Au contraire. Dans la recherche et le respect des racines propres aux divers groupes, c'est l'ensemble qui reprend les cultures des quatre horizons pour en faire son trésor et son partage au quotidien. »*⁷⁴

Voici comment il présenta son poème à l'Hôtel de ville de Saint-Denis le 25 novembre 1978 :

*« “Créolie” ! Ce mot aux accents de prénom féminin nous apparaît chargé du poids de l'Histoire. Il voudrait rassembler en lui les enfants de toutes races et couleurs, de toute religion et de tout parti politique. Il voudrait rassembler les enfants de ce même pays tourné vers l'avenir. »*⁷⁵

À l'opposée, des auteurs s'inscrivaient davantage dans le rejet de l'eupéanité

⁷³ J.-Fr. SAM-LONG, 1989, *De l'élégie à la Créolie*, Éd. UDIR, Saint-Denis.

⁷⁴ Gilbert AUBRY, « Hymne à la Créolie », in : *Rivages d'Alizé*, Saint-Denis, Anchaing, 1980, 3^e éd. revue, p. 120.

⁷⁵ *Rivages d'Alizé*, Saint-Denis, Anchaing, 1980, 3^e éd. revue, p. 111.

de La Réunion, comme Boris Gamaleya qui désignait l'île sous le nom d'*Afrasia*, crase d'*Afrique* et d'*Asie*⁷⁶, et qui rejetait celui d'*Eufrasia*⁷⁷.

Dans tous les cas, la revendication d'africanité semble rester marginale, mais il existe depuis quelques années des mouvements s'en réclamant, comme *Rasine Kaf* ou Espace Afrique. Certains parlent même de « cafritude » ou « kafritude ». Le terme est cependant intéressant car il révèle un rejet de celui de « négritude » et montre ainsi la mise en valeur d'une spécificité locale : le cafre ne semble pas être un noir comme les autres.

La *cafrité* serait l'équivalent réunionnais de la *créolité*. C'est du moins ce qu'affirme Philippe Bessière lorsqu'il écrit que la bonne traduction de l'*Éloge de la créolité* serait « *Éloge de la cafrité* »⁷⁸. On retrouve ainsi des formulations qui rappellent celles des panafricanistes de la première moitié du XX^{ème} siècle :

« Recadrer l'histoire de La Réunion, c'est la replacer dans son continent-mère qui est l'Afrique. »⁷⁹

Laurent Médéa, s'appuyant sur ses travaux de doctorat, cherche à identifier les Cafres comme les véritables porteurs de l'identité créole⁸⁰. Pour l'auteur, le carnaval, le maloya, le créole sont des pratiques culturelles qui symboliseraient l'Afrique, ce qui expliquerait leur rejet par une partie de l'intelligentsia. Les critiques à l'égard de la graphie du créole dite « KWZ », qui se présente comme une transcription phonétique et qui maximalise l'écart à la langue française, reviendrait même « à repousser la langue originelle des *Kafs* »⁸¹.

« Selon mon étude, l'identité culturelle *Kaf* est définie, par la majorité des personnes interrogées, comme celle qui se rapproche le plus de l'identité culturelle réunionnaise. Ainsi donc, le rejet de la langue du groupe *Kaf*, part importante de l'identité culturelle *Kaf*, est un rejet de l'identité culturelle réunionnaise elle-même et à l'intérieur d'elle-même de la dimension africaine de cette identité. Les Réunionnais qui s'opposent à l'utilisation de la langue créole rejettent, de manière consciente ou non, la part africaine de leur identité culturelle réunionnaise. »

Toute critique est ainsi présentée comme une atteinte à l'identité kafre ou comme une forme de refoulement. Pour Philippe Bessière, il y aurait également une sorte de tabou pesant sur la question *kaf*. La formulation peut être discutée mais renvoie à une politique effective d'oppression, au moins jusqu'au début des années 1980 : interdiction du moringue, du maloya, « ordonnance Debré » de 1960 autorisant à exiler en métropole des fonctionnaires de l'outre-mer troublant l'ordre public, dont Boris Gameleya fut victime par exemple.

Le risque de telles analyses est cependant de commettre une grave erreur de lecture en privilégiant une analyse identitaire raciale, associant une essence à un phénotype, et au détriment d'une véritablement analyse sociale des inégalités économiques et culturelles qui sont réelles. Ainsi, les *Kafs* sont ceux qui parlent peut-être le plus la langue créole non parce qu'ils sont plus créoles que d'autres mais parce que la pauvreté empêche une partie de la population d'accéder à toute autre culture.

⁷⁶ B. GAMALEYA, 1973, *Vali pour une reine morte*, Saint-Denis.

⁷⁷ Boris GAMALEYA, article du journal *Témoignages*, 28 novembre 1978, cité par Jean-François Sam-Long, *De l'élégie à la Créolité*, Saint-Denis, 1989, p. 193 sq.

⁷⁸ Philippe BESSIERE, 2001, *Vingt Décembre : le jour où La Réunion se souvient...*, L'Harmattan, Paris, p. 187, note de pas de page.

⁷⁹ *Ibid.*, p. 173.

⁸⁰ Laurent MEDEA, 2009, « Évolution de la situation sociale, économique, symbolique du groupe *Kaf* », in : L. Médéa (dir.), *Kaf, étude pluridisciplinaire*, Zarlor Édition, Sainte-Clothilde, p. 172.

⁸¹ Laurent MEDEA, *idem*.

Enfin, pour clore ce bref aperçu géopolitique, il est nécessaire de poser la question de l'intégration de La Réunion dans les organisations régionales de l'Afrique. Or celle-ci bute sur une divergence majeure par rapport à Madagascar : celle-ci est un État indépendant, celle-là n'est qu'une parcelle de l'État français. Or, (le paradoxe ne tient qu'à l'ambiguïté des mots) une région n'a guère sa place dans une organisation régionale. Ceci dit, la difficulté est encore plus grande pour l'île de Mayotte dont le rattachement à la France n'est pas reconnu par les États voisins, ce qui la tient donc à l'écart de toute négociation régionale (Fig. 8).

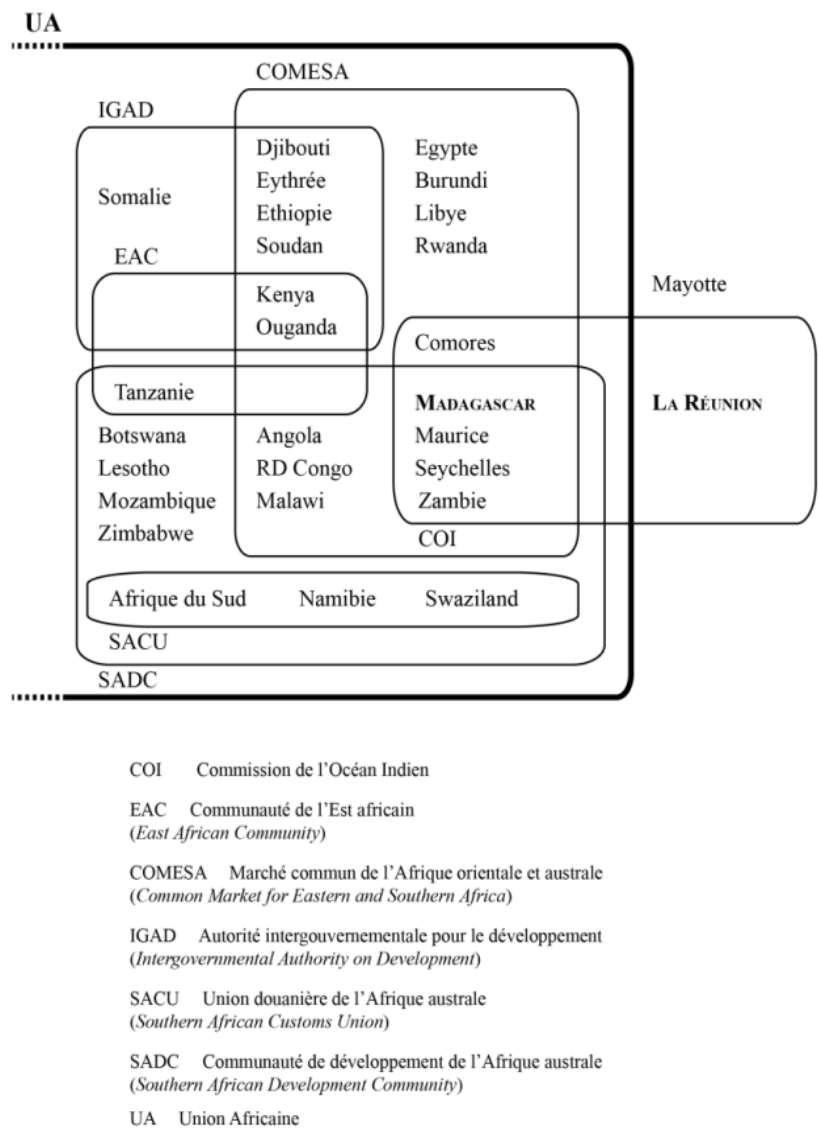


Figure 8. La place de La Réunion et de Madagascar dans le régionalisme de l'Afrique de l'Est et du Sud-Ouest de l'océan Indien

III. MADAGASCAR, LA RÉUNION, DES ÎLES AFRICAINES ? (UNE APPROCHE HISTORIQUE GLOBALE)

Dans l'historiographie européenne du XIX^{ème} siècle et d'une grande partie du XX^{ème} siècle, la lecture historique des peuples d'Afrique, et plus particulièrement d'Afrique noire, a été marquée par un fort déterminisme géographique. Si les géographes Carl Ritter et Élisée Reclus trouvaient une sorte de perfection dans « la forme si régulière du continent africain »⁸², ce caractère massif était en réalité perçu comme un défaut : « L'Afrique se présente comme un tronc sans branches »⁸³. Par sa forme et ses contours, l'Afrique apparaissait comme un continent isolé du reste des civilisations d'Europe et d'Asie. Autrement dit, sa géographie aurait privé l'Afrique d'histoire.

*« L'Afrique, entourée de tous côtés par la mer, se présente comme un tout isolé, comme une forme de terre complètement séparée des autres et n'existant pour ainsi dire que par elle-même. »*⁸⁴

*« Aucun accident aux contours de l'Afrique, qui offre un développement de côtes moindres que toute autre partie du monde ; cette disposition éloigne le plus possible l'intérieur des terres du contact vivifiant de l'Océan. Toute individualité de pays ou de nation a été ainsi refusée à cette masse uniforme dont toutes les extrémités également distantes du centre sont soumises à peu près à la même chaleur tropicale. »*⁸⁵

Ce caractère très massif serait même accentué par une quasi absence d'îles :

*« Très pauvre en saillies et en découpures, le continent africain est aussi dépourvu, sur presque son pourtour, de compléments insulaires. »*⁸⁶

Immense île, le continent africain serait, en somme, le continent par excellence, une terre massive et compacte, sans îles ni presqu'îles ; un espace fermé sur lui-même, déconnecté du reste de l'Eurasie. Il faudrait attendre le XVI^{ème} siècle pour assister à un « déblocage du continent »⁸⁷. Et encore ! Jusqu'au XIX^{ème} siècle, l'Afrique est davantage contournée qu'explorée. Pour Jacques Weulersse, l'Afrique n'abrite qu'« une étroite lisière d'humanité sur ses bords » :

*« L'Afrique, défendue comme nous venons de le voir, était bien par excellence le “continent obstacle”, qui n'attire point, mais repousse. Aussi, par une singulière ironie du sort, ce pays aux côtes inhospitalières ne vécut longtemps que par elles. L'Afrique fut essentiellement jusqu'à nos jours, un “continent périphérique”, ne rayonnant point par lui-même, mais empruntant lumière et vie aux continents voisins ; la lisière Nord-Africaine refléta le monde méditerranéen ; la lisière Est-Africaine, le monde arabe et indo-persan ; comme plus tard les lisières Ouest-Africaine et Sud-Africaine s'animèrent au contact de nos grandes civilisations mercantiles d'Europe ; l'intérieur restait immobile et comme mort à l'humanité. »*⁸⁸

C'est également le tableau géographique que dresse Raymond Mauny en préambule à son livre sur *Les siècles obscurs de l'Afrique noire* :

⁸² Élisée RECLUS, *Géographie universelle*, Tome X, *L'Afrique septentrionale*, Paris, Hachette, p. 4

⁸³ Carl RITTER, 1835, *Géographie générale comparée*, trad. de l'allemand, Paris, Paulin, Vol. 1, p. 80.

⁸⁴ *Ibid.*

⁸⁵ Carl RITTER, 1859, « De la configuration des continents sur la surface du globe et de leurs fonctions dans l'histoire », *Revue germanique*, N°11, p.258.

⁸⁶ Élisée RECLUS, *op. cit.*, p. 14.

⁸⁷ Raymond MAUNY, 1965, « Le déblocage d'un continent par les voies maritimes. Le cas africain. A. Aperçu général : les deux Afriques », in : *Les grandes voies maritimes dans le monde, XV^e-XIX^e siècles*, Paris, SEVPEN, pp. 175-190.

⁸⁸ Jacques WEULERSSE, 1934, *L'Afrique noire, précédée d'une Vue d'ensemble sur le continent africain*, Paris, Fayard, coll. « Géographie pour tous », p. 20.

« Le géographe note tout d'abord la "massivité" de l'Afrique. Ses 30 000 000 km² sont à peu près d'un seul tenant, les îles représentent une faible partie de l'ensemble. Pas de profondes indentations comme c'est le cas en Europe, en Asie ou en Amérique, permettant un accès facile de l'intérieur ; pas non plus, à part de notables exceptions, de fleuves accessibles toute l'année aux navires sur de longues distances. Presque tous sont coupés de rapides, de cataractes, de chutes, parfois tout près de leur embouchure, comme c'est le cas du Congo. »⁸⁹

Pour Hubert Deschamps, l'Afrique au sud du Sahara a vécu dans l'isolement, certes relatifs, mais suffisant pour considérer cet espace comme un « vase clos », ce qui expliquerait l'homogénéité culturelle de ces peuples. Pourtant, dans son *Histoire de l'Afrique noire*, il n'a pas hésité à adjoindre Madagascar et les archipels voisins « en relations historiques avec la côte africaine »⁹⁰. De fait, l'océan Indien n'est pas l'Atlantique et ces barrières, désertiques aussi bien qu'océaniques, qui aurait fait de l'Afrique subsaharienne un espace forclus n'en ont pas toujours été. En 1986, Jean-Pierre Chauveau interpellait la communauté des historiens : « Une histoire maritime africaine est-elle possible ? ». Interrogation reprise en 1989 par Jean Devisse dans un article intitulé « Les Africains, la mer et les historiens ».

C'est dans cette perspective qu'il est intéressant de se demander en quoi Madagascar et La Réunion sont des îles « africaines ». Quelles sont les connexions entre ces espaces insulaires et le continent voisin ? Ce qui n'implique pas d'enfermer la réponse dans une perspective uniquement africaniste. Les relations de ces îles avec les autres rivages de l'océan Indien et de façon plus générale avec le reste de l'Eurasie sont tout autant à prendre en considération dans une histoire inspirée le principe formulé par S. Subramahnyam : « faire un pas de côté (*by moving laterally*) »⁹¹ : suivre dans l'espace les liens que tissent certains faits, trouvés dans le tableau d'une histoire locale, avec d'autres lieux, ailleurs, de l'histoire du monde. Le sens d'un lieu peut ainsi parfois se trouver très loin. La métagéographie peut ainsi être perçue comme le prolégomène nécessaire à une autre écriture de l'histoire, comme archéologie du savoir déconstruisant la perception commune de l'espace et étape préalable à un meilleur saisissement des faits par une histoire renouvelée, *globale, polycentrique et réticulaire*⁹². De ce point de vue, la cartographie telle que la pratiquait Jacques Bertin, est un outil précieux pour aider à la visualisation de cette Histoire⁹³.

1) Madagascar

« Cette grande île qui est en somme un petit continent »⁹⁴

La phrase de Jean-Baptiste Piolet, ancien missionnaire, reprend les deux qualifications qui ont pu être utilisées pour désigner Madagascar et résume assez bien la donne. En effet, avec près de 590 000 km², Madagascar s'impose par sa taille. Elle représente ainsi plus du double de la Grande-Bretagne ; cependant elle reste en-deçà du seuil du million de kilomètres carrés que seuls dépassent l'Australie et le Groenland. On considérera donc Madagascar comme une île, un espace insulaire distinct de la

⁸⁹ Raymond MAUNY, 1970, *Les siècles obscurs de l'Afrique noire*, Paris, Fayard, p. 13.

⁹⁰ *Ibid.*, p.10.

⁹¹ Sanjay SUBRAHMANYAM, 2004, *Explorations in Connected History*, Oxford, Oxford University Press, p.11.

⁹² M. OGBORN, 2000, « Historical geographies of globalisation, c. 1500-1800 », in : B. Graham & C. Nash (éd.), *Modern Historical Geographies*, Harlow, Pearson, pp. 43-69.

⁹³ C. GRATALOU, 2011, *Faut-il penser autrement l'histoire du monde ?*, Paris, Armand Colin.

⁹⁴ P. VIDAL-NAQUET & J. BERTIN (dir.), 1987, *Histoire de l'humanité, de la préhistoire à la fin du XX^{ème} siècle*, Paris, Hachette.

J. BERTIN (dir.), 1997, *Atlas historique universel. Panorama de l'histoire du monde*, Paris, France Loisirs.

⁹⁴ Jean-Baptiste PIOLET, 1895, *Madagascar, sa description, ses habitants*, Paris, A. Challamel, p. 285.

masse continentale voisine ; et la première question géohistorique qui se pose est bien celle de son peuplement : qui sont les premiers Malgaches ? D'où viennent-ils ?

a) Une île d'Austronésie ?

La mer n'est pas forcément une barrière et par-delà l'évidence d'une proximité africaine, qui demeure cependant à être relativisée (près de 500 kilomètres). L'interprétation des sites les plus anciens de l'île, trouvés dans le Sud-Ouest de l'île, et qui sont datés des tous premiers siècles de notre ère, demeure difficile. De façon plus assurée, c'est donc en Asie du Sud-Est qu'il faut aller chercher l'origine des premiers habitants de Madagascar. En effet, ceux-ci proviendraient de Sulawesi (Célèbes) et du Kalimantan, au tournant du VII^e et du VIII^e siècle, et auraient atteint Madagascar directement, profitant des vents et d'îles relais, comme les Maldives. Ils auraient fui au moment de l'expansion de Srivijaya, une puissante cité-État du Sud de Sumatra.

Ces « proto-Malgaches » amenèrent avec eux le riz, le cocotier, le grand igname, le curcuma. Trace encore visible de ces navigations : la pirogue à balancier, caractéristique de ces populations, et qu'on retrouve des rivages orientaux de l'Afrique aux îles du Pacifique. Toutefois, il ne faut pas percevoir ces migrations comme une arrivée massive et soudaine. Il s'agit plutôt de vagues. Certaines, plus anciennes, ont dû d'abord toucher l'Afrique de l'Est, apportant bananiers, taro et grand igname ; d'autres, plus récentes, survinrent au cours du II^e millénaire⁹⁵.

Cependant, ceci n'a pas fait pour autant de Madagascar une île d'Austronésie, car l'Austronésie n'existe pas. Le terme d'« austronésien » a été inventé par le linguiste allemand Wilhelm Schmidt pour désigner un groupe de langues d'abord appelées « malayo-polynésiennes » par Wilhelm von Humboldt. Il n'y a toutefois pas de liens pérennes entre les groupes qui ont migré à des moments différents vers des horizons éloignés. Les Austronésiens ne sont pas un « peuple-monde »⁹⁶. Il s'agit davantage d'une catégorie linguistique. On regroupe ainsi quelques 1268 langues parlées par 270 millions de personnes réparties sur une aire qui s'étend de Madagascar jusqu'à l'île de Pâques, de Taïwan à la Nouvelle-Zélande. Il faut donc prendre garde au risque d'hypostasie et pour certains, même, il n'y aurait pas plus d'Austronésie que d'Austronésiens.

Ainsi, si les individus qui peuplèrent Madagascar sont appelés « Austronésiens », c'est d'abord par référence à une famille de langues, et faute d'un autre terme puisque nous ignorons le nom que ces gens se donnaient. C'est une des raisons qui explique que certains auteurs parlent de « Nusantaraiens » pour désigner les peuples d'Indonésie. Le terme provient du mot *nusantara*, formé de *nusa*, signifiant « île » dans de nombreuses langues (ce qu'on retrouve dans le malgache *nosy*) et qui pourrait être traduit par « archipel », provient du *Pararaton*, un poème épique javanais écrit au XVI^{ème} siècle. Il a été utilisé pour la première fois par Ki Hajar Dewantara, un indépendantiste indonésien. Cependant, il ne convient pas mieux pour désigner les « proto-Malgaches ». En 1951, Dahl avait proposé un rapprochement plus précis avec

⁹⁵ C. ALLIBERT C., 2007, « Migration austronésienne et mise en place de la civilisation malgache », *Diogenes*, N°218, pp. 6-17.

P. BEAUJARD, 2003, « Les arrivées austronésiennes à Madagascar : vagues ou continuum ? », *Études Océan Indien*, N°35-36, pp. 59-147

P. BEAUJARD, 2011, « The first migrants to Madagascar and their introduction of plants: linguistic and ethnological evidence », *Azania*, Vol. 46, No. 2, pp. 169-189.

⁹⁶ M. BRUNEAU, 2001, « Peuples-monde de la longue durée : Grecs, Indiens, Chinois », *L'Espace géographique*, Vol. 30, pp. 193-212.

les Ma'anyan, qui représentent le groupe plus important de l'ensemble Barito oriental. Des études génétiques récentes ont confirmé ce rapprochement.

Reste la question de la récurrence de ces migrations. L'arrivée à Madagascar d'une population originaire de certaines îles d'Indonésie n'est pas un événement isolé. Même si les informations manquent, il s'agit de toute évidence d'un fait itératif avec une connexion, qui, quoique sans doute ténue, ne fut pas à sens unique. Les cartes habituelles sur les « migrations austronésiennes » sont une transposition du modèle phylogénétique prisé par les linguistes, mais elles montrent mal la dimension réticulaire et « interactive »⁹⁷. Ainsi, les termes malgaches relatifs à la navigation et d'origine malaise sont probablement plus tardifs⁹⁸.

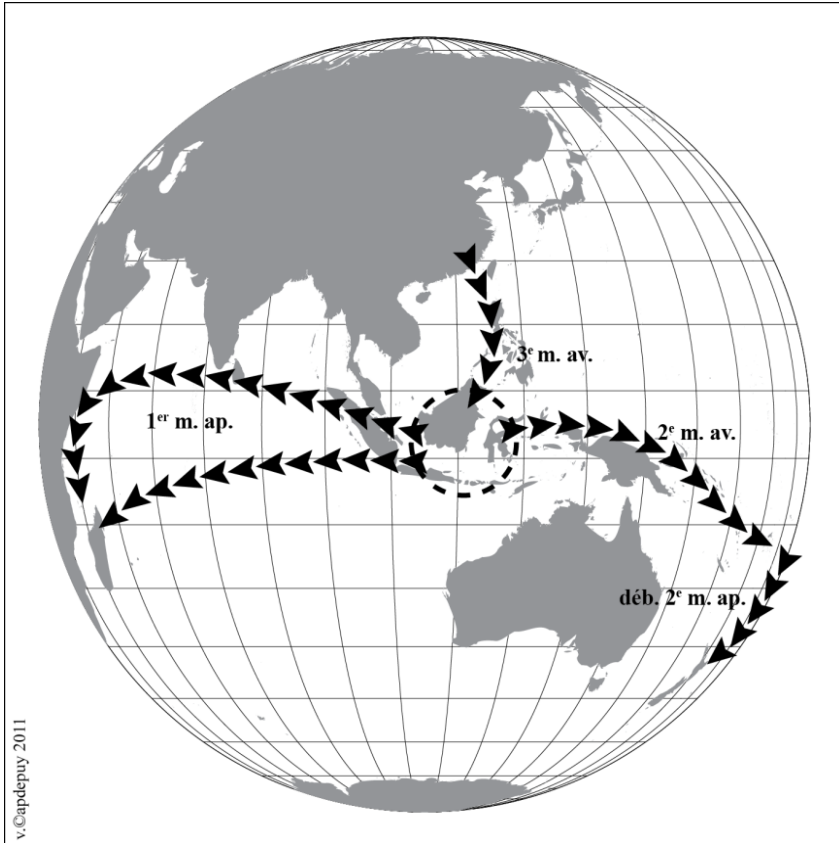


Figure 9. Les migrations austronésiennes

b) Une île d'Afrique orientale ?

Les migrations austronésiennes furent les plus importantes dans l'histoire du peuplement de Madagascar. Il est plus difficile de dire si elles furent les premières. Malgré les 400 kilomètres qui séparent la Grande Île du continent, l'arrivée de populations à partir de la côte orientale de l'Afrique a pu se faire à date ancienne, mais l'afflux n'est manifeste qu'à la fin du I^{er} millénaire. Il s'inscrit dans le prolongement

⁹⁷ R.E. DEWAR, 1995, « Of Nets and Trees : Untangling the Reticulate and Dendritic in Madagascar's Prehistory » *World Archaeology*, Vol. 26, N°3, pp. 301-318.

⁹⁸ P. BEAUJARD 2003, *ibidem*.

tardif des migrations bantoues dont le foyer originel se situerait aux abords du golfe de Guinée, dans l'encoignure de l'Afrique⁹⁹. Cette arrivée se retrouve dans l'apport du sorgho, du pois Bambara, du voème, du bananier et du zébu¹⁰⁰, ce bœuf à bosse qui a tant frappé l'imagination des premiers Européens au XVI^{ème} et au XVII^{ème} siècle. L'archipel des Comores semble avoir servi de « pas japonais » entre le continent et l'île pour ces populations avant tout terriennes et qui n'ont franchi la mer que tardivement¹⁰¹. Cet apport est toutefois relativement réduit. La mer a été une barrière qui justifie en partie tout de même cette idée d'un espace continental africain enclavé par la mer.

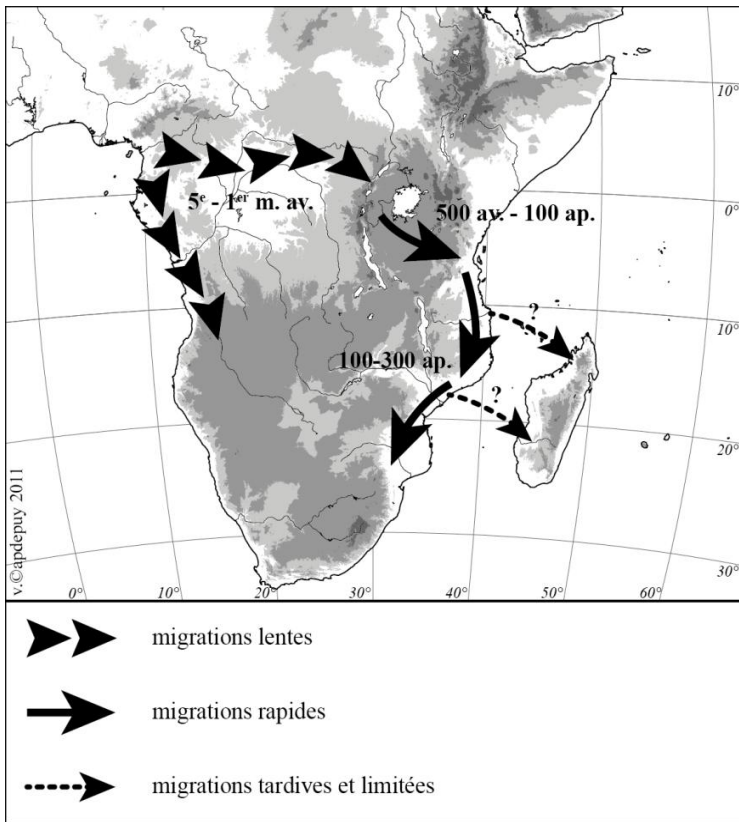


Figure 10. Les migrations bantoues

c) Dans le « couloir swahili » ?

Le swahili est une langue bantoue dont différents dialectes sont actuellement parlés le long de la côte orientale de l'Afrique de la Somalie jusqu'au Mozambique. Le mot désigne également une civilisation qui aurait émergé au cours de la deuxième moitié du I^{er} millénaire à l'interface du continent africain et de l'océan Indien, au contact des marchands musulmans. Selon la tradition swahilie elle-même, nombre de

⁹⁹ K. BOESTEN & C. GREGOIRE, 2007, « La question bantoue : bilan et perspective », *Mémoires de la Société de Linguistique de Paris*, Vol. XV, pp. 73-91.

¹⁰⁰ R. BLENCH, 2008, « The Austronesians in Madagascar and Their Interaction with the Bantu of the East African Coast: Surveying the Linguistic Evidence for Domestic and Translocated Animals », *Studies in Philippine Language and Cultures*, Vol. 18, pp. 18-43.

¹⁰¹ BEAUJARD 2011, *op. cit.*

dynasties locales auraient été fondées par des Shirazi. Il est cependant évident que les cités commerçantes swahilies existaient antérieurement, comme Shanga, Kilwa ou Manda, même si leur développement est plus tardif et que la grande période de prospérité s'étend du XIV^{ème} au XVI^{ème} siècle.

Des établissements swahilis se développèrent également dans les Comores et à Madagascar. Le site de Dembeni, à Mayotte, remonte au IX^{ème} siècle. Dans le Nord-Ouest de Madagascar, Mahilaka, qui était une ville fortifiée située dans la baie d'Ampasidava, atteignit son apogée entre le XII^{ème} et le XIV^{ème} siècle. Son déclin coïncide avec le développement de Vohémar et d'autres ports de la côte Nord-Est. Ces populations venues de l'extérieur y étaient connues sous le nom d'Antalaotra, les « gens de la mer ».

Mark Horton a utilisé l'expression de « couloir swahili »¹⁰² pour désigner cet espace « méditerranéen » qui fonctionne comme un axe de drainage vers les centres du système-monde eufrasien¹⁰³. Cette intégration se retrouve dans une islamisation partielle de Madagascar et dans la première écriture du malgache, le *sora-be*, qui dérive de l'arabe et qui a été utilisée pour transcrire des formules magiques.

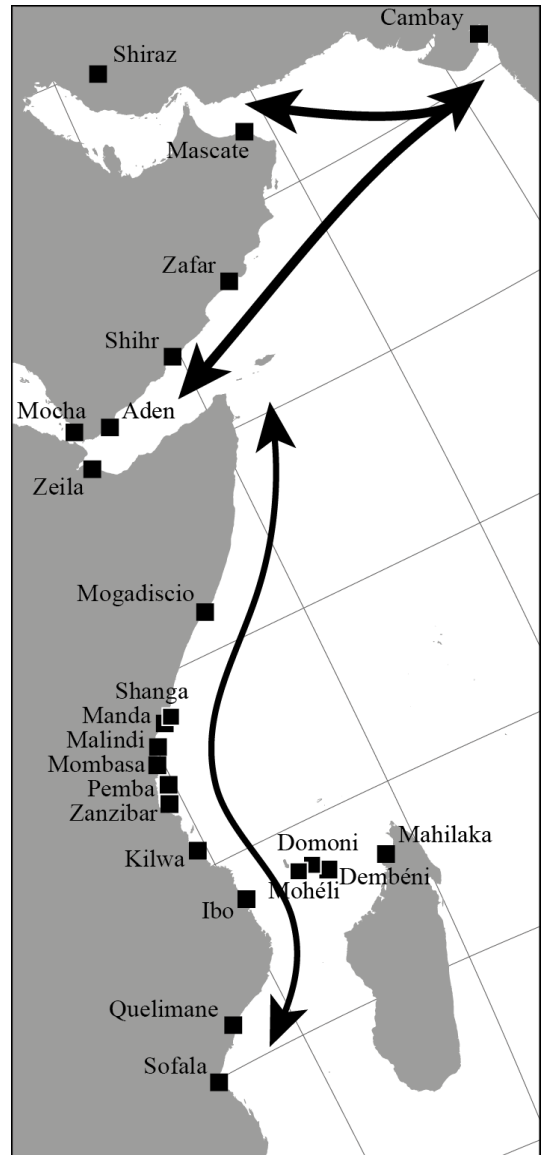


Figure 11. Le « couloir swahili »

¹⁰² Mark HORTON, 1987, "The Swahili Corridor", *The Scientific American*, Vol. 257, No. 3, pp. 86-93. L'expression est traduite en français soit par « corridor swahili » soit par « couloir swahili ».

¹⁰³ P. BEAUJARD, 2007, « L'Afrique de l'Est, les Comores et Madagascar dans le système-monde avant le 16^e siècle », in : D. Nativel & F. Rajaonah (dir.), *L'Afrique et Madagascar. Entre identité insulaire et appartenances historiques*, Paris, Karthala, pp. 29-102.

d) Sur la route des Indes ?

De sa découverte au début du XVI^{ème} siècle par les Portugais, qui la baptisèrent île Saint-Laurent, jusqu'au XIX^{ème} siècle, les tentatives de colonisation par les Européens se sont multipliées, mais se sont révélées infructueuses. Entre 1506 et 1630, les Portugais essayèrent à plusieurs reprises d'y fonder des établissements permanents et en fréquentèrent régulièrement les côtes, soit pour se ravitailler sur la route reliant l'Europe et les Indes, soit pour y acheter des esclaves. La constitution même de l'empire portugais est révélatrice de la structuration de l'espace au moment où les Portugais arrivent dans l'océan Indien. On a longtemps feint d'ignorer l'importance des réseaux marchands qui existaient avant l'expansion européenne. On savait bien pourtant ce que Vasco de Gama devait au navigateur qui le guida en droiture, de Malindi, sur la côte orientale de l'Afrique, jusqu'à Calicut, sur la côte occidentale de l'Inde. Par la force, les Portugais se sont emparés des cités qui ponctuaient le littoral africain et ont fait leur le « couloir swahili », s'opposant aux Ottomans qui arrivaient également dans l'océan Indien après leur conquête de l'Égypte en 1517.

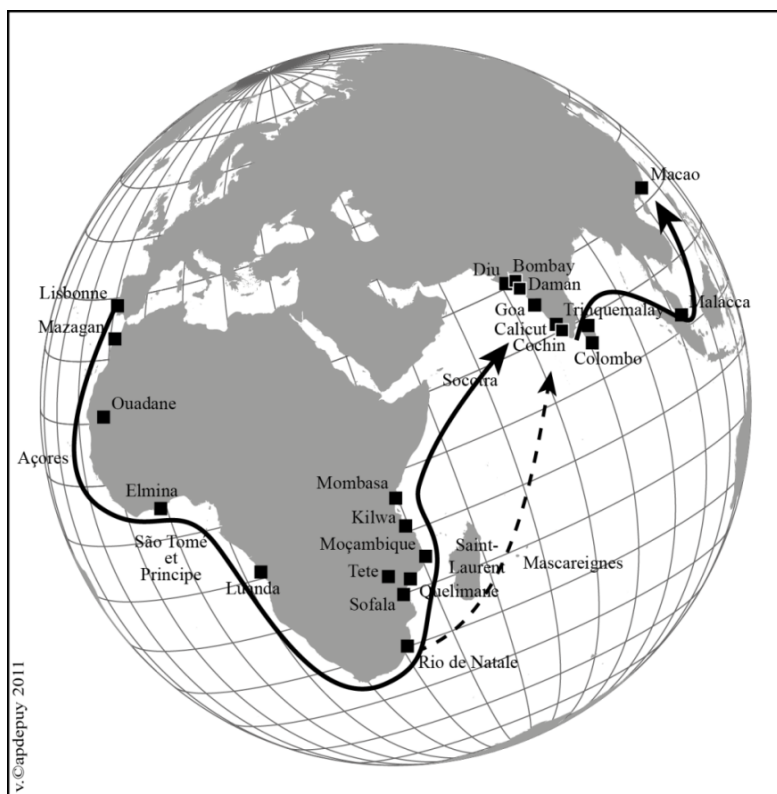


Figure 12. Les routes portugaises vers l'Inde (XVI^{ème} siècle)

Mais de tout cela, Madagascar resta en marge. La route principale des navigations portugaises continua de passer par le canal de Mozambique et les Portugais ne s'implantèrent ni à Madagascar ni dans les Mascareignes, même s'ils les reconnurent dès le début du XVI^{ème} siècle.

Les Français ne s'implantèrent véritablement dans l'océan Indien qu'au XVII^{ème} siècle. La structure des réseaux commerciaux avait changé et la route directe vers l'Inde s'imposait. Les escales demeuraient importantes. Les Hollandais s'implantèrent au Cap en 1652, ils étaient également présents dans l'île Maurice depuis le début du siècle, mais ils l'abandonnèrent volontairement en 1710. Les Français prirent possession de Madagascar, de La Réunion et de Maurice progressivement, et avec plus ou moins de succès.

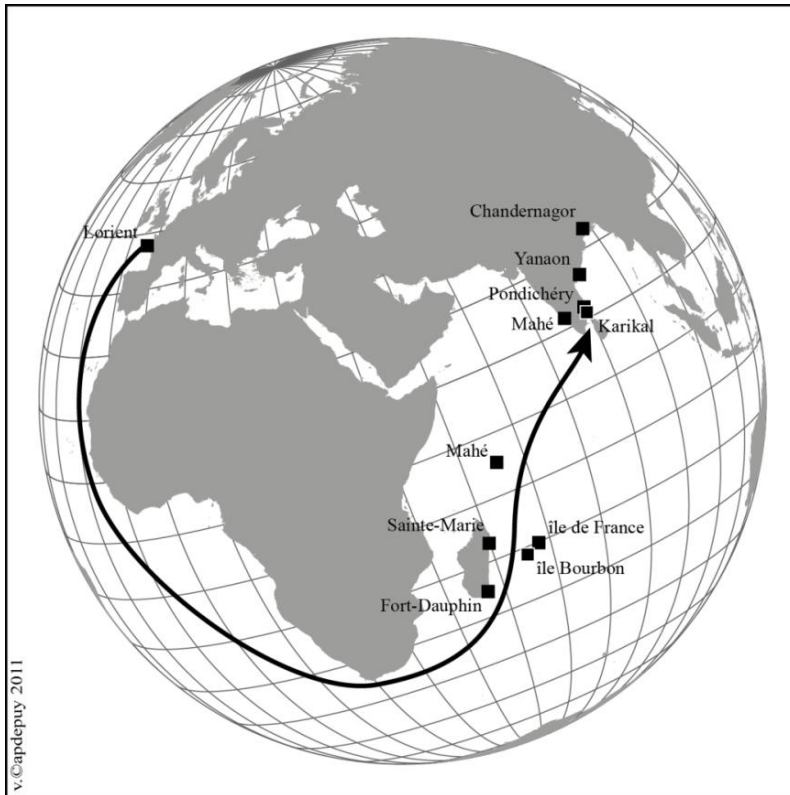


Figure 13. La route française vers l'Inde (XVII^{ème} siècle)

La première tentative de colonisation de Madagascar eut lieu dans la baie de Saint-Augustin, en 1602, et fut un échec. En 1643, Jacques Pronis, au nom du roi, prit possession de l'île Sainte-Marie et de la baie d'Antongil. En 1644, il établit des postes à Fénériffe et à Manahar, puis dans la baie de Sainte-Luce. Le tiers des gens fut emporté par la maladie. Il transporta alors le siège de la colonie sur la presqu'île de Tholangare, où il bâtit un fort, nommé par la suite Fort-Dauphin. Etienne de Flacourt, un des directeurs de la Compagnie, y arriva en 1648 avec le titre de commandant général de l'île, en remplacement de Pronis. En 1665, De Beausse y arriva en qualité de gouverneur général pour le roi et Madagascar prit le nom de *France orientale*. Ce fut le 11 juillet 1665 qu'eut lieu la prise de possession de Madagascar faite au nom du roi et pour le compte de la Compagnie des Indes orientales. Madagascar devait être le pivot de la compagnie dans l'océan Indien, mais les relations se dégradèrent progressivement et en 1672 les colons furent massacrés. Les derniers quittèrent Fort-Dauphin en 1674.

En 1754, l'île Sainte-Marie fut cédée à la France. Mais c'est surtout le développement des colonies de l'île Bourbon (La Réunion) et de l'île de France (Maurice) qui provoqua deux nouvelles tentatives de colonisation : à Fort-Dauphin (1768-1771), puis dans la baie d'Antongil (1774-1786). Ces tentatives échouèrent à leur tour.

Au XVII^{ème} siècle, les Hollandais et les Anglais tentèrent également de s'installer à Madagascar, mais aucun projet n'aboutit. Dans tous les cas, ces colonisations se sont donc avérées « sporadiques », à la fois ponctuelles et relativement éphémères. Il s'est agi pour l'essentiel d'établissements européens servant de points d'appui aux réseaux maritimes, mais jamais de têtes de pont à une colonisation agraire.

e) Une île des Caraïbes ?

La traite négrière à partir de Madagascar reste relativement limitée jusqu'au milieu du XVII^{ème} siècle, malgré quelques tentatives régionales, notamment hollandaises, à destination de Maurice et du Cap. L'île ne devint attractive qu'à partir des années 1680. Le monopole de la *Royal African Company* sur l'approvisionnement en esclaves des plantations américaines se limitait à l'océan Atlantique et ne s'y appliquait donc pas, tandis que l'*East India Company* ne faisait pas le commerce d'esclaves. Cette lacune juridique devint l'opportunité d'un trafic lucratif pour quelques entrepreneurs originaires du Nouveau Monde. Ainsi, en 1691, Frederick Philipse, un important négociant hollandais installé à New York, établit quelques hommes sur l'îlot de Sainte-Marie pour développer le commerce négrier. Parmi eux, Adam Baldrige, qui fuyait les Caraïbes suite à un meurtre, servit à la fois d'agent pour Philipse et d'intermédiaires entre les Malgaches et les étrangers. Durant la dernière décennie du XVII^{ème} siècle, des pirates des Caraïbes prirent ainsi l'habitude de faire escale à Sainte-Marie sur leur chemin pour attaquer la caravane annuelle de pèlerins qui faisait voile de Surate en Inde vers Mocha et Jeddah en Arabie. Le nombre de pirates s'était en effet accru dans cette région de l'océan Indien suite à la lutte faite par les autorités coloniales dans les Caraïbes. En 1695, des pirates, plutôt que de revenir dans le Nouveau Monde, s'installèrent à Sainte-Marie. Ils furent rejoints par d'autres pirates dans les années suivantes et de 1695 à 1700, l'océan Indien devint le principal centre de piraterie, certains pirates poussant leurs attaques jusqu'au détroit de Malacca, et Sainte-Marie devint un point de contact entre piraterie et réseaux de négoce. Les grossistes de New York approvisionnaient les pirates en marchandises de toutes sortes, en échange d'épices et de tissus asiatiques. Par ailleurs, par l'intermédiaire de Baldrige, les pirates s'approvisionnaient auprès des populations locales en nourritures, notamment en viande et en riz. D'autres sites servaient de ports de relâche pour les navires de pirates : Saint-Augustin et Fort-Dauphin dans le Sud de Madagascar, l'îlot d'Antsoheribory dans la baie de Boina, dans le Nord-Ouest. Ces lieux de l'anti-monde servaient de points de contact entre les populations malgaches et les Européens. Certains finirent même par occuper des fonctions de chefs locaux, comme Abraham Samuel, un mulâtre martiniquais. Celui-ci vint en mer Arabique en 1696 comme quartier-maître à bord d'un navire pirate, le *Johan and Rebecca*, mais suite à divers avanies, il trouva refuge dans les ruines de Fort-Dauphin, où il fut « reconnu » par une princesse comme son fils, emmené par son père français en 1674. Samuel se retrouva proclamé roi d'un petit territoire habité par les Tanosy. En 1705, le gouverneur hollandais de la colonie du Cap dénombrait environ 830 pirates en divers points côtiers de Madagascar, et en 1708, Godefroy de La Merveille estimait à 400 le nombre de pirates vivant à Madagascar.

Marins en rupture de ban, en butte à l'hostilité des puissances coloniales, les pirates tissent des liens à travers les mers du globe. Mais ceci n'implique pas nécessairement qu'ils furent déconnectés des réseaux marchands. Ils représentaient une forme d'anti-monde, l'envers du commerce légal, fournisseurs de produits et acheteurs, et donc une composante de la mondialisation¹⁰⁴.

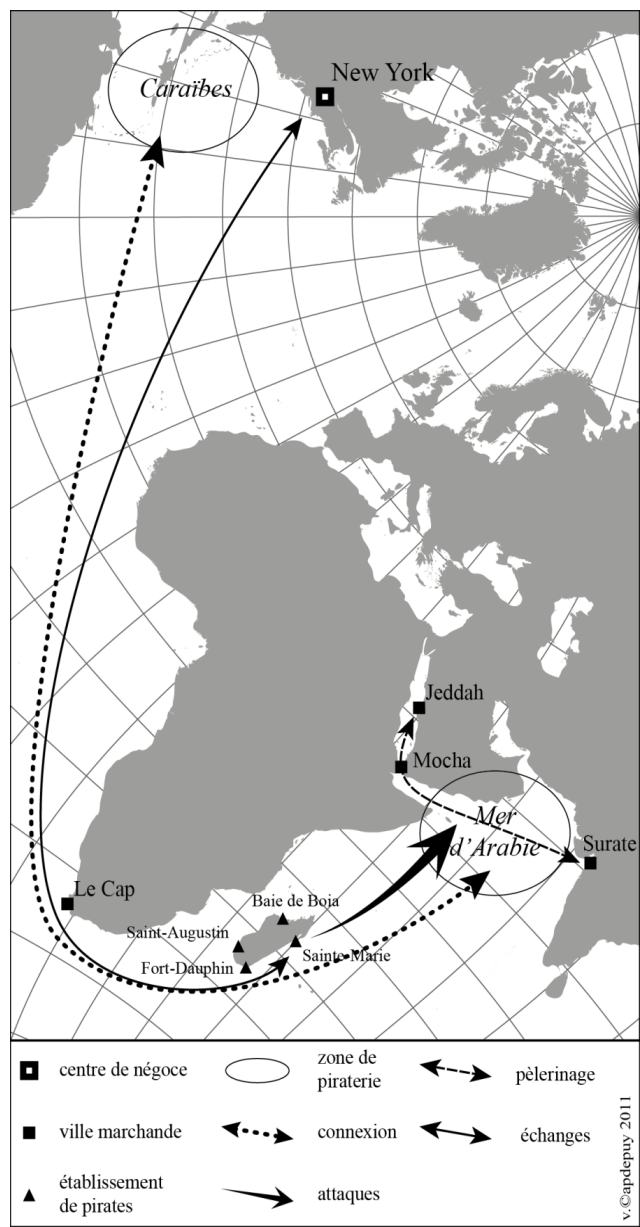


Figure 14. La piraterie, un réseau de l'anti-monde

¹⁰⁴ M. OGBORN, 2000, « Historical geographies of globalisation, c. 1500-1800 », in : B. Graham & C. Nash (éd.), *Modern Historical Geographies*, Harlow, Pearson, pp. 43-69.

f) Une colonie de l'Afrique française ?

Malgré les échecs, la France n'avait en fait jamais cessé de considérer Madagascar comme terre française. Aussi, lorsqu'à la fin du XIX^{ème} siècle, s'amorça « le partage de l'Afrique », Madagascar fit de nouveau l'objet des convoitises. Mais ce n'est plus l'île qui compte cette fois-ci, c'est la terre. En 1885, un premier traité de protectorat est signé entre le royaume merina et la France, qui, depuis 1883, occupait les ports de Majunga et de Tamatave. Un résident français s'installe à Tananarive. En 1894, suite à un ultimatum, la Chambre des députés vote les crédits pour une mission militaire. Tananarive est conquise en 1895 et l'annexion est votée l'année suivante, mais plusieurs années furent nécessaires pour la pacification de l'île¹⁰⁵.

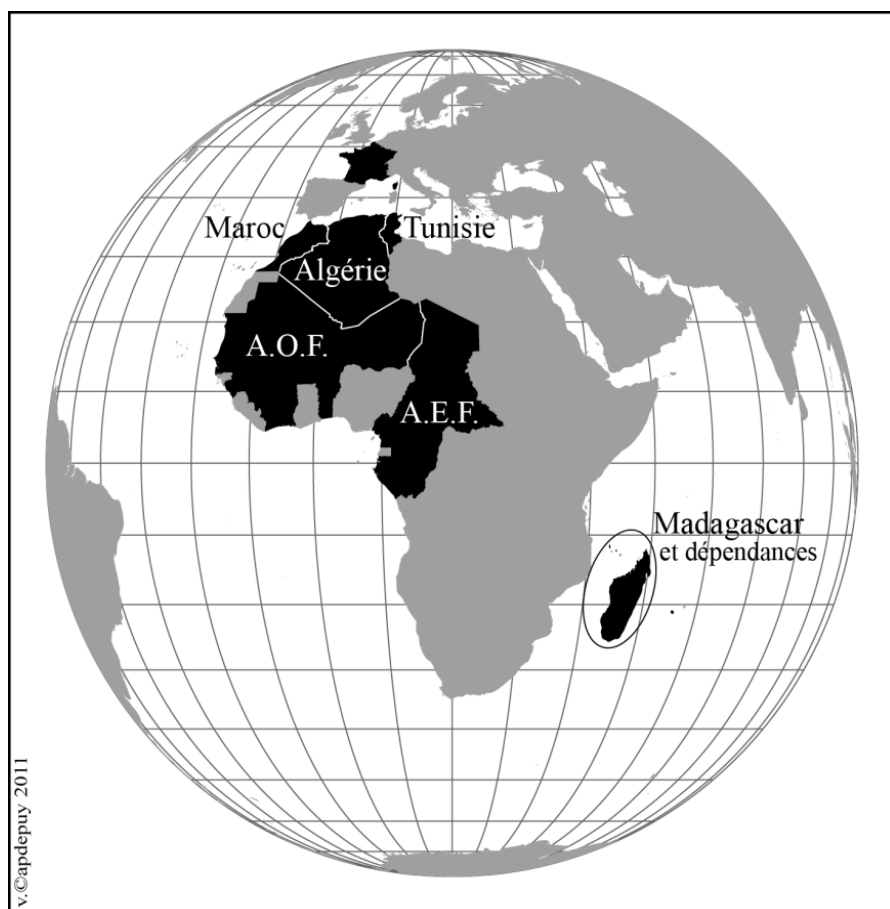


Figure 16. L'Afrique française

Madagascar devint une terre à mettre en valeur ; elle n'était plus une île¹⁰⁶. Le Bureau du développement de la production agricole, organisme dépendant du ministère

¹⁰⁵ Voir Guy JACOB, *La France et Madagascar de 1880 à 1894 : Aux origines d'une conquête coloniale* <http://www.cemaf.cnrs.fr/IMG/pdf/Guy-JACOB-France-Madagascar.pdf>

¹⁰⁶ Edmond MAESTRI, 1994, *Les îles du Sud-Ouest de l'océan Indien et la France de 1815 à nos jours*, Université de La Réunion / L'Harmattan, Saint-Denis / Paris.

de l'Agriculture et chargé de développer celle-ci en Afrique et à Madagascar, soutint un projet également porté par quelques élus réunionnais, dont Raphaël Babet, député-maire de Saint-Joseph, qui consistait à mettre en valeur une enclave en faisant appel à des immigrants originaires de La Réunion, ce qui devait permettre de résoudre la question de la paupérisation des petits Blancs des Hauts. Le projet portait le nom de la rivière Sakay au bord de laquelle une ville nouvelle fut fondée en 1952, Babetville.

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, en 1946, un parti nationaliste anti-colonialiste fut créé : le Mouvement Démocratique de la Rénovation Malgache (MDRM). En 1947, une insurrection éclata dans le Sud-Est de l'île et fut réprimée dans le sang. Territoire d'outre-mer, Madagascar devint en 1958 la République Malagasy, au sein de la Communauté française, et accéda à l'indépendance en 1960, comme les autres colonies d'Afrique noire.

2) La Réunion

La Réunion est une petite île de 2 500 km² qu'on a pris l'habitude de ranger dans l'archipel des Mascareignes, mais qui en réalité n'est que la pointe émergée d'un massif volcanique bien esseulé. Elle se situe à 170 km de Maurice et près de 800 km de Rodrigues. Les côtes malgaches se trouvent à 700 km, celles de l'Afrique, en ligne directe, par-delà Madagascar, à 1650 km environ. L'île manque indéniablement de vis-à-vis.

a) Une île de nulle part ?

La césure entre l'île et le continent africain, comme avec les autres îles qui bordent celui-ci, et comme avec toutes les autres terres, est un fait majeur qui constitue le temps long de cet espace hyper-insulaire. Pendant des siècles, des millénaires, La Réunion a été tenue à l'écart de tout flux migratoire, de tout peuplement. Certes, il semble qu'elle fût connue des navigateurs arabes dans la mesure où l'île apparaît sur le planisphère réalisé en 1502 par Alberto Cantino pour le duc de Ferrare sur la base des découvertes portugaises. Or l'archipel des Mascareignes y est cartographié avant sa découverte par Pedro de Mascarenhas en 1512. La Réunion serait l'île désignée sous le nom de *Dina Morgabin*. Il n'en demeure pas moins que jusqu'à l'arrivée des Européens dans l'océan Indien au tournant du XV^{ème} et du XVI^{ème} siècle, La Réunion est demeurée dans les limbes de l'écoumène. Elle l'est d'ailleurs restée jusqu'au milieu du XVII^{ème} siècle puisqu'elle n'a pas été habitée avant 1642.



Figure 17. La Réunion, dans les limbes de l'écoumène (limite approximative au XV^{ème} siècle de tous les espaces peuplés).

Près de quatre siècles plus tard, on pourrait s'interroger : La Réunion n'est-elle pas restée une île « invisible »¹⁰⁷ ? C'est en effet le sentiment qu'on pourrait avoir quand on compare le silence des Réunionnais par rapport aux revendications antillaises et quand on constate que pour beaucoup de personnes l'île de La Réunion se situe dans les Caraïbes et non dans l'océan Indien¹⁰⁸.

b) Une île des Antilles ?

L'île n'est finalement découverte qu'au début du XVI^{ème} siècle par Pedro Mascareñas, mais sans que les Portugais ne s'y implantent. Elle demeure vide d'hommes jusqu'au milieu du XVII^{ème} siècle. Ce n'est en effet qu'en 1642 que Pronis en prit possession au nom du roi de France, pour la deuxième fois en réalité, et y débarqua en 1646 quelques mutins en exil, qui y vécurent jusqu'en 1649. Cette même année, la prise de possession fut renouvelée par de Flacourt, mais la colonisation ne débuta véritablement qu'en 1663 lorsque des ouvriers y furent envoyés et qu'en 1665 un premier gouverneur y prit ses fonctions.

Le peuplement qui se mit alors en place est lié au modèle économique que les Français transposent des Antilles dans cette île de l'océan Indien. La traite se développe progressivement à partir des années 1720, en provenance de Madagascar, du Mozambique, puis de Guinée. La Réunion, île « d'Afrique », est mise en exploitation comme une île d'Amérique. Or ce modèle ne peut fonctionner que dans la distance, avec une main-d'œuvre déportée, culturellement déracinée, socialement déstructurée.

On peut être ainsi amené à s'interroger sur l'existence, par-delà les distances, d'un « archipel créole » qui réunirait les Antilles, La Réunion, mais aussi Maurice, anciennement l'île de France¹⁰⁹. La créolité naît d'une situation paradoxale où les Européens dominant, politiquement, socialement, économiquement, culturellement, mais demeurent minoritaires par rapport à une population tout aussi étrangère au lieu, et plus ou moins hétérogène.

« À la différence de la plupart des terres tropicales, les îles, qu'il s'agisse des Antilles ou des Mascareignes, abritent une société qui n'a pas seulement subi la colonisation, mais qui est née d'elle. Elle n'a pas eu à s'ajuster à une société préexistante ou à la dominer ; elle a été créée par la colonisation, selon les fins de celle-ci et selon sa propre logique. »¹¹⁰

Cependant, les îles créoles ne sont pas des « Europes d'outre-mer », comme les colonies anglaises d'Amérique du Nord ou l'Australie, car la particularité paradoxale de la créolité est l'affirmation d'une forme d'autochtonie. Le terme, originaire du portugais, remonte à la première moitié du XVI^{ème} siècle et désigne les Européens nés dans les espaces d'outre-mer, par opposition à ceux qui débarquent. Aujourd'hui, le Créole est le natif des îles et la créolité renvoie en arrière-plan à une hétérogénéité originelle qui donne lieu à une coexistence de groupes aux identités inégalement marquées et à un métissage servant de dénominateur commun¹¹¹. Sur le plan mémoriel,

¹⁰⁷ Wilfrid BERTILE, Alain LORRAINE et le Collectif DOURDAN, *Une communauté invisible. 175 000 Réunionnais en France métropolitaine*, Karthala, Paris, 1996 : « Son absence d'identification ethnique exclusive en raison de ses divers métissages, sa dispersion dans tout l'Hexagone, son éloignement de 10 000 km de sa société d'origine, sa relative discrétion liée à une assez bonne intégration peuvent expliquer cette "invisibilité". », p. 5.

¹⁰⁸ À titre anecdotique, il existe sur Facebook un groupe intitulé « Pour que les métropolitains arrêtent de situer La Réunion aux Antilles ».

¹⁰⁹ Jean BENOIST, 1985, « Les îles créoles : Martinique, Guadeloupe, Réunion, Maurice », *Hérodote. Revue de géographie et de géopolitique*, N°37-38, p. 55.

¹¹⁰ *Idem*.

¹¹¹ C. A. CELIUS, 1999, « La créolisation, portée et limites d'un concept », in : *Universalisation et*

la créolité est également fortement associée à la société de plantation et à l'idéologie inégalitaire qui ont prédisposé au développement de ces sociétés insulaires.

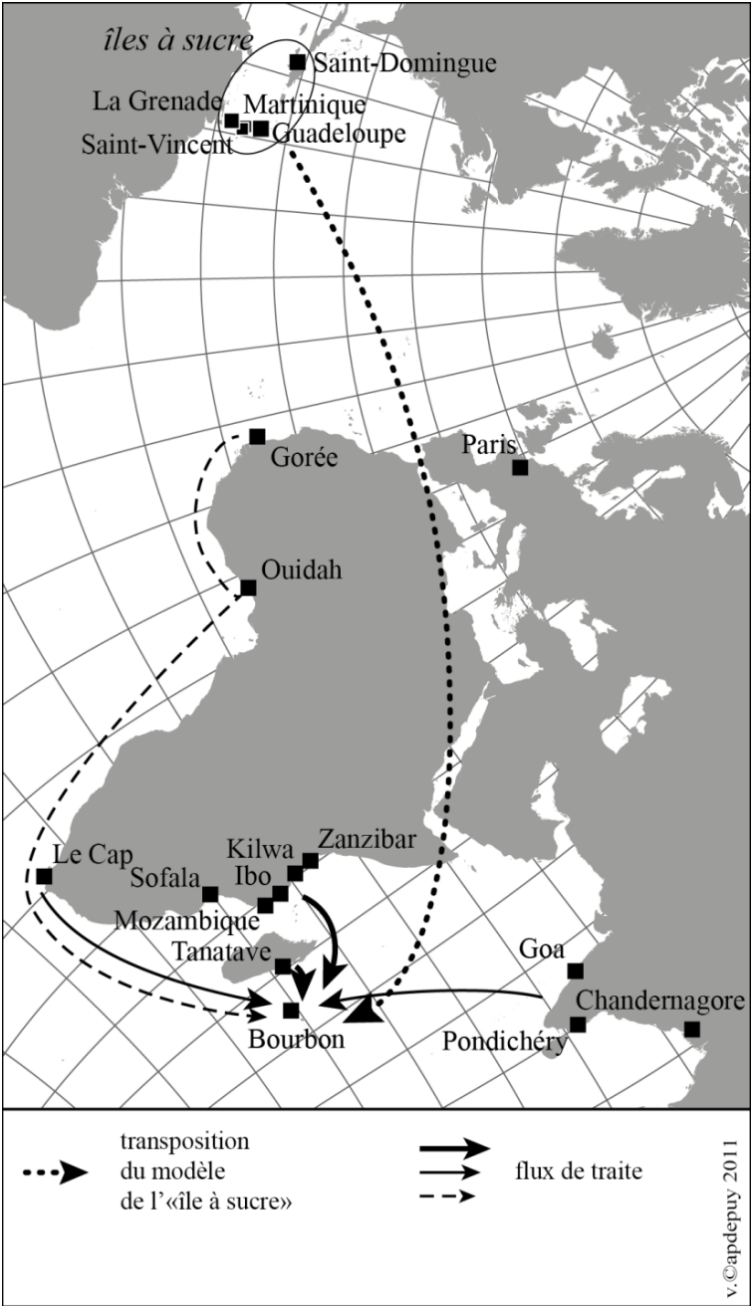


Figure 18. La transposition du modèle d'exploitation coloniale, des Antilles aux Mascareignes (début du XVII^{ème} siècle).

Pour Jean Bernabé, Patrick Chamoiseau et Raphaël Confiant, la créolité doit donc être distinguée de l'« antillanité » :

« L'Antillanité désigne, à nos yeux, le seul processus d'américanisation d'Européens, d'Africains et d'Asiatiques à travers l'Archipel antillais. De ce fait, elle est, pour ainsi dire, une province de l'Américanité à l'instar de la Canadianité ou de l'Argentinité. Elle omet, en effet, qu'il y ait eut dans certaines îles, en plus de la simple américanisation, un phénomène de créolisation (et donc de créolité). [...] Le concept d'Antillanité nous semble donc d'abord géopolitique. Dire "antillais" ne révèle rien de la situation humaine des Martiniquais, des Guadeloupéens, ou des Haïtiens. Les Créoles que nous sommes sont aussi proches, sinon plus proches, anthropologiquement parlant, des Seychellois, des Mauriciens ou des Réunionnais que des Portoricains ou des Cubains. À l'inverse, il n'y a que relativement peu de choses en commun entre un Seychellois et un Cubain. »¹¹²

c) L'engagisme, l'insertion dans l'océan Indien

Après l'abolition de l'esclavage en 1848, se développe l'engagisme, mode de recrutement déjà pratiquée auparavant. La main-d'œuvre est recrutée à Madagascar, au Vietnam, dans le Sud de la Chine, mais c'est en très grande partie d'Inde que les engagés arrivent à La Réunion.

Si certains auteurs ont pu considérer l'engagisme comme une forme d'esclavagisme masqué, Hai Quang Ho a bien montré les différences entre les deux statuts¹¹³. Certes la différence de statut juridique n'implique pas pour autant de différences majeures dans les conditions de vie et de travail, en termes de pauvreté et de pénibilité, elle a cependant une conséquence importante sur le plan culturel. Les esclaves étaient privés de leur culture, à commencer par leurs noms, tandis que les engagés gardaient leurs identités. Ceci explique qu'il existe à La Réunion une véritable culture tamoule, pratiquée par les *Malbars*, tandis que toute culture d'origine africaine a été dérasée. On trouve certes des éléments pouvant être reliés à des pratiques d'Afrique orientale, mais cela reste ténu. En revanche, on peut souligner le rôle des engagés malgaches dans la pratique actuelle des *kabars*, qui sont des cérémonies religieuses en l'honneur des ancêtres, la dernière vague d'engagés malgaches datant des années 1920¹¹⁴.

L'engagisme a donc permis une véritable insertion de La Réunion dans l'océan Indien, ce dont les nombreux temples malbars qui parsèment l'île seraient le témoignage le plus manifeste. Cependant, l'océan Indien ne se réduit pas à l'Inde. Bien des cultures sont présentes à La Réunion et s'y mélangent, en provenance de Madagascar, du Mozambique, de l'Est de l'Inde comme du Nord (*Zarabs*), de Chine. L'enracinement de La Réunion dans l'océan Indien ne se réduit donc pas à l'indianité, certes très présente dans l'île.

¹¹² Jean BERNABÉ, Patrick CHAMOISEAU, Raphaël CONFIENT, 1989, *Éloge de la créolité*, Paris, Gallimard, p. 32.

¹¹³ H. Q. HO, 2004, *L'histoire économique de l'île de La Réunion (1849-1881)*, Paris, L'Harmattan.

¹¹⁴ Voir Mireille TONNER, « les travailleurs malgaches à La Réunion pendant l'entre deux guerres », *Tsingy* n°15 à paraître.

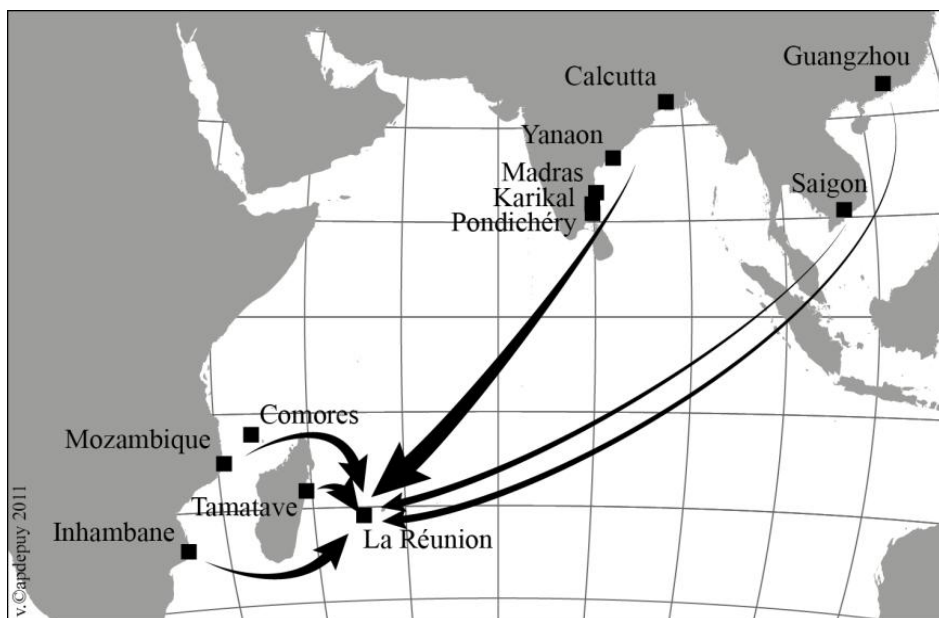


Figure 19. La Réunion, une île « engagée » dans l'océan Indien

e) Une île d'Europe ?

Conformément à la spécificité de son histoire, qui n'est comparable en rien aux colonies d'Afrique, La Réunion n'accède pas à l'indépendance, mais devient un département français, et ce dès 1946. C'est donc en tant que tel, que lors de la signature du traité de Rome en 1957, La Réunion intègre l'espace de la Communauté Économique Européenne. Un peu plus tard, en 1982, dans le cadre de la loi portant sur la décentralisation, elle acquiert le statut de région, puis, avec le traité d'Amsterdam de 1997, à l'échelle de l'Union européenne, celui de région ultrapériphérique, défini par « la situation économique et sociale structurelle » de ces espaces, « aggravée par leur éloignement, l'insularité, leur faible superficie, le relief et le climat difficiles, leur dépendance économique vis-à-vis d'un petit nombre de produits, facteurs dont la permanence et la combinaison nuisent gravement à leur développement »¹¹⁵. Cette définition est reprise dans le traité de Lisbonne de 2007¹¹⁶.

Si d'un point de vue topographique, La Réunion semble relativement proche du continent africain, sur le plan topologique, elle en apparaît au contraire plutôt éloignée et se situerait presque au voisinage de l'Europe. Pour beaucoup, les affirmations « La Réunion est dans l'Union Européenne » et « La Réunion est en Europe » finissent par se confondre. L'eupéanité de La Réunion s'explique donc avant tout par l'intégration de l'île dans l'État français, ce qui peut cependant être perçu par certains comme une forme de néo-colonialisme¹¹⁷.

¹¹⁵ *Traité d'Amsterdam*, Article 299-2.

¹¹⁶ *Traité de Lisbonne*, Article 349. Le traité mentionne également l'évolution possible de Mayotte.

¹¹⁷ C'est le cas par exemple du parti indépendantiste *Nasion Rénioné* ou encore du sociologue Laurent Médéa.

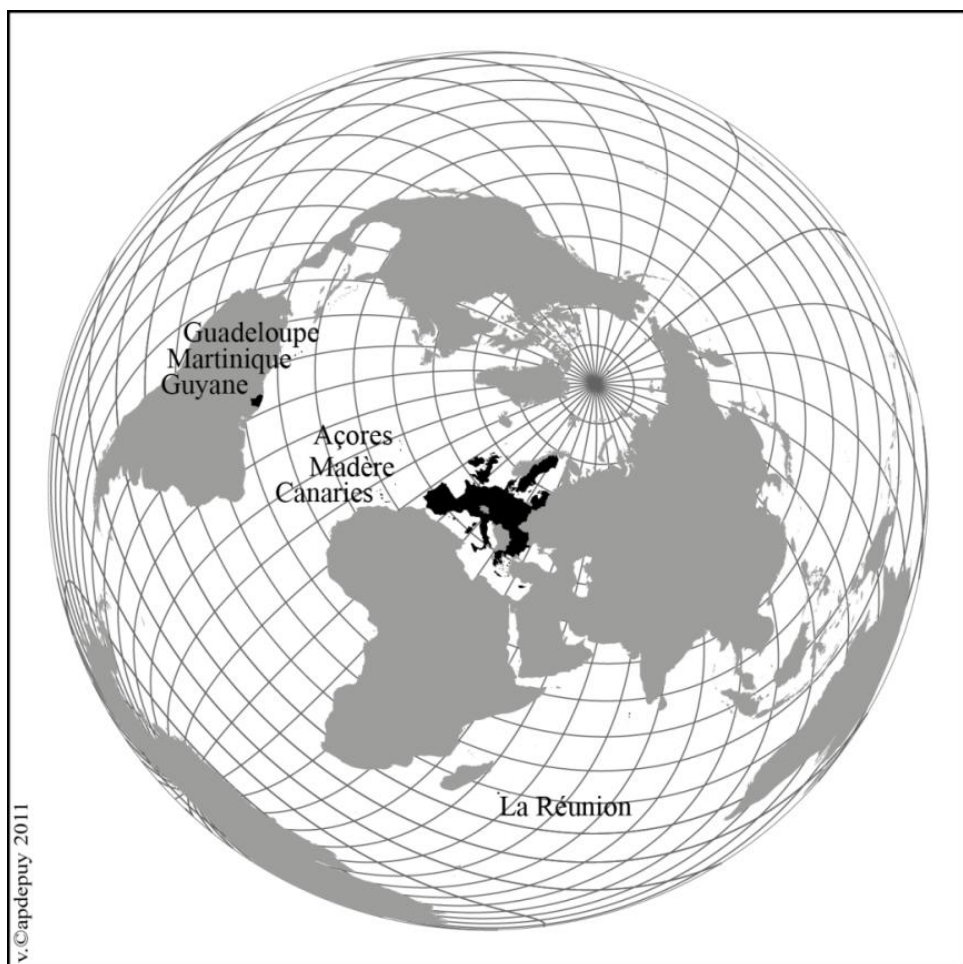


Figure 20.
Les Régions ultrapériphériques de l'Union européenne

CONCLUSION

Le continentalisme n'est pas un impératif géographique. En historicisant la géographie et en géographisant l'histoire, le géohistorien rouvre des possibles que des récits trop convenus, des romans nationaux, régionaux ou continentaux pourraient masquer. Car au juste, quel sens y a-t-il à affirmer l'appartenance de Madagascar et de La Réunion à l'Afrique ? Lorsqu'on pose la question à propos d'îles comme Malte ou les Açores, il existe une alternative : l'Europe. Pour La Réunion, il n'y en a pas. Notre système de découpage du monde ne propose aucune alternative au découpage par continents. Paradoxe profond : on ne reconnaît pas d'îles isolées.

Certes, il y aurait une évidence à classer Madagascar en Afrique, en raison d'une certaine proximité. Rappelons toutefois que celle-ci est toute relative : de l'ordre de quelques cinq cents kilomètres au plus près. Au mieux, il faut donc considérer qu'il y existe une sorte de gradient d'africanité, si tant est qu'on s'entende sur ce qu'est l'africanité (africanité coloniale ? africanité mélanique ? culturelle ?). À Madagascar,

l'africanité se mêle à d'autres influences, en provenance notamment d'Asie du Sud-Est. À La Réunion, l'africanité a été importée de force, déculturée, et mêlée à d'autres cultures, provenant d'Europe et d'Inde, dans un processus de métissage qui a fait de La Réunion un lieu « des franges ». L'africanité de La Réunion, diffractée par Madagascar, s'inscrit de toute évidence dans la distance : « La Réunion n'est pas en Afrique, mais l'Afrique est à La Réunion. »¹¹⁸

Mais c'est la notion même d'africanité qui pose problème. Le pavage continental du monde est une invention européenne et non une donnée naturelle ; et il faut savoir s'en émanciper. La mise en garde n'est pas nouvelle. En avril 1941, dans un article paru dans *Foreign Affairs* et intitulé « The Myth of the Continents », Eugene Staley posait la question du risque du « continentalisme » :

*« Il y aura dans le futur (et il devra y avoir) de plus grandes unités politico-économiques de quelque sorte que ce soit. Ceci, du point de celui qui écrit aujourd'hui, doit être accepté comme une base indiscutable. Mais y a-t-il une évolution naturelle de petits États souverains à des groupements continentaux ? Il y a des raisons d'examiner la question maintenant, car les mots "continent" et "continental" semblent acquérir une valeur émotionnelle et symbolique très forte pouvant avoir une certaine influence politique. Est-ce un développement réellement fondé ? ou bien sommes-nous devant un cas de fascination (pour ne pas dire de tyrannie) de certains mots ? Quelles sont les caractéristiques générales qui distinguent les groupements d'ordre continental des groupements non-continentaux, maritimes ou océaniques ? »*¹¹⁹

Selon lui, ce n'est donc pas tellement le principe de regroupements régionaux qui pose problème, que le principe même du continentalisme, à savoir la définition d'organisations internationales définies par une référence à un découpage présenté comme naturel mais en réalité abstrait et déconnecté des réalités culturelles, économiques et politiques. Le découpage continental est sans doute trop « simple » :

*« Le principe fondamental pour constituer des groupements après-guerre ne devrait-il pas être 'Des aires différentes pour des fonctions différentes' ? N'y a-t-il aucune raison pour qu'il n'y ait pas une pluralité de groupes se chevauchant ? [a pluralistic overlapping of groups] ? »*¹²⁰

Cette dernière critique doit être étendue à toute division en blocs civilisationnels. Étienne Balibar, dans une conférence donnée à l'université de Nijmegen en novembre 2004, s'opposait ainsi au modèle géopolitique du « choc des civilisations », fondé sur un découpage du monde en blocs jointifs, « bord à bord », et mettait en avant l'importance d'une autre vision du monde, caractérisée par des « nappes superposées » (*overlapping folds*)¹²¹. Le continentalisme, pris comme principe d'un nouveau pavage du monde, porte en lui le danger d'un découpage trop franc qui ne prendrait pas en considération les situations d'entre-deux, les espaces flottants, la complexité même du maillage du monde, et ne favoriserait pas le dialogue des sociétés. Comme l'écrivait Yves Lacoste dans un éditorial sur « Afriques blanches, Afriques noires » :

¹¹⁸ Citation anonyme d'un de mes élèves lors d'un travail de recueil de représentations.

¹¹⁹ Eugene STALEY, « The Myth of the Continents », in : H.S. Weigert & V. Stefanson (éd.), *Compass the World. A Symposium on Political Geography*, New York, the MacMillan Company, 1944, p. 91

¹²⁰ *Ibid.*, p. 105.

¹²¹ Étienne BALIBAR, « Europe as borderland », Alexander von Humboldt Lecture, Université de Nijmegen, novembre 2004 : <http://socgeo.ruhosting.nl/colloquium/Europe%20as%20Borderland.pdf>, p. 12.

« il faut habituer l'opinion à raisonner non pas comme si le monde était une juxtaposition de cases étanches les unes aux autres, mais en termes d'intersections d'ensembles spatiaux différents. »¹²²

Or les études historiques de ces dernières décennies amènent une réécriture de l'histoire¹²³. L'Afrique est une entité construite, comme l'Orient, et ces découpages spatiaux doivent être dépassés au profit d'une approche réticulaire de l'histoire¹²⁴. Les océans et les mers peuvent être la trame de l'analyse historique tout autant que les continents et les pays¹²⁵. De façon générale, je défendrai donc ici la nécessité d'intégrer une véritable réflexion géographique dans une histoire *mondiale, polycentrique et réticulée*, une histoire *locale et globale* qui tisse et qui métisse.

« Il est certes plus facile de leur annoncer un ordre préétablie que d'essayer de se perdre et de se retrouver dans leurs emmêlements. Ce qui entraîne que la pensée du Divers est tout d'abord maladroite à s'exprimer, et peu sûre à se dire, ou à dessiner ses intuitions. [...] Ce qui survient dès lors, c'est une configuration d'histoires transversales, dont les assemblages inédits restent encore à découvrir. »¹²⁶

¹²² Yves LACOSTE, « Afriques blanches, Afriques noires », *Hérodote*, N°65-66, 1992, p. 6.

¹²³ C. GRATALOU, 2011, *Faut-il penser autrement l'histoire du monde ?*, Paris, Armand Colin.

¹²⁴ P. MANNING, 1996, « The Problem of Interactions in World History », *The American Historical Review*, Vol. 101, N°3, pp. 771-782.

T. BROOK, 2010, *Le chapeau de Vermeer. Le XVII^e siècle à l'aube de la mondialisation*, Paris, Payot (éd. anglaise 2008).

¹²⁵ J. H. BENTLEY, 1999, « Sea and Ocean Basins as Frameworks of Historical Analysis », *Geographical Review*, Vol. 89, N°2, pp. 215-224.

¹²⁶ Édouard GLISSANT, 2007, *Mémoires des esclavages*, Paris, Gallimard/La Documentation française, p. 34.

DES ENGAGÉS MALGACHES FUIENT LA RÉUNION AU XIX^{ème} SIÈCLE

Jean-Pierre DOMENICHINI

Centre d'Art et d'Archéologie

Membre titulaire de l'Académie Malgache

En 1848, treize ans après que l'Angleterre l'eut accomplie dans ses possessions, la France décidait l'abolition de l'esclavage dans ses colonies. La Réunion avait été pour beaucoup une terre d'exil et de servitude. Les Malgaches qui y avaient été conduits contre leur gré, occupent encore une telle place dans l'espace social réunionnais que l'on en vient à oublier que les premiers qui y vinrent s'installer définitivement et y laissèrent une descendance étaient des libres¹. Dès que l'on parle de Malgaches pour les premiers temps du XVII^{ème} siècle, même des universitaires n'hésitent pas à en faire des esclaves ou à les supposer tels², alors que les Grondin, les Payet et tant d'autres descendent de femmes malgaches libres qui avaient été baptisées, communies et mariées par l'Église catholique. Depuis que fut, en 1674, prohibé tout mariage avec des « négresses » de Madagascar (c'est-à-dire avec toute femme malgache), l'on a oublié que la politique du gouvernement de Louis XIV avait jusqu'alors encouragé les unions mixtes³ et y avait vu le moyen de faire de l'île Dauphine une province unissant les deux « nations », française et malgache, dans une même foi, sous une même loi et sous un même roi. Et (péché mignon traditionnel de la nation), « il fallait, écrit Charpentier à l'époque, avoir en vue de rendre cette île toute Française, et de mœurs et de langage ».

¹ J.-P. DOMENICHINI et B. D.-RAMIARAMANANA, « Les origines malgaches de l'île de la Réunion », *Le Journal de l'Île de la Réunion*, n° du 13 octobre 2002, pp. 16-17.

² Par exemple, Wilfrid BERTILE, 1987, *La Réunion. Atlas thématique et régional*, Saint-Denis (Île de la Réunion, Editions Arts graphiques modernes, 1987, 162 p. Avant-propos (pp.6-7) de Jacques Georgel, ancien Recteur de l'Académie de La Réunion. – Dans son avant-propos, à propos de la population, ce dernier parle des « créoles, descendants des colons d'autrefois ou de leurs personnels » (p. 7b) et Wilfrid Bertile, professeur agrégé auteur de l'ouvrage, parle de l'« immigration de colons européens et de main-d'œuvre de couleur... » (p. 41). C'est un discours politiquement correct où, derrière « personnels » et « main-d'œuvre de couleur », se cache un mot tabou. Mais dès le début du livre, Georgel aura donné la clef au lecteur : « Jusqu'à 1848, l'esclavage assortissant l'exploitation des grands domaines a fourni les Cafres du Mozambique et les Malgaches... » (p.7b). Le livre donne bien l'opinion la plus courante : les Réunionnais d'origine malgache descendent tous d'esclaves !

³ Voir les Statuts, Ordonnances et Règlements de la Compagnie pour le Commerce des Indes Orientales, notamment les articles IV et V, dans CHARPENTIER, *Relation de l'établissement de la Compagnie Française pour le Commerce des Indes Orientales*, Paris, 1666, 132 p. (réimpression. Saint-André de La Réunion, Centre de Recherche Indianocéanique, 1986) aux pp. 88-92. Rappelons que l'article XII interdisait formellement la traite des esclaves et, implicitement, la possession d'esclaves.

Au lendemain de l'abolition, les planteurs à la recherche de main-d'œuvre développèrent le système de l'engagement. Il semble bien qu'auparavant, depuis Radama I^{er}, seuls les bateaux qui faisaient le commerce entre Madagascar et les Mascareignes, faisaient appel à des employés malgaches pour la traversée. En 1837, la Reine Ranavalona I^{re}, qui au même moment limitait les droits de circulation des étrangers à cause des menaces d'agression, renouvelait l'autorisation accordée aux Betsimisaraka à s'embarquer sur ces bateaux. L'on sait notamment que ceux qui faisaient le commerce des bovins, employaient entre sept et dix Malgaches à chaque voyage. C'est donc après 1848 que se développa le système de l'engagement.

Les correspondances des gouverneurs de Fort-Dauphin sur le retour au pays de six engagés antanosy en 1859 et sur les enjeux dont les engagés du Sud étaient alors l'objet dans la Grande Île, permettent de commencer à lever le voile sur des faits mis en doute ou rarement évoqués.

I) LA FUITE EN BATEAU

L'on parle souvent à La Réunion de ces esclaves malgaches qui, au lieu d'aller marronner dans les hauts inhabités, empruntaient un bateau et partaient pour revenir au pays natal. S'il est bien avéré que de tels départs eurent lieu, l'on a mis et l'on met toujours en doute qu'ils aient pu effectivement réussir dans leur projet. Des sauvages, pensait-on, auraient été incapables de le réaliser ! Le conformisme esclavagiste imaginait d'autant mieux ces rebelles comme se perdant en pleine mer que c'était un moyen de décourager d'autres tentatives de fuite. En date du 6 du mois du Capricorne 1859, une lettre du Maréchal et 12 Honneurs Rainizafimbola, Gouverneur de Fort-Dauphin, fait le récit d'un de ces retours réussis, ce qui permet de supposer qu'il ne fut pas le seul.

Le Gouverneur raconte à la Reine qu'un chasseur de tanrecs découvrit un beau matin un petit bateau échoué et brisé sur la grève d'une petite baie qui se trouve au Sud-Ouest de Fort-Dauphin. Sitôt qu'il en eut été prévenu, il envoya un groupe de ses gens partir à la recherche des voyageurs. Un homme est trouvé et, interrogé, raconte leur voyage. C'est un des Antanosy que les princes Rajomanery et Ramosamamararata établis dans la région de Bezaha aux confins du pays mahafale avaient envoyés comme engagés à La Réunion. Arrivés là-bas, ils ne supportèrent pas la corvée (*fanompoana*) et les coups que leur infligeaient les Vazaha et décidèrent de s'enfuir par bateau et de revenir au pays. Ils étaient six à avoir accompli ce projet. Lui-même, exténué par le voyage et le manque de nourriture (*reraka ny mosary*), n'avait pu suivre ses compagnons partis rejoindre leur résidence.

Les cinq autres hommes, recherchés et retrouvés, confirmèrent le récit du premier. Ils n'avaient pas pu mettre à profit l'avance qu'ils avaient au départ pour échapper aux recherches et devaient eux aussi être dans un état de grande fatigue et de misère. L'on peut supposer qu'à l'insuffisance de nourriture pour le voyage, voire à sa totale absence, s'ajoutaient les conditions habituelles de nourriture qui étaient consenties aux engagés et qui ne différaient pas de celles qui étaient faites auparavant aux esclaves. Sujets rebelles dans le Royaume de Madagascar, les six Antanosy furent considérés comme butin de guerre. Leur valeur ayant été estimée, ils furent donc mis en vente.

Mais leur départ de La Réunion n'était pas passé inaperçu, ni ignorée la disparition du bateau. Et l'affaire n'en resta pas là. Une semaine plus tard, un deux mâts fit son apparition. Il ne venait pas pour commercer, car il restait au large et apparemment hésitait à entrer dans la rade de Fort-Dauphin et à y faire escale. Finalement, il se décida à envoyer une chaloupe à terre. Les marins y rencontrèrent des

officiers qui leur demandèrent la raison de leur voyage : « Nous cherchons notre bateau qui a fait naufrage ». De leur réponse, on peut comprendre d'abord qu'en milieu réunionnais, l'on n'était pas sans savoir que ce retour à Madagascar n'était pas le premier et aussi que les marins de ce deux mâts étaient partis à la poursuite des évadés et qu'ils voulaient retrouver le bateau. Mais, sachant sans doute que le Royaume n'autorisait pas l'engagement, ils s'enquirent seulement du bateau et ne dirent mot des hommes qui avaient fait la traversée, ce qui les auraient amenés à parler des relations que, par le port d'Andrahomana vraisemblablement contrôlé alors par Ratsianana, ils avaient avec les Antanosy rebelles installés à Bezaha à l'Ouest du pays mahafale.

À défaut des hommes, sans doute espéraient-ils au moins récupérer le boudre (*botro*⁴). Les officiers ne se montrèrent pas coopératifs. « Il n'est pas arrivé chez nous, répondirent-ils, mais peut-être est-il ailleurs ». L'on comprend bien que les officiers n'aient pas voulu s'engager dans une discussion où les Vazaha leur auraient peut-être demandé de leur remettre les hommes, afin qu'ils achèvent leur engagement. C'était le sujet qu'il fallait éviter à tout prix.

Et, comme ce ne fut sans doute pas le seul cas de ce genre qui se présenta, l'on comprend donc que de telles recherches infructueuses aient ancré l'idée que les Malgaches qui s'évadaient ainsi de La Réunion ne réussissaient pas à arriver dans la Grande île. Or, le voyage des six hommes montre qu'ils connaissaient suffisamment la navigation pour ne pas s'échouer n'importe où. On peut imaginer que partant de La Réunion, ils firent voile vers l'Ouest et qu'une fois en vue de la terre, ils obliquèrent vers le Sud. Ils voulaient éviter Fort-Dauphin où ils savaient ne pas être accueillis à bras ouverts et dépassèrent le lieu. Ils ne voulurent pas non plus rallier Andrahomana plus à l'Ouest, car le port était sous la surveillance des princes antanosy et ils savaient qu'on leur y demanderait des comptes et qu'on leur reprocherait de ne pas avoir rempli leur engagement. Ils voulaient rentrer chez eux le plus incognito possible. C'est pourquoi ils pénétrèrent dans la petite baie d'Ehoala et y abordèrent au Nord, après l'avoir traversée. Le trajet suivi indique avec suffisamment d'évidence que parmi les Malgaches qui tentèrent l'aventure, il y en eut (et les six hommes furent de ceux-là) qui savaient naviguer et qui n'en étaient pas à leur première expérience de la mer. Il ne faut pas l'oublier et se souvenir que les habitants de la Grand-Terre n'étaient pas tous que des terriens et des paysans.

II) LES RELATIONS AVEC LES PRINCES REBELLES

Sept ans plus tard sous le règne de Rasoherina, un épisode de l'histoire intérieure du Royaume permet de comprendre comment à l'époque fonctionnait le système des engagés malgaches. C'est l'objet d'une lettre du 13 Hrs Ratsiatamby, Gouverneur de Fort-Dauphin, en date du 2 du mois du Verseau 1866 et arrivée à Antananarivo le 25 du mois des Poissons 1866, c'est-à-dire après un trajet d'une cinquantaine de jours. Entre temps, la situation politique dans le Sud malgache avait changé. La domination mise en place par Rainiharo, chef du gouvernement de Ranavalona I^{re}, avait été abandonnée, et Radama II avait obtenu le ralliement au Royaume et le retour dans la province de Faradifay de la majorité des princes antanosy, Zafiraminia de l'Anosy et Zafitoamanana de l'Ambolo, qui avaient fait sécession sous

⁴ *Botro* est une leçon intéressante, car elle donne une graphie différente de celle que fournissent les dictionnaires. Elle évite la confusion avec *botry* « chétif, rabougri ». Le *botro* n'a qu'un mât, et n'est donc pas seulement un bateau arabe ou indien. On peut se demander si le choix habituel de *botry*, homonyme de *botry* « chétif, rabougri », ne le fut pas pour désigner des bateaux plus petits que les bateaux cousus. Il est évident que, s'il n'est pas d'origine arabe (ce qui est parfois affirmé), *botry* ou *botro*, ne saurait dériver du mot anglais *boat*, comme le prétend J. RICHARDSON, *A new Malagasy-English Dictionary*, Antananarivo, L.M.S., 1885, p. 106a.

Ranavalona I^{re} et étaient partis s'installer en pays mahafale.

C'est le cas d'Imosamamararata qui, depuis son retour dans l'allégeance aux souverains de Madagascar, est appelé Ramosamamararata ou plus familièrement Ramosa, avec la particule *Ra* - d'honorabilité qui n'était évidemment pas accordée aux séditeux et aux félons, en malgache *fahavalo*, que l'on traduit habituellement par « brigands » dans l'usage du XX^{ème} siècle. Par contre, Ijomanery, constant dans la sédition, était resté en pays mahafale. Ce dernier avait délégué à La Réunion certains de ses hommes pour dire aux sujets de Ramosamamararata qui y étaient comme engagés, que leur maître avait été mis à mort par les Merina et qu'ils subiraient le même sort à leur retour, s'ils rejoignaient Fort-Dauphin. Ils les invitaient donc, à leur retour au pays, à le rejoindre en pays mahafale. Les faits allégués étant faux, le but d'Ijomanery n'était donc pas de protéger ces hommes, mais de les détourner de la fidélité qu'ils devaient à leur prince. L'on pourrait, dans l'esprit du droit ancien, parler de « détournement de sujets ».

La nouvelle fit bondir Ramosamamararata. Il projeta alors d'envoyer lui aussi trois hommes à La Réunion, mais pour démentir les propos inspirés par Ijomanery. Il passa à l'acte après en avoir délibéré avec les officiers et les Andriambaventy, mais aussi avec les autres princes de l'Anosy et de l'Ambolo. Le Gouverneur donne la raison de leur accord. Il s'agissait bien d'une mesure qui s'inscrivait dans la constante de la politique du Royaume, puisque c'était un moyen de « rassembler les terres et les seigneuries » (*hamory ny tany sy ny fanjakana*), car sous le mot *tany* « terre » étaient aussi compris les hommes qui l'habitaient.

À leur retour à Fort-Dauphin, les trois hommes, Ipiery, Ikitra et Imaka, firent le rapport de leur mission et, selon la logique des sociétés de l'oralité, rapportèrent les propos de leurs interlocuteurs qui n'étaient sans doute pas tous des sujets de Ramosa. La lettre du gouverneur en retient cette phrase : « Si cela est vrai, dirent-ils, et que Ramosamamararata est bien vivant, et aussi que vous ont également dépêchés Ratsianana, Rabefandroatra, Rabefitarika, Rabefanoro, Rajoma, Rahanera, Ramanana et Beandany, alors nous reviendrons à Fort-Dauphin ». Le mot utilisé *hodianay* précise implicitement la destination de ce retour, indiquant le retour au pays des ancêtres, en Anosy et en Ambolo, et non dans la terre d'émigration (et d'exil) qu'était le pays mahafale. Mais ce qui est intéressant, c'est l'appel à l'autorité des autres princes antanosy.

On constate qu'au niveau de l'organisation politique, la fidélité à un prince et seigneur n'était pas un lien entre deux personnes, le seigneur et son vassal, et une fidélité en théorie personnelle, comme dans ce que fut la féodalité classique d'Occident, et qui cessait avec le décès de l'un des deux acteurs. C'était une fidélité permanente, et normalement héritée, qui était vouée à l'ensemble d'un lignage roandria, lequel était représenté par une personne, homme ou femme. Le message de Ramosa ne prenait donc toute sa force que s'il exprimait la pensée de la majorité des seigneurs roandria. La sédition qui, avec leurs sujets, avait conduit en Mahafale beaucoup de Zafiraminia d'Anosy et de Zafitoamanana d'Ambolo, avait dû reposer sur cette organisation collective, mais elle devait également renforcer ce lien commun attachant les uns aux autres.

Le second propos des envoyés de Ramosa concerne le message que les engagés leur avaient demandé de rapporter au Gouverneur et à l'équipe du gouvernement de Fort-Dauphin. Il dérange le Gouverneur qui, après l'avoir cité, prend la précaution de préciser que c'est bien ce qui a été dit par les envoyés, mais qu'il n'en certifiait pas l'authenticité. « Il y a là-bas des militaires (*miaramila*), environ deux cents hommes, et ils nous ont chargés de transmettre ce message : "Dites à Ratsiatamby 13 Hrs, à

Ramanevalahy 11 Hrs, aux Officiers et aux Andriambaventy, que nous, nous avons été faits prisonniers de guerre par des gens, et que c'est à Bourbon que l'on nous a exportés. Comme nous n'avons ici aucun service à remplir qui soit dû à un seigneur, nous voulons rentrer au pays natal, car nous préférons être la proie des chiens de Rasoherina que celle des chiens des Vazaha. Aussi dites-le leur bien, car vous que voici, vous allez partir pour Fort-Dauphin" ». Ce qui conduit le Gouverneur à interroger la Reine pour savoir s'il devait ou non laisser partir les Antanosy, au cas où ceux-ci viendraient discuter le projet d'aller chercher leurs parents à La Réunion.

Ce texte indique bien que le système de l'engagement à La Réunion n'était pas un phénomène marginal au milieu du XIX^{ème} siècle. Soucieux de sa richesse en hommes, le Royaume de Ranavalona I^{re} et de ses successeurs n'autorisait pas une telle forme d'expatriation. Aussi, avec une prédilection particulière pour un Sud relativement peuplé, est-ce auprès des princes qui échappaient à leur souveraineté effective que les Réunionnais venaient se procurer cette main d'œuvre. Ils devaient apporter des revenus à ceux qui la leur fournissaient. Ils faisaient également avec eux un commerce et, encourageant la sédition, leur procuraient notamment les moyens de contrecarrer la politique d'unification en leur fournissant des armes et même des canons.

Comment ces princes recrutaient-ils cette main d'œuvre ? Les engagés disent qu'ils « ont été faits prisonniers de guerre (*sambo-belona*) par des gens ». L'on pressent dans cette affirmation comme une sorte d'argument qui leur aurait retiré toute part de responsabilité ou de complicité dans le fait d'avoir quitté Madagascar pour aller travailler de façon permanente à l'extérieur, et qui devait leur permettre d'éviter toute éventualité de sanction au moment du retour. Mais l'on doit se demander de quelle guerre il se serait agi et qui les avait faits prisonniers. Existait-il, dans cette région, une forme d'institution qui aurait été celle des guerres lignagères, comme on a déjà pensé pouvoir les définir pour la région betsimisaraka avant l'instauration du royaume de Ratsimilaho (ou Ramaromanompo) ?⁵ L'existence de principautés et royaumes chez les Antanosy et, de façon plus générale, dans tout le Sud et le Sud-Ouest aurait offert d'autres moyens pour résoudre les éventuels conflits.

De fait, si nous essayons de la comprendre, l'expression est polysémique à plusieurs titres. *Sambo-belona* pouvait être synonyme d'esclave, car c'était le destin le plus normal des prisonniers de guerre dans l'ancien système. « *Azon'olona sambo-belona izahay* » pourrait être compris comme signifiant « nous avons été asservis », mais aussi comme « nous avons été traités comme des esclaves ».

La polysémie joue également au niveau de la désignation des auteurs de cet asservissement, quelle qu'en soit la nature légale. *A priori*, ce ne pouvait pas être les princes antanosy dont ils se réclamaient et avec lesquels ils continuaient à entretenir des relations. Par « gens », ils pouvaient désigner les Réunionnais qui auraient traité (ou traité ?) les engagés de telle façon que l'assimilation était vraisemblable dans l'esprit de l'époque. Mais dans cette déclaration, ils s'adressaient, par l'intermédiaire des envoyés, non plus à Ramosamamararata et aux *roandria* antanosy, mais au Gouverneur représentant la Reine et aux personnes importantes des institutions, Officiers et Andriambaventy. Par « gens », ils pouvaient alors désigner leurs princes qui les avaient traités comme s'ils étaient des prisonniers de guerre et donc des esclaves. En fin de compte, c'est à la Reine, et non à leurs princes, qu'ils demandaient aide et protection dans la situation difficile qui était la leur.

⁵ Robert CABANES, « Sur la côte Nord-Est de Madagascar aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles », in Jean BAZIN et Emmanuel TERRAY (éds.), *Guerres de lignages et guerres d'Etats en Afrique*, Paris, Editions des Archives Contemporaines, 1982, pp. 143-187.

Ils ne refusaient pas d'effectuer le service que tout sujet devait à son maître, mais ils estimaient ne pas devoir un tel service au profit de maîtres réunionnais. Pourtant, c'était bien au nom de la corvée qui leur était due que les princes antanosy en avaient fait des engagés. Cela apparaît dans la qualification de « militaires » (*miaramila*) à laquelle recourent les trois envoyés. Le service armé était traditionnellement dû au prince, et c'est sur cette base que Radama I^{er} avait créé son armée de *miaramila*, assurant un service administratif à la fois armé et civil, lequel pouvait impliquer une affectation dans une région éloignée du pays natal. C'est vraisemblablement une interprétation de ce système qui, au nom du *fanompoana* qui leur était dû, conduisit les princes antanosy à obtenir de leurs sujets qu'ils partent au loin, en l'occurrence à l'étranger, effectuer leur corvée. Ce fut sans doute là une des faiblesses politiques de la sédition, car si l'engagement lui procurait directement des ressources, il la privait d'agents utiles à son administration et à son service immédiat. Et le sort qui était fait aux engagés par leurs employeurs ne profitait pas à la renommée des *roandria*. Même si l'expression choque le Gouverneur, il faut retenir que les engagés antanosy considéraient symboliquement que les chiens des Vazaha étaient plus affamés et plus insatiables que ceux de Rasoherina.

L'on a déjà étudié les engagés malgaches des années 1920, mais à ma connaissance, l'on n'avait pas signalé le système pour le XIX^{ème} siècle. De façon plus générale, il semble bien que l'on s'intéresse habituellement plutôt au rôle de François de Mahy, aux conditions de la conquête et au rôle des troupes réunionnaises dans celle-ci. Il s'agit de maintenir le souvenir d'une page de l'histoire coloniale dont les uns se glorifient aux dépens des autres. Mais l'on n'a pas vraiment étudié l'action créole dans la Grande île, celle des commerçants, planteurs et entrepreneurs de La Réunion ou de Bourbon, comme on disait encore à Madagascar à cette époque. Sans doute cela tient-il au fait que l'historiographie aurait dû reconnaître l'existence d'un État malgache que la colonisation avait nié en l'anéantissant, et aborder des sujets scabreux comme la traite clandestine des esclaves, la vente d'armes à des sujets rebelles et tous les trafics qu'interdisait le Royaume. Elle aurait dû aussi reconnaître que les décisions du gouverneur de La Réunion ne dépassaient pas le stade des intentions et des effets d'annonce. L'affaire dont traite le Gouverneur Ratsiatamby 13 Hrs date de 1866, alors qu'à La Réunion, un arrêté du 18 mars 1859 interdisait le recrutement d'engagés à Madagascar et sur la côte est d'Afrique. L'arrêté n'avait pas mis fin au système de l'engagement à Madagascar.

Les archives royales de Madagascar permettent de découvrir tout un pan de l'histoire qui restait ignoré et de comprendre les raisons de cette ignorance. Sans doute ces deux lettres ne sont-elles pas les seules et d'autres archives autrement interrogées pourraient compléter ce que nous savons déjà. L'on en retiendra que, de l'esclavage à l'engagement, la main d'œuvre malgache tint une place importante à La Réunion et que le sort de cette main d'œuvre ne s'améliora sans doute pas beaucoup après 1848. En 1866, quand le problème des engagés antanosy est évoqué officiellement par l'administration malgache, rien n'est encore réglé. Même souhaité, le retour est difficile et coûteux. En 1871, le Gouverneur de Fort-Dauphin signale certains retours. Il le fait dans une lettre où il traite du bien fait au Royaume par Loy, un commerçant vazaha établi dans le Sud-Est, qui rapatrie des Malgaches (des sujets, *vahoaka*, de la Reine) ayant résidé à La Réunion⁶. Sans doute fallait-il, hier comme aujourd'hui, que quelques

⁶ Lettre de Fort-Dauphin en date du 20 Adalo 1871 annonçant « le bien fait par Monsieur Loy, citoyen français. C'est lui qui a reconduit d'outre-mer vos sujets pour rentrer au pays et vous rejoindre, vous qui en êtes la maîtresse, et pour demeurer dans le pays de leurs ancêtres. Et ce sont cette fois-ci onze de vos sujets qu'il vient de reconduire et qui sont arrivés à Fort-Dauphin » (*ny amin'ny soa nataon'i Mose Loy vazaha*)

rare vazaha offrent l'exemple de ce qu'il aurait fallu faire et essaient de donner d'eux une image autre que celle que donnait la majorité.

* * *

«Tsy tohanay ny fanompoana sy ny kapoka ataon'ny vazaha»

Faradifay 6 Adijady 1859

Any Ranavalomanjaka

Tompon'ny tany, Mpanjaka ny Madagascar,

Trarantitra aza marofy hianao Tompokovavy, mifanantera amin'ny Ambanilanitra. Ary izany no lazaina aminao Tompokovavy : nisy olona enin-dahy nitondra botro iray avy any an-dafy, koa nitofotra alina tao atsimon-tanànan'i Faradifay avaratr'i hoala, fa tsy nankeo amin'ny hoba fitodian-tsambo eo Ifaradifay izy. Ary nony maraina ny andro, hitan'ny mpihaza trandraka, koa nolazainy tany an-tanàna aminay.

Ary dia nanirahanay Manamboninahitra sy ny Miaramila sy ny borizoany, koa nony tonga teo amin'ny botro ny Manamboninahitra sy ny Miaramila sy ny borizoany dia tratrany teo ny iray, koa nanontaniany izy : «Avy aiza hianareo?»

Ary hoy izy : «Izahay olona naondran'Ijaomanery sy Imosamamararata tany an-dafy, nataony hikarama amin'ny vazaha. Koa nony tonga tany izahay, tsy tohanay ny fanompoana sy ny kapoka ataon'ny vazaha, koa nandositra alina izahay nitondra io botro io fa enin-dahy izahay. Koa ny namako dimy lahy nandositra any an'ala, fa izaho tsy afaka fa reraka ny mosary».

Ary dia nirahinay ny Manamboninahitra sy ny Miaramila sy ny borizoany nanaraka ny diany, dia azo tany an'ala izy dimy lahy. Ary dia nanontaniana koa izy, koa araky ny fitenin'ilay iray hiany no fitenin'izy dimy lahy.

Ary dia notombananay ireo izy enin-dahy ireo, fa babonay. Ary ny botro dia vaky fa nitofotra amin'ny tsy falehan'ny sambo.

Ary nony afaka herinandro, nisy sambo iray, roa salazana, nihalohalo teny anatin'ny ranomasina, fa tsy niantsona eo amin'ny hoba eo Ifaradifay izy, fa ny salompiny hiany no nentiny nanatona amin'ny hoba nihaona aminay. Ary dia nanontaninanay izy : «Inona no raharaha alehanareo izao?» Ary hoy izy : «Izahay mitady sambonay vaky». Ary hoy kosa izahay : «Tsy nanketo aminay izany, fa antany hafa angaha». Ary dia lasa izy.

Koa izao ny toetrany. Koa ambara aminao Tompokovavy.

Trarantitra hianao Tompokovavy, aza marofy, mifanantera amin'ny Ambanilanitra. Hoy Rainizafimbola 12 Vtra Marosale sy Ramanankilana 12 Vtra sy Andriamosie 11 Vtra sy ny Manamboninahitra

« Nous ne supportons pas la corvée et les coups des vazaha »

Fort-Dauphin, le 6 du mois du Capricorne 1859

A Ranavalomanjaka,

farantsay, izy no manatitra ny vahoakao avy any andafy hody hanatona anao tompony, hipetraka amin'ny tanindrazany. Koa 11 indray ny vahoakao vao nentiny ankehitriny, tonga ao aminay Faradifay).

Maître de la Terre, Reine de Madagascar,

Puissiez-vous, Madame, parvenir à la vieillesse exempte de maladies. Puissiez-vous vieillir au milieu de Ceux-qui-sont-sous-le-ciel.

Et voici, Madame, ce qu'il est à vous dire : six hommes sont arrivés sur un boutre venant d'outre-mer qui s'est échoué la nuit au Sud de la ville de Fort-Dauphin au Nord de la baie d'Ehoala, mais qui n'avait pas accosté sur la grève de Fort-Dauphin où viennent les bateaux (*hoba fitodian-tsambo*)⁷. Et quand ce fut le matin, un chasseur de tanrecs le vit et vint nous le dire en ville.

Nous y avons alors envoyé des Officiers, des Militaires et des civils, et quand ceux-ci arrivèrent près du boutre, ils trouvèrent l'un des hommes et l'interrogèrent : « D'où venez-vous donc ? »

Il répondit : « Nous sommes des gens que Ijaomanery et Imosamamararata ont embarqués pour l'outremer, et dont ils ont fait des gens qui étaient à gages auprès des vazaha. Quand nous sommes arrivés là-bas, nous n'avons pas supporté la corvée et les coups des vazaha. Aussi nous sommes-nous enfuis une nuit avec ce boutre. Nous étions six hommes. Mes cinq compagnons ont fui dans la forêt, mais moi, je n'ai pas pu le faire, parce qu'affaibli par le manque de nourriture. »

Nous avons alors envoyé des Officiers, des Militaires et des civils à leur poursuite et avons saisi les cinq hommes dans la forêt. Nous les avons ensuite interrogés et les cinq hommes ont confirmé les dires du premier.

Nous avons ensuite estimé la valeur des six hommes, car il s'agissait bien de nos captifs. Quant au boutre, il est disloqué, il s'est brisé en s'échouant là où ne vont jamais les bateaux.

Une semaine plus tard, il y eut un deux mâts qui semblait hésiter au large et qui ne se dirigeait pas vers la grève de Fort-Dauphin. C'est une chaloupe qu'ils utilisèrent pour rejoindre la grève où ils nous rencontrèrent. Nous leur demandâmes : « Quelle est la raison de votre présence venue ? » Ils nous dirent : « Nous, nous cherchons un de nos bateaux qui s'est échoué ». Et nous leur avons répondu : « Il n'est pas venu chez nous, mais peut-être dans un autre endroit ». Et ils partirent.

Voici donc ce qui s'est passé. Aussi vous le faisons-nous savoir, Madame.

Puissiez-vous, Madame, parvenir à la vieillesse exempte de maladies. Puissiez-vous vieillir au milieu de Ceux-qui-sont-sous-le-ciel.

Ainsi parlent Rainizafimbola 12 Hrs Maréchal et Ramanankilana 12 Hrs et Andriamosie 11 Hrs et les Officiers

* * *

**«Aleonay hanin'ny amboan-dRasoherimanjaka
to'zay hanin'ny amboan'ny vazaha»**

Faradifay 2 Adalo 1866

*Any Rasoherimanjaka
Mpanjaka ny Madagascar*

⁷ Inconnu des dictionnaires comme beaucoup de mots du vocabulaire maritime, *hoba* est bien « la grève, la rade, ou le mouillage ».

Trarantitra aza marofy hianao Tompokovavy, mifanantera amin'ny Ambanilanitra. Ary izany no lazaina aminao tompony Tompokovavy.

Ijomanery any Imahafaly mbola fahavalo, koa naniraka ny vahoany izy nankany an-dafy, nanao hoe : «Hianareo vahoaka-dRamosamamararata, aza mitody any Faradifay, fa tsy ao intsony Ramosa, fa novonoin'Imerina fa atỳ amiko Mahafaly hianareo mitody, fa raha mitody any Faradifay hianareo vonoin'ny Merina ».

Ary raha nandreny izany Ramosamamararata, dia niera taminay Manamboninahitra sy ny Andriambaventy nanao hoe : «Soa loatra no ataon'ny Manjaka ahy sy hianareo Manamboninahitra sy ny Andriambaventy, koa raha izany no ataon'Ijomanery ahy, dia haniraka aho haka ny vahoakako any andafy, fandrao mitody any Imahafaly izy». Ary dia niera izahay Manamboninahitra sy ny Andriambaventy, dia nalefanay izy, fa hamory ny tany sy ny fanjakana. Koa dia naniraka olona telo lahy Ramosamamararata. Ipiery sy Ikitra sy Imaka, ireo no nirahiny.

Koa dia tonga ao aminay Faradifay izy telo lahy nirahiny. Ary dia nilaza ny dia nalehany izy. Ny fitenin'ny vahoaka any an-dafy manao hoe : «Raha marina izany, hoy izy, koa raha ao tokoa Ramosamamararata, dia mampaniraka koa Ratsianana sy Rabefandroatra sy Rabefitarika sy Rabefanoro sy Rajoma sy Rahanera sy Ramanana sy Beandany, hodianay», hoy izy.

Ary hoy koa no fitenin'ilay iraka telo lahy : «Misy miaramila tokony ho 200 lahy izy no ao. Koa nampitondra fiteny anay izy : 'Lazao amin-dRatsiatamby 13 Vtra sy Ramanevalahy 11 Vtra sy ny Manamboninahitra sy ny Andriambaventy izahay, fa azon'olona sambo-belona izahay, koa eto Iborobon, koa navariny an-tsambo. Koa izahay tsy manam-panompoana, koa te-hody fa aleonay hanin'ny amboan-dRasoherimanjaka to'izay ho hanin'ny amboan'ny vazaha. Koa dia lazao aminy izany, fa indreo hianareo handeha ho any Ifaradifay».

Izao no fitenin'ny olona, na ho marina izany na tsy ho marina.

Ary izany koa no lazaina aminao Tompony Tompokovavy. Raha miera ny olona haka ny havany any an-dafy, koa miera aminay izy, ka halefanay va sa tsia?

Izao no toetry ny raharaham-panjakana. Koa ambara aminao tompony Tompokovavy.

Trarantitra hianao Tompokovavy, aza marofy, mifanantera amin'ny Ambanilanitra. Hoy Ratsiatamby 13 Vtra sy Ramanevalahy 11 Vtra sy ny Manamboninahitra sy ny Andriambaventy ao Ifaradifay sy ny vahoaka tanimandry.

**« Nous préférons être mangés par les chiens de Rasoherimanjaka
à être mangés par les chiens des vazaha »**

Fort-Dauphin, le 2 du mois du Verseau 1866

A Rasoherimanjaka,
Reine de Madagascar,

Puissiez-vous, Madame, parvenir à la vieillesse exempte de maladies. Puissiez-vous

vieillir au milieu de Ceux-qui-sont-sous-le-ciel.

Et voici, Madame, ce qu'il y a à vous dire, à vous qui en êtes la maîtresse.

Concernant Ijomanery toujours félon en Mahafale, il a dépêché de ses sujets outre-mer pour porter ce message : « Vous, sujets de Ramosamamararata, ne rentrez pas à Fort-Dauphin, car Ramosa n'y est plus, l'Imerina l'ayant tué, mais rentrez directement chez moi en Mahafale, car si vous rentrez à Fort-Dauphin, vous y serez tués par les Merina ».

Et quand Ramosamamararata entendit cela, il étudia la question avec nous les Officiers et avec les Andriambaventy en disant : « C'est un grand bien dont je suis redevable à la Reine, à vous les Officiers et aux Andriambaventy. Aussi, si c'est cela qu'Ijomanery dit de moi, j'en enverrais bien prendre mes sujets en outre-mer, de crainte qu'ils ne rentrent directement en Mahafale ». et nous les Officiers et les Andriambaventy, nous décidâmes après concertation de les y envoyer, car il s'agit de rassembler les terres et les seigneuries. Ramosamamararata dépêcha donc trois hommes. Ipiery, Ikitra et Imaka, voilà ceux qu'il dépêcha.

Les trois envoyés sont revenus à Fort-Dauphin. Ils racontèrent le voyage qu'ils avaient fait. Les paroles des sujets en outre-mer sont les suivantes : « Si cela est vrai, dirent-ils, et si Ramosamamararata est aussi là et que Ratsianana, Rabefandroatra, Rabefitarika, Rabefanoro, Rajoma, Rahanera, Ramanana et Beandany vous ont dépêchés ici, nous rentrerons au pays »

Les trois envoyés ajoutèrent aussi : « Il y a environ 200 hommes qui y sont. Ils nous ont chargés de ce message : 'De notre part, dites à Ratsiatamby 13 Hrs, à Ramanevalahy 11 Hrs, aux Officiers et aux Andriambaventy que nous avons été fait prisonniers et que si nous sommes à Bourbon, c'est qu'on nous a fait descendre sur un bateau. Aujourd'hui, nous n'avons plus de service à faire et nous voulons rentrer au pays, car nous préférons être mangés par les chiens de Rasoherimanjaka que d'être mangés par les chiens des vazaha. Aussi, dites-leur cela, car vous que voici, vous allez partir pour Fort-Dauphin.' »

Ce sont là les paroles des gens, que cela soit la vérité ou que cela ne la soit pas.

Et voici encore, Madame, ce qu'il y a à vous dire, à vous qui en êtes la Maîtresse. S'il en est qui viennent demander pour aller prendre leurs parents outre-mer et qui en discutent avec nous, pouvons-nous les laisser partir ou non ?

Voici donc ce qui s'est passé. Aussi vous le faisons-nous savoir, Madame.

Puissiez-vous, Madame, parvenir à la vieillesse exempte de maladies. Puissiez-vous vieillir au milieu de Ceux-qui-sont-sous-le-ciel.

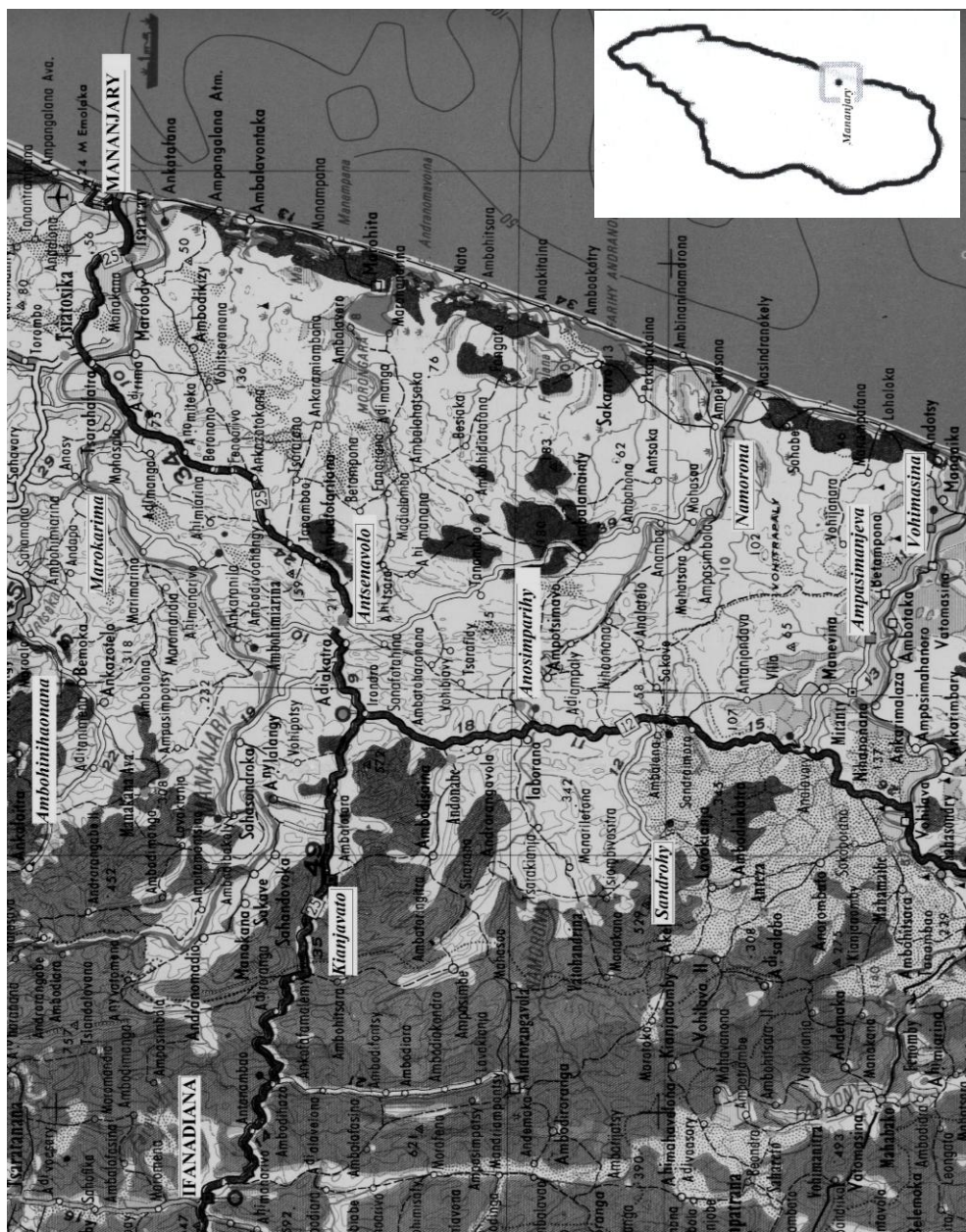
Ainsi parlent Ratsiatamby 13 Hrs, Ramanevalahy 11 Hrs, Andriamosie 11 Hrs, les Officiers et les Andriambaventy de Fort-Dauphin et le peuple de la terre pacifiée.

* * *

II. Connaissance de l'océan Indien



Lavoir d'Anjoma, photo S. Miakatra.
(voir article de S. Miakatra & E. Asinome)



Localisation des principaux lieux évoqués dans l'article :

Légende :

MANANJARY : Chef lieu de district ; **Kianjavato** : Chef lieu de canton

Fond de carte : carte 1/500 000 n°10 Fianarantsoa

FTM (Institut national de géodésie et de cartographie), Antananarivo, 1990¹.

¹ Cette carte présente l'avantage d'être très complète. On y trouve pratiquement tous les lieux cités. Par contre, le réseau routier ne correspond pas à la situation de 1947.

L'INSURRECTION DE 1947 À MANANJARY, TROISIÈME PARTIE : LE DRAME

Jean FREMIGACCI
Maître de conférences
Université Paris 1 Panthéon Sorbonne

Il a toujours été difficile de trouver une dénomination exacte pour désigner ce qui s'est passé à Madagascar en 1947-1948. L'expression des Français à l'époque, « la rébellion », est évidemment rejetée par les Malgaches qui ne considèrent pas qu'ils ont été simplement des rebelles à un ordre colonial légitime, mais des combattants désireux de détruire l'état de choses établi. Mais l'expression communément acceptée aujourd'hui d'« insurrection de Madagascar » peut elle aussi éventuellement induire en erreur. Car elle suggère un grand mouvement d'ensemble organisé et dirigé à partir d'un commandement unique, qui se serait développé partout à partir de motivations et suivant des modalités analogues. Telle a été d'ailleurs la vision du pouvoir colonial qui en 1948 encore avait du mal à concevoir que le mouvement n'avait aucune direction centrale, et homogénéisait ses adversaires sur le terrain sous les stéréotypes commodes et paresseux de « sauvages » conduits par des « sorciers » et dont les comportements ne pouvaient être que « barbares ».

En réalité le soulèvement de 1947 a été d'une diversité extraordinaire, englobant en bloc toute la classification des mouvements anti-coloniaux telle qu'elle a été proposée par T.O. Ranger¹. Sans compter le fait que ce qui s'est passé dans les cinquantièmes de l'île qui n'ont pas bougé est d'un égal intérêt. Les aspects régionaux de la révolte sont d'une diversité telle qu'il serait plus juste de parler des insurrections de Madagascar. La révolte s'est en effet développée en une série de foyers autonomes dont chacun a eu sa chronologie et ses modalités d'action particulières. Même si elle a été effectivement lancée à partir d'un mot d'ordre central émanant de Tananarive, il faut bien voir que les deux foyers initiaux du mouvement, Moramanga au nord et la région de Manakara-Vohipeno au sud, se sont développés pratiquement sans lien entre eux. Et jusqu'au bout, les insurgés des provinces de Fianarantsoa et de Tamatave n'ont eu que des relations presque nulles en dehors de leur zone frontière. Dans la première de ces deux provinces, qui représente à peu près les 3/5 de la population entrée en dissidence,

¹ Rappelons la distinction devenue classique entre les révoltes primaires, les mouvements de contestation à base religieuse, et l'essor des nationalismes modernes.

les différences sont elles-mêmes considérables entre la demi-douzaine de foyers autonomes que l'on peut dégager. Dans le lot, celui de Mananjary m'a semblé présenter un intérêt particulier en raison de sa profondeur chronologique (on y voit plus clairement qu'ailleurs que l'insurrection est venue de loin) et de la complexité de sa problématique liée à sa diversité ethnique et au poids ancien de la colonisation qui fait qu'ici nationalisme moderne et révolte paysanne sont également représentés. D'où une organisation plus poussée de l'insurrection qui a eu pour résultat que ce foyer a pu déborder sur ses deux voisins, celui de Nosy-Varika au nord et celui des Tanala d'Ambohimanga à l'ouest. Mais j'aurais tout aussi bien pu aborder en premier le foyer de Manakara-Sahasinaka, lui-même lié à celui de Vohipeno au sud et à celui des Tanala de l'Ikongo à l'ouest. Dans ce cas, j'aurais été amené à insister sur d'autres formes de réquisition de la main-d'œuvre, comme le SMOTIG², et surtout sur la gravité de la spoliation des terres dans les vallées antemoro. Cette étude n'est que partie remise, tout comme celle de l'insurrection en pays betsileo, plus importante qu'on ne le croit généralement, même si elle a été relativement brève.

Dans la région de Mananjary, le foyer de départ de la révolte est Namorona, le 2 avril. De là, elle va s'étendre vers le nord, jusqu'à Antsenavolo et Kianjavato, touché le 16. Sautant la Mananjary, elle se donne une nouvelle base à Ambohiniaonana et emporte d'assaut Vohilava le 20, l'un des épisodes marquants de l'insurrection. Comme l'incendie a gagné le Fanantara au nord le 19, on peut dire qu'à cette date les *miaramila* (soldats) malgaches contrôlent tout le district, à l'exception de son chef-lieu. Concentrant leurs forces, ils essaient de s'en emparer entre le 8 et le 12 mai. C'est un échec dramatique sur lequel je m'efforcerai de jeter quelques lumières.

I) DE NAMORONA Á ANTSENAVOLO ET KIANJAVATO

Namorona

Comme les autres districts de la province de Fianarantsoa, Mananjary avait été informé du danger d'une révolte pour le 29 mars, et ceci, dès le 19, par un télégramme du chef de province suivant lequel, d'après le renseignement militaire, « les Malgaches déclencheraient 29 mars révolte contre Français commençant par Tana. Prendre toutes dispositions ». Après avoir procédé à partir du 1^{er} avril à des arrestations préventives massives, le chef de district Bernard signalait cependant le 11 avril encore que sa circonscription était toujours calme « sauf la région de Namorona en rébellion ». Il ne réalisait pas que l'insurrection était en train de faire tâche d'huile dans tout le sud du district et semblait ignorer le télégramme alarmant du chef de canton d'Anosimparihy au chef de poste d'Antsenavolo qui dès le 2 avril signalait qu'une bande armée d'Antemoro venue du Faraony marchait sur Sandrohy et Anosimparihy, arrêtant sur son chemin tous les non-porteurs de la carte du MDRM. Le chef de canton, Randrianarivony, demandait un renfort de gardes indigènes et sinon « l'autorisation abandon éventuel poste devant danger imminent et approche de la mort »³. C'est ce même jour, dans la nuit, que l'insurrection se déclenche à Namorona.

² SMOTIG : Service de la Main-d'Œuvre des Travaux d'intérêt Général. Créé en 1926, ce service employa jusqu'en 1937 les conscrits non retenus par l'armée pour la réalisation de grands travaux dont le plus important fut le chemin de fer FCE (Fianarantsoa-Côte Est), qui pesa lourdement sur le district de Manakara et ses voisins. Cette forme de travail forcé suscita l'opposition véhémement du mouvement national malgache et du B.I.T. à Genève. Voir sur ce point Jean FREMIGACCI, « Les chemins de fer de Madagascar, une modernisation manquée (1901-1936) », dans *Afrique & Histoire*, n°6, 2006, pp.163-191.

³ Centre des Archives d'Outre-Mer, Aix-en-Provence (ANOM), MAD., GGM, 17 PF/12.

On pourrait être surpris que Namorona, avec sa tradition bien établie de résistance à la colonisation, n'ait pas été dans les premiers foyers de révolte le 29 mars. Mais justement, on a là un cas qui montre que, entre opposer une résistance passive tenace d'une part et prendre les armes d'autre part, la distance est encore grande : Car ce qui pouvait favoriser la première attitude a pu ensuite freiner la décision d'entrer dans la lutte. Namorona est en effet en situation isolée sur la frontière sud du district, les communications sont difficiles et l'information lente. Les Merina n'y jouent à peu près aucun rôle, un seul d'entre eux, le commerçant Emile Daniel, est présent au bureau du MDRM local, comme secrétaire du président Soabitaka. Mais ce dernier n'est lui-même qu'un jeune homme de 24 ans qui s'efforce depuis des mois, à la tête de la section du parti, d'asseoir son autorité sur Namorona : « Soabitaka disait aux gens du village qu'il était le maître et qu'il fallait l'écouter »⁴, « Soabitaka disait : c'est moi le *vazaha*⁵ et je commande autant que le chef de canton »⁶ rapportent des témoins. Il doit sa place d'abord à sa condition de neveu de Dradroa, perçu à Namorona comme « le grand chef du MDRM pour les deux districts »⁷ de Manakara et Mananjary, ce qui est très excessif. Car s'il s'est acquis un grand prestige comme propagandiste et idéologue, Dradroa n'est nullement un homme d'action. Très légaliste, il reste partisan d'une indépendance obtenue par la négociation, raison pour laquelle il fut tenu à l'écart de la préparation de la révolte. Il n'en fut informé que le 28 mars à Sahasinaka par Raphaël Rabary qui lui donna l'ordre d'aller la commencer à Vohimasina du Faraony par l'arrestation des Européens et des Padesm⁸ du lieu. Dradroa n'en fit rien et il lui fallut un ordre formel de Ranaivo Joseph, président MDRM de Vatomasina pour qu'il s'exécute le 30 et amène les prisonniers à Ampasimanjeva le lendemain, où il demanda des explications au président Félix Rajaonarivelo, l'âme de la révolte dans le Faraony, sur les raisons de celle-ci : ordre des députés lui répondit ce dernier, en ajoutant des menaces à peine voilées⁹. Dradroa doit donc suivre le mouvement, mais dès ce moment, l'idée d'une république indépendante de Namorona dut cheminer dans son esprit. En fait, Rajaonarivelo et Ranaivo avaient dès le 30 envoyé des émissaires à Namorona pour annoncer que « la guerre était commencée » et que Namorona devait s'y joindre¹⁰. Mais en l'absence de Dradroa, Soabitaka et son bureau ne bougent pas. Leur section du parti dépendant de Mananjary, ils y envoient deux émissaires pour prendre des instructions. Mais à Ankatafana, sur la rive sud de l'estuaire de la Mananjary, ces derniers apprennent le début des arrestations à Mananjary et rebroussement chemin. Finalement, le 2 avril dans l'après-midi arrive à Namorona une troupe armée d'Ampasimanjeva avec une lettre de Rajaonarivelo suivant laquelle « le 29 mars à minuit, les 18 tribus de Madagascar ont résolu de se soulever contre les Français, de s'opposer au régime sauvagement créé pour l'extermination des Malgaches. D'ailleurs, ce n'est pas seulement pour nous qu'ils emploient ces mesures

⁴ ANOM, FM, SJ 165 (Affaire Ralaivao Johannès et consorts : c'est le dossier judiciaire de Namorona). Déposition de Tikiso Gaston, instituteur de la mission anglicane à Namorona, 24 août 1949.

⁵ *Vazaha* (Européen) a ici le sens de détenteur du pouvoir, comme *blanco* dans les Etats andins.

⁶ *Ibid.* Déposition de Rasoamparany Vincent, concessionnaire à Namorona, 24 août 1949.

⁷ *Ibid.* Déposition de Tsapita Gervais, ex-vice président du MDRM de Namorona, exclu comme pro-français et réfugié à Mananjary avant le 2 avril 1947 : « Soabitaka recevait les ordres qu'il dictait de son oncle Dradroa de Vohimasina ».

⁸ Membre du PADESM, Parti des DEShérités de Madagascar, parti de nationalistes modérés, surtout côtiers, qui prônent une décolonisation progressive en accord avec la France et sont vus comme des traîtres par le MDRM. Voir J-R. RANDRIAMARO, *PADESM et luttes politiques à Madagascar*, Paris, Karthala, 1997, 451p.

⁹ Archives de la Justice militaire, Le Blanc (Indre). Tribunal permanent de Tananarive (TMP), carton n° 6, dossier Dradroa. Pièce 108/a, témoignage de Tafara, 18 décembre 1947.

¹⁰ ANOM, SJ 165, interrogatoire de Soabitaka par le juge d'instruction Lallemand, 29 novembre 1948.

massacrantes, mais pour toutes les colonies, entre autres Indochine, Maroc, Tunisie, Algérie qui toutes sont entrées dans la lutte pour leur indépendance »¹¹. En conséquence, ordre est donné de couper les ponts, bacs, canaux, fils télégraphiques ; de mobiliser tous les hommes valides ; d'adopter un modèle de drapeau malgache, blanc et rouge portant 18 étoiles ainsi qu'un insigne en forme de cœur dans lequel est inscrite la carte de l'île et un chant, hymne de Madagascar. Enfin Rajaonarivelo communique aux « frères de Namorona » un mot de passe qui est celui de la JINA : la sentinelle devait demander : *zovy* ? (qui vive ?) et on devait répondre *vorona* (oiseau)¹².

Soabitaka réunit donc une « grande conférence » qui est en fait une assemblée du *fokonolona* (communauté villageoise qui est aussi l'unité administrative de base) car plus de 200 personnes y assistent. Certains conseillers du bureau comme l'instituteur de la mission anglicane Tikiso Gaston, le trésorier Velosandy, les deux commerçants merina Emile Rakotofiringa et Emile Daniel, et surtout les *rayamandreny* (notables) se déclarent contre la révolte armée : « En particulier, Botofamaky, Iabasaramba et Tabila ont dit qu'il n'était pas possible de lutter contre les Français car nous n'avions pas de fusils, mais que les Français au contraire étaient bien armés et possédaient des avions »¹³. Mais le parti de la guerre l'emporte, conduit par Soabitaka. Ce dernier cherche bien sûr à minimiser son rôle face au juge, mais il est accablé par de nombreux témoignages qui font état de ses menaces à l'assemblée : « l'armée sous la conduite de Dradroa est arrivée. L'heure de l'attaque a sonné. Si vous ne voulez pas participer à la révolte, ils vont vous attaquer. Si vous n'obéissez pas, vous serez décapités »¹⁴. Soabitaka reçoit l'appui du *mpanjaka* (Roi ou chef suivant les cas) Ra-Michel, et surtout des anciens militaires de l'armée française (le canton n'en compte pas moins de 93) qui ont à leur tête des membres du bureau du parti qui vont devenir les chefs d'un bureau militaire : Tsilozy, Botondrembelo, Todivelo, Baosoamitovy. Ceux-ci entraînent l'assemblée. Aux yeux de tous, entrer en guerre signifie tuer les *vazaha* et les Padesm.

Mais d'abord, il faut en établir la liste. Et ici se présente une de ces situations qui laissent l'historien dans l'incertitude. Il s'agit du rôle de l'évangéliste de la MPF (Mission Protestante Française) à Namorona depuis septembre 1945, Rasamoelina. Quel a-t-il été exactement ? Ce pasteur était notoirement l'ami intime et le conseiller de Soabitaka, qui a voulu le couvrir en déclarant que « sans faire partie du MDRM, il assistait à toutes les conférences avant la rébellion ». Dans son journal, il se présente comme prisonnier des rebelles, menacé de mort, et horrifié par leurs crimes et leur retour au paganisme¹⁵. Mais suivant certains témoins, c'est lui qui aurait établi la liste des gens à assassiner en y inscrivant en premier le nom du catéchiste catholique Rainikamisy¹⁶. Et en janvier 1948, les *mpanjaka* et notables de Namorona, dans une lettre au chef de poste, accablent le pasteur en faisant de lui la cause de tous leurs maux : « nous nous plaignons de lui à cause des mauvais conseils qu'il a donnés à nous, habitants de Namorona, qui nous ont causé de la tristesse, de la misère et de la mort pendant l'année 1947 ». L'insurrection serait venue de ses conseils, tout comme

¹¹ *Ibid.* Lettre (en Malgache) de Soabitaka au Procureur Général, 17 avril 1951, avec traduction littérale par un fonctionnaire subalterne.

¹² *Ibid.* Interrogatoire de Soabitaka, 29 novembre 1948.

¹³ *Ibid.*

¹⁴ ARM (Archives de la République de Madagascar) D 884/1, Mananjary 1948, Procès-verbal (P.V. n° 146, interrogatoire de l'insurgé Ralaivao Johannès, ancien militaire en France de 1939 à 1946, qui s'exprime avec une franchise particulière. La décapitation était perçue comme une peine infamante par les Malgaches.

¹⁵ « Le journal du pasteur-évangéliste Rasamoelina », présenté par le pasteur Néhémie RASOLOMANANA, *Omalasy Anio*, n°41-44, 1995-1996, pp.309-320.

¹⁶ ANOM, SJ 165, témoignage de Ravao Marie-Louise, 31 mars 1948.

les meurtres, la fuite des habitants en forêt, le refus de toute soumission... toutes accusations trop énormes pour être vraies. D'autant que l'un des signataires de la lettre, le *mpanjaka* Levahiny s'est ensuite déjugé dans un interrogatoire ultérieur, déclarant que Rasamoelina n'avait fait qu'un travail de bureau, qu'il n'avait joué aucun rôle dans la préparation de la révolte ni fait de propagande ou donné d'ordre quelconque¹⁷. La thèse du pasteur Delord, supérieur hiérarchique de Rasamoelina dont il fait un vif éloge, est donc la plus vraisemblable : le *fokonolona* de Namorona a essayé de trouver dans l'évangéliste merina un bouc-émissaire commode pour s'exonérer de ses propres responsabilités¹⁸. Un indice que je préciserai plus loin suggère que Rasamoelina, sympathisant du mouvement national comme la quasi-totalité des pasteurs protestants, a cru pouvoir exercer une influence modératrice sur les insurgés, et qu'il s'est rendu compte rapidement que c'était impossible. Mais à l'époque, dans le doute, le pouvoir colonial emprisonne tout suspect et le malheureux Rasamoelina décède d'épuisement et de maladie à la prison de Mananjary le 16 avril 1949.

L'assemblée du 2 avril décide de nommer un chef de guerre : ce sera Zafilahy, un gradé en retraite de la Garde indigène, qui possède un mousqueton, et qui aussi est le fils de Tatsimo dit Iaban'i Zafilahy, un *ombiasy* (« sorcier ») réputé qui prépare les *ody* (talismans) censés protéger les combattants. Les exécutions peuvent alors commencer. Le *mpanjaka* Ra-Michel confesse « j'ai donné moi-même l'ordre de tuer Fibaque, Rainikamisy et les ouvriers de M. Panard ». Pourquoi ? lui demande t-on. Parce que « ce sont des *vazaha* et des *Padesm* » et il livre la liste des exécutants : ce sont 11 anciens militaires¹⁹. L'un d'eux, Botobitabitabika, fait un récit détaillé de cette nuit du 2 avril. Zafilahy et lui défoncent la porte de leur victime, puis « j'ai tiré Fibaque hors de sa case et lui ai donné un coup de sagaie à la nuque. Les autres lui donnèrent des coups de sagaie sur tout le corps. Nous découpâmes le corps en morceaux, jetés dans la Namorona ». Puis vint le tour de Rainikamisy, le magasinier betsileo de la coopérative, « je lui ai donné un coup de sagaie aux reins et lui ai dit : *voilà ta part, car tu n'as pas voulu adhérer à notre parti MDRM* » et le cadavre subit le même sort que le précédent²⁰. Le lendemain, la bande se rend à la concession des Jésuites toute proche, mais son gérant, Panard, est absent. Elle y trouve 12 Antandroy arrivés en janvier de Beloha et de Tsihombe, dont 5 avec femmes et enfants. Tous les hommes sont massacrés et coupés en morceaux jetés à la rivière. Pourquoi ? « Ils travaillent chez les *vazaha*, en conséquence ils sont du PADESM »²¹. Ce n'est là qu'une première extension de la catégorie *Padesm* qui, comme celle d'ennemi du peuple jadis en Union Soviétique, finira par englober tous ceux dont on veut se débarrasser, tous les non-MDRM et les délinquants de tous ordres.

Mais certains ennemis échappent au sort qui leur est promis en prenant la fuite à temps comme le chef de canton merina Randriamiharisoa Louis. A défaut, les révoltés arrêtent son épouse, la sage-femme Ratoandro Juliette ainsi que l'instituteur Pakitra. Les attaques s'accompagnent d'un pillage complet, suivi d'incendie. De la concession des Pères, on ramène « tissus, outils, cuvettes, assiettes, sucre, et un fusil de chasse »²². Au bureau du canton on récupère les papiers pouvant être réutilisés pour la

¹⁷ *Ibid.* Déclarations de témoins. Levahiny, 29 novembre 1948.

¹⁸ *Ibid.* Audition du pasteur Delord, 12 février 1948.

¹⁹ ANOM, SJ 165, P.V. n°5, interrogatoire de Ra-Michel, 22 décembre 1947. Fibaque, l'unique *Vazaha* présent à Namorona était un métis créole pauvre, marchand de *betsa-betsa* (boisson alcoolisée artisanale tirée de la canne à sucre). Il vivait avec une femme du pays qui dénonça également ses assassins.

²⁰ ARM D 884/1, Mananjary 1948, P.V. n° 145, interrogatoire de Botobitabitabika, 29 Mars 1948

²¹ *Ibid.* Egalement SJ 165, témoignage de Teva, femme de l'un des Antandroy assassinés, 3 septembre 1947.

²² ARM, D 875, Rapport du chef de canton Randriamiharisoa Louis sur la rébellion à Namorona, 31 août 1947.

correspondance, les autres, comme les registres d'état civil, sont brûlés. Le bureau, les logements des fonctionnaires et le gîte d'étapes sont vendus à des gens du pays. Seuls sont conservés le poste médical, où la sage-femme continuera à exercer sous surveillance, et l'école officielle, devenue salle de conférence et siège du tribunal.

D'autres meurtres vont être commis les jours suivants dans les environs. A Verangerana, le même groupe d'anciens soldats assassine comme Padesm, en présence de leur famille, le vieux Nanasinandahy et son fils Botosinandahy. Remontant jusqu'à la rive sud de la Mananjary, les révoltés assassinent l'instituteur officiel de Marofody, Samboady Grégoire²³ et un riche propriétaire Antambahoaka d'Ambaro, Ralebo, dont le troupeau de bœufs est emmené à Namorona²⁴. Dans le groupe des auteurs de ces meurtres, un nom revient à chaque fois, celui de Baosoamitovy, « le plus cruel de tous » selon le chef de canton, celui qui frappe le premier la victime désignée. Dans un cas sinistre, il est le seul exécutant. Il décapite un soldat rebelle, Takeny, dont le seul tort est d'être le fils d'un Padesm réfugié à Mananjary, Jean Baptiste Raharijaona, frère du renégat Tsapita. Mais aussi, quel itinéraire que celui de Baosoamitovy ! Mobilisé à vingt ans en 1938 à Tananarive, il est envoyé à Djibouti en septembre 1939, il fera la campagne d'Ethiopie (dont la grande cruauté est peu connue) puis Bir-Hakeim, la Tripolitaine et la Tunisie. Démobilisé en octobre 1944, il rentre à Namorona comme cultivateur. Marié et père de famille, lettré en Malgache et de religion protestante, il est l'un des membres fondateurs de la section MDRM de Namorona en juillet 1946. Lors de son interrogatoire, il assume ses responsabilités : « j'étais partisan de la révolte et je savais commander les soldats, c'est pourquoi le général Zafilahy m'a nommé au grade de capitaine ». A ses hommes qui hésitaient à tuer les Antandroy, il lance « voilà des Malgaches qui servent la cause française, tuons-les ! ». Dans le cas de Takeny, « ne pouvant arrêter le père, je me suis vengé sur le fils. J'ai accroché sa tête à une branche d'arbre pour faire comprendre à la population que celui qui ne voudrait pas obéir au parti MDRM subirait le même châtement »²⁵. Il ne s'agit pas d'un cas isolé. Au même moment, le Faraony, avec un ancien soldat de 1939-1945 rapatrié en 1946, Goay, fournit l'exemple d'un tueur encore plus redoutable, qui proposa au *fokonolona* d'Ampasimanjeva horrifié, et qui s'y refusa, de tuer non seulement les Padesm, mais aussi leurs femmes et leurs enfants. La Matitana, elle, a eu Manjakafeno, ancien maquisard dans le sud-ouest de la France, devenu l'égorgeur de son beau-frère Lucien Botovasoa et la terreur de Vohipeno où personne n'osa le dénoncer lors de l'enquête, au point qu'un autre fut condamné à sa place. La violence de ces hommes n'était pas la résurgence d'une quelconque nature sauvage, elle est bien celle du XX^{ème} siècle, de ses guerres et de ses méthodes terroristes. La guerre malgache ancienne, elle, était si peu meurtrière que J-P Domenichini a pu évoquer la nostalgie de cette « guerre paisible »²⁶ telle qu'avait pu la rapporter à la fin du XVIII^{ème} siècle le voyageur Nicolas Mayeur.

Mais au total, pour cruels qu'ils soient, ces meurtres restent en nombre limité. Et, peut-être sous l'influence de Dradroa et de Rasamoelina, les gens de Namorona éprouvent le besoin de créer un tribunal pour continuer leur œuvre d'épuration politique. Présidé par Ra-Michel, flanqué des *mpanjaka* Tsimanantahina (également sorcier) et Levahiny, il comprend également Soabitaka, le vice-président MDRM Botosiza et les deux Merina Emile Daniel et Rakotofiringa²⁷. Or ce tribunal se montre

²³ ANOM, FM, Aff.Pol 3273, Cour criminelle de Mananjary, affaire Botosety et consorts.

²⁴ ANOM, SJ 165, P.V. d'interrogatoire n° 21 (Botomalamaloha) et 24 (Daro), tous deux bateliers et anciens militaires rapatriés en 1946.

²⁵ *Ibid.* P.V. n° 138, interrogatoire de Baosoamitovy, 24 mars 1948.

²⁶ J-P DOMENICHINI, « La nostalgie de la guerre paisible », *Sudestisie*, n°26, 1982, pp.42-44.

²⁷ ARM, D 884/1, P.V. n° 146, Ralaivao Johannès.

relativement modéré. L'instituteur Pakitra, le secrétaire du chef de canton Velomanantiana et Ravao Marie-Louise, sœur de Tsapita, sont condamnés à une amende de un ou deux bœufs chacun, et la sage-femme, en tant qu'épouse du chef de canton en fuite, à la confiscation de ses biens. L'infirmier Jules Ernest est acquitté « mais les Fokonolona lui ont pris ses vêtements »²⁸, détail qui vient nous rappeler que 1947 est aussi une révolte de la misère.

On peut se faire une idée assez précise des insurgés de Namorona grâce aux 31 procès-verbaux d'interrogatoire qui les concernent retrouvés dans les archives de Tananarive et d'Aix-en-Provence²⁹. En dehors de quatre Antambahoaka originaires de la bordure nord du canton, tous les insurgés en question sont Antemoro. Tous, sauf un qui vient de Vohimasina du Faraony, sont nés à Namorona ou dans ses environs, et tous y sont domiciliés. Aucun autre canton du district n'offrira une telle homogénéité ethnique. Parmi ces hommes, 10 seulement ont moins de 30 ans, et 21 les dépassent : cette donnée exprime bien la stratification en classes d'âge de la société Antemoro, dans laquelle la fonction de guerrier est dévolue aux hommes d'âge mûr, *Andriambaventy* de 30 à 35 ans, *Matifarantsa* de 35 à 45 ans³⁰. Entre 20 et 30 ans, on reste *Ampanompo*, serviteur des précédents. Deux insurgés seulement ont moins de 25 ans et l'un d'eux est le jeune frère de Soabitaka, Soanify, 20 ans, qui d'ailleurs bénéficiera d'un non-lieu, car il n'avait rien fait. C'est là une donnée qui contraste avec ce que l'on relève en pays betsimisaraka, où la révolte a été très largement un mouvement de jeunes. Tous ces Antemoro sont cultivateurs, sauf un, qui est charbonnier. Tous sont mariés, même si c'est le plus souvent « selon la coutume du pays », ce qui signifie qu'ils n'ont pas fait enregistrer leur mariage et fait ainsi acte de résistance passive. La plupart sont pères de famille, mais le renseignement n'est pas donné pour tous. La révolte n'a donc pas été le résultat d'une flambée occasionnelle chez des jeunes saisis par le démon de l'aventure, mais le fait de paysans enracinés dont la plupart ont traversé l'apogée colonial de l'entre-deux-guerres sans être convaincus des bienfaits du *Fanjakana frantsay*, en particulier les deux d'entre eux, dont le *mpanjaka* Ra-Michel, qui sont passés par les camps du SMOTIG. Un seul, cependant, sur 27, a subi une condamnation avant 1947, et encore il ne s'agit que d'un mois de prison pour vente de sel. Ajoutons que, contrairement à l'image que le socialiste de Coppet lui-même a voulu donner des Antemoro dans ses rapports sur l'origine de l'insurrection, ce ne sont nullement des arriérés adeptes du paganisme ancestral. Treize d'entre eux savent lire et écrire le Malgache, soit près de la moitié. Et seize se déclarent chrétiens (9 protestants, 7 catholiques) face à une minorité de « sans religion », c'est-à-dire de fidèles de la religion des ancêtres (en fait il est vrai pratiquée par tous). Ce qui autorise à nuancer sérieusement la thèse d'une révolte mue par une poussée de paganisme que l'on développait à l'époque.

Ces paysans enracinés ont cependant pour beaucoup vu du pays. Il faut rappeler que le canton de Namorona comptait alors 93 anciens militaires de l'armée française. Quinze des interrogés ont effectivement servi dans cette armée, pour plusieurs bien avant 1939. C'est le cas notamment des lieutenants de Zafilahy, Todivelo et Tsioly³¹,

²⁸ *Ibid.* Et SJ 165, P.V. de première comparution de Ra-Michel, 10 janvier 1948. Fokonolona a ici le sens de habitants du village.

²⁹ ANOM, SJ 165, 23 P.V. , et ARM D884/1, 8 P.V. d'insurgés de Namorona. A noter que dans cette série, la sémantique des gendarmes interrogateurs en 1948 retarde un peu en désignant l'insurgé arrêté comme « sujet indigène » et non comme « citoyen français de statut local » suivant l'expression adoptée depuis 1946.

³⁰ Chandon-Moët (B), *Vohimasina, village malgache*, p.58. Paris, Nouvelles Editions Latines, 1972, 222 p. Il s'agit de Vohimasina du Faraony.

³¹ ANOM, SJ 165. Todivelo (P.V. n°9) : 3 ans de service en 1926-1928 au 42^e R.I de Vitry, rappelé en 1939,

mais aussi de modestes gradés de l'insurrection. Sur ces 15 hommes, 8 sont rentrés au pays par l'*Île de France*, paquebot qui en rapatria 6.000 d'un coup en août 1946, après une attente exaspérante. Avant leur départ de Cherbourg, ils avaient entendu une harangue enflammée de Ravoahangy et Raseta, puis subi une série d'humiliations et de déceptions après leur débarquement à Tamatave³². Ils n'ont donc pu que venir renforcer leurs camarades rapatriés avant eux et déjà membres fondateurs du MDRM à Namorona comme Baosoamitovy, Todivelo, Tsilozy, Botondrembelo (P.V. n° 61), à côté de « civils » qui sont eux aussi des cas intéressants comme Tampano et Botosija³³. Que l'insurrection ait pour cadres des cultivateurs quadragénaires rangés, pères de famille nombreuse aurait dû à son tour interroger sérieusement le pouvoir colonial sur la façon dont il était perçu par ses administrés.

De ce rôle de foyer de départ de la révolte dans le district, Namorona devait garder un prestige particulier et seule sa position trop excentrée devait l'empêcher de tenir la place de capitale régionale de l'insurrection. La vague d'arrestations déclenchée par le chef de district à partir du 1^{er} avril fait de Namorona un point de ralliement pour des militants locaux qui fuient la rafle et vont devenir des chefs locaux. Soabitaka écrit ainsi que « tous ceux qui ont pu se soustraire à cette sanglante arrestation rejoignirent Namorona où ils attendirent une aide puissante des *Barabory* venant du sud »³⁴. Il cite Beloha et son frère, d'Ambodimanga, au nord de la route entre Antsenavolo et le pont de la Mananjary, Letsara avec une délégation d'Ambohinihaonana, « cinq autres de Kianjavato » et surtout Joseph Ralaivao, de Morafeno. « Ces gens-là, après avoir étudié les ordres de Rajaonarivelo, ainsi instruits, rentrèrent chez eux chacun de leur côté et ainsi commença l'extension du conflit dans le district de Mananjary »³⁵. Un insurgé du Fanantara confirme les faits pour Joseph Ralaivao en déclarant que « l'ordre [de révolte] nous fut donné par Joseph Ralaivao, qui s'était rendu à Namorona, appelé par Soabitaka pour y tenir un *Kabary*. De retour, il donna l'ordre de fabriquer des sagaies, de détruire les ponts, les bacs, de couper les routes, de tuer les colons et de préparer l'attaque des villes »³⁶. C'étaient exactement les ordres de Rajaonarivelo.

La prééminence reconnue à Namorona chez les insurgés apparaît dans un très intéressant document saisi par les Français, la « loi dictée à Ambinany-Fitoerana » le 11 juin 1947³⁷. Il s'agit des décisions d'une conférence tenue par les présidents des BMTT³⁸ de Namorona (Soabitaka), Vohimasina du Faraony (Ranaivo Joseph), Ambohinihaonana (Razanatsimba), Manakana (Rakoto Paul) et Ambinany-Fitoerana (Rajaonarison Delphin). Trois points consacrent cette prééminence sur les plans militaire, réglementaire et judiciaire : le point III, « Des soldats venant du sud seront

rapatrié de France en mai 1941. Tsilozy (P.V. n°70) : mobilisé à Nîmes et à Toulon en 1928-1929. Botofasoa (P.V. n°128), simple sergent dans l'insurrection, a fait 3 ans de service au BTM à Tananarive en 1932-1935. Rappelé et embarqué pour la France en octobre 1939, il est rapatrié sur l'*Île de France* en août 1946.

³² Souffrant elle-même de graves pénuries, l'intendance militaire récupéra leurs chaussures de l'armée et les démobilisés rentrèrent chez eux pieds nus, avec le sentiment d'un déclassement social.

³³ *Ibid.* P.V. n°83 : Tampano, 42 ans environ, 8 enfants, lettré, anglican. P.V. n° 197 : Botosija, vice-président du MDRM de Namorona, 37 ans environ, 8 enfants, lettré, catholique.

³⁴ *Ibid.* Lettres de Soabitaka au Procureur Général, 6 octobre 1950 et 17 avril 1951.

³⁵ *Ibid.*

³⁶ ARM, D 873-5, Nosy-Varika, P.V. n°56, Jean-Baptiste Ideal, 6 septembre 1948.

ANOM, 6(15) D 24, interrogatoire de J-B Ideal par le renseignement militaire, 29 juillet 1948.

³⁷ ARM, D 873 et ANOM, 6 (15) D 48.

³⁸ Les BMTT, *Birao Malagasy Tia Tanindrazana* (Bureau des Malgaches patriotes) venaient de remplacer les bureaux des sections MDRM à la suite d'une circulaire de Radaorson du 20 mai 1947. Les combattants prirent la dénomination de *miamila tia tanindrazana*, MTT, soldats patriotes. L'appellation, courante dans le secteur nord, de *marosalohy*, est ici inconnue.

envoyés dans le nord comme instructeurs. On en mettra deux par section », le point V, « Tout règlement proposé par les sections sera expédié à Namorona pour approbation » et surtout le point XIII, « Le jugement des crimes sera fait à Namorona ». L'indiscipline prévalut chez les insurgés et en fait ces décisions ne furent pas respectées, mais il est significatif qu'il y ait eu accord pour les prendre. Du côté français, on fut porté à surévaluer le rôle de Namorona. Dans un rapport de juillet 1947, le chef de district Bernard écrit que « la région de Namorona reste le foyer de l'insurrection dont elle fournit les cadres » (ce qui n'était déjà plus vrai) et qu'en conséquence « l'insurrection doit être frappée à la tête dans ses foyers ». Namorona sera donc l'objectif de la première grande opération de reconquête à la fin d'août 1947.

La marche sur Antsenavolo et Kianjavato

L'extension de la révolte va se faire de façon assez lente entre son déclenchement à Namorona le 2 avril et l'occupation de Kianjavato le 16. C'est la « tache d'huile » de Gallieni, mais cette fois inversée ! Cette lenteur s'explique par différentes raisons, dont la première est que les populations sont dans une incertitude inquiète sur ce qui est en train de se produire et que leur premier mouvement est la fuite. La rumeur précède l'arrivée de bandes armées, parlant de *Barabory* dont on ne sait trop si ce sont des libérateurs ou de dangereux pillards, en pays tanala les Antemoro seront souvent les deux à la fois. Mais une autre raison est que les populations se font une conception essentiellement locale de leur lutte pour l'indépendance. Elles prennent les armes pour se débarrasser des Français, de leurs collaborateurs et partisans, uniformément qualifiés de Padesm. Une fois ce résultat obtenu, elles considèrent qu'elles peuvent retourner à leurs tâches quotidiennes dont la plus pressante va être la récolte du riz *vatomandry*, qui se fait dans la seconde quinzaine de mai. D'ailleurs, la propagande du MDRM ne répète-t-elle pas que les autres régions de Madagascar se sont libérées elles-mêmes avec l'aide des Américains et des Anglais ? Une lettre du BMTT (voir note 38) d'Ampasimanjeva ne vient-elle pas annoncer la fin de la guerre pour le 14 juillet ?³⁹ Grande sera la surprise des habitants quand les Français vont réoccuper Namorona le 26 août 1947. Ils croyaient les *vazaha* définitivement partis. Les habitants réagirent de même à Vohilava le 25 septembre. Pour obtenir la mobilisation générale des hommes entre 20 et 40 ans⁴⁰ et les entraîner hors de chez eux, l'enthousiasme n'est pas suffisant. Les chefs doivent faire appel à l'attrait du pillage et du butin, mais aussi, recourir à la contrainte et à la menace.

La psychologie paysanne est complexe. En dehors des foyers de départ de la révolte, on a affaire à une population qui, assez paradoxalement, pour être mise en mouvement, ne demande qu'à être contrainte par des ordres impératifs, voire des menaces. Le rôle des chefs locaux du MDRM est ici décisif. Dans la région de Sandrohy, les paysans tanala n'étaient pas d'humeur à se révolter, il n'y avait jamais eu de colon français dans le canton, qui lui-même avait souvent été primé et cité en exemple pour son zèle dans la culture du café⁴¹. Mais début avril 1947 Sandrohy reçoit la visite du président MDRM d'Ampasimanjeva, Félix Rajaonarivelo, l'ennemi juré des Français dans le Faraony. Il rassemble les hommes et leur tient un discours qu'à peu de choses près j'ai retrouvé dans les interrogatoires de huit insurgés de cinq villages différents : « notre parti MDRM veut l'indépendance du peuple malgache,

³⁹ ANOM, 6 (15) D 48. « Documents récupérés à Namorona le 28 août 1947 ». Lettre de Jean Mahafaly, secrétaire du BMTT d'Ampasimanjeva, à Tikiso Gaston, BMTT Namorona.

⁴⁰ Point XII de la loi dictée à Ambinany –Fitoerana le 11 juin 1947, cf note 37.

⁴¹ Déclaration du mpanjaka Karatra, Sandrohy, novembre 2001.

nous devons exécuter les ordres de nos chefs. Dès aujourd'hui nous allons organiser des camps et déclarer la guerre aux Français. Celui qui refuse de rallier les camps militaires sera décapité »⁴². Quatre des huit insurgés interrogés avouent avoir marché par peur, « de crainte d'être décapité, ce même jour j'ai adhéré au MDRM » (P.V. 181, Rakoto Augustin, de Sandrohy) ou « j'ai rallié les camps militaires rebelles » (P.V. 180, Karatra Albert, chef de quartier de Sandrohy ; P.V. 190, Tsimiovamanana, d'Ambalona ; P.V. 191, Ihasa, de Maroamboka). Mais il est très probable que l'argument de la peur a servi d'excuse à un ralliement volontaire, mais sans enthousiasme. Dans le canton, on ne rencontre d'ailleurs aucun cas où la menace ait dû être mise à exécution. Plus claire est la motivation des quatre autres insurgés, qui affirment avoir adhéré au MDRM avant l'insurrection : « J'étais membre du parti MDRM depuis 1946 et partisan de déclarer la guerre aux Français, c'est pourquoi j'ai adhéré à la rébellion » (P.V. 182, Lavaloha, de Maroamboka), « j'étais membre du bureau du MDRM et partisan de la rébellion, c'est pourquoi j'ai rallié les camps militaires » (P.V. 183, Soarano). Ici intervient un autre facteur, l'utilisation des belliqueux Antemoro pour entraîner les Tanala indécis. Soarano, âgé de 50 ans, est un notable antemoro de Sahanavaka, le dernier village mixte Antemoro-Tanala avant le pays tanala. C'est aussi un ancien militaire qui a servi en France en 1920-1923, qui est devenu inspecteur des écoles de la mission catholique. Rajaonarivelo le nomme vice-président du MDRM de Sahanavaka avec pour mission d'arrêter le chef de canton, Ranonda Joseph, qui exceptionnellement aura la vie sauve car les habitants n'ont rien à lui reprocher. Mais à cette occasion, Soarano les aurait harangué : « Depuis plus de 50 ans que nous sommes sous l'esclavage des Français, nous voulons notre indépendance et notre liberté. C'est pourquoi nous, MDRM, avons élu nos vaillants députés, qui, en France, ont obtenu l'indépendance de Madagascar. Mais Tananarive n'a pas voulu signer, et le chef de canton Ranonda, ici présent, est arrêté parce qu'il veut rester l'esclave des Français »⁴³. Et pour bien montrer la déchéance du *fanjakana frantsay*, le bureau du canton est pillé puis incendié et sa caisse remise à Rajaonarivelo. Les révoltés se partagent les biens du chef de canton. « Pour ma part », avoue Soarano, « je me suis approprié ses vêtements ». Il est ensuite chargé du recrutement et du ravitaillement des soldats. Pour cela, il est habilité à donner des ordres de réquisition du riz aux notables des villages du canton. Il recrutera en tout environ 80 hommes, envoyés vers le sud au camp d'Ampasimanjeva dans le Faraony, dans le district de Manakara. C'est là la contrepartie de l'intervention Rajaonarivelo. Mais les guerriers de Sandrohy iront surtout vers le nord. Pour leur faire quitter leur *Tanindrazana* (au sens de terroir, pays familial) et les entraîner à l'attaque de Mananjary, on leur fait miroiter que les magasins du port sont remplis de ces cotonnades qui leur manquent cruellement⁴⁴.

La marée insurrectionnelle s'étend donc vers Antsenavolo et Kianjavato. Soabitaka, Zafilahy et leurs soldats remontent la vallée de la Namorona en s'appuyant sur les relais locaux du MDRM, en créant des sections (au besoin) là où elles n'existent

⁴² ARM, D 880, P.V. d'interrogatoires N° 180, 181, 182, 183, 184, 188, 190, 191.

⁴³ ARM, D 880, P.V. n° 183, interrogatoire de Soarano. Ce discours fait allusion à un mythe qui circule alors dans l'île : En 1896, la reine Ranavalona aurait remis le pouvoir aux Français pour une durée de 50 ans, à charge pour eux de moderniser le pays et de lui rendre alors son indépendance. Autre argument des nationalistes présent dans ce discours, l'affirmation que les Français en 1896 ont supprimé un esclavage partiel pour le remplacer par un esclavage généralisé. Déposition à peu près similaire de Tsimiovamanana dit labanidringitra (P.V. n°190), 60 ans, notable du village antemoro d'Ambalona, accusé par ailleurs par le catéchiste catholique d'Andonabe d'être un sorcier qui distribuait des *ody* aux guerriers.

⁴⁴ Communication du mpanjaka Karatra, Sandrohy, novembre 2001.

pas encore et en confiant les pleins pouvoirs à leur président. A Ambalamainty, l'ancien militaire Ravahoaka, président MDRM, entraîne les habitants dans la révolte et devient le grand chef de la région d'Anosimparihy. Il sera l'ordonnateur de plusieurs assassinats, mais le chef de canton parvient à prendre la fuite à temps. Le pays est quadrillé par une organisation à base d'anciens militaires, comme Mahay, président à Anosimparihy. Au niveau du village, le mouvement peut compter sur des partisans décidés, tel le chef du village d'Antanambao, Botovanona. Ce dernier, notable antemoro de 60 ans, père de 12 enfants, assume fièrement ses responsabilités, sa participation à un assassinat, le recrutement de *miaramila* pour conclure « je reconnais avoir empêché les hommes qui voulaient se rallier aux troupes françaises. Nous avions encore l'intention de poursuivre la guerre... »⁴⁵. A Iaborano, au croisement de la route nord-sud et de la Namorona, un ancien soldat, Rabitro, crée un camp et va s'imposer comme général⁴⁶. Suivant le renseignement français, à la mi-avril, 3 000 Antemoro seraient rassemblés autour d'Anosimparihy, mais ce chiffre paraît très exagéré, d'autant qu'à ce moment-là ils poursuivent leur marche vers le nord. Dès le lundi 7 avril, ils « se sont présentés à Andonabe et ont déclaré que ceux qui ne s'inscriraient pas au mouvement démocratique seraient décapités » témoigne, avec beaucoup de précision, Velonaninahina, le catéchiste catholique d'Andonabe, qui ajoute que « Mahazo, cultivateur d'Andonabe, a été nommé président malgré lui »⁴⁷. Veloninahina, lui, chargé contre son gré des fonctions de secrétaire, passe la nuit suivante à dresser la liste des nouveaux adhérents soucieux de leur sécurité. Remarquons que, dans ce cas, l'implantation du MDRM suit les insurgés, elle ne les précède pas.

La marche sur Antsenavolo n'est qu'une promenade militaire, le chef de poste Destrade et ses gardes indigènes ayant reçu l'ordre de se replier sur Mananjary sans tenter de résister. L'avance des *miaramila* malgaches n'est ralentie que par le pillage des concessions, le plus souvent déjà abandonnées. Dans la seule journée du 12 avril, cinq d'entre elles sont pillées et incendiées, ainsi que le village d'Irondro. Le lendemain, Antsenavolo, abandonné par les Français, subit le même sort, les bâtiments publics sont brûlés, les commerçants pillés. Là, les troupes de Zafilahy font leur jonction avec celles d'un autre chef appelé à devenir le plus important de la région d'Antsenavolo, Beloha, un Antemoro qui avant l'insurrection était président du MDRM d'Ambodimanga, à quelques kilomètres au nord-est d'Antsenavolo. Selon le témoignage d'un de ses proches, Botoratsy, quand celle-ci se déclenche, il réunit à Ambodimanga les notables des villages voisins, Ambodivoangy, Ambatofaritana, Ambodibonara, pour les forcer à adhérer au MDRM, « en cas de refus, ils seraient condamnés à mort »⁴⁸. Deux jours après, Beloha leur envoie un messenger, « maintenant nous allons faire la guerre aux Français » et il décide d'aller attaquer Antsenavolo.

Beloha lui aussi organise sa région. Il prend comme lieutenants Madio et un boucher d'Ambodiakatra, Rakotomanga et crée un camp à Ambodimanga, avec comme secrétaire Randriamora Zacharias, le receveur des P.T.T. d'Antsenavolo, et une demi-douzaine d'adjoints, tous cultivateurs locaux, comme le mpanjaka d'Ambodimanga. Botoratsy est chargé du recrutement des soldats, il ne se souvient pas de leur nombre « car j'en ai recruté un grand nombre », au moins 93 suivant le juge⁴⁹. Il était

⁴⁵ ARM, D 884/1, P.V. n° 110, Botovanona, 5 mars 1948.

⁴⁶ ANOM, SJ 165, P.V. n° 133, Zafindramanana, 20 mars 1948.

⁴⁷ ARM, D 884/2, déposition devant le chef de district, septembre 1947.

⁴⁸ ARM, D 884/1, P.V. n° 153, Botoratsy, Tanala, 35 ans, nommé vice-président du MDRM d'Ambatofaritana par Beloha.

⁴⁹ *Ibid.*, Rapport du juge d'instruction Lallemand sur Botoratsy, 4 juin 1948.

impossible de ne pas exécuter les ordres donnés « car toute désobéissance constatée entraînait la mort ». Des responsables locaux sont mis en place, bon gré mal gré. Ainsi Paravo, ancien militaire de la classe 1929, chef de quartier de Sahafitahina (au sud d'Antsenavolo) « pris de force par le nommé Rakotomanga pour être soldat sous ses ordres », se voit confier la surveillance de 8 villages rassemblant environ un millier d'habitants⁵⁰. François de Sales Rakotoarinina, commerçant merina d'Irondro, élu secrétaire du MDRM par le fokonolona d'Ambodiakatra, raconte comment il recevait des ordres écrits de Beloha, lisait le papier aux notables, qui à leur tour désignaient les hommes chargés de porter ces ordres aux villages. En fait, une fois le premier noyau de *miaramila* rassemblé et l'organisation mise en place, une procédure de mobilisation générale peut être mise en route sans difficulté. Suivant Bao, villageoise d'Ambohimangivy, près d'Antsenavolo, « dans notre village, tous les hommes ont fait un *tanghen* [épreuve de passage] avec de l'eau où on a trempé de l'or, avec le serment que celui qui ne va pas au combat contre les *vazaha* mourra »⁵¹. Le but est autant de réaliser un consensus unanime que de lever un grand nombre d'hommes.



Rabitro (à droite), à l'époque où il servait dans l'armée française. Chef de guerre dans la région d'Anosimparihy-Andonabe, fusillé en octobre 1947 (source : ANOM, PF 171/2).

Après Antsenavolo, les insurgés prennent la direction de l'ouest en remontant la route vers Kianjavato et Ifanadiana, là encore avec une certaine lenteur. Car leurs troupes se déplacent surtout de nuit pour échapper à l'aviation, et d'autre part elles s'écartent de la route pour aller piller et incendier les concessions de la vallée de la

⁵⁰ ANOM, 17 PF/13.

⁵¹ *Ibid.* C'est le serment très contraignant du *Ranombolamena* (de l'eau d'or).

Mananjary. Les 13 et 14 avril partent ainsi en fumée les concessions du vieil Edouard Bigouret à Safoindrano, de James Rankin à Laneva, de Georges Rankin à Morarano, Nosivolo et Varitsara, de Leonidas Rivet à Sakave, de Sauze à Sahasondroka. C'était la région des *miaramila vaovao* de 1936-1937⁵². L'arrivée des « rebelles » à Kianjavato nous est rapportée par deux témoins très différents, mais également intéressants. Le premier est le président de la section PADESM locale, l'adjudant merina en retraite Rakoto Michel, qui vit caché jusqu'au 19 avril, date à laquelle il peut prendre la fuite vers Fianarantsoa, aidé par un ami... MDRM. Il rend compte tout d'abord que la réunion du bureau du MDRM de Kianjavato du 28 mars tenue à Manakana avait bien pour but de réunir des fonds pour payer le voyage à Tananarive des délégués au congrès du parti qui devait s'ouvrir le 4 avril⁵³. Ces délégués étaient, outre Rambeloson déjà à la capitale, Ranaivo de Sakatoloho et Rajaonarison Delphin. Celui-ci confirmera ce point après son arrestation en septembre 1948⁵⁴. Ce qui tendait à démontrer qu'il n'y avait bien eu localement aucune préparation de la révolte et que les dirigeants du MDRM à Kianjavato avaient bien compris le fameux télégramme des députés⁵⁵ comme un appel au calme, sans lui trouver un quelconque sens caché d'appel à la révolte comme le prétendit l'accusation. Selon Rakoto, cependant, le 3 avril, le bureau annonce l'arrivée de bandes armées pour le lendemain. Mais le 4 avril, c'est le chef de poste Destrade qui arrive avec des gardes indigènes et des Sénégalais pour arrêter Georges Rabary et Rambeloson. Faute de les trouver, il fait incendier leur maison, et avec elles une partie du village. Les insurgés n'arrivent finalement que le 16, après s'être attardés la veille à piller et incendier les boutiques des Chinois et des Indiens d'Ambalahosy. A Kianjavato, c'est au tour des bâtiments publics, bureau du canton en premier, à partir en fumée.

Une précision importante que note Rakoto : La bande venue de l'est n'a accepté de venir que si les membres locaux du MDRM se joignaient à elle. De fait, la composition de cette bande a bien changé depuis la première troupe d'Antemoro constituée par Zafilahy. Elle comprendrait désormais une vingtaine de migrants Antandroy, quelques dizaines de Tanala et d'Antemoro, et une centaine de membres locaux du parti. Car suivant un processus qui va se reproduire ailleurs, l'insurrection s'étend comme une onde en se renouvelant sans cesse. Les paysans mobilisés répugnant à aller combattre loin de leur *Tanindrazana* qui correspond en gros à leur canton, à chaque étape seul un noyau continue en ralliant à lui de nouvelles recrues. Ainsi, les Antemoro d'Anosimparihy, en marchant sur Antsenavolo, ont intégré à leur troupe quelque 250 travailleurs des chantiers routiers⁵⁶ qui, depuis la suppression des prestations étaient souvent des migrants pour lesquels le problème de la mobilité ne se posait pas. Quand les insurgés arrivent à Kianjavato, c'est en fait une nouvelle bande qui se constitue sous l'impulsion énergique du président MDRM Georges Rabary⁵⁷. Un camp militaire est créé à Ambodibonara, un peu à l'est de Kianjavato, et le bureau du parti y est transféré. Rakoto Michel cite ses membres comme dirigeants du camp et des troupes : outre Rabary, le planteur Felix Rakotondrasoa, ancien *miaramila vaovao*⁵⁸ de

⁵² ANOM, 171PF/1, poste d'Antsenavolo. Liste des villages brûlés par les rebelles, dressée par le lieutenant Walter, chef de poste, 28 avril 1948. Sur les *miaramila vaovao*, voir *Tsingy* n° 12, 2010, pp. 32-33 et carte p.10.

⁵³ ANOM, 2 PF 18, Rapport de Rakoto Michel sur les débuts de la rébellion à Kianjavato.

⁵⁴ ANOM, 17 PF/16, District de Mananjary, rapports mensuels, septembre 1948.

⁵⁵ Le 27 mars 1947, apprenant que la révolte allait éclater, les députés envoyèrent aux sections MDRM un appel au calme que l'accusation, au procès de 1948, devait présenter, bien à tort, comme un ordre codé d'insurrection.

⁵⁶ ANOM, 6 (15) D 64, rapport sur les événements de Mananjary, du chef de poste Destrade, 9 juillet 1947.

⁵⁷ ARM, D 884/1, P.V. n° 156, interrogatoire de Georges Rabary, 6 avril 1948.

⁵⁸ Voir *Tsingy* n°12, 2010, p.32-34.

1937, l'évangéliste protestant d'Ambalahosy, Randrianjohany... en tout sept Merina et deux Tanala, ce qui reflète le poids des planteurs merina dans la région. Aussitôt, les 17 et 18 avril, ils ordonnent une série d'arrestations de Padesm et de démissionnaires du MDRM avant le 29 mars, Merina pour la plupart, ce qui montre bien que les considérations ethniques ne jouent aucun rôle au départ. Les insurgés prennent ensuite la direction d'Ifanadiana. Rabary reconnaît avoir donné l'ordre au chef Tanala Letady d'aller attaquer ce chef-lieu de district, qui subira deux assauts les 10 et 23 mai.

Le second précieux témoignage est celui d'André Rakotobe, un planteur d'Andranomadio, sur la Mananjary près de Manakana, qui nous a laissé deux cahiers dans lesquels il a retranscrit son journal du 29 mars au 23 octobre 1947⁵⁹. Jour après jour, on y lit le vécu d'un petit planteur merina, protestant et fervent militant du MDRM⁶⁰, dont la perception fragmentaire de l'insurrection traduit bien la confusion dans laquelle le mouvement s'est déclenché. Que penser d'une affirmation telle que « depuis le 15 mars, on avait appris qu'il y aurait une déclaration de guerre au gouvernement français suivant un ordre du député Raseta à Paris. Parce que Madagascar demande son indépendance, mais les colonialistes fascistes d'ici, les Français qui n'aiment pas les Malgaches, s'y opposent... » suivie de celle que les Antemoro du Faraony ont reçu l'ordre du président d'Ampasimanjeva de « se soulever le 22 mars, de tuer tous les *vazaha* sans quoi les Malgaches le seront » ? Elles révèlent tout ensemble le climat pré-insurrectionnel qui prévaut en mars, exacerbé par la revendication de l'indépendance, et un mélange d'informations exactes, sur le rôle de Raseta et du président activiste d'Ampasimanjeva, et de rumeurs que traduisent l'erreur sur les dates, ou la nécessité de tuer les Français parce qu'ils s'apprêteraient eux-mêmes à massacrer les Malgaches.

Entre le 29 mars et le 3 avril, Rakotobe est surtout préoccupé de gagner Mananjary pour aller assister au conseil d'administration de la coopérative indigène dont il est membre. Mais il ne trouve pas de place dans un camion ou dans l'autocar du Transud, ce qui probablement lui a sauvé la vie, car à Mananjary il aurait été arrêté et plus tard fusillé. Le 4 avril, il apprend l'expédition à Kianjavato de Destrade flanqué des frères Rankin et leur repli sur Mananjary avec le chef de canton Rakotondramboa Bonaventure et les commerçants indiens et chinois, après avoir brûlé entre autres le café de la coopérative indigène et incendié Ambalahosy : Rakotobe s'interroge toujours sur les motifs de ces violences, dont on devine qu'elles sont dirigées contre des fiefs du MDRM. Le premier avis de guerre lui parvient le 5 avril du président de Manakana, Rakoto Paul, sous la forme d'un message à tous les villages proches : « Les *vazaha* vont attaquer à partir de Sahandovoka jusqu'à Sakatoloho [dans la vallée de la Mananjary]. Surveiller tous les passages et tous les villages ». Mais les 7 et 8 avril encore, les MDRM réunis à Manakana pour des préparatifs de défense sont toujours sans nouvelles de ce qui se passe. Le 9, ils reçoivent la visite de Rodolphe Ratsimba et de huit hommes d'Ambohinihaonana, en route pour Androrangavola pour y demander de l'aide selon Rakotobe.

Ce dernier a dû être informé à ce moment-là des arrestations de MDRM menées à Mananjary et Vohilava. Le 11, il part à l'enterrement d'un neveu à Ambatoringitra, au sud de Kianjavato, et y rencontre une troupe d'une trentaine de *miaramila* de Siranana, un village plus au sud, qui lui disent rechercher des Padesm après avoir reçu

⁵⁹ ANOM, 171PF/2 (Poste d'Antsenavolo). Seul le premier cahier (29 mars-4 juillet) a été traduit.

⁶⁰ Il avait représenté Kianjavato lors de la création d'une première section du parti à Mananjary fin mai 1946, cf *Tsingy* n°13, 2011, p.86.

« un avis de la section d'Ampasimanjeva au sujet de la défense de la patrie ». Le lendemain, il se rend dans leur village pour y exposer à leur toute nouvelle section ce qu'est exactement le MDRM. C'est là que trois Antemoro et un Ambaniandro lui parlent du soulèvement d'Ampasimanjeva et du Faraony le 22 mars, en ajoutant que « les Américains aideront les Malgaches par la suite. Eux ont accompli leur tâche, ils continueront vers le nord » pour faire la chasse aux Padesm. Le 13 avril, Rakotobe apprend le premier meurtre : son beau-frère Letsara d'Ankofafalemy (un peu à l'ouest de Kianjavato) a été assassiné comme Padesm. Les jours suivants, il croit toujours à l'intervention des Américains, notant le survol de la région par leurs avions le 13, et le 16, qu'ils bombardent les concessions des *vazaha* déjà incendiées par les *miaramila*. Un marchand de bœufs d'Irondro lui raconte d'ailleurs que Mananjary a été détruite le 10 par les bombes américaines. Le président de Manakana, Rakoto Paul, passe dans les villages et annonce que le 20, les avions américains vont lancer des bombes dans la forêt pour en chasser les *vazaha* qui s'y cachent.

De spectateur, Rakotobe ne devient acteur qu'à partir du 18 avril, quand son village fournit 14 hommes au groupe Ragoro formé dans la région pour faire la chasse aux Padesm. Le 20 avril il est convoqué par Rakoto Paul à une grande conférence à Kianjavato avec des chefs venus d'Anosimparihy (des Antemoro donc) qui édicte une réglementation qui montre que cette fois on entre en guerre. Andranomadio reçoit une nouvelle organisation : 33 notables, dont un conseiller et un secrétaire qui font partie du bureau de Manakana, sont répartis en cinq groupes chargés respectivement des affaires du village (dont Rakotobe en n°3), du contrôle des *miaramila* au départ et à l'arrivée, du ravitaillement, du contrôle des gens de passage, et enfin de la garde et de la surveillance. Le mot d'ordre des Antemoro transmis au président de Manakana qui le répercute est que tout le monde, homme ou femme, doit avoir une tâche. Tous les jeunes gens valides seront *miaramila*, le bureau du MDRM, futur BMTT, a les pleins pouvoirs. Ceux qui n'exécuteront pas ses ordres seront considérés comme *fahavalo* (ennemi) et mis à mort. Les soldats de Manakana iront se battre dans deux directions, les uns vers Tsaratanana (vers le nord-ouest), les autres vers l'est et Mananjary où un contingent de 50 hommes doit partir dès le lendemain. Les précautions qu'il est ordonné de prendre au passage des avions (s'allonger à terre avec les objets pointus ou tranchants) montrent que le mythe des avions américains s'évanouit déjà. Autre instruction intéressante : chaque village devra élire un ancien « qui connaît bien l'histoire du pays et des ancêtres » pour aider la nouvelle administration malgache. Car un nouvel ordre se met en place : Des sanctions très sévères sont prévues contre les coupables de vol, de pillage, d'extorsion de fonds. L'habitat sur les concessions coloniales est interdit, la résidence dans les villages administratifs est obligatoire. Je reviendrai ultérieurement sur le *Fanjakana* de la « loi malgache » en pays insurgé.

Désormais, Rakotobe est absorbé par la gestion des troupes qui font mouvement vers les lieux de combat ou en reviennent. Le groupe de 53 soldats de Ragoro est envoyé le 23 avril à Tsaratanana, sur la route Ifanadiana-Ambobimanga du sud. Mais la moitié d'entre eux doit faire demi-tour car le ravitaillement n'a pas été préparé dans les villages traversés. Début mai, Rakotobe est envoyé chez Letady, dans le bastion tanala autour d'Androrangavola pour une concertation en vue de l'attaque d'Ifanadiana. Le 4 mai, 550 hommes sont rassemblés à Bemboza. On entre alors véritablement dans la phase guerrière de l'insurrection. Mais dès la fin avril et tout au long du mois de mai, le Journal de Rakotobe rend compte en détail des énormes difficultés que rencontre le commandement des insurgés face à l'indiscipline de ses *miaramila* : sans cesse, des rappels à l'ordre s'efforcent de lutter contre les vols, les pillages anarchiques, les

déserteurs qui vont se terrer dans leur village malgré la menace de la « loi malgache », c'est-à-dire de la peine de mort.

On touche là un problème qui, après avoir été un puissant stimulant de la révolte, devait l'entraîner à terme dans la voie de la décomposition. Au pouvoir colonial, il permet de donner une explication simple de l'ampleur du mouvement. « L'abondance du butin a fait l'abondance des *fahavalo* » écrit Bernard⁶¹. Il est exact que de très nombreux témoignages Malgaches confirment l'enjeu essentiel qu'a constitué le butin pour une population de paysans très pauvres. Le chef de canton de Namorona, qui rapporte ce qu'a vu sa femme prisonnière des insurgés pendant cinq mois, écrit que, après la prise d'Antsenavolo « les rebelles de Namorona ont emporté une quantité formidable de sel, sucre, couteaux de table, cuillers, fourchettes, assiettes en porcelaine, des tissus, une machine à coudre, une machine à écrire, un complet serge, 12 bœufs dont 6 ont été donnés à la troupe de Beloha. Quelques temps après, ils ont amené 11 bœufs de provenance inconnue... tous les bœufs ramassés par ci par là étaient emmenés au village et tués ensuite »⁶². De plus, à Namorona, suivant une pratique que l'on retrouvera ailleurs, notamment dans le Fanantara, les non-MDRM peuvent échapper à une condamnation à mort en payant un bœuf : un bœuf rachète une vie. Le résultat est que jamais on n'avait mangé autant de viande à Namorona car « tous les jours au moins, ils tuaient des bœufs pris aux *Padesm* »⁶³. Le catéchiste catholique Velonaninahina rapporte des faits analogues pour la région d'Andonabe, « toutes les concessions européennes ont été incendiées, le butin a été ramené dans le village. Les *miaramila* et les notables en ont largement profité. Ils étaient tous volontaires pour faire ces pillages, à ce moment-là c'était l'enthousiasme. Tout le monde pensait que les *vazaha* étaient vaincus, qu'ils étaient chassés de Madagascar »⁶⁴. Il précise également que le tribunal d'Anosimparihy n'a prononcé que des condamnations à l'amende en bœufs ou argent, et aucune condamnation à mort. De très nombreux insurgés arrêtés plus tard racontent sans difficulté leurs pillages. Ainsi Botozandry, Tanala du canton d'Anosimparihy, avoue sa participation à la mise à sac et à l'incendie d'Irondro, « nous nous sommes emparés des vêtements d'hommes et de femmes, d'ustensiles de cuisine, d'une caisse de savon et de sel »⁶⁵. Comme toujours, tissus et vêtements sont le premier objet de convoitise. Les ornements sacerdotaux de l'église catholique de Namorona sont eux-mêmes pris comme vêtements et transformés en pagnes⁶⁶, ce qui arrivera aussi à Vohilava et Ampasimazava.

Mais le partage du butin va poser des problèmes. Au départ, les chefs essaient de l'organiser en le décrétant propriété du MDRM. Après le sac d'Antsenavolo, Soabitaka désigne son vice-président, pour centraliser le butin à Namorona⁶⁷. Ce dernier déclare avoir reçu comme part personnelle du sel et du sucre⁶⁸. Mais la cupidité des petits chefs provoque la grogne des *miaramila*. A la date du 13 mai, Rakotobe enregistre les plaintes des soldats d'Andranomadio à leur retour d'une expédition dans le canton d'Ambohimiera. Leur chef, Botorafenaka aurait reçu 1 000 ariary (5 000 francs) du *vazaha* « Cornet »⁶⁹, il a cherché à le protéger et a permis à ses deux frères

⁶¹ ANOM, 17 PF/16, rapport du 20 juin 1947.

⁶² ARM, D 875, rapport du chef de canton Randriamiharisoa Louis, 31 août 1947.

⁶³ *Ibid.*

⁶⁴ ARM, D884/2, déposition devant le chef de district, septembre 1947.

⁶⁵ ARM, D 884/1, P.V. n°157, Botozandry, 6 avril 1948.

⁶⁶ ARM, D 875, rapport cité du chef de canton du 31 août 1947.

⁶⁷ ARM, D 884/1, P.V. n° 153, Botoratsy. Confirmation dans le P.V. N° 157, Botozandry.

⁶⁸ *Ibid.* P.V. N° 197, Botosija.

⁶⁹ Il s'agit en fait du métis Roger Curnier, l'unique colon tué dans le poste d'Ambohimanga du Sud.

de fuir, mais les soldats ont tué quand même le colon. Botorafenaka a cependant gardé tout le butin pour lui. Les insurgés de base ne se privent évidemment pas de piller pour leur propre compte, surtout à l'occasion d'assassinats commis en petit comité comme dans le cas de Dio, Antemoro de Sahanavaka, meurtrier avec trois complices du planteur merina et Padesm Jean Randrianjafy et qui avoue « s'être approprié des vêtements et du tissu »⁷⁰.

Ces comportements anarchiques suscitent une réaction très vive qu'exprime une lettre du fokolonona de Namorona adressée le 21 avril « à tous les frères », avec copie pour Antsenavolo, signée du président et probablement due à l'influence du pasteur Rasamoelina sur Soabitaka. Elle vaut d'être largement citée (dans sa traduction française) pour les préoccupations religieuses dont elle témoigne :

« Vous savez que nous n'avons pas de fusils, ni de canons, ni d'avions, parce que nous sommes pauvres et n'oublions pas que les pauvres ont recours à Dieu pour obtenir sa protection. Comment voulez-vous qu'il nous secoure si nous n'agissons pas avec justice ? Nous sommes étonnés et peïnés d'apprendre le péché mortel que vous avez commis. Vous avez pillé les quelques Malgaches riches, Chinois et Indiens sous le prétexte qu'ils sont Padesm. Ils n'ont pas été jugés, vous avez agi dans l'instant. Le comité est décidé à faire savoir cela à toutes les sections, vous n'avez pas agi contre les *Fahavalo*⁷¹, mais pour piller les autres. [Or] c'est la justice qui est le seul chemin tracé par notre député depuis le début pour obtenir notre indépendance. Il y a un avis du Faraony qui dit que celui qui est surpris à de mauvaises pratiques sera décapité. Prenez garde vous autres *rayamandreny* et gens chargés des affaires, car la responsabilité repose sur vous »⁷².

Un dernier effet pervers de l'attrait du pillage sera la chute brutale du moral de la population quand les possibilités en auront été épuisées. Le catéchiste Velonaninahina en fait la constatation en septembre 1947 : « Actuellement, le butin est consommé. On lave le linge avec de la cendre, il n'y a plus de sel ni de sucre. Le bétail replié en forêt est réservé au ravitaillement des *miaramila* qui continuent le combat. Tout le monde est découragé, mais on continue la guerre par peur des gens du sud ».

À côté de la question du pillage, il y a celle des assassinats qui ont accompagné l'extension de la révolte. On peut la percevoir de deux façons. Ou bien suivre la trace sanglante des rebelles en égrenant des meurtres commis de façon expéditive et barbare en reprenant le discours colonial de l'époque. Ou bien, et tel me paraît devoir être le point de vue de l'historien, constater que le nombre des victimes n'est pas très considérable pour un mouvement de cette ampleur, en faisant la part de l'aspect rituel de la mort dans la guerre traditionnelle. Car en dehors des 12 ou 13 malheureux ouvriers antandroy tués à Namorona, il n'y a eu aucun massacre de groupe, toutes les victimes ont été ciblées individuellement, que ce soit pour des raisons politiques ou crapuleuses.

Les archives de la cour criminelle de Mananjary étant les seules à être restées introuvables jusqu'ici, à l'exception de trois affaires⁷³, il en résulte que nous connaissons mal le détail de ces meurtres. Du moins en avons-nous un inventaire complet, avec le plus souvent la présentation des protagonistes, un résumé très succinct de chaque affaire, et le détail des condamnations prononcées⁷⁴. Dans cet inventaire,

⁷⁰ *Ibid.* P.V. n° 152, Dio.

⁷¹ Français et insurgés se traitaient mutuellement de *fahavalo*, « ennemi ».

⁷² ANOM, PF 171/2, poste d'Antsenavolo.

⁷³ Aux ANOM, Cotes FM (Fonds ministériels), SJ (Services judiciaires) 163 (Affaire Letsara dit Renkafa : meurtres dans le district d'Ifanadiana), 164 (Affaire Fredy et consorts : meurtres de la région de Vohilava du Faraony) et 165 : Affaire Ralaivao Johannès : meurtres de Namorona. Seule cette affaire entre dans le cadre de la présente étude.

⁷⁴ ANOM, FM, Aff. Pol 3273, Mananjary, et ARM D 894/2.

27 affaires concernent le district de Mananjary proprement dit, dont 6 se situent dans le poste d'Antsenavolo pendant la première phase de l'insurrection. Elles ne représentent certainement pas la totalité des meurtres commis par les insurgés. Il faut les compléter par les données fragmentaires que fournissent les P.V. d'interrogatoire de la gendarmerie et la correspondance administrative. Si l'on confronte les renseignements ainsi collectés avec les listes de victimes établies par les cantons en 1950, on parvient à se faire une idée assez précise de ce qui s'est réellement passé.

Dès le 2 avril, le chef de district Bernard ordonne à ses chefs de poste d'inviter les Européens de brousse à se replier sur Mananjary. Cette décision rapide, si elle ne put sauver Fibaque à Namorona, explique qu'il n'y aura ensuite que deux morts chez les colons du gouvernement d'Antsenavolo. Le premier, Mithra, était un Réunionnais déjà âgé, qui vivait pauvrement à la malgache d'une petite concession sur la Namorona à l'ouest d'Anosimparihy. Il est tué pour ce qu'il représentait. « Sors Mithra, car tu n'es plus tanala, tu es avec les Français et tu seras tué » lui aurait crié l'un de ses meurtriers en présence de sa famille, avant de le sagayer, et de jeter le cadavre mutilé dans la Namorona. Les circonstances du meurtre furent rapportées par son fils aîné⁷⁵, qui livra les noms de trois coupables, deux tirailleurs rapatriés et un militant MDRM, suivis de huit complices, tous du village voisin de Siranana : c'était probablement la bande que Rakotobe rencontra à Ambatoringitra. Mais assez étrangement, quand l'affaire vint en justice en 1952, ce ne sont pas ces hommes qui comparurent, mais trois cultivateurs tanala du village de Mahasoà, dénoncés par deux *fokonolona*, et condamnés aux travaux forcés à perpétuité⁷⁶. Il y a là un mystère que seul le dossier judiciaire encore introuvable permettrait d'éclaircir. Quant à l'autre planteur assassiné, un certain Louis Gros, on sait peu de choses sur lui, sinon qu'il fut tué par cinq de ses employés, également auteurs du meurtre du planteur merina Randrianjafy cité plus haut⁷⁷. Aux trois colons européens, il faut ajouter deux Indiens : un commerçant d'Antsenavolo, Goulam Houssen, tué à Anosimparihy sur l'ordre du président Mahay par le groupe tanala de Dama⁷⁸, et un planteur des environs d'Antsenavolo, Alibay Jetha, dont le cas, plus encore que le précédent, illustre l'impuissance des responsables de Namorona à faire respecter leur nouvel ordre légal. Arrêté par le chef local Lebiby, Alibay est amené au camp militaire de Sahafitahina devant Botosija vice-président MDRM de Namorona, qui décide de l'envoyer devant le tribunal de Namorona. Mais en chemin, son escorte rencontre Rabitro et sa troupe qui sur-le-champ décapitèrent le prisonnier. Lebiby de son côté fut condamné à mort par Beloha et exécuté pour avoir contrevenu à l'ordre d'épargner les étrangers non-Français⁷⁹.

Les exécutions de Malgaches sont beaucoup plus nombreuses, sans atteindre un chiffre élevé, le recoupement des diverses sources permettant une évaluation de l'ordre de la cinquantaine de victimes au maximum pour cette phase de l'insurrection. Si l'on met à part le massacre absurde des Antandroy de Namorona, on constate d'abord que le nombre de victimes des insurgés n'excède pas la dizaine pour les trois cantons du sud du gouvernement d'Antsenavolo (qui en compte cinq). A Namorona, un consensus anti-colonial était réalisé avant le 29 mars et on l'a vu, le tribunal s'est montré modéré, malgré des allégations fantaisistes de la femme du chef de canton⁸⁰. A Sandrohy, les

⁷⁵ ANOM, 17 PF/15, Demande d'aide de la veuve du colon Mithra et déclaration de P. Mithra, 12 janvier 1948.

⁷⁶ ANOM, Aff. Pol 3273, Mananjary. Arrêt du 14 août 1952, affaire Manoelina, Lempila, Bekara.

⁷⁷ *Ibid.* Arrêt du 3 novembre 1951, affaire Botozandry, Dio, Velomahefa, Lemainty, Botovelo.

⁷⁸ *Ibid.* Arrêt du 20 novembre 1952.

⁷⁹ ARM, D 884/1, P.V. n° 153, Botoratsy.

⁸⁰ ARM, D 875, rapport cité du 31 août 1947 : Attribue quelque cinquante condamnations à mort à ce tribunal.

trois meurtres recensés dans le canton en avril-mai 1947 ont été motivés par la jalousie et la cupidité. Tel est l'avis des *mpanjaka* Karatra et Lemavingana qui, en novembre 2001, se souvenaient des cas du commerçant betsileo Ralason Edmond comme du planteur merina Randrianjafy Jean : pour ce dernier, les archives ont conservé le récit de son assassinat par Dio et ses complices en présence de sa femme⁸¹. Le dernier cas est le plus odieux. C'est le meurtre de Leoty par son frère Indify : « Le *zoky* [l'aîné] a tué le *zandry* [le cadet] » nous dit le *mpanjaka* Karatra, ce que là encore les archives viennent confirmer⁸². Dans le canton d'Anosimparihy, aucun malgache victime des « rebelles » ne figure sur les listes officielles. Un P.V. de gendarmerie signale cependant le meurtre d'un certain Botolia au village d'Antanambao⁸³. Mais les gens d'Anosimparihy firent surtout des victimes à l'extérieur de chez eux. Ainsi Rabitro, ayant fait arrêter deux cultivateurs du canton de Sandrohy, Tomainty et Mena, sous l'accusation de vol, Mahay à Anosimparihy puis Ravahoaka à Ambalamainty décidèrent de les envoyer devant le tribunal de Namorona et finalement les deux hommes furent assassinés en chemin par leur escorte, comme cela était arrivé à l'instituteur de Marofody, Samboady. Une pratique expéditive que l'on retrouvera fréquemment, en particulier dans le district de Manakara.

Mais surtout les soldats de Rabitro, basés au camp d'Andonabe, acquirent une réputation sinistre comme exécuteurs des basses œuvres dans les cantons d'Antsenavolo et de Kianjavato. Ce sont ces derniers en effet qui fournirent l'essentiel des victimes. Le PADESM y paya cher le fait d'être arrivé, avec l'aide de l'administration, à l'emporter sur le MDRM aux élections de novembre 1946. Ici, les meurtres ont un caractère nettement politique. Georges Rabary, à Kianjavato, reconnaît avoir fait arrêter neuf Padesm ou pro-Français, en accord avec Mahazo président d'Andonabe. Il en aurait condamné six à mort et trois à la confiscation des biens. En fait tous furent mis à mort par Rabitro et sa troupe. Beloha ordonna également un certain nombre d'exécutions⁸⁴. Et là encore il faut tenir compte des exécutions anarchiques décidées au niveau du village. A Vohitserana (au nord-est d'Antsenavolo), le président MDRM désigné par le fokonolona, Tsirivelo met sur pied une bande où se côtoient Antemoro, Tanala et Betsimisaraka et il fait arrêter et tuer deux hommes accusés d'être pro-Français⁸⁵.

La route Antsenavolo-Kianjavato fut ainsi jalonnée d'exécutions. A Antsenavolo, le *mpiadidy* Lehafa, et le délégué cantonal Rabemanantsoa Emile. A Ambolotara, le *mpiadidy* Sanga, le chef de village Bedafo, le garde indigène retraité Nala, Soja, Baraby... A Ambalahosy, le chef de village Laoto, deux commerçants et un planteur ; à Kianjavato, le délégué cantonal Rabary Lefaria, quatre notables et planteurs. La liste établie par le chef de canton de Kianjavato porte 16 noms de victimes des « rebelles »⁸⁶. On en retrouva la plus grande partie dans une fosse commune à Sambialina près d'Andonabe⁸⁷. Comme Rabitro, tombé aux mains des

⁸¹ ANOM, 171 PF/1, P.V. du 29 décembre 1949 du gendarme Maréchal enregistrant la déposition de la veuve.

⁸² ANOM, Aff.Pol. 3273, Mananjary. Arrêt du 12 avril 1951, affaire Indify - Tsaramanana. Indify, cultivateur à Ampotsimavo, né vers 1884, 10 enfants, « personnage réputé violent, déjà condamné pour coups et blessures, accusait Leoty de vol de riz et de sorcellerie. Il présida lui-même le tribunal pour juger le « délinquant ». Puis il fit tuer son frère par Tsaramanana ».

⁸³ ARM, D 884/1, P.V. n° 110, Botovanona, chef du village, avoue « j'ai participé à l'assassinat de Botolia et j'ai aidé mes camarades à jeter son cadavre à la rivière ».

⁸⁴ *Ibid.*, P.V. n° 153, Botoratsy avoue trois assassinats de PADESM.

⁸⁵ ANOM, Aff.Pol. 3273, Mananjary. Arrêt du 9 janvier 1953, assassinat de Koa et Tanolo.

⁸⁶ ANOM, 17 PF/15. Liste des victimes.

⁸⁷ *Ibid.* Le chef de district de Mananjary au chef de poste d'Antsenavolo, 27 novembre 1947. Ce traitement

Français, est porté mort en ce lieu en octobre 1947, on devine ce qui lui est arrivé.

Un point d'importance doit être souligné, l'absence de la dimension ethnique dans ces règlements de compte. Contrairement au discours officiel de l'époque, ce ne fut nullement un massacre organisé par des Merina du MDRM contre des côtiers du PADESM. La moitié des 16 victimes du canton de Kianjavato étaient des Merina, et notamment trois sur six des condamnés à mort par Georges Rabary. Et notons une fois de plus le poids de la parenté. L'un des militants PADESM les plus en vue à Mananjary était l'écrivain-interprète Rakoto Justin. Faute de pouvoir l'atteindre, Rabary et le comité MDRM décidèrent d'exterminer sa parenté à Kianjavato Ainsi furent tués son fils, Rakotoson Michel, un planteur de 24 ans, son beau-frère Randrianantoandro Georges, menuisier, son gendre Lock Sam, un commerçant chinois, et même le chauffeur de ce dernier, Rakotoarison Edmond⁸⁸. D'autre part, la plupart de ces condamnations furent prononcées, et toutes exécutées, par des chefs côtiers comme Soabitaka, Beloha et Rabitro. Le caractère multiethnique de la bande de ce dernier se reflète dans l'origine des condamnés à la suite du procès auquel elle donna lieu. Les 13 *miaramila* se répartissaient en six Tanala, quatre merina, un Betsileo, un Antemoro et un Betsimisaraka⁸⁹. Tous ces hommes ne pouvaient, ensemble, que prendre conscience de leur identité de Malgaches. C'est une situation que l'on va retrouver à Vohilava.

Ainsi, en deux semaines, du 2 au 16 avril, les cinq cantons du gouvernement d'Antsenavolo étaient tombés sans résistance aux mains des *miaramila* dont la marche en avant vers l'ouest menaçait désormais le district d'Ifanadiana, lui-même attaqué également par le sud. Mais surtout la révolte va prendre une nouvelle dimension avec l'entrée dans la lutte de la région au nord de la Mananjary et le succès retentissant remporté par les insurgés à Vohilava.

II) VOHILAVA : DE LA VICTOIRE DES INSURGÉS AU MYTHE COLONIAL

La prise d'assaut du poste de Vohilava le 20 avril 1947 peut être considérée comme le plus grand succès de l'insurrection malgache. Certes celle-ci s'était déjà emparée d'un chef-lieu de district, Vohipeno. Mais il avait été auparavant évacué par les Français alors que la petite garnison avait repoussé sans trop de peine les assaillants. Tandis que, pour prendre Vohilava, les insurgés durent procéder à une vaste mobilisation, couper les communications du poste, barrer la route aux tentatives de secours venues de Mananjary et enfin monter une offensive concentrique pour submerger la défense. Le retentissement comme les conséquences de cette victoire furent considérables et portèrent à leur maximum l'angoisse et l'hystérie de la société coloniale réfugiée à Mananjary et affolée par la perspective de subir le même sort, dépeint sous un jour horrible, que les défenseurs du poste. Mais plutôt que d'avouer les faits tels qu'ils s'étaient réellement passés, qui non seulement n'étaient pas très glorieux pour le pouvoir colonial mais en plus révélaient la faiblesse de ses moyens et sa fragilité, on préféra, du côté français, dans la grande tradition de Sidi-Brahim et de Camerone, tout noyer dans le mythe des « Héros de Vohilava ».

des cadavres évoque plus la seconde guerre mondiale que la pratique guerrière malgache traditionnelle.

⁸⁸ ANOM, 2 PF/ 11, Atrocités rebelles. Le commissaire de police de Mananjary au chef de province, 26 novembre 1947.

⁸⁹ ANOM, Aff.Pol.3273, Mananjary. Arrêt du 9 janvier 1953. Affaire Mena et 12 autres. Le dossier judiciaire manquant, et les deux chefs du camp d'Andonabe, Rabitro et le président MDRM Mahazo ayant été fusillés sans jugement par les Français, nous n'avons que très peu de précisions sur les meurtres commis par ces 13 hommes, pour lesquels un seul P.V. d'interrogatoire a été retrouvé, celui d'Indahy (ARM D 884/1, P.V. n°223) qui avoue sa participation à un meurtre.

Peut-être est-ce un effet de ce basculement rapide dans le mythe, toujours est-il que le volume des archives traitant de cet épisode majeur est assez faible. Vingt procès-verbaux d'interrogatoire d'insurgés disponibles pour les cantons d'Ambohinihaonana et de Vohilava, sur les 135 retrouvés pour le district de Mananjary, c'est relativement peu, d'autant qu'aucun ne concerne les chefs principaux. Et là encore, l'impossibilité de savoir ce que sont devenues les archives de la cour criminelle et du tribunal correctionnel de Mananjary crée une lacune difficile à combler. Ainsi, du procès principal concernant les meurtres commis lors de la prise du poste, nous ne possédons que la liste des inculpés, avec la peine qui leur a été infligée⁹⁰. Il en est de même pour les procès de moindre importance impliquant des chefs politiques ou militaires régionaux. Je reviendrai sur ce point quand je traiterai des suites judiciaires de l'insurrection. Le drame n'a par ailleurs eu aucun témoin européen. On peut cependant le reconstituer grâce à des documents et témoignages d'origine malgache, complétés par une enquête menée sur le terrain à Vohilava et Ambohinihaonana en novembre 2001.

Si ces témoignages divergent sur les modalités d'entrée de la région dans l'insurrection, ils concordent sur un point : C'est Ambohinihaonana qui a entraîné l'ensemble des quatre cantons du gouvernement de Vohilava. La section MDRM venait d'y recevoir son autorisation officielle le 27 mars, avec son bureau présidé par Razanatsimba, frère de Rabetsimba et comprenant leur belle-sœur, l'institutrice Suzanne Ramelinoro (dite Inoro Suzanne), vice-présidente, leur cousin Rodolphe Ratsimba, secrétaire si actif qu'il fit figure lui aussi de président, Randriantsoa, trésorier. Donc une direction exclusivement merina, les côtiers se contentant de fournir les huit conseillers du bureau⁹¹.

On a vu plus haut que Soabitaka, président de Namorona, avait assuré avoir reçu la visite d'une délégation d'Ambohinihaonana conduite par Letsara. Rodolphe Ratsimba, lui, affirme que vers le 10 avril, c'est Beloha, d'Ambodimanga-Antsenavolo, qui serait venu à Ambohinihaonana leur annoncer que le pays était en guerre et que tous devaient s'y engager sous peine de mort et « nous avons cru Beloha et convoqué tout le monde, à commencer par les anciens militaires comme Tavy Alphonse, ancien sergent, Fanana, Letsara Gabriel et d'autres ». Enfin, d'après Suzanne Ramelinoro, le MDRM d'Ambohinihaonana aurait reçu une lettre de convocation d'Ambinan'Fitoerana. Partis le 11 avril, Rodolphe et le conseiller Tsimisaraka en seraient revenus le 15, ce qui cadre assez bien avec les indications d'André Rakotobe dans son journal vu plus haut. A son retour, Rodolphe aurait rassemblé tous les hommes du canton, un millier environ, et lancé les ordres : « Tous les hommes doivent adhérer au parti MDRM, celui qui refuse sera tué. Dès aujourd'hui la guerre est déclarée contre la France. Nous allons organiser des camps militaires et il faut que vous participiez tous à cette révolte. Vous devez tous porter l'insigne du MDRM et rallier les camps »... Le 16 avril, « tous les hommes du canton ont adhéré au parti MDRM, ils ont été armés de sagaies et d'*antsy* et affectés à divers camps »⁹².

Comme vice-présidente, Suzanne Ramelinoro se voit confier la tâche, outre de mobiliser les femmes pour piler le riz destiné aux soldats, d'enregistrer les adhésions, encaisser les cotisations, délivrer les reçus et les laisser-passes aux hommes en

⁹⁰ ANOM, Aff. Pol. 3273, Mananjary. Arrêt du 18 août 1952 condamnant 13 insurgés dont Razanatsimba, Rodolphe Ratsimba, Iabanilemasy, Inoro Suzanne, Randrianarivo Louis de Gonzague, Letsara Gabriel, Pelika. La fiche porte la mention « Dossier transmis à la commission des grâces et non retourné ».

⁹¹ ANOM, Aff. Pol. 3262 D2, Réclamation Ralantoaritsimba. Déclaration de Rodolphe Ratsimba, 4 octobre 1948.

⁹² ARM, D 880, P.V. n° 186, interrogatoire de Inoro Suzanne, 34 ans, 29 avril 1948.

déplacement. A la question : « pourquoi avez-vous adhéré à la rébellion ? » ; elle répond en vraie nationaliste moderne : « C'est par idéal que j'ai adhéré à la rébellion et c'est dans le but de gagner notre indépendance que j'ai accepté la fonction de vice-présidente. En un mot, je voulais la liberté du peuple malgache ». Et à la question : « que reprochiez-vous à la France ? » ; la réponse est « Je n'avais rien à reprocher à la France », du moins jusqu'à ce qu'on fusille son mari, le commerçant Raharitsimba, peu engagé politiquement, dont elle distribuera les stocks de riz, sel, sucre et savon aux insurgés.

La vision des autres témoins, qui sont tous des hommes, renvoie toujours au poids d'une contrainte, même lorsqu'il s'accompagne de l'aveu d'un engagement volontaire. Louis de Gonzague Randrianarivo, gérant de la coopérative indigène de café de Vohilava puis d'Ambohiniaonana, nous a laissé, avec *TAHIRY*, un récit très précis de son vécu de l'insurrection dans ces deux centres⁹³. Randrianarivo détaille fort bien les raisons de la colère des Malgaches, les terres fertiles confisquées par les colons, les prestations et « *tendry na fanompoana* », la désignation pour la corvée, la réquisition des travailleurs pour des salaires de misère. Et pourtant il y a autre chose, une contrainte qui prend la forme du destin, « les événements se sont abattus sur tous, et tous ont été victimes du courant qui les a entraînés. Car il vaut mieux avancer que d'être brûlé, comme dit un adage du temps de Radama »⁹⁴.

La diversité ethnique du vaste bassin de la Mananjary, avec un état-major merina au départ, des *miaramila* en majorité Tanala, mais aussi Antemoro, Betsimisaraka et Betsileo, fait que les conditions ne sont pas les mêmes que dans la petite région de Namorona très homogène. Ici, il faut organiser une véritable mobilisation, mettre en place une chaîne de commandement appuyée sur une bureaucratie et une réglementation détaillée. Pour être obéis, les chefs merina ont dû recourir à la crainte qu'inspirait les Antemoro venus du sud, mais surtout ils se sont appuyés sur des médiateurs efficaces. Un seul des insurgés interrogés se réfère aux « ordres de Ravoahangy, Raseta et Rabemananjara transmis à tous les membres du MDRM : Tuer tous les Français et les Padesm, et obtenir l'indépendance »⁹⁵. Tous les autres déclarent avoir suivi les ordres de chefs locaux de différents types. Ce peuvent être les dirigeants merina du MDRM. Selon le *miaramila* Tavary, Razanatsimba a tenu à Ankazotelo un discours semblable à celui de Rodolphe à Ambohiniaonana⁹⁶. Navana, lui, s'est placé directement sous les ordres des deux précités, ce qui lui vaudra de figurer dans le même procès qu'eux, d'autant qu'il avoue avoir sagayé deux gardes à Vohilava⁹⁷. Mais dans tous les autres cas, la mobilisation est mise en œuvre par des autochtones, et d'abord, des notables. Certains de ceux-ci s'imposent par leur énergie, comme le vieux Tanala Iabanilemasy, président MDRM de Bemoka, dont Randrianarivo dénonce la cupidité et la cruauté. C'est sous son influence que Pierre Randoha, Tanala catholique et lettré, dit s'être joint au mouvement alors que « je n'étais pas sans savoir que la guerre serait perdue pour nous, et c'est malgré moi que j'ai pris part à ce soulèvement »⁹⁸, ce qui ne l'a pas empêché de donner un coup de

⁹³ Grâce à mon assistante de recherche Marcelline RAZANAMARO, j'ai eu la chance de pouvoir le rencontrer et m'entretenir longuement avec lui dans sa maison de Fangato près de Mananjary, en novembre 2001. Il nous a alors remis un exemplaire de *Tahiry* dont la traduction a été assurée par ma collègue M^{me} L. RABEARIMANANA que je remercie très vivement.

⁹⁴ *Tahiry* (texte non publié) p.2. Allusion au règlement de l'armée de Radama Ier (1810-1828) : tout soldat qui lâchait pied au combat était envoyé au bûcher.

⁹⁵ ARM, D 880, P.V. n° 195, Rapeho Philippe.

⁹⁶ *Ibid.* P.V. n° 176, Tavary, 24 ans, Tanala, « sans religion », lettré en Malgache, cultivateur à Ankazotelo.

⁹⁷ ARM, D 884/1, P.V. n°212, Navana, 35 ans environ, Tanala, protestant, cultivateur à Vohilava, 4 enfants.

⁹⁸ ARM, D 880, P.V. n°109, Randoha Pierre, 35 ans environ, cultivateur à Ambohimangakely (Vohilava).

sagaie à un Comorien à Vohilava. L'habileté des leaders merina a donc été de gagner à leurs vues des notables qui leur ont servi de relais vis à vis de la population. Tel est de toute évidence le rôle des conseillers tanala du bureau du MDRM d'Ambohinihaonana. Avec eux, les Ratsimba n'ont pas été avares de promotions et de titres ronflants. Ainsi, Tsimisaraka avoue avoir eu « une grande activité dans la rébellion ». Rodolphe l'a en effet nommé « conseiller, ministre de la guerre et juge dans toutes les affaires de la rébellion »... En tant que conseiller suprême, « j'ai fait appel à tous les Tanala de la région d'Ambohinihaonana pour qu'ils prennent les sagaies et les *antsy* pour tuer tous les *vazaha* et les Padesm ». En tant que Ministre de la guerre « j'ai désigné 100 soldats pour attaquer Vohilava sous les ordres du président Razanatsimba ». En tant que juge enfin, Tsimisaraka a avalisé « tous les assassinats et massacres des fonctionnaires, gardes et autres du poste de Vohilava », et prononcé lui-même huit condamnations à mort⁹⁹. En fait son rôle a été surtout de transmettre les ordres de Rodolphe, servant d'autant plus facilement d'homme de paille qu'il est illettré, tout comme l'autre conseiller dont nous avons l'interrogatoire, Legirafy, qui a rempli à peu près les mêmes fonctions¹⁰⁰. La chaîne de commandement descend d'un degré encore avec le notable chargé du contrôle d'un groupe de villages. Le Betsileo Ranaivo Jean-Pierre, un immigré venu de Sahamadio à Vohilava, désigné comme notable ravitailleur, convoque cinq chefs de village pour qu'ils collectent et fassent porter le riz nécessaire dans les camps d'Ambohinihaonana et d'Antenimazana¹⁰¹.

Même s'ils n'ont pas ici le même poids qu'à Namorona, les anciens militaires ont également joué un rôle important dans la mobilisation. Certains, là encore, n'ont été que des hommes de paille. C'est le cas de Lesoa, Tanala de 35 ans environ, appelé et envoyé en France en 1938, rapatrié en 1946 par l'*Île de France*. Bien qu'il soit resté illettré, Rodolphe et Razanatsimba le nomment chef du bureau militaire, sa tâche se bornant à faire du recrutement¹⁰². Mais d'autres vont devenir des chefs de guerre qui, à la faveur d'une promotion rapide au grade de général, ne tarderont pas à s'affranchir des civils. C'est à eux, le plus souvent, que se réfèrent les *miaramila* arrêtés : « J'étais soldat rebelle au camp d'Ambohinihaonana. Ce sont les généraux Pelika et Tavy qui m'ont recruté » (Zoela [Joel], P.V. n°206), « C'est le général Tavy qui nous a forcés à nous révolter contre les Français » (Telo, P.V. n° 208). Les chefs militaires empiètent très vite sur les prérogatives des civils : ainsi Tovolahy (P.V. n°210) dit avoir été nommé notable ravitailleur directement par le général Letsara, en précisant : « j'étais volontaire pour cet emploi ».

Enfin une dernière catégorie de chefs émerge dans cette région de colonisation dense, celle des hommes qui, au contact des *vazaha*, ont pu se libérer de la crainte des Blancs en constatant leurs faiblesses, ou en exerçant des fonctions de commandement. Tel est le cas de Paul Ralepo, un Tanala de 45 ans environ, lettré, commandeur de la mission catholique d'Ampasimazava, nommé président MDRM et chef du camp du lieu... qu'il lui faut ensuite remplir¹⁰³. Ralepo donnera l'ordre de piller et incendier les concessions de ses employeurs à Ampasimazava, Tsaravinany et Ankalempona¹⁰⁴. A côté de lui, deux chauffeurs des Pères ont laissé un souvenir vivace à Vohilava où on

⁹⁹ ARM, D 884/1, P.V. n° 237, Tsimisaraka, 47 ans, protestant, illettré, cultivateur à Ambohinihaonana, 5 enfants.

¹⁰⁰ *Ibid.* P.V. n° 238, Legirafy, 40 ans environ, catholique, illettré, cultivateur à Ambodiara (Ambohinihaonana) 6 enfants, et P.V. n° 239, confrontation entre Tsimisaraka et Legirafy.

¹⁰¹ *Ibid.*, P.V. n°203, Ranaivo Jean-Pierre, 52 ans, catholique, illettré, cultivateur à Vohilava, 5 enfants.

¹⁰² *Ibid.*, P.V. n°240, Lesoa, protestant, illettré, cultivateur à Sandramora, canton d'Antsindra (Ifanadiana).

¹⁰³ *Ibid.*, P.V. n°207, Ralepo (homonyme), P.V. n°211, Rafeno.

¹⁰⁴ *Ibid.*, P.V. n°240 [2 P.V. portent le n°240], Paul Ralepo.

les désigne toujours par leur prénom, Bernard Ramaharavo, un Betsileo de 28 ans, et Etienne Ramoha, un Tanala originaire de Kelilalina dans le district d'Ifanadiana. Nombre de *miaramila* les citent, « j'étais soldat, recruté par le colonel Bernard... » (P.V. n° 204, Nambina), « c'est le nommé Etienne, capitaine, et Lebiby, ancien militaire, qui m'ont désigné... » (P.V. 213, Nano). Dans les deux cas de Bernard et d'Etienne, leur condition de migrants a dû aussi favoriser leur engagement résolu et tenace dans la révolte car c'est une constatation générale que les migrants, même originaires d'ethnies qui chez elles n'ont pas bougé, comme les Antandroy et les Antesaka, sont entrés en nombre dans l'insurrection.

Aux guerriers rassemblés, le chef donne une sagaie et un *antsy*, et une même phrase, ou à peu près, revient dans 8 procès-verbaux sur 20 : « j'étais armé d'une sagaie et d'un *antsy* pour tuer tous les Français et Padesm selon les ordres de... »¹⁰⁵. Variante en fait synonyme, « le président Rabesoa m'a fourni une sagaie et un *antsy* dans le but de déclarer la guerre aux Français »¹⁰⁶. Répétition d'un discours simple, succédané d'une formation politique inexistante, mais qui est adapté à des paysans qui prennent les armes pour une guerre à l'ancienne, qui elle-même s'articule avec la vision que ces paysans se font de l'indépendance : ne plus voir d'étranger maître de la terre et des hommes. Quand finalement on s'y résout, faire la guerre, c'est tuer son ennemi, les hommes exclusivement, car non seulement on ne doit pas toucher aux femmes et aux enfants, mais encore, autant que possible, il faut leur épargner, quand il s'agit de Malgaches, le spectacle des exécutions¹⁰⁷, qui ont lieu à l'écart, souvent de nuit, généralement au bord d'une rivière où l'on jettera le cadavre pour lui enlever toute chance de retrouver le tombeau des ancêtres dans son *Tanindrazana*. Faire des prisonniers est une idée qui ne vient pas à l'esprit. C'est avec un parfait naturel qu'un insurgé raconte « avec Ralepo, nous avons arrêté un membre du PADESM dont j'ignore le nom... Conduit au village nous l'avons alors coupé en morceaux »¹⁰⁸, avec tranquille d'un acte rituel traduisant encore un refus du tombeau. L'équivalence entre faire la guerre et tuer son ennemi explique bien des choses. Le fait, par exemple, que la répression militaire des Français ait été plus tard perçue comme modérée. Car comme on nous l'a dit à Sahasinaka, « nous étions vaincus, les Français auraient pu tous nous tuer ». Ou bien encore la manière dont a été traduit immédiatement, en novembre 1948, l'appel du chef tanala Lehoaha à mettre bas les armes : « Les Français ne tuent plus »¹⁰⁹, expression signifiant que la guerre était finie.

Tout aussi rituel dans cette guerre à l'ancienne est le pillage et l'incendie des biens de l'ennemi. Là encore, les *miaramila* ne font aucune difficulté pour détailler la mise à sac des concessions des colons. « Nous avons pillé la concession de Mme Grimaud à Manakana... la concession de M. Verrière à Ambohitsara, nous avons emporté 11 bœufs et des tissus », ce même aveu se retrouve dans deux procès-verbaux (P.V. 210, Tovolahy et P.V. 219, Ratsivo). Le butin doit être remis aux chefs, à charge pour eux d'en faire éventuellement la redistribution : « Nous avons pillé et incendié la concession de M. Ténor à Ambinany-Fandrasana [Vohilava]. Tous les butins pillés ont été remis au général Tavy car nous ne devons pas conserver avec nous quoi que ce soit » (P.V. 208, Telo). Après le pillage de la concession Merillot à Bemoka « les butins ont été déposés chez Iabanilemasy. Les soldats ne peuvent emporter que des

¹⁰⁵ ARM, D884/1, P.V. n° 203, 204, 206, 207, 208, 210, 211, 212.

¹⁰⁶ *Ibid.*, P.V. n° 112, Botosoa. P.V. n° 111, Laivita.

¹⁰⁷ Communication d'Evariste Marson, de Vohipeno, novembre 2002.

¹⁰⁸ *Ibid.*, P.V. n° 242, Iafa.

¹⁰⁹ Enquête de Rialina Zanabola à Fasintsara, novembre 2001.

objets de peu de valeur » (P.V. 237, Tsimisaraka). Mais il arrive que tout soit distribué sur le champ. Le même Tsimisaraka raconte que, pour la concession Leroux à Ankazotelo « tous les butins ont été distribués entre les pillards ». Du pillage de la concession Lamoulie à Ambodiara, Navana (P.V. 212) a eu comme part « des marmites, des assiettes, du linge ». Mais le pillage peut devenir anarchique, surtout quand il est mené par des étrangers à la région. Pour la concession des Jésuites à Ampasimazava, le jeune Betsimisaraka Nambina précise que « les Antemoro du sud qui nous accompagnaient ont eu la majeure partie des butins » (P.V. 204).

Tout ceci pourrait donner dans l'ensemble l'impression d'une mobilisation résolue et ordonnée. En fait, celle-ci s'est faite dans un climat d'inquiétude qui explique que les dirigeants du MDRM n'ont pas eu beaucoup de mal à s'imposer à une population désorientée. A Vohilava, selon le *mpanjaka* Mboangy¹¹⁰, la première réaction devant la rumeur de *tabataba* (désordres, troubles) a été la peur, qui a poussé la population à prendre la fuite. Plus au nord, à Ampasinambo, André Ratava fait la même expérience, « on apprit que l'armée avait débarqué à Befody. Des bruits circulaient que c'étaient des soldats zoulous qui avaient tué le chef de canton et que tous les commerçants avaient pris la fuite... Toute la population d'Ampasinambo quitta le village, emmenant femmes et enfants dans la forêt »¹¹¹. *Tahiry*, le récit de Louis de Gonzague Randrianarivo évoque une angoisse semblable à Ambohiniaonana. Avant même la nouvelle de la révolte du Faraony et de Namorona arrive celle des arrestations massives de MDRM dans le district. Randrianarivo apprend le 5 avril que son frère Ignace, employé de la coopérative indigène de Marokarima et deux autres ont été emmenés à Mananjary et fusillés en chemin¹¹². Par le dernier numéro du journal *Lumière* qu'il peut lire, il apprend aussi que « certaines manifestations étranges sont survenues dans de nombreuses régions de l'Est ». La rumeur s'installe. « Les bruits ont commencé à se répandre, d'après lesquels les gardes indigènes rôdaient dans le canton, arrêtant des gens par ci par là, considérés comme des chefs du MDRM ou suspectés de l'être. Des étrangers de passage étaient raflés... ». Une nuit, Randrianarivo voit arriver chez lui Razanatsimba qui a réussi à s'échapper après avoir été arrêté à Ankazotelo. Ce dernier l'informe, « la guerre contre les *vazaha* a éclaté dans l'île, c'est le MDRM qui la dirige ». Randrianarivo le cache pendant une semaine chez son ami Augustin, neveu du riche planteur Florent Ranjalahy. Mais son frère Raharitsimba, mari de Suzanne Ramelinoro, a moins de chance. Arrêté avec deux autres à Ambohiniaonana, il est emmené à Vohilava où il sera fusillé. Les jours suivants, Randrianarivo est témoin de la prise en mains d'Ambohiniaonana par Razanatsimba, président du MDRM. « La rumeur a couru que celui qui n'a pas la carte du MDRM est PADESM et mérite d'être supprimé... il n'est donc pas étonnant que les gens soient venus s'inscrire par centaines voir par milliers. Des gens venus d'Ambohimanga, jusqu'à Fasintsara, Vohilava, Ampasimazava... » car la carte du parti « était censée protéger comme le sang d'agneau dont on enduisait la porte jadis ». Ambohiniaonana « réputé pour être un centre dynamique » (*Tahiry*), va alors s'imposer comme nouvelle capitale régionale de l'insurrection, et en novembre 2001 encore un notable local évoquait avec nostalgie le rôle historique de ce qui n'était plus qu'un village pauvre.

Mais presque aussitôt Randrianarivo va être confronté à des assassinats qu'il

¹¹⁰ Enquête à Vohilava, novembre 2001. Le *mpanjaka* Mboangy, né vers 1917, a été soldat insurgé en 1947.

¹¹¹ *Omaly Sy Anio*, n°41-44, 1995-1996, pp.33-46. « Mémoire de M. Ratava André, témoin oculaire des événements à Ampasinambo », (texte en Malgache), p.35.

¹¹² Une page entière de *Tahiry* est consacrée à la recherche des corps, enterrés près de Tsaravary (4 km au s-o de Mananjary). C'est en 1955 seulement que Randrianarivo peut transférer le corps de son frère en Imerina.

réprouve et à des comportements anarchiques qui le font douter des chances de succès du mouvement. Il est horrifié par le meurtre de Florent Ranjalahy, le plus riche planteur du canton, sagayé et laissé agonisant sur les bords de la Maroala. « On lui infligea un traitement d'une barbarie inouïe ». Parce qu'il était Padesm ? Non, il avait pris sa carte du MDRM à la veille des événements. « Ce sont seulement ses Biens qui ont attiré Iabanilemasy », le responsable de ce forfait. Bientôt une nouvelle rumeur circule. Randrianarivo et Augustin voudraient venger Ranjalahy ! Les deux suspects sont traduits devant le nouveau tribunal d'Ambohinihaonana présidé par Razanatsimba. La menace d'une sentence de mort se précise « ceux qui allaient nous tuer nous entouraient déjà, prêts à nous baigner »¹¹³, mais les accusés sont sauvés par une intervention de Suzanne Ramelinoro. Iabanilemasy et son fils Justin Letsara au même moment, sont à l'origine du meurtre de deux colons réunionnais, les frères Grondin, leurs voisins de Bemoka, avec qui pourtant ils avaient conclu un *Fatidra*, une fraternité du sang. Ceux-ci, se croyant protégés, avaient répondu au chef de district qui leur demandait de se replier sur Mananjary qu'« ils étaient plus près des Malgaches dissidents que des Français et des Malgaches collaborateurs »¹¹⁴.

Randrianarivo analyse fort bien le double danger qui menace l'insurrection dès ses débuts. L'incapacité à mettre en place une autorité centrale au niveau de la région d'abord. Il n'y avait « pas beaucoup de relations entre les détenteurs du pouvoir, chacun travaillant pour soi ». Ainsi Lemasy, fils de Iabanilemasy, s'autoproclame général et rassemble sa propre troupe pour partir à l'attaque de Mananjary. « Le bureau d'Ambohinihaonana, réputé dans la région, se considérait comme au-dessus de celui d'Antanimazana-Morafeno ou de ceux de Namorona et de Kianjavato ». Le second danger était celui des comportements destructeurs, « des groupes se formaient en vue de détruire et de piller ». On a d'abord pillé et incendié les domaines des *vazaha*, puis on s'en est pris à leurs collaborateurs, « les commandeurs ont été poursuivis et tués », enfin la lutte a pris un caractère social, « on n'a eu aucune pitié pour ceux qui avaient su travailler et étaient devenus des nantis... c'est à croire que c'est l'ensemble de la population qui avait décidé d'être des destructeurs, osant même tuer. A croire qu'il s'agissait de rejeter les contraintes subies jusque là. C'est l'anarchie qui a régné (*lasa baranahina no nanjaka*) » (*Tahiry*). Exemple donné par Randrianarivo, lors de la concentration des troupes en vue de l'attaque de Vohilava, le contingent d'Ambinany-fitoerana, une quarantaine d'hommes sous un certain Lesetra, arriva à Ambohinihaonana, se dirigea aussitôt sur le bâtiment du canton et le détruisit sous prétexte que « c'était le lieu de gestion de la corvée ». Or le bureau du MDRM voulait le conserver avec tous ses papiers jugés indispensables. Mais tout partit en fumée. Les archives livrent aussi leur contingent de violences absurdes ou anarchiques. Dans le canton voisin de Marofototra, des villageois assassinent un planteur malgache, Mandro Marezafy, parce qu'il avait planté des eucalyptus à l'imitation des *vazaha* ! Le même sort est réservé au colon Grimault qui avait refusé de se replier parce qu'il se croyait protégé par sa famille malgache. Un autre exemple surprenant est celui du chanceux colon mauricien Laroque. Protégé par les chefs insurgés en raison de sa nationalité britannique et des services qu'il leur rendait (dont l'écoute de radio-Tananarive !), il est néanmoins attaqué chez lui à Sakafontsy par un groupe de pillards antemoro et il en tue

¹¹³ « Baigner quelqu'un, à l'époque, c'était l'emmener au bord d'une rivière, c'est là qu'on tue celui que l'on a baigné et on abandonne son corps au fil de l'eau » (*Tahiry*).

¹¹⁴ M. BERNARD, « La rébellion de Madagascar dans le district de Mananjary », dans *La France d'Outre-mer* (J.Claudel, ed.), Paris, Karthala, 2003, pp.417-428.

trois¹¹⁵. Malgré cela il réussit à survivre sur sa concession jusqu'au retour des Français qui, on s'en doute, vont avoir quelques comptes à lui demander.

« Le 17 avril, le président Razanatsimba réunit tous les jeunes gens vigoureux d'Ambohinihaonana, car on allait attaquer et détruire le poste administratif de Vohilava » écrit Randrianarivo. Sur la quinzaine de jours qui précèdent l'attaque des 19 et 20 avril, on a la vision symétrique des notes quotidiennes du gouverneur et chef de poste, Raoul Andriamanamihaja¹¹⁶. Celui-ci, descendu à Mananjary le 29 mars, y est informé des troubles de Moramanga et de Manakara le 30 et remonte à Vohilava. Le 2 avril, le commerçant Pierre Rabarison, un obligé de Rabetsimba, (et père du *mpanjaka* Mboangy) l'informe de l'ouverture d'un bureau du MDRM présidé par lui à Vohilava, preuve qu'aucune conjuration ne s'y préparait. Le soir même, un coup de téléphone du chef de district ordonne l'arrestation de tous les suspects, et Andriamanamihaja y procède sans tarder. Tout le bureau MDRM se retrouve en prison, Rabarison en tête, avec Jérôme, Jean et Emile Ranaivo. Dans les jours qui suivent le gouverneur fait arrêter les suspects des villages comme les délégués cantonaux d'Ambodinonoka et d'Ambohinihaonana¹¹⁷. En tout, du 2 au 8 avril, 15 militants du MDRM sont emprisonnés, même si, à la consternation du gouverneur, Razanatsimba s'échappe, or « ce serait lui le meneur ». Le 9 avril, Bernard vient à Vohilava, y laisse un renfort à la petite garnison qui atteint 14 gardes et ramène les 15 suspects arrêtés à Mananjary, où ils serviront d'otages. Après cette dernière visite du chef de district, les arrestations continuent. Le 11 avril, ce sont 13 Betsileo suspects venus armés d'Imerina-Imady, le 12, six Antandroy. Le 13, une dernière sortie des gardes à Ambohinihaonana ramène Raharitsimba et deux autres MDRM « Ces trois-là sont le gage de la tranquillité de l'ordre » note le gouverneur, mais Rodolphe Ratsimba et Razanatsimba courent toujours. Au total, près de 60 prisonniers sont détenus à Vohilava.

Mais dès le 14 avril, les communications avec Mananjary sont coupées et Andriamanamihaja doit constater que « tout va de mal en pis ». Il harangue la population : si les rebelles attaquent Vohilava, les prisonniers seront fusillés, tout comme les otages de Mananjary. Des nouvelles alarmantes, mais qui se révéleront fausses, tendent brusquement l'atmosphère. Le 15 avril, c'est l'annonce de l'arrivée d'une troupe rebelle sous Razanatsimba, et de celle de soldats de Ravoahangy à Antaretra (à l'ouest de Vohilava), commandés par un chef à cheval, tantôt visible, tantôt non¹¹⁸. Une attente fiévreuse et angoissée commence alors. Du poste, on aperçoit alors la nuit les incendies qui ravagent les concessions européennes et se rapprochent. Le 17, le gouverneur fait placer 54 prisonniers ligotés autour de la résidence. En cas d'attaque, ils seront les premières victimes. C'est « une nuit de cauchemar et d'angoisse ». Le lendemain, un avion lance un ordre de repli sur Mananjary. Mais la retraite est coupée et aucun moyen de transport n'est disponible. La colonne de secours partie de Mananjary est bloquée au passage de la Maha, tenu par les insurgés en force. La résidence et l'église sont pleines des femmes et enfants des fonctionnaires et des gardes. Andriamanamihaja, qui a encore prêché au temple le 6 avril, écrit qu'il doit « sauvegarder ses brebis » et qu'il n'attend « que le secours céleste de Jéhovah ».

¹¹⁵ ANOM, 6 (15) D 24. Documents rebelles. Lettre de Laroque au président de Namorona sur l'agression dont il a été l'objet malgré l'accord passé, 25 avril 1947.

¹¹⁶ ANOM, 17 PF/12.

¹¹⁷ Ce dernier, Tsimiava Isaia, est cité dans *Tahiry* sous le nom de Raisaia.

¹¹⁸ Ce thème du chef qui sait se rendre invisible apparaît à plusieurs reprises dans l'insurrection. Dans son autobiographie (non publiée), Ramidika, l'un des chefs de guerre dont je reparlerai, explique très sérieusement que c'était l'un de ses talents.

Quant aux habitants, ils « se sont enfuis aux champs et ne reviennent que la nuit ». Nuit de veille encore le 18 avril, la femme du gouverneur l'accompagne dans sa ronde des postes de garde, distribuant du café aux défenseurs. L'arrivée des rebelles de l'ouest est annoncée et Laroque fait savoir que l'attaque est imminente. « Les ennemis sont proches, nous les attendons anxieusement » écrit Andriamanamihaja. Le 19, à 9h30, leur première colonne arrive du sud, sur la route. Ce sont les gens d'Ambohinihaonana conduits par Razanatsimba et Rodolphe. Ils sont repoussés sans difficulté. Mais d'autres bandes affluent, par le nord, l'ouest et l'est. A 11h30, un avion survole le poste... Les notes du gouverneur s'arrêtent là.

La suite, nous la connaissons par le récit qu'en fait *Tahiry*, et par le témoignage d'un des rares survivants des assiégés, Louis de Gonzague Rakotovao, instituteur de la mission catholique de Vohilava¹¹⁹, et celui du *mpanjaka* Mboangy en 2001. Après l'échec de la première attaque du matin, une seconde est montée, avec l'aide des gens de Morafeno, sans plus de succès, puis vers 16h30 une troisième, que raconte Randrianarivo. Sa troupe monte à l'assaut au cri de *rano, rano*¹²⁰, suivant la croyance que les balles ennemies deviendraient « eau », et avec le mot de reconnaissance *Zovy* ? *Vorona*, mais aux premiers coups de feu des gardes, la cohue des assaillants fuit en désordre, seuls quelques soldats décidés poursuivent l'attaque. C'est encore un échec. Selon Rakotovao, les défenseurs étaient tous indemnes et leur feu aurait fait une vingtaine de morts chez les *fahavalo*. Ce que contredit Randrianarivo qui assure « nous n'étions qu'à cent mètres des tireurs et pourtant aucune de leurs balles n'a réussi à nous toucher » ce qui suscite son interrogation « est-ce parce que les gardes indigènes étaient paralysés par la peur, ou bien est-ce notre cri de *rano rano* qui était efficace et que les balles se sont vraiment transformées en eau ? Est-ce le *fanafody* (potion magique) qu'on nous a fait boire qui était efficace ? ». Malgré cela, Randrianarivo et les siens se replient jusqu'à un village à 5 km de Vohilava. Le *mpanjaka* Mboangy nous confirme l'absence de pertes, due au fait que selon lui les assaillants étaient protégés par leurs *ody* « *vita* » (talismans). Mais ils se seraient repliés sur les conseils de leur *ombiasy*, « rebroussez chemin, la victoire n'est pas encore pour nous aujourd'hui. Je vais ce soir dormir avec eux [les gardes] et je vais les abrutir... au troisième chant du coq, vous monterez, car j'y serai ». Ce soir-là, Andriamanamihaja met sa menace à exécution. Une dizaine de membres du MDRM, dont Raharitsimba, sont fusillés et jetés dans une fosse commune dont on vous montre aujourd'hui l'emplacement sur une éminence en face de la résidence.

Le lendemain à l'aube, le sergent Rajaona qui commandait les gardes eut l'imprudence de vouloir faire une reconnaissance hors du périmètre défensif. Une pierre lancée par un frondeur Antandroy l'abattit, provoquant un flottement dans la défense. Les insurgés s'élancèrent et submergèrent en quelques minutes les gardes pris de panique, si rapidement que selon le *mpanjaka* Mboangy, il n'y aurait eu que cinq morts chez les assaillants, tous dans la colonne du nord formée essentiellement de Betsileo. Pour le *mpanjaka*, ils n'avaient pas bien observé les *fady* (interdits) qui accompagnaient les rites accordant l'invulnérabilité... Les Antemoro et les gens de Morafeno conduits par Joseph Ralaivao s'étaient particulièrement distingués dans l'assaut. Ce fut alors le massacre dont Randrianarivo, arrivé après la bataille, décrit le

¹¹⁹ ANOM, Aff.Pol. 3276 D3, Rapport de Louis de Gonzague Rakotovao, réfugié à Imito, au chef de district d'Ambositra, 17 mai 1947.

¹²⁰ « De l'eau, de l'eau », voilà ce que deviennent vos balles ! Inconcevable naïveté des Malgaches ? Après tout, un grand journal parisien en août 1914 avait bien prétendu que les balles allemandes traversaient les chairs sans faire de dégâts...

résultat avec une fascination horrifiée, évoquant des hommes « découpés au couteau, sagayés, le crâne fracassé, éventrés, aux cuisses coupées... certains ont même été coupés en morceaux, on ne les reconnaissait plus comme êtres humains... Des blessés, des prisonniers, il n'y en avait pas, tous étaient morts ». Le refus du tombeau aux vaincus s'exprima à Vohilava sous la forme d'une interdiction d'enterrer les morts, « ce sont donc les sangliers et les chiens qui s'en chargèrent » (*Tahiry*). En fait les cadavres mutilés furent enterrés au bout de quelques jours par les habitants du village.

Au total, le massacre de Vohilava aurait fait plus de 30 morts. Aux 14 gardes indigènes, il faut ajouter tous les fonctionnaires du poste, le gouverneur Andriamanamihaja en tête, son adjoint, le sous-gouverneur et chef de canton Ernest Ollier (métis), et les chefs de canton d'Ambohinihaonana et d'Ambodinonoka, réfugiés à Vohilava. Comme au même moment le chef de canton de Marofototra, Solofoson Philippe, fut également tué (il se serait suicidé au moment d'être pris), on notera que tous les cadres de l'administration subalterne du gouvernement ont péri alors. Il faut y ajouter les fonctionnaires des services techniques et sociaux : le receveur des PTT, l'instituteur officiel, le médecin de l'A.M.I. (Assistance médicale Indigène), Stanislas Ramarijaona, et les deux infirmiers du poste. Périrent également d'autres Malgaches comme le délégué cantonal et commerçant Rakoto Florent et l'évangéliste protestant Rakotonoely. Les deux seules victimes européennes étaient une pauvre veuve, M^{me} Heymann, employée comme maîtresse de couture par la mission catholique et, fait exceptionnel, sa fille âgée de huit ans. Tout cela était-il le résultat d'un coup de folie meurtrière des assaillants ? C'est ce que suggère Randrianarivo quand il affirme que même des prisonniers du gouverneur furent massacrés, ce qui semble avoir été le cas du planteur Radany, un beau-frère des Ratsimba. Le *mpanjaka* Mboangy, qui a une vision beaucoup plus proche de celle des villageois (il avait 30 ans à l'époque), avance diverses explications qui se ramènent à une seule, la haine de la présence et du pouvoir étrangers. Les insurgés, selon lui, tuèrent tous ceux qui étaient vêtus comme des *vazaha*, ce qui était le cas des fonctionnaires et des notables assassinés. Mais il fait état aussi de la rancœur des populations contre les gardes, étrangers au pays, dont 9 sur 14, selon Louis de Gonzague Rakotovao, venaient d'être affectés à Vohilava. Les insurgés leur avaient demandé « donnez-nous les armes pour nous défendre contre les colonisateurs à Mananjary », mais ils avaient essuyé un refus¹²¹, car « les gardes pensaient qu'ils faisaient partie des colonisateurs » (Mboangy). Suivant un autre témoignage, le docteur Ramarijaona s'était vu proposer par les chefs adverses de se rallier à eux pour soigner leurs blessés, mais il avait refusé. Enfin et surtout, Mboangy insiste sur l'exaspération provoquée par les exécutions de prisonniers, dont le propre frère de Razanatsimba, par le gouverneur, la veille de l'assaut. La violence n'a donc fait que répondre à la violence. Si les familles furent épargnées, leur sort ne fut pas enviable. Femmes et enfants de fonctionnaires et de gardes, dépouillés de leurs vêtements et à peine nourris, furent parqués sous bonne garde à Ambodivandrika (10 km à l'ouest de Vohilava). Quand elle fut libérée, ainsi que ses enfants, fin septembre 1947, lors de la reprise de Vohilava par les Français, la sage-femme, épouse de l'infirmier principal assassiné, était atteinte de troubles mentaux. La femme du gouverneur Andriamanamihaja, elle, était morte d'épuisement.

Le récit de ces meurtres, colporté à Mananjary par deux Comoriens qui avaient réussi à prendre la fuite et racontèrent que les défenseurs du poste « avaient été atrocement torturés avant d'être mis à mort »¹²², y aggrava encore l'hystérie de la

¹²¹ A Fort Carnot (Ikongo aujourd'hui), les gardes remirent leurs armes et eurent la vie sauve.

¹²² ANOM, Fonds du Contrôle, 768, Mission Dimpault, rapport n°14, Affaire de Mananjary.

société européenne. La vision d'horreur est reprise à son compte par le Gouverneur Général de Coppet dans son rapport du 10 mai quand il écrit qu'« il apparaît de plus en plus, bien que les détails m'en parviennent très lentement, que pas un assassinat n'ait été commis qu'il n'ait été entouré d'un raffinement de cruauté dépassant l'imagination »¹²³. Et pourtant il faut relativiser les faits. Car de l'avis du chef de district reprenant l'enquête à froid en 1950, il n'y eut qu'exceptionnellement des cas de tortures de la part des révoltés : « Le plus souvent, les assassinats ont été commis à coups d'*antsy* et de sagaie, et ce n'est qu'après qu'ils se sont acharnés sur leurs victimes, chaque rebelle frappant à son tour le corps. C'est ce qui résulte en général des dossiers de Justice »¹²⁴. Ce que l'administrateur aurait pu ajouter, c'est que les multiples coups de sagaie n'exprimaient pas un naturel cruel, mais un rite de partage de la responsabilité du meurtre visant à écarter la menace d'un *Tsiny* (châtiment par la providence divine) trop lourd à porter pour un meurtrier individuel.

C'est donc sur une base fantasmée que le Gouverneur Général répétait sur les insurgés un lot de stéréotypes qu'on aurait pu croire dépassés en 1947 : « Il est bien vrai que les Tanala, les Antemoro comptent ... parmi les races les plus arriérées du pays. Dans leur grosse majorité, elles sont encore sous l'influence des sorciers, des fétichistes. L'enseignement ni l'évangélisation ne les ont guère pénétrées et le respect de la vie humaine est chez elles un sentiment à peu près inconnu »¹²⁵. Un jugement qui fera sourire le spécialiste qui connaît le rôle des Antemoro et des Tanala dans la formation d'une culture politique malgache, depuis les Zafiraminia du XIV^{ème} siècle, et les lignages Zafirambo tanala, jusqu'aux *ombiasy* antemoro détenteurs des *Sorabe* (manuscripts arabico-malgaches), dont un groupe fut appelé par le roi de l'Imerina au début du XIX^{ème} siècle pour faire l'éducation du prince héritier, le futur Radama Ier. Mais suivant la logique coloniale, dans laquelle l'administration se voyait comme le vecteur du progrès et de la modernité, Antemoro et Tanala démontraient leur arriération par le fait même qu'ils se révoltaient, et leur révolte redonnait vigueur aux stéréotypes traditionnels. Fermé à l'idée que ces peuples pouvaient avoir une histoire, De Coppet, prisonnier de la vision fixiste qui est la véritable idéologie de l'apogée colonial, l'était également à leur évolution consécutive à un demi-siècle de colonisation et de « mission civilisatrice ». Or là encore les faits lui donnaient tort¹²⁶. Sur les 126 procès-verbaux d'interrogatoire du district pour lesquels nous avons le renseignement, on compte certes 77 illettrés, mais aussi 49 insurgés lettrés en Malgache au moins qui signent leurs déclarations. Et sur les 103 P.V. qui posent la question de la religion, on dénombre 53 chrétiens (31 catholiques, 22 protestants) et un musulman, le « sorcier » Antemoro Lamosina (P.V. 158) dont la principale activité était l'organisation de prières le vendredi, ce qui suggère une fonction d'aumônier militaire plutôt qu'une véritable pratique de sorcellerie. A moins de reprendre le point de vue insolent du GG Augagneur, qui avait fait rayer le délit de sorcellerie du code de l'indigénat de 1908 en arguant du fait que l'on autorisait bien les représentants de religions étrangères à se livrer à des pratiques analogues. Quant aux 49 autres insurgés ni chrétiens ni musulmans, ils étaient déclarés « sans religion », ce qui est quelque peu humoristique quand on sait combien les sociétés malgaches baignent dans le religieux. Mais la référence aux « instincts primitifs »¹²⁷ permettait de faire, au moins momentanément,

¹²³ ANOM, Aff.Pol. 3258, Rapport du GG au Ministre, 10 mai 1947.

¹²⁴ *Ibid.*

¹²⁵ ANOM, Aff.Pol. 3276 D3. Enquête sur les atrocités rebelles. Rapport du chef de district de Mananjary au chef de province de Fianarantsoa, 22 mars 1950.

¹²⁶ Cf première partie, *Tsingy* n°12, 2010, pp.10-36, plus particulièrement pp.20-22 et p.36.

¹²⁷ De Coppet, rapport cité, 10 mai 1947.

bon marché des raisons du ressentiment paysan que j'ai analysées dans les deux parties précédentes¹²⁸. Que l'évangélisation n'ait en rien freiné la révolte, bien au contraire même, avait certainement quelque chose à voir avec les modalités d'implantation et d'activité des missionnaires-colons, beaucoup plus colons que missionnaires, la région d'Ampasimazava-Vohilava étant l'une des plus travaillées par les catholiques dans les régions côtières. Et il faut rappeler que, en pays antemoro et betsimisaraka, la fonction de porte-parole du nationalisme malgache et de guides des insurgés assumée par de nombreux pasteurs protestants est un fait bien connu.

Il convient de souligner ici l'absence de toute dimension ethnique dans ce drame, contrairement à ce qui fut prétendu à l'époque. L'affaire pouvait même apparaître comme un règlement de comptes entre *andriana* Merina, les Ratsimba contre Andiamanamihaja. Ce dernier, par ses arrestations massives, avait fort imprudemment favorisé une mobilisation des insurgés ayant pour objectif de libérer les prisonniers de Vohilava. Dans chaque camp, on trouvait aussi bien des Merina que des côtiers. Les chefs politiques de la révolte certes, mais aussi la plupart des fonctionnaires massacrés venaient de l'Imerina. Tout ceci cadrerait mal avec la thèse officielle du « complot merina » visant à chasser les Français pour faire repasser les côtiers sous leur joug. Mais tout comme on passa sous silence le crime de guerre commis par le gouverneur à la veille de l'assaut, on occulta les réalités gênantes en lançant le mythe des « Héros de Vohilava » qui fut l'objet d'une surprenante utilisation politique.

Auparavant, je voudrais souligner les importantes conséquences de la prise de Vohilava. L'initiative de l'opération était due aux gens d'Ambohinihaonana : ce centre va ravir à Namorona la fonction de capitale régionale de l'insurrection. C'est de là que partent, au même moment, les émissaires qui vont faire entrer les Tanala du nord dans la révolte. Dans la nouvelle organisation que les insurgés vont mettre en place à partir de mai, Ambohinihaonana sera désigné comme le « poste n°1 » d'un territoire comptant 17 postes et allant de Nosy-Varika (poste n°13) au nord à Namorona (poste n°14) au sud, et jusqu'à la falaise orientale vers l'intérieur. Mais, seconde conséquence contradictoire avec la précédente, l'événement allait engendrer une autonomisation rapide des chefs de guerre, tous côtiers, par rapport aux chefs politiques du MDRM. Ceci parce que, point sur lequel insiste le *mpanjaka* Mboangy, ils détenaient maintenant un atout décisif, les fusils, l'attribut traditionnel du chef, source de prestige plus encore que de puissance. Les 14 mousquetons et les munitions pris aux gardes furent partagés entre les chefs militaires des trois colonnes qui avaient mené le dernier assaut. Tavy et Pelika, encore sous les ordres des Ratsimba à Vohilava, auraient reçu six armes, les autres seraient allées à Etienne, chef de la colonne d'Ambodinato, et aux chefs des troupes de Morafeno¹²⁹. A partir de là, déclare Rodolphe Ratsimba « les soldats ont déclaré vouloir se séparer du pouvoir civil... Depuis, les projets d'attaque n'étaient même plus portés à notre connaissance car, disaient-ils, c'est le secret de l'armée »¹³⁰. Contrairement à celle de Vohilava, l'attaque de Mananjary ne va pas être conduite par les chefs civils, mais par les nouveaux chefs de guerre, qui seront incapables de coordonner leurs efforts, ce qui sera une des causes majeures de l'échec.

Cependant, l'évolution vers une fragmentation de l'espace insurgé va être différée par la dernière grande conséquence de Vohilava. Mboangy l'évoque en ces termes : « Quand la lutte fut achevée, ceux que l'on considérait comme les Grands ont

¹²⁸ Voir *Tsingy* n°12 et n°13. *op. cit.*

¹²⁹ ARM, D 884/1, P.V. n° 62, 1er décembre 1948, renseignements sur le massacre des gardes de Vohilava, fournis par Rakoto Paul, président de Manakana, et Monja, lieutenant rebelle, détenus à Ifanadiana.

¹³⁰ ANOM, Aff. Pol.3263 D2, réclamation Ralantoaritsimba. Déclaration de Rodolphe Ratsimba, 4 octobre 1948.

dit : les armes sont maintenant entre nos mains. Nous allons descendre à Mananjary. C'est là que se trouvent nos vrais ennemis. Car ici, nous n'étions qu'entre nous autres, Malgaches ». Selon Mboangy, les gens de Vohilava, contrairement aux guerriers venus de la brousse, étaient conscients de cette dimension navrante de guerre civile de la révolte. Son collègue Tsarasoa, mpanjaka d'Ambodiara en 2001, appuie ce point de vue en imputant la responsabilité du massacre aux Antemoro de Namorona et en indiquant que la population de Vohilava, qui avait pris la fuite, n'y avait eu aucune part, point qui avait effectivement été établi dès septembre 1947¹³¹.

L'érection de Vohilava en mythe colonial ne se fit pas d'emblée. Dans son rapport du 2 mai de Coppet évoque le drame encore sobrement en informant le ministre que, attaqués par 400 rebelles environ, « le chef de poste, un gouverneur hova, et le détachement de la garde indigène (14 hommes) se sont héroïquement défendus pendant 36 heures et ont été finalement tous tués ». Dans son rapport suivant, il revient sur l'événement pour illustrer la thèse du complot hova qui a manipulé les primitifs côtiers. L'affaire, vue de France, va prendre une nouvelle dimension politique quand le 15 juillet 1947, le Ministre Moutet écrit au GG que « le récit de la fin héroïque des défenseurs de Vohilava m'a particulièrement ému. Le sacrifice du gouverneur Andriamanamihaja et de tous ses camarades de combat constitue en lui-même non seulement un acte d'une haute portée morale, mais encore une preuve de la profondeur et de la vitalité de l'amour que la France a su inspirer à tant d'enfants de la Grande Île »¹³². Andriamanamihaja est aussitôt proposé pour la légion d'honneur et le 1^{er} septembre il fait l'objet d'une citation à l'ordre de la nation signée par le Président du Conseil Ramadier, distinction qui sera accordée plus tard au Dr Ramarijaona et au délégué cantonal Rakoto Florent. Le 19 octobre, une cérémonie de soumission combinée avec un hommage aux morts d'avril est organisée à Vohilava, avec salut aux couleurs, prise d'armes et *Kabary* du chef de district. L'assistance à genoux observe une minute de silence, puis on procède à l'exhumation des restes du gouverneur (identifié par son trousseau de clefs), du Dr Ramarijaona et de l'instituteur Rajoelina. Le 16 novembre, à l'occasion du transfert de la dépouille du gouverneur et de sa femme vers Fianarantsoa, une chapelle ardente fut installée sur la terrasse de la résidence de Mananjary, et ce fut l'occasion pour le chef de district de constater une fois de plus que chez les Européens « les mauvaises tendances ne se redress[ai]ent pas ». Car si la population malgache défila en nombre devant le cercueil, les *vazaha* ne se dérangèrent pas. « Indifférence, veulerie, paresse ou simple attitude de principe, c'est plus qu'une muflerie, une faute qui peut être irréparable »¹³³. Les autorités, elles, firent ce qu'il fallait pour que la geste du gouverneur Andriamanamihaja donne matière, pour les Malgaches, à une grande leçon de patriotisme français. Le 8 janvier 1948, le nouveau ministre de la FOM, Coste-Floret suggérait d'organiser dans toutes les écoles des l'île « une petite causerie sur les conditions dans lesquelles Andriamanamihaja a trouvé héroïquement la mort pour la France »¹³⁴. La sollicitude du pouvoir s'étendit aux familles de ceux que l'on n'appelait plus que les « Héros de Vohilava »¹³⁵. La veuve du Dr Ramarijaona ayant raconté dans l'hebdomadaire protestant *Réforme*, la fin héroïque et les dernières paroles de son mari -« soyez assurés que vous ne serez pas orphelins et

¹³¹ ANOM, 17 PF/12, rapport du chef de district sur la reprise de Vohilava, 29 septembre 1947.

¹³² ANOM, Aff.Pol. 3264 D1.

¹³³ ANOM, 17 PF/16, le chef de district au chef de province, 23 novembre 1947. Rapportant les faits au Ministre, le GG commenta cette attitude comme « une inconvenance et une maladresse. Les Malgaches n'oublient pas ces choses-là ».

¹³⁴ ANOM, Aff.Pol. 3264 D1, TLO du ministre, 8janvier 1948.

¹³⁵ ANOM, Aff.Pol. 3276 D3. C'est avec ce qualificatif qu'ils apparaissent désormais sur les listes de victimes.

que la France veillera à vos besoins »-, le GG exposa ce qui avait été fait pour la prise en charge des neuf enfants du docteur et de leurs études¹³⁶, comme pour les enfants du sergent Rajaona, adoptés par la nation et boursiers de la colonie.

Les funérailles définitives du gouverneur Andriamanamihaja et de son épouse n'eurent lieu finalement qu'en février 1949, organisées comme une grande manifestation à la fois de clôture de la rébellion et de réconciliation franco-merina. Sur tout le trajet entre Fianarantsoa, lieu d'une inhumation provisoire, et Tananarive, le convoi funèbre s'arrêta dans les principales agglomérations pour donner lieu à des manifestations de loyalisme, comme à Ambositra¹³⁷. Les cercueils, enveloppés du drapeau tricolore, furent déposés dans la *tranompokonolona* du grand marché au centre de Tananarive transformée en chapelle ardente, dans laquelle la population défila pendant toute la journée du 25 février, 20 à 25 000 personnes suivant le Gouverneur Général. Le lendemain, le service religieux fut organisé au temple d'Ambositantely dans la Haute ville. C'était la paroisse d'Andriamanamihaja certes, mais surtout, depuis la fin du XIX^{ème} siècle, la citadelle du nationalisme malgache qu'incarnait son titulaire depuis 1908, le Pasteur Ravelojaona, qui accepta cependant de présider le culte. Le GG de Chevigné voyait là « le premier symptôme d'un changement d'orientation dans les milieux considérés depuis la dissolution du MDRM comme les dépositaires du nationalisme malgache. Le fait est là : devant les autorités françaises et les représentants de l'élite merina, le chef incontestable ou au moins l'inspirateur des tendances nationalistes actuelles de Madagascar a fait l'éloge d'un gouverneur indigène mort pour la France »¹³⁸. Sur cette base, de Chevigné, défendant sa politique, s'en prenait vivement à ceux qui « écrivent à Paris que *le climat moral à Tananarive est odieux* [et qui] trompent sciemment leurs lecteurs »¹³⁹. Enfin Andriamanamihaja servit une dernière fois la mise en scène du pouvoir à l'occasion de son inhumation définitive dans le tombeau familial à Mantasoa, à l'est de Tananarive. Là, le chef de province, l'administrateur Levallois, délivra un morceau d'éloquence hagiographique coloniale qui mérite d'être largement cité. Après l'exorde lyrique,

« Ce sera l'éternel honneur de Madagascar qu'il se soit trouvé quelques-uns de ses fils pour avoir dit non à cette criminelle insurrection où ce pays a failli perdre son âme... Cette marée de ténèbres qui a déferlé sur le pays en 1947 a fait briller au firmament spirituel de Madagascar quelques étoiles qui ne s'éteindront pas... »

vint l'évocation épique qui en prenait à son aise avec l'histoire :

« Pendant des jours et des nuits, les assauts sont repoussés, mais chaque fois, grossis d'incessants renforts, ils déferlent de nouveau, poussés par un flot de plus en plus furieux. Le 20 avril, les flots envahissent le poste qui n'a pu être secouru. Les uns après les autres les défenseurs tombent au pied de leur chef. Aucun espoir ne reste de sauver le poste. Andriamanamihaja, qui n'est pas un soldat, qui, ayant fait des miracles de courage aurait pu légitimement rompre le combat, ne recule pas d'un pas. Il sait qu'il périra, il attend la mort et la reçoit, ou plutôt il donne sa vie en toute conscience, en toute connaissance ».

D'où, effet d'une rhétorique implacable, la question posée à l'auditoire :

« Messieurs, je vous le demande, Andriamanamihaja aurait-il donné sa vie comme il l'a fait s'il n'avait pas cru que l'avenir de son pays était indissolublement lié à celui de la France ? »

¹³⁶ ANOM, Aff.Pol. 3264 D1. Le GG au Ministre, 6 décembre 1948.

¹³⁷ Cf photo ci-dessous : Février 1949, Manifestation de loyalisme à Ambositra. Source : ANOM, 2 PF/11.

¹³⁸ ANOM, Aff.Pol. 3264 D1, Le GG au Ministre, 5 mars 1949. Le pasteur Ravelojaona était la grande figure du PDM (Parti démocratique de Madagascar, rival et successeur du MDRM).

¹³⁹ Attaque contre l'ancien Secrétaire Général de Madagascar Robert Boudry, limogé en octobre 1946, pour son article « J'ai témoigné au procès de Madagascar », dans *Esprit*, janvier 1949.



**Passage à Ambositra du convoi funèbre du Gouverneur Andriamanamihaja
(Source : ANOM, 2 PF/11)**

Non, évidemment. Et dans une nouvelle envolée lyrique digne du meilleur Albert Sarraut, Levallois révélait la cause de cet attachement : C'était la civilisation française, que la France généreuse acceptait de partager. La conclusion, pour être de l'ordre du non-dit, n'en était pas moins claire. Les Merina devaient accepter d'être ce qu'ils avaient en fait toujours été, les collaborateurs zélés des Français dans le combat de la civilisation contre la barbarie, en l'occurrence côtière. La fameuse politique des races pouvait ainsi connaître de subtiles inflexions, dans le cadre d'une relation franco-merina dominée par un syndrome amour-haine persistant : Dans un article non signé, Levallois reprenait au même moment la thèse d'une insurrection due à la rancœur des féodaux merina contre la liberté et l'égalité apportées par les Français aux Côtiers¹⁴⁰.

A Vohilava, la catharsis par la commémoration fut menée avec persévérance après 1949. Le 24 avril 1949, à l'occasion d'une nouvelle cérémonie aux morts, il est décidé que le premier dimanche suivant chaque 20 avril serait journée du souvenir et qu'une stèle commémorative serait érigée par souscription publique. En 1950, le nouveau Gouverneur Général Bargues vint en personne l'inaugurer, et après quelques flots supplémentaires de lyrisme colonial conclut son *kabary* à la population de la façon qu'on pouvait attendre : « Vous qui fûtes les acteurs ou les témoins de ce drame tragique qui finit en sublime épopée, sachez en tirer la leçon ».

III) TRAGÉDIE Á MANANJARY

L'entrée dans l'insurrection

Dans le gouvernement de Mananjary (cantons de Mananjary, Marokarima, Morafeno, Marosangy et Marofototra), le ralliement à la révolte va prendre un caractère encore différent des cas précédents. Ici, pas d'autorité centrale comme à Namorona, ni de collectif de militants merina comme à Ambohiniaonana pour lancer le mot d'ordre

¹⁴⁰ « L'insurrection malgache », *Bulletin des missions de l'abbaye de Saint-André-lez- Bruges*, 1950.

de soulèvement. La répression a précédé l'insurrection et l'a stimulée, contrairement aux affirmations du pouvoir : Les arrestations préventives massives menées non seulement en ville, mais aussi dans les chefs-lieux de canton décapitent le MDRM. Ce sont donc des chefs locaux que rien n'avait signalé précédemment à l'attention du pouvoir qui vont prendre la tête du mouvement, soit à la suite d'un mot d'ordre venu du sud, soit spontanément pour réagir contre la rafle des militants MDRM. La mobilisation des forces disponibles pour un assaut sur Mananjary visant à libérer les prisonniers politiques considérés comme des *rayamandreny* va permettre à deux hommes, Joseph Ralaivao et Razafy, d'émerger l'un comme chef politique¹⁴¹, l'autre comme chef de guerre régional. Le premier était un Betsileo venu de la région de Fandriana, établi comme planteur près de Morafeno. S'il réussit à s'imposer comme « Président général » dans le gouvernement, il ne put cependant jamais créer une organisation qui aurait intégré les chefs de guerre locaux. Malgré ses trois procès qui lui valurent le record de trois condamnations à mort, il reste mal connu car, on l'a vu, les archives de la cour criminelle de Mananjary sont restées introuvables à ce jour. Sur Razafy, on en sait encore moins. Nommé général par Ralaivao, paraît-il pour avoir coulé le bac de la Maha, promu commandant en chef de l'armée malgache devant Mananjary, il devait être assassiné dès le 22 juillet 1947 à l'instigation de Ralaivao et remplacé par Tavy. D'où les réponses que les insurgés arrêtés font sur les origines de leur révolte. Un seul se réfère à « l'appel de Ravoahangy »¹⁴². Les originaires des villages au sud de la Mananjary font surtout état de l'action de Beloha et de ses lieutenants. Tel Begisy, Antambahoaka de 52 ans, d'Ambalaromba, recruté comme ravitailleur du camp de Vohitserana commandé par Tsirivelo (P.V. 102), ou Mananasy, Tanala de 38 ans, ancien du SMOTIG en 1930-32, enrôlé au camp de Beloha à Ambodimanga (P.V. 143). Les insurgés des villages au nord du fleuve, eux, citent Ralaivao et Razafy : « Ce sont le général Razafy et le président général Ralaivao qui m'ont recruté afin de faire la guerre aux Français » (P.V. 170, Dongy, Betsimisarakana, 36 ans, autre ancien du SMOTIG). Mais le plus souvent ce sont les lieutenants de ces chefs qui rassemblent les hommes. Iboba (P.V. 106), Tanala de 35 ans, ouvrier agricole au service des Pères à Ambaladara, ne cite que son chef direct, Tsaramanana, inconnu par ailleurs, sous les ordres duquel il a pillé et incendié la concession de ses employeurs. De nombreux exemples du même genre montrent que les paysans se sont révoltés et ont combattu sur place, sans beaucoup s'écarter de leur village. Les témoignages sont précis et concordants sur les conditions de déclenchement du soulèvement. Ce sont les mêmes qu'à Ambohiniaonana : « Le commandant Rakotomanga nous a dit : je viens de Bevariana où j'ai eu une entrevue avec les généraux Ralaivao et Razafy. L'ordre est donné de déclarer la guerre aux Français et aux Padesm. Ceux qui refuseraient d'y participer seront décapités sans jugement » (P.V. 111, Laivita, Tanala, 35 ans). Plus précis, le témoignage de J-B Rakotondravola, 31 ans, Betsileo employé de la Compagnie Lyonnaise à Ambalakondro : le 14 avril, il apprend que la rébellion allait éclater dans le district, « Rakotomanga, premier instigateur de la révolte, a réuni le fokonolona d'Andranomavo et tous les chefs du parti MDRM... [il] a donné l'ordre que, dès aujourd'hui, il fallait tuer tous les Français

¹⁴¹ ARM, D 881/1, Documents saisis sur les insurgés. Lettre de Joseph Ralaivao, du 14 mai 1947 « à mes frères de ma patrie d'origine » [Fandriana] : « En raison de l'arrestation de tous les *rayamandreny* du MDRM à Mananjary, je me suis dévoué pour notre patrie, Madagascar, terre sacrée... »

¹⁴² ARM, D 880, P.V. n° 193, Hida, Antemoro de 60 ans. Pour les cinq cantons du gouvernement, 64 P.V. d'interrogatoire ont été trouvés aux ARM, sous les cotes D 880 et D884/1, Mananjary. Ils se répartissent très inégalement suivant les cantons : 24 pour Mananjary, 19 pour Marosangy, 17 pour Marokarima, 3 pour Morafeno et un seul pour Marofototra.

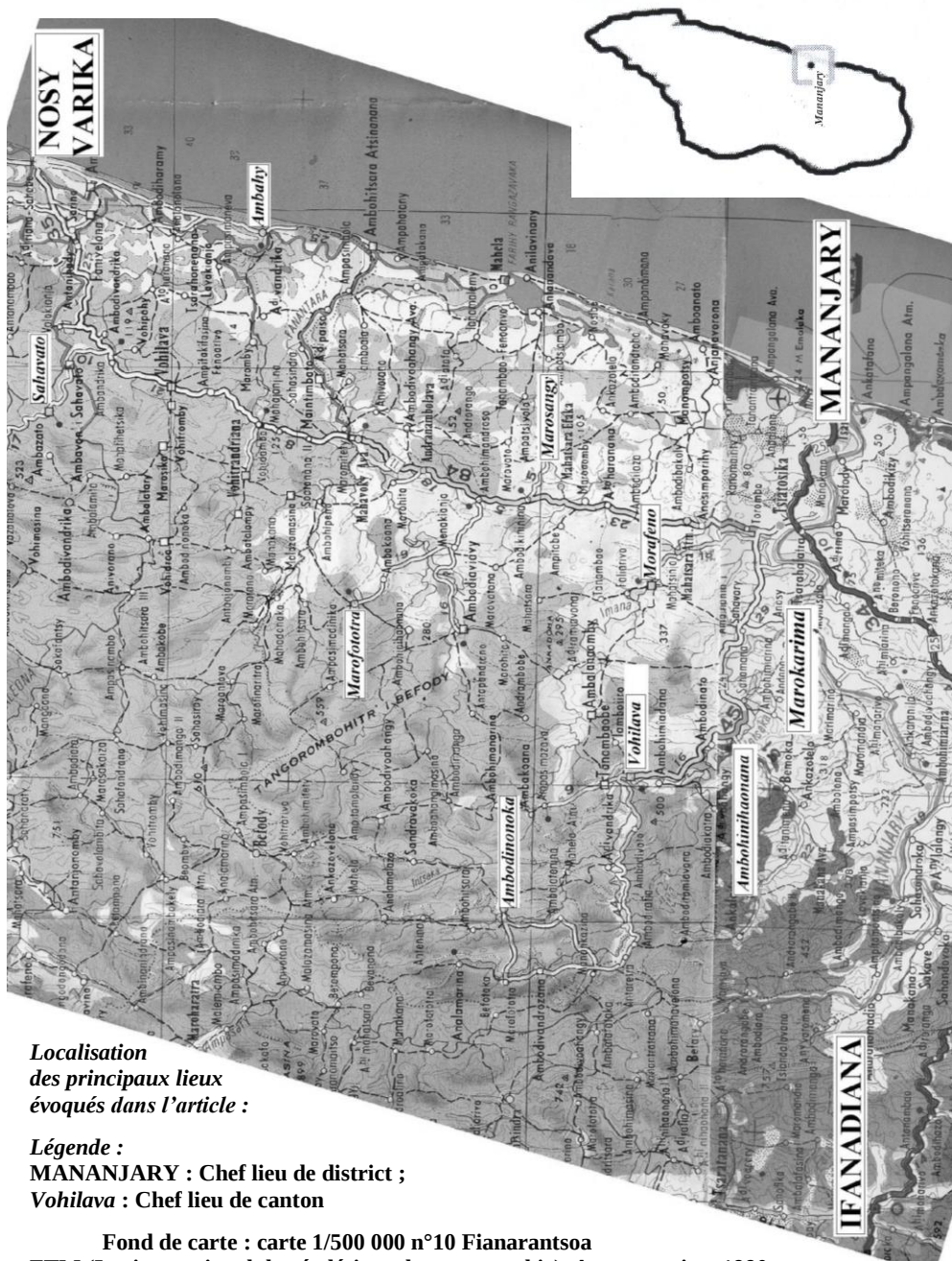
et pro-Français. Ce même jour, les chefs rebelles ont rassemblé les soldats et ont commencé à piller et à incendier les concessions des Européens et Padesm ». Rakotondravola est alors nommé « lieutenant-secrétaire » car « j'étais lettré, j'ai fait de la propagande pour le MDRM et j'ai incité les hommes valides à rallier les camps rebelles » (P.V. 167). Andranomavo apparaît bien comme un village-foyer de l'insurrection dans le canton de Marokarima, ce qui n'a rien de surprenant¹⁴³. Un camp de *miaramila* s'y installe, sous le commandement du commandant Rakotomanga et du capitaine Sampy, originaire du lieu, auquel déclarent avoir appartenu, outre Rakotondravola, le Tanala Laivita, 45 ans, (P.V. 111), l'Antambahoaka Indefona, 55 ans, (P.V. 113), le Betsileo Lehova, 35 ans, chef de quartier, (P.V. 117), le *mpanjaka* antemoro Marijaona, 60 ans (P.V. 144)... Remarquons des conditions qui sans doute ont favorisé l'adhésion au message nationaliste et à la révolte : l'extrême diversité ethnique, favorable à une prise de conscience nationale, de ce recrutement local, et le fait que là aussi il a porté sur des hommes dans la force de l'âge qui ont eu le temps de se faire une opinion sur le régime colonial. Sur les 21 insurgés des cantons de Marokarima et Morafeno dont nous avons l'âge, deux seulement ont moins de 30 ans en 1947 (P.V. 112 et 236, gens nés vers 1923) ; même situation dans le canton de Marosangy, avec trois insurgés de moins de 30 ans sur 19 P.V., dont un Antemoro de 22 ans, *ampanompo* (adulte jeune, serviteur des guerriers), cuisinier au camp.

Un autre point se dégage, il y a bien eu une dynamique proprement côtière de l'insurrection. Pour les trois cantons précités, un seul chef merina apparaît, Raphaël Rabesoa, président du MDRM d'Ambodidara, auquel six insurgés se réfèrent, comme Botosoa, Tanala de 25 ans : « Le président Rabesoa m'a fourni une sagaie et un *antsy* dans le but de déclarer la guerre aux Français » (P.V. 112)¹⁴⁴. Mais le camp d'Ambodidara est sous les ordres du *mpanjaka* local, Sola. Dans la plupart des cas, des chefs régionaux aux villages, on relève des chaînes de commandement entièrement côtières, d'ethnies variées, comme dans le cas de Beloha à Tsirivelo (Antemoro), de celui-ci à Begisy (Antambahoaka), lui-même président à Ambalaromba d'un bureau de 12 côtiers. Velontsara Joseph, Tanala de Sahavary, ancien militaire en France (1939-1941), est nommé par Razafy capitaine du camp d'Ambinany-Sahavary sur la demande des présidents tanala Lambo, d'Ambohimanarivo, et Marombo, d'Ambaladara (P.V. 147). En fait la menace de mort qui accompagnait l'ordre de mobilisation était à comparer aux sanctions contre les déserteurs en Europe à l'époque et elle est restée théorique car tous les insurgés interrogés avouent s'être exécutés sans rechigner. Lekisandy, Tanala de 37 ans, ex-soldat au 1^{er} RMM à Tananarive (1935-1938), lieutenant rebelle, explique « J'étais partisan de gagner notre indépendance, et dès le premier jour de la rébellion je me suis montré très actif et bon militaire, c'est pourquoi j'ai été nommé à ce grade » (P.V. 149). Contrairement à la plupart, il a beaucoup bougé et disposé d'une certaine autonomie. Quand il a pillé la concession Tourris, il a gardé le butin et l'a partagé avec ses compagnons. Il a participé à l'attaque de Vohilava, révélant qu'il a tué le postier, « pour le tuer je lui ai percé la poitrine de coups de sagaie », il sera, à l'attaque de Mananjary le 8 mai, parmi les incendiaires de la caserne de la garde indigène et de l'école régionale. Différent, mais aussi exemplaire, est le cas d'André dit Iaban'i katiso, d'Andovosira, quartier de Mananjary. Emmené par les insurgés après l'attaque du 8 mai, il comparait devant Razafy : « Allez-vous vous rallier à notre mouvement ? ». Réponse : « Craignant la mort, j'ai accepté ». Mais il ajoute aussitôt « je reconnais avoir participé de bon cœur à la rébellion et j'ai tout fait

¹⁴³ Sur Andranomavo, voir Ière partie, *Tsingy* n° 12, 2010, p. 34.

¹⁴⁴ ARM, D 880 : P.V. 105 (Lahy), P.V. 144 (Marijaona), P.V. 149 (Lekisandy), P.V. 193 (Hida), P.V. 220 (Lezo)

pour sa réussite afin d’avoir notre indépendance » (P.V. 214). Cette contrainte acceptée paraît de fait avoir été l’attitude la plus répandue¹⁴⁵.



**Localisation
des principaux lieux
évoqués dans l’article :**

Légende :
MANANJARY : Chef lieu de district ;
Vohilava : Chef lieu de canton

**Fond de carte : carte 1/500 000 n°10 Fianarantsoa
FTM (Institut national de géodésie et de cartographie), Antananarivo, 1990.**

¹⁴⁵ Cas analogue : Manantsara (P.V. 107), ex-militaire à Tananarive (1920-1923), lettré, catholique, n’était pas au MDRM avant la prise de Morafeno par les insurgés le 15 avril. Il comparait devant Ralaivao et sauve sa vie en payant un bœuf et en s’engageant. Il deviendra conseiller au BMTT d’Antanimazana.

La plupart des insurgés n'ont pas un palmarès aussi chargé que Lekisandy, et se contentent, dans la seconde quinzaine d'avril, de saboter les routes, les ponts et le télégraphe, de piller et incendier les concessions voisines, et de participer aux quelques meurtres locaux, en nombre finalement limité. Sur le Fanantara, le camp de travail pénal de Mahavoky, désigné comme « les rizières du *fanjakana* » est pillé en priorité (P.V. 196, Velontsara, Betsimisarakana, 50 ans). L'autre Velontsara déjà cité (P.V. 147) énumère cinq pillages et incendies de concessions européennes proches de son village de Sahavary, dont le butin est remis aux présidents MDRM. Leharo (P.V. 141) et Marijaona (P.V. 144) rapportent le meurtre des deux seuls Européens tués, sur l'ordre de Razafy, dans les cantons de Marokarima et Morafeno, les Réunionnais Rosa Payet et son fils Onésime, qui avaient refusé de se replier sur Mananjary ; et aussi celui de deux Malgaches pro-Français, le planteur PADESM Rasalama et le délégué cantonal de Marokarima Philippe Rabia, tué le 16 avril. Au total, il n'y aura dans ce canton que six Malgaches victimes des insurgés, celui de Morafeno étant plus éprouvé avec une vingtaine de morts¹⁴⁶. La révolte y débute le 16 avril par l'assassinat du chef de canton Manantsara Michel, de l'adjutant en retraite et surveillant de chantier routier (c'est-à-dire, jusqu'en 1946, du travail des prestataires) Botopelaka (leurs têtes seront exposées à Antenimazana, QG de Ralaivao), de l'instituteur officiel Rakotobe, et de deux pro-Français notoires, l'instituteur retraité Jean Marcel et le planteur Botomana.

Proche de Mananjary, un autre foyer de révolte devait se révéler particulièrement tenace, celui du canton de Marosangy entre les vallées de l'Iefaka et du Fanantara. Ici aussi, les Merina ne jouent aucun rôle. Mais les chefs du mouvement ne sont pas non plus des paysans qui émergent par l'effet d'un spontanéisme révolutionnaire. Originaires ou non de la région, ils sont passés par la ville et le militantisme au MDRM. Le plus important, qui allait donner du fil à retordre aux Français était un Antesaka de 45 ans, Ngasay. Venu de Farafangana, il avait été postier à Mananjary. Mais, révoqué et condamné pour vol en 1938, il aurait alors, selon Bernard, « trouvé sa voie dans la médecine illégale et la sorcellerie »¹⁴⁷. Il est le seul chef que cite dans ses souvenirs André Garrioux, un engagé français du 1/9^e RTA, le bataillon algérien qui arrive fin juillet 1947. « Anga Chaye », écrit-il, « avait la réputation d'être le plus cruel de tout notre secteur »¹⁴⁸. On en saurait plus sur lui si l'on retrouvait les dossiers de ses deux procès devant la cour de Mananjary¹⁴⁹. Ngasay est cité comme leur chef par 11 des 19 insurgés du canton de Marosangy dont nous avons l'interrogatoire, et par 6 des 24 du canton de Mananjary. « C'est le général Ngasay qui a déclenché la révolte dans notre région » explique Tsiazay, Antemoro de 52 ans, « au début du mois d'avril 1947, il a réuni les membres du parti MDRM et nous a dit : nous allons déclarer la guerre aux Français et aux Padesm pour gagner notre liberté et l'indépendance du peuple malgache. Je vous donne l'ordre de rallier dès aujourd'hui les camps militaires, celui qui refuse sera décapité ». Et Tsiazay d'ajouter : comme bien d'autres « j'étais partisan de gagner notre indépendance, c'est pourquoi j'ai rallié le camp militaire ... »¹⁵⁰. Les camps de Ngasay étaient à Amboanato, sur la côte (11 insurgés sur les 19 de Marosangy y ont séjourné) et à Ambalakondro dans la vallée de l'Iefaka. S'y sont ajoutés, lors de l'encerclement de Mananjary, les camps de Betampona et d'Anjanavorona. Pour les remplir, Ngasay ne semble pas avoir eu à

¹⁴⁶ ANOM, 17 PF/15, liste des victimes 1947-1950.

¹⁴⁷ ANOM, *Ibid.* Le chef de district au chef de province, 23 novembre 1947.

¹⁴⁸ A. GARRIOUX, *Un Poyaudin sous les tropiques*, ed. par l'auteur, 1999, p. 113. Nombreuses photos.

¹⁴⁹ ANOM, Aff.Pol 3273, Mananjary. Arrêts du 6 août 1951 (condamnation à mort) et du 14 janvier 1953.

¹⁵⁰ ARM, D 880, P.V. n° 179. Même déclaration de Dady « J'étais membre du MDRM et le général Ngasay m'a donné l'ordre de rallier les camps militaires rebelles » (P.V. n° 178).

exercer beaucoup la cruauté qui lui est prêtée par la rumeur publique car ses hommes étaient volontaires, à l'image du Tanala Tafondro qui, trop vieux pour se battre, lui remit ses quatre fils pour aller à l'attaque de Mananjary (P.V. 209).

Dans son entreprise de mise en mouvement de la population, Ngasay n'est pas seul. Son principal lieutenant, cité aussi souvent que lui, est un ancien militaire, Betsimisarakana de 35 ans, Manirimanana. Viennent en renfort les instituteurs du canton, Igahy (le renseignement militaire parlera de la « bande n° 51 Igahy-Ngasay ») et Jean Lahikoto, pour lequel nous avons sa trajectoire complète. Betsimisarakana né vers 1914 à Marofototra, il obtient son C.E.S.D. à Fianarantsoa en 1931, puis fait l'école Le Myre de Vilers en 1931-1934. Instituteur dans les districts d'Ambatondrazaka et de Mahanoro, il est mobilisé en 1939-1942, et prend part aux combats de Diego-Suarez en 1942. Libéré de l'armée, il est affecté à Marosangy en décembre 1943, où il se trouve toujours, marié et père de famille, en 1947. Devenu commandant dans l'insurrection, il sera tué en conduisant l'attaque du poste des Algériens à Ambodisaina (aujourd'hui Ambodiaviavy) le 23 novembre 1947.

Ngasay dispose d'un réseau de fidèles qui vont faire le travail au niveau de chaque village important. Le Betsimisarakana Boalika raconte comment chez lui, à Mahela, c'est un chef de clan, Pekavato, qui a déclenché la révolte, « il nous a réunis et nous a dit : j'ai reçu l'ordre du général Ngasay et du commandant Manirimanana de vous rassembler et de vous armer de sagaies et d'*antsy*. Dès aujourd'hui, nous allons organiser des camps militaires et déclarer la guerre aux Français... membre du MDRM et partisan de la révolte, le jour même j'ai rallié le camp d'Amboanato »¹⁵¹. Un peu plus au nord, à Ambohitsara, le prédicateur de la révolte est un ancien militaire, Fanaba, un Antambahoaka de 46 ans, lettré en Malgache et en Français, qui avait adhéré au MDRM dès août 1946 à Mananjary, et que Mongomory avait chargé de faire de la propagande dans sa région¹⁵². De ces débuts de l'insurrection, Soja Gabriel, un commerçant qui a eu beaucoup de mal à en sortir vivant, nous a laissé un récit vivant et détaillé, corroboré par celui d'un autre notable, le commerçant-plantier merina Philippe Raveloson¹⁵³. Le 19 avril 1947 (mais le 25 selon Raveloson), Fanaba serait venu les haranguer : « Partout du nord au sud, tout le monde a la carte du parti MDRM » car « les Américains et les *Barabory*¹⁵⁴ viendront bientôt couper les têtes de ceux qui ne seraient pas du parti ». Un bureau du parti est créé, présidé par un jeune instruit, Sera Lucien, fils du *mpanjaka* Liba. Mais à Ambohitsara « presque tout le monde restait indécis et perplexe ». Le *mpanjaka* Ralambo et les notables sont contre l'insurrection et n'adhèrent pas au parti. La première décision du bureau est donc d'en mettre dix à l'amende, dont Soja et Raveloson : quatre bœufs chacun pour sauver leur vie ! Problème : ils n'ont pas de bœufs. La situation s'aggrave pour eux quand arrivent des rescapés du massacre de la prison de Mananjary, Tofason, président MDRM d'Ambahy, et Ranaly. Finalement, les dix aboutissent devant le sorcier, qui fait office aussi de juge, de Ngasay au camp d'Anjanavorona, Lamosina¹⁵⁵, qui les condamne à une amende. Soja échappe à la mort en payant 2 500 francs et deux sacs de riz blanc. Ngasay les libère avec un papier qui les nomme gardiens du village d'Ambohitsara. Le

¹⁵¹ ARM, D 884/1, P.V. n° 175. Déclaration analogue de Kota (P.V. n°177).

¹⁵² ARM, D 873, Nosy-Varika, P.V. n° 105, Fanaba Emile.

¹⁵³ ANOM, 17 PF/13, Mémoire de Soja Gabriel sur la rébellion à Ambohitsara.

Mémoire de la rébellion, par Philippe Raveloson, 9 janvier 1948.

¹⁵⁴ Le mythe de ces guerriers mystérieux, tantôt libérateurs, tantôt menace terrifiante, circule dans toute la région de Mananjary à l'époque.

¹⁵⁵ ARM, D 884/1, P.V. n° 158, Lamosina.

rachat d'une vie par une amende en bœufs ou en argent a bien été d'un usage courant dans toute la région au nord de la Mananjary¹⁵⁶, et a limité le nombre des meurtres. Mais il a contribué à transformer les chefs locaux en pillards prêts à se disputer pour le partage des profits. Ainsi, le colon Colombel a de la chance, il est relâché par Fanaba moyennant finances. Quant à Ngasay, il fut condamné à mort sur la base d'un seul meurtre qu'il avait ordonné, celui du commerçant métis Gaty (Agathe dans certains rapports), de Mahela. Le seul assassinat d'un Européen commis dans le canton de Marosangy, celui du colon suisse Jost, fut l'œuvre d'un rival du Fanantara, Samuel.

De ce côté, la révolte qui débute le 18-19 avril va trouver dans toute la région entre Fanantara et Sakaleona une véritable pépinière de chefs de guerre. Nous sommes maintenant dans le district de Nosy-Varika face à un foyer insurrectionnel qui va de proche en proche s'étendre jusqu'au Mangoro. Il n'est donc pas possible de l'étudier ici. Je mentionnerai seulement le rôle de Samuel (Samoelina), un tailleur, Betsimisaraka m'a t-on assuré bien que cette profession soit tenue ordinairement par des Merina, établi à Mahavoky, au passage du Fanantara. Après avoir reçu des instructions de Joseph Ralaivao¹⁵⁷, Samuel, déjà furieux de l'arrestation de sa mère, militante MDRM, par le chef de canton d'Ambodiriana-Fanantara, fait tuer ce dernier, qui est coupé en morceaux jetés dans la rivière. Puis il ordonne le massacre des colons de la vallée. Il réussira à échapper jusqu'au bout aux Français et reste donc très mal connu. Ambodiriana-Fanantara ayant été complètement rasé par les révoltés, le chef-lieu du canton devait être transféré après l'insurrection à Vohitrandriana.

L'autre chef qui s'impose alors entre le Fanantara et Nosy-Varika, Auguste Zeka, illustre le rayonnement de Mananjary. Commerçant betsimisaraka originaire de la région de Marolambo, mais établi à Vohilava du Fanantara, il adhère au MDRM lors d'un déplacement à Mananjary en octobre 1946. Mongomory le nomme *miaramila* « car d'après les instructions de Mongomory, les adhérents devenaient obligatoirement soldats rebelles pour sauver la patrie »¹⁵⁸. Il crée les sections MDRM d'Ambavan'i Sahavato, Ambodiriana-Fanantara et Ambahy, et fait la propagande du parti sur le thème de l'union de tous les Malgaches pour l'indépendance suivant la volonté des trois députés. A la mi-avril 1947, il se rend à Morafeno pour consulter Randrianary, président du MDRM local, mais ce dernier est déjà arrêté. De retour à Vohilava, dont il devait faire le quartier-général d'une vaste région insurgée allant jusqu'au Mangoro, il convoque les responsables MDRM de sa région et lance l'ordre de révolte. Entre le 20 et le 22 avril, tous les villages entre Fanantara et Sakaleona se soulèvent et se lancent à l'attaque des concessions jusqu'aux abords de Nosy-Varika. Le 23, Zeka envoie une troupe s'emparer du poste d'Ampasinambo, dont les gardes livrent leurs armes sans résister, et où André Ratava prend le commandement local. Mais dans les régions reculées de la brousse peu touchées par l'effervescence nationaliste, c'est par la peur que le MDRM impose la mobilisation générale et la levée de contingents pour aller à la bataille à Mananjary. Ainsi, dans le lointain canton forestier de Befody, où une population fruste ne perçoit le monde extérieur qu'à travers des rumeurs alarmantes, le parti recourt à un véritable discours de terreur : « Tout homme, tout contribuable valide est convoqué pour se rendre obligatoirement à la bataille.. Tout village qui n'aura pas fourni son contingent, ses habitants auront la tête tranchée. Faites bien attention, car l'exécution du présent ordre touche la vie »¹⁵⁹. On ne pouvait évidemment attendre

¹⁵⁶ ARM, D 884/1, P.V. n° 106 Boba : Rabony, commandeur des Pères à Ambaladara condamné à payer un bœuf.

¹⁵⁷ ARM, D 873, Nosy-Varika, P.V. n° 56, J-B Idéal, 6 septembre 1948. P.V. n° 106, Lemitsara Venance.

¹⁵⁸ ANOM, 18 PF/4, déposition très détaillée et précise de Zeka, 7 janvier 1949.

¹⁵⁹ ANOM, 17 PF/14, « Appel des hommes du canton de Befody », 2 mai 1947 (traduction) .

beaucoup de combativité de troupes recrutées dans de pareilles conditions.

Hystérie coloniale et crimes de guerre à Mananjary

A Mananjary, le 30 mars, apprenant les troubles graves de Moramanga et Manakara, Bernard est persuadé, bien à tort, que s'il ne s'est rien passé chez lui, c'est parce que les chefs MDRM ont hésité « devant la faible résolution de leurs troupes et la surveillance sur eux des Padesm en alerte »¹⁶⁰. En conséquence il convient de gagner de vitesse le mouvement de révolte « en le privant de ses chefs par des arrestations préventives, en l'absence de preuves formelles de la participation des détenus à la rébellion ». Les instructions de Tananarive en ce sens arrivent le 2 avril avec la proclamation de l'état de siège, mais dès le 1^{er}, Crevasse est réincarcéré. Avant même que les mandats de perquisition et d'amener soient préparés, une vague d'arrestations du 2 au 5 jette en prison 101 détenus politiques, classés en deux groupes suivant la liste ci-dessous¹⁶¹. Comme les familles des disparus n'ont pu obtenir de renseignements par la suite, je crois nécessaire de donner un état nominatif de ces arrestations. Peut-être des lecteurs malgaches pourront-ils à leur tour donner des précisions sur ces victimes jamais reconnues. Cette liste fait ressortir un point que j'ai déjà évoqué, l'importance de la parenté dans le militantisme¹⁶². A côté du vieil opposant Lainjary, on relève celui de ses deux fils, Daniel, qui rentre juste d'une condamnation aux travaux forcés, et Ravelonarivo. Daniel Zatovo, lui, est le père des deux sœurs militantes Marguerite Razanajatovo et Cécile Rasoazanany, celle-ci étant l'épouse de Charles Randrianarisoa, élu MDRM de Mananjary à l'assemblée provinciale, qui échappe à la prison de Mananjary, donc à la mort, grâce à une providentielle convocation à Fianarantsoa le 30 mars¹⁶³. L'agent d'affaires Bernard Rakotoarisoa est le mari de Victoire Rafaraso, une cousine des Ratsimba de Vohilava, qui reprendra le flambeau du militantisme après 1948. Il y aurait sans doute bien d'autres connections à découvrir. A côté de la parenté, la liste démontre le rôle de premier plan des femmes dont trois sont classées « extrêmement dangereuses », dont Razanamananana, la femme de Rabetsimba, trésorière du MDRM de Vohilava. Mais je n'ai pu trouver la liste particulière des 25 prisonniers du magasin de la douane dans lequel se trouvaient la plupart des femmes, parmi lesquelles il est difficile de distinguer les militantes de celles arrêtées simplement comme épouses de cadres du MDRM. Enfin, les 15 prisonniers ramenés de Vohilava par Bernard le 9 avril ne figurent pas sur cette liste établie le 7 mai, car ils avaient déjà été fusillés le 22 avril. La répartition géographique des arrestations est par ailleurs très inégale. Le sud du district est très peu touché car il a échappé très vite au pouvoir. Aucune arrestation n'a pu toucher les cantons de Namorona, Sandrohy, Anosimparihy, et ailleurs, à Antsenavolo et Kianjavato, les chefs MDRM, prévenus à temps¹⁶⁴, ont pu s'enfuir. Mananjary fournit le gros des arrestations, mais les cantons proches sont très touchés, Morafeno surtout, avec ses annexes comme Nosimparihy (à ne pas confondre avec le chef-lieu de canton du même nom) et Volomborona. Mais le calcul du pouvoir s'est révélé faux, car l'insurrection n'y a pas été moins vigoureuse qu'ailleurs, au contraire même. Des hommes nouveaux ont émergé, on l'a vu, avec Ralaivao, Razafy

¹⁶⁰ ANOM, 17 PF/12, Rapport à M. l'Inspecteur des Affaires administratives Chiarasini, 6 juin 1947.

¹⁶¹ *Ibid.*, liste originelle du 7 mai 1947, reclassée suivant la domiciliation des prisonniers. Pour ceux de Mananjary, j'ai ramené la mention de leur quartier (Ankadirano, Anosinanakoho etc.) à celle de la ville et j'ai ajouté des précisions sur les prisonniers du Trésor, sur les membres du premier bureau du MDRM et sur les quelques survivants que j'ai pu identifier parmi les 11 évadés.

¹⁶² Cf article précédent dans *Tsingy* n° 12, 2010, p. 26-28.

¹⁶³ Une chance analogue touche Mongomory, le premier secrétaire puis président du MDRM de Mananjary. Arrêté dès le 7 janvier et transféré à Fianarantsoa, il aura ainsi la vie sauve.

¹⁶⁴ Le receveur des PTT d'Antsenavolo, Randriamora Zacharias, était un militant actif du MDRM.

ou Ngasay et d'autres, fortement motivés pour partir à l'attaque de Mananjary et délivrer les prisonniers.



Cécile Rasoazanany et ses deux enfants en 1946. Derrière elle, ses deux frères et un neveu. Epouse du conseiller provincial nationaliste Charles Randrianarisoa, et passionaria du MDRM, elle trouva la mort dans le drame du 8-9 mai 1947 à Mananjary. (Photo de famille communiquée par M. J-P Domenichini)

« Arrestations antérieures au 29 mars, individus dangereux traduits devant la justice civile pour délits divers sans préjudice de leur comparution devant la justice militaire pour leur participation à l'insurrection »¹⁶⁵

Nom	Fonction	Domicile
<i>Crevasse</i> ¹⁶⁶	Planteur	Ambalaromba
Lengita	---id---	Nosimparihy
Vao Robert	Mpiadidy	Vohilava
Ranaivo Gilbert	Commerçant	Kianjavato

« Individus extrêmement dangereux dont la mise en liberté ne peut en aucun cas être envisagée ni actuellement ni ultérieurement »

Nom	Fonction	Domicile	Observations
<i>Ramahavalisoa</i> ¹⁶⁷	Agent d'affaires	Mananjary	Conseiller MDRM
<i>Botonikandrina</i>	comptable		Président MDRM
<i>Zatovo Daniel</i>	Employé		Trésorier MDRM
Ratovoson J-B	---id---		Membre MDRM
<i>Kavava Alfred</i>	---id---		--id--
* <i>Iabosaga David</i> ¹⁶⁸	Commerçant		--id--
<i>Vazahamanana</i>	Pêcheur		--id--
<i>Ramiandrisoa Alfred</i>	Comptable		--id--
<i>Razafintsalama</i>	Receveur du Transud		--id--
<i>Rakotoson F-R</i>	Professeur-assistant		--id--
Randriambololona Charles	Comptable		--id--
Sirana Michel	?		--id--
Cécile Rasoazanany	S.P		--id--
Marguerite Razanajatovo	S.P		--id--
Razafimbahiny Alphonse	Employé		--id--
Razafinimanana J-M	--id--		--id--
Rabeson Désiré	Tailleur		--id--
Rakotomalala Antoine	--id--		--id--
Talaka Marcel	Charpentier		--id--
Ranaivo Louis	Comptable		--id--
<i>Lainjary</i>	Planteur	Volomborona	--id--
<i>Daniel Lainjary</i>	--id--	--id--	Fils de Lainjary

¹⁶⁵ ANOM, 17PF/12, « Arrestations opérées à Mananjary », liste dressée le 7 mai 1947.

Les précisions indiquées dans les notes 166, 167 et 168 sont de l'auteur.

¹⁶⁶ En italiques : Détenus enfermés dans la chambre forte du Trésor

¹⁶⁷ Noms soulignés : membres du premier bureau de la section MDRM de Mananjary créée le 1^{er} juin 1946.

¹⁶⁸ * : Identifiés parmi les survivants des fusillades.

Ravelonarivo	--id--	Tsiatosika	--id--
<i>Ravelojaona joseph</i>	Employé de coopérative	Morafeno	Conseiller MDRM
<i>Randrianary</i>	Planteur	--id--	Président MDRM
<i>Rasolofo F-X</i>	--id--	--id--	Conseiller MDRM
<i>Moramana</i>	Cultivateur	--id--	Membre
<i>Kotobe Thomas</i>	--id--	Nosimparihy	
Rakoto Edouard	Commerçant	Andranomavo	
Rakotomalala Célestin	Planteur	Kibobe	
*Ramambavola	--id--	Ambarivaty	
Razanamanana	S.P	Vohilava	Trésorière MDRM
*Tofason Felix	Commerçant	Ambahy	Président MDRM
Jouberson David	?	Ambavan'i Sahavato	Président MDRM
Zafimaro	adjudant retraité	Fanivelona	Président MDRM
Parson Hubert	Commerçant	Ambalahosy	

**« Individus arrêtés comme suspects d'action militante,
dont le cas devra être reconsidéré »**

Mananjary		Antsenavolo	
Nom	Fonction	Nom	Fonction
Razafimahaleo	Mécanicien	Razafindravao	S.P
Ralaiairinosy Charles	Typographe	Florine	--id--
Rakotomalala Charles	Electricien TSF	Tsaralaza	?
Rajaonarison Felix	Comptable coopérative		
Ra-Philippe	?	Ambatofaritana	
Rakotoarisoa Bernard	Agent d'affaires	Ralitoarison	Délégué cantonal
Rarivo Arison	?		
Mazely	S.P	Andranomavo	
Ravelonarivo Suzanne	--id--	Razafindravao Marcelline	S.P
Rosa	--id--		
Razafindravivo Hélène	--id--	Fangato	
? Denise	--id--	Rakotomavo	--id--
Mavo	Commerçante	Velonandro	?
Beby	?	Jenny	?
Rafararimavo	?	Marcel	Cultivateur
Ramiantantsoa	?		
Razafindravonjy Justin	Chauffeur	Volomborona	
Razanaka Joseph	--id--	Ernest	?
Ramamonjisoa	Horloger		
Velontsara	?	Tsiatosika	
Rakotobe	?	Rakoto Raphaël	Boucher
Ratsimba Pierre	Chauffeur		

Johnson Max	?	Ambahy (Nosy-Varika)	
<u>Katraka Marcel</u>	Charpentier	* Ranaly Gaston	Trésorier MDRM
Tsierenana	Cultivateur	Ralezo Emilson	Secrétaire-archiviste MDRM
Takelaka Mathilde	S.P	Lemiteny	
Masitraka	--id--		
Zabelina	--id--	Fiadanana (Nosy-Varika)	
Levelo	--id--	* Rolson Joseph	Secrétaire MDRM
Marosotra	--id--		
Kapy J-B	Cultivateur	Nosimparihy	
Ravaoka	Batelier	<i>Rajaofera Samson</i>	?
Rabibisoa Barth.	Commis des domaines		
Razafintsalama	ferblantier	Tananarive	
Mahavelo J.	Cuisinier	Razairimavo Clotilde	?
Raharivao	S.P	Raharijaona Jean-Chrysostome	?
Rainikoto Augustin	Employé		
Tsaratody Ernest	Cultivateur		
Botaky	Cuisinier		
<u>Benjamin Jules</u>	Employé		
Barijaona	?		
Sonoa	?		

Les conditions dans lesquelles ces arrestations se déroulèrent étaient bien faites pour installer un climat de peur et d'angoisse dans la population malgache. Car, pour aller plus vite, elles furent menées non seulement par la police, mais aussi par des militants du PADESM et surtout par une milice d'Européens armés ayant à sa tête le directeur de l'école régionale, Iltis, aspirant de réserve, et l'agent des forêts, Verdet. D'où un arbitraire très grave dénoncé par l'adjoint de Bernard : « il suffisait quelquefois d'une simple déclaration de quelqu'un pour être arrêté... De petites vengeance se sont ainsi assouvies »¹⁶⁹. Cet adjoint assure avoir attiré l'attention de son chef sur des individus arrêtés à tort, mais ce dernier n'en aurait tenu aucun compte. Arrestations et perquisitions s'accompagnent de pillages, voire de violences graves. Alphonse Razafimbahiny est brutalement agressé par un petit Blanc, Naves, sous prétexte qu'il aurait dit que « la terre de Madagascar a besoin d'être fertilisée par le sang des *vazaha* ». Il est sauvé de justesse (momentanément) par le Dr Buisson, médecin de l'A.M.I. Naves aggraverait encore son cas en torturant sadiquement le fils de sa victime, Rodolphe Razafimbahiny, âgé de 22 ans. Qui était ce Naves ? G. Defferre dans son rapport écrit qu'« il aurait mieux valu ne pas l'armer »¹⁷⁰. Certes ! Ancien condamné de Droit commun pour coups et blessures en 1938, et abus de confiance en 1939, ce colon-voyou s'était fait en 1941 à Tananarive mouchard de Vichy et dénonciateur de Gaullistes. Devant le Tribunal militaire, en 1945, sa seule défense fut « je reconnais que j'ai agi comme un salaud », aveu piteux qui explique peut-être l'exceptionnelle mansuétude des juges qui ne lui infligèrent qu'un an de prison avec

¹⁶⁹ ANOM, 17 PF/12, Rapport de l'adjoint Sosthène Hoareau à l'Inspecteur Chiarasini, 4 juin 1947.

¹⁷⁰ ANOM, Aff.Pol. 3262 D4, Gaston Defferre, Rapport de mission, 87 p. L'affaire Naves est évoquée p.56.

sursis¹⁷¹. En 1947, vivant à Mananjary comme opérateur de cinéma, il ne s'était pas amendé. Bernard, après l'avoir fait arrêter, s'en débarrassa en le mettant dans l'avion pour Tananarive. Mais des violences plus graves encore, en attendant celles à venir, ont eu lieu, si l'on en croit Randrianarivo qui, on l'a vu, assure que son frère et deux militants de Marokarima ont été exécutés avant d'atteindre la prison de Mananjary.

Un colon préposé à la garde des détenus, Pollett, prétendit avoir surpris une conversation entre eux annonçant une insurrection pour le 5 avril. C'était soit une rumeur, soit un bobard du colon destiné à faire monter la tension. En fait, il n'y avait pas encore d'insurgés autour de la ville et il ne se passa rien, « probablement en raison des arrestations opérées » jugea à tort Bernard, qui décida cependant de transférer les prisonniers jugés les plus dangereux de la prison trop exposée au nord-ouest de la ville à l'intérieur du périmètre de défense, 19 dans la chambre forte du Trésor et 25 dans le magasin de la douane. Le résultat le plus clair de toutes ces arrestations fut de provoquer, autour de Mananjary, la plus grande concentration de *miaramila* malgaches de l'insurrection, que Joseph Ralaivao évalua à quelque 10 000 hommes et les Français à 11 000, ce qui paraît cependant exagéré. A travers les interrogatoires d'insurgés, on peut reconstituer les divers contingents, leurs camps et leurs chefs. De Zafilahy pour Namorona au sud à André Ratava pour Ampasinambo au nord, tous ceux de la zone côtière sont là. Sur la rive droite de la Mananjary, les deux troupes de Lemazava, au camp d'Ambalavao, et de Botosety, au camp de Marofody, bloquent la direction du sud. Vers l'ouest, Zafilahy a son camp à Lavakianja. Sampy et Rakotovola commandent les gens d'Andranomavo au camp de Betampona, où stationnent aussi des troupes de Ngasay et Igahy. Rambeloson Andriatsikoto serait venu les exhorter au combat déguisé en *telonono*, sorcière à trois seins¹⁷². Au nord-ouest, le général en chef Razafy a son camp principal à Ambodimana, et, avec son lieutenant Rabetata, d'autres camps à Iamborano, Andranomaresaka et, tout près de Mananjary, à Fangato. Sous ses ordres directs, on trouve des chefs qui tiendront la brousse pendant toute l'insurrection comme le capitaine (et futur général) Ramidika, un Tanala, et le Betsimisaraka Lembahy, venu de Marofotra où il s'est fait connaître en assassinant le chef de canton. Vers le nord, les gens de Marosangy, de Mahela, du Fanantara et des contingents de Nosy-Varika ont rejoint le camp de Ngasay à Anjanavorona. Même la région de Kianjavato-Manakana, tournée surtout vers l'attaque d'Ifanadiana et d'Ambohimanga du Sud, a envoyé des hommes¹⁷³. Ceux d'Ambohinihaonana, retenus par Vohilava, arrivent en dernier, sous Tavy, Pelika, Letsara et Lemasy. Le moral de tous est élevé, il est entretenu surtout par les Antemoro venus du sud qui répètent sur leur passage « nous venons du sud où nous avons exterminé tous les Français. Toute l'île est conquise par Ravoahangy. Il ne reste plus qu'à s'emparer de Mananjary. Si vous refusez de nous aider, vous ne bénéficierez pas du partage des terres »¹⁷⁴.

Mananjary est complètement encerclée le 14 avril, un dernier camion ramenant ce jour-là des réfugiés d'Antsenavolo. Or, bâtie sur un cordon littoral entre les lagunes que relie le canal des Pangalanes, et l'océan, étirée sur quelque trois kilomètres, la ville est très difficile à défendre, comme le constate un officier du cabinet militaire de

¹⁷¹ Archives de la Justice militaire, Le Blanc (Indre). Madagascar, TMP, carton n° 1, affaire Naves (1945).

¹⁷² SHD (Service Historique de la Défense), Mad., 8 H 180 D7, Rapport du capitaine Géraud, 30 avril 1947.

¹⁷³ ARM, D 884/1, P.V. n°99, Marcel, et n°116, Lala : sous Lemazava. P.V. n°118, Raomby : sous Botosety. P.V. n°194, Lesoa : Zafilahy à Lavakianja. P.V. n°141, Leharo : camp de Betampona sous Sampy et Rakotovola. P.V. n°214, André, n°226, Manevana, n°234, Ilay : sur Razafy à Ambodimana ; à Iamborano avec Ramidika et Lembahy : P.V. n°225, Iheve, n°227, Ponga, n° 233, Boto ; à Fangato : n°192, Ndrandry ; à Andranomaresaka : P.V. n° 143, Mananasy. Sur Ngasay et Manirimanana à Anjanavorona : P.V. n° 178, Dady, n°215, Lambo...

¹⁷⁴ SHD, Mad, 8 H 180 D7, Note de service du général Casseville, 7 mai 1947.

passage les 21-23 avril¹⁷⁵. Sa garnison trop peu nombreuse d'environ 80 hommes est de faible valeur militaire. Aux 35 gardes indigènes sont venus s'ajouter le 3 avril 21 appelés réunionnais sans instruction militaire sous les ordres du lieutenant Hervéou promu commandant de place, puis le 19 un groupe de 20 paras, et 7 Sénégalais. L'appel aux civils donne 56 hommes de plus. Cet ensemble hétéroclite est jugé incapable de manœuvrer et de mener une opération en brousse. D'ailleurs, tout matériel moderne fait défaut. L'armée doit réquisitionner le parc auto des civils. Le camion des Travaux Publics, garni de tôles, sera dénommé « le blindé », chargé de s'aventurer hors de la ville.

De plus, les Français connaissent encore très mal leur adversaire. Il n'y a aucune désertion chez les « rebelles », une bande rencontrée a refusé de parlementer, avec la réponse « nous ne nous rendons pas aux Français »¹⁷⁶. Même si l'auteur du rapport se trompe quand il juge, suivant des stéréotypes, la révolte animée par « la tourbe des voleurs, assassins, pillards » entraînant des populations crédules dont le moral est soutenu par les sorciers, le pillage, l'alcool et les mensonges des chefs, sa conclusion est pessimiste : « On peut considérer que toute la population du district, dans sa majorité sans enthousiasme, est passée aux rangs des rebelles, soit 90 000 habitants ». Le 23 avril, un engagement, dont les militaires gonflent le bilan en prétendant avoir abattu une centaine d'ennemis, permet de desserrer un peu l'étau, mais à cette occasion, le chef de poste d'Antsenavolo fait la constatation inquiétante que « les rebelles font preuve de courage et de témérité », contrairement à l'idée qu'on se faisait jusque là des Malgaches de la côte Est. Il faut donc se maintenir dans une stricte défensive.

A Mananjary, toutes les conditions sont réunies pour que les Européens, déjà surexcités avant le 29 mars, tombent dans une véritable psychose obsidionale. De 350 en temps ordinaire, leur nombre s'accroît de quelque 250 réfugiés de la brousse, désespérés par le spectacle des colonnes de fumée qui signalent l'incendie de leurs concessions autour de la ville. Or ils doivent s'entasser dans un espace réduit autour de la résidence, au centre d'un périmètre de défense. La population indigène d'environ 7 500 personnes, fortement accrue elle aussi par l'arrivée de réfugiés fuyant le *tabataba*, n'est pas sûre. On y compte plus d'un millier d'inscrits au MDRM et il n'est pas tout à fait exact de dire que les citoyens se sont tenus à l'écart du conflit : sur 24 P.V. d'interrogatoires d'insurgés du canton de Mananjary, 13 sont ceux d'originaires de la ville¹⁷⁷. Et très vite un problème de ravitaillement se pose, car les assiégeants font le blocus de la ville, capturant et même assassinant ceux qui en sortent pour chercher des vivres à la campagne¹⁷⁸. Dans un tel contexte, la tendance des colons à l'hystérie va se donner libre cours. L'homme fort de Mananjary, le vieux Jules Venot, qui préside l'Assemblée provinciale de Fianarantsoa, adresse le 2 avril un télégramme au GG d'une extrême violence, le mettant en cause personnellement et exigeant la proclamation de l'état de siège dans toute l'île¹⁷⁹. Le 11 avril, une délégation de colons d'Antsenavolo demande que l'on fasse savoir par tracts aux rebelles que si les

¹⁷⁵ ANOM, Aff.Pol. 3258, Renseignements rapportés par un officier du cabinet militaire à Manakara et Mananjary les 21-23 avril 1947.

¹⁷⁶ Rapport du capitaine Géraud cité supra.

¹⁷⁷ ARM, D 884/1, P.V. n° 100, 116, 171, 192, 205, 214, 215, 216, 225, 227, 230, 231, 236. Parmi eux, trois bateliers, deux employés de Venot, un cuisinier, un charpentier, un menuisier de la mission catholique.

¹⁷⁸ ARM, D 884/1. P.V. n°214, André, n°215, Lambo, n°216, Mandrorotra : ce dernier déclare que sa troupe, préposée au blocus, a arrêté plus de 80 Malgaches sortis de Mananjary. Lambo précise que trois d'entre eux ont été condamnés à mort par Razafy et exécutés.

¹⁷⁹ ANOM, 6 (15) D 46. « Assemblée vous rend responsable la perte des vies humaines déjà enregistrée... Demandons combien victimes estimez nécessaires à application état de siège ».

concessions sont détruites, les détenus MDRM de Mananjary seront fusillés. Bernard refuse et aussitôt une campagne se déchaîne contre lui, l'accusant de protéger le MDRM et de ne pas demander les renforts nécessaires. L'administrateur finira par céder, « je suis moi et mes circonstances » écrira-t-il pour sa défense, citant Ortega y Gasset. Le 12 avril, sa femme, qui a refusé d'être évacuée, donne naissance à une fille à la résidence, ce qui le met dans les dispositions d'esprit du mâle prêt à tout pour défendre les siens. Lors de son dernier contact avec Vohilava le 13, il demande à Andriamanamihaja de proclamer que si le poste est attaqué, les 15 otages de Vohilava détenus à Mananjary seront fusillés. Aussi, après la chute du poste, il n'hésite guère. Le 22 avril, les 15 otages sont passés par les armes. « J'eus le sentiment de tenir la parole donnée » écrit Bernard qui ajoute un argument churchillien, « cet acte s'avérait indispensable pour que la population puisse faire front d'un bloc durant les jours difficiles qui s'annonçaient »¹⁸⁰. Mais ces exécutions ne calmèrent nullement la fureur des colons. Le 16 avril, ils avaient projeté un coup de force contre la prison pour procéder à un lynchage et Bernard avait fait savoir que dans ce cas les Sénégalais de garde avaient ordre de tirer. Le 22, 82 colons de brousse repliés à Mananjary envoient une pétition à Tananarive exigeant « le châtiment immédiat » des coupables. Un administrateur de passage avant le massacre évoque bien l'atmosphère « tendue en permanence », les jours qui passent dans l'oisiveté, l'attente angoissée, les apéritifs et discussions interminables, l'énervement et la fatigue des gardes de nuit, tout cela fait que la colonisation « veut la peau » des membres du bureau du MDRM, et fait « de la fusillade nécessaire de ces 16 prisonniers une véritable idée fixe »¹⁸¹. Pour les colons, il s'agit, selon Bernard, « de débarrasser le pays de ces gens parmi lesquels se trouvent des rescapés de la VVS, et éviter qu'ils réapparaissent un jour à la faveur d'une amnistie ».

Et les militaires s'en mêlent. Les civils n'ont aucune peine à circonvier les soldats créoles¹⁸², mais aussi les sous-officiers et les officiers eux-mêmes. Le capitaine des parachutistes envoyés en renfort, Géraud, propose à Bernard de lui faire une lettre dégageant sa responsabilité dans l'exécution des prisonniers. Le 8 mai, la tension est extrême entre l'administrateur qui, déjà responsable d'un crime de guerre, voudrait bien s'arrêter là, et le lieutenant Hervéou passé dans le camp des fusilleurs. Pour faire bonne mesure, le PADESM local se met de la partie. Dans une motion du 20 avril portant 17 signatures, il déplore ses morts dont il exagère énormément le nombre - il fait état de 60 morts à Tangainony en pays zafisoro et autant à Tolongoina sur le FCE, chiffres tout à fait fantaisistes - et demande « de procéder à quelques exécutions capitales de criminels en convoquant les habitants à assister à ces exécutions [car] nous avons affaire à des primitifs qui seront fort impressionnés par ces sanctions sévères ». Le 3 mai, il réitère sa demande, dénonce le rôle de Rambeloson (sur lequel je reviendrai), de Rabetsimba et de la coopérative agricole de Mananjary « principale organisation du MDRM » dirigée par la famille Lainjary, et propose de bombarder les villages et les concessions des chefs rebelles, citant 7 noms dont 6 Merina¹⁸³. Obligé de se battre sur deux fronts, Bernard est aussi en conflit avec le juge de Mananjary, Poisson, et ce conflit va le pousser dans le camp des durs. Déjà exécrables avant l'insurrection en raison des affaires Rabetsimba et Crevasse¹⁸⁴, les relations entre les

¹⁸⁰ ANOM, 17 PF/12, rapport cité du 6 juin 1947.

¹⁸¹ ANOM, 6 (15) D 64, note (signature illisible) au Directeur de cabinet du GG, 9 mai 1947.

¹⁸² *Ibid.*, Rapport sur les événements de Mananjary, 9 juillet 1947, par Destrade, chef de poste d'Antsenavolo : Le 21 avril, on raconte que les rebelles ont cousu un chat vivant dans le ventre du colon réunionnais Payet...

¹⁸³ ANOM, 17 PF/12, réunions du PADESM du 20 et 23 avril, et du 3 mai.

¹⁸⁴ Cf article précédent *Tsingy* n°13, 2011, p.99-100.

deux hommes s'enveniment encore en avril. L'administrateur refuse de présenter au juge les suspects arrêtés en alléguant que, sous l'état de siège, il n'a de comptes à rendre qu'à la justice militaire. Et en attendant que celle-ci se manifeste, il prétend décider lui-même des inculpations et mandats de dépôt. Le 23 avril, Poisson porte plainte contre le chef de district pour entrave à la justice, en précisant qu'il ne peut « connaître le nombre exact ni les causes des incarcérations... mais il est fort probable que des innocents voisinent avec des coupables. La répression de l'attentat contre la sûreté de l'Etat qu'il prétend diriger seul est une occasion d'assouvir sa soif d'autorité ». Le 14 mai, après le drame, il écrira de son adversaire que « disposant de la force publique, il a démontré qu'il entendait seul arrêter, juger, condamner et exécuter »¹⁸⁵. Bernard était bien tombé dans l'arbitraire le plus brutal, et l'illégalité, car comme devait le lui rappeler trop tard, le 13 mai, le Procureur Général, la loi sur l'état de siège stipulait que « les juridictions de Droit commun restent saisies tant que l'autorité militaire ne revendique pas la poursuite ». Mais depuis un demi-siècle, les administrateurs « rois de la brousse » n'avaient-ils pas plutôt remis en vigueur le vieil adage « si veut le roi, si veut la loi »...

C'est dans ce contexte qu'ont été commis les crimes de guerre de Mananjary. L'un d'eux est si célèbre qu'il est devenu, avec celui des wagons de Moramanga, emblématique de la brutalité des Français dans l'écrasement de la révolte malgache. Mais comme personne ne pouvait dire où, quand, comment et combien de fois il avait été commis, ni combien de victimes il avait pu faire, il a été possible de falsifier l'histoire en faisant d'un acte individuel et exceptionnel une pratique habituelle de la répression en 1947-1948. Je veux parler du cas des prisonniers jetés d'avion sur un village. Le fait s'est produit dans la région de Mananjary au début de mai 1947 et a concerné 6 ou 7 prisonniers. L'auteur de ce forfait a d'ailleurs laissé des Mémoires¹⁸⁶ dans lesquelles il évoque à mots couverts ce qu'il a toujours considéré comme un acte de guerre légitime. Lors d'un colloque franco-vietnamien sur Dien Bien Phu tenu à Paris à l'Ecole Militaire, j'ai pu constater que tous les anciens de l'aviation en Indochine savaient parfaitement ce qu'avait fait à Madagascar « le Baron », jugé « incommandable », mais aussi un aviateur extraordinaire devenu une figure mythique après ses exploits ultérieurs au Tonkin¹⁸⁷.

Guillaume de Fontanges grandit dans un milieu d'extrême-droite traditionaliste. A vingt ans, le 6 février 1934, il est Place de la Concorde avec les Croix de feu. Il s'engage dans l'aviation et l'armistice de juin 1940 le trouve en Afrique du Nord, où il prête serment au Maréchal, ce qu'il avoue n'avoir jamais regretté. Il entre néanmoins dans les Forces Françaises libres en 1943 et termine la guerre comme pilote de bombardier. Il est alors reversé dans les transports militaires comme pilote de Junker 52, avion démodé mais rustique, hérité de la Luftwaffe, qui constituera l'essentiel des forces aériennes françaises à Madagascar en 1947-48. Son groupe y est envoyé en urgence à la mi-avril 1947. Une bonne partie de ses mémoires sont consacrées à ses frasques et beuveries : à Tananarive, les aviateurs suscitent justement la grogne de la gendarmerie chargée du couvre-feu¹⁸⁸, car il est courant qu'ils quittent à l'aube leur boîte de nuit, l'esprit plus ou moins clair, pour aller prendre les

¹⁸⁵ ARM, D 870, conflit Poisson-Bernard, Lettres de Poisson au Procureur Général, 23 avril et 14 mai 1947.

¹⁸⁶ Guillaume DE FONTANGES, *Les ailes te portent*, Nouvelles éditions Latines, Paris, 2000, 286 pages.

¹⁸⁷ L'affaire est également évoquée dans une étude minutieuse sur le rôle de l'aviation à Madagascar en 1947 : Jean-Louis PROME, « Madagascar 1947-1948, la campagne oubliée », du magazine *Le fan de l'aviation*, juin 1998, p.51, qui cite simplement « le lieutenant de F. ».

¹⁸⁸ ANOM, 6 (15) D 48, Infractions au couvre-feu, rapport du Commandant de la gendarmerie, 29 mai 1947.

commandes de leur avion. Par ailleurs, hébergé par une femme d'officier en mission, Fontanges a sous les yeux la vie sociale et les conversations des Européennes de Tananarive et dans ce milieu acquiert vite une vision fantasmatique et raciste du pays et de ses habitants¹⁸⁹. Les Malgaches ne sont que des tortionnaires sadiques et couards, « des guerriers ? Des rebelles ? Non. Des sauvages », et ceux de la côte est sont « les plus sauvages » de tous. Sur cette base, Fontanges passe sur son crime (« Il me sera reproché certains actes qu'il est inutile de rappeler »), pour le justifier par le récit d'une histoire imaginaire. Il se serait trouvé « dans une petite ville de la côte est avec en tout 12 paras » (ce qui fait que dans un premier temps j'ai cru que l'affaire s'était passée à Nosy-Varika, dont la garnison était bien de 12 parachutistes) et il a dû « prendre des mesures énergiques pour empêcher la population blanche d'être massacrée, une population démesurément grossie par l'arrivée des réfugiés de la brousse » : Là, il s'agit bien de Mananjary. Chaque nuit, les rebelles attaquaient « ivres, dopés par les sorciers » qui leur faisaient croire « qu'en mettant sur leur ventre un petit chapeau de paille [sic] ils seront à l'abri des balles françaises et que les Américains viendront à leur aide avec de grands avions blancs ». En conséquence, « sur le conseil des notables du coin » (des colons évidemment) Fontanges décide « de jouer [lui] même le sorcier » avec son blanc Junker : « Ma petite manœuvre [sic] aura d'heureux résultats. A partir de ce jour, le village ne sera plus attaqué », ce qui est un mensonge car le crime a eu lieu avant la grande attaque des 8-9 mai. Un mensonge moins gros cependant que celui de la conclusion : « En deux mois, avec quelques avions et 120 paras nous matons pratiquement la révolte », une affirmation complètement délirante.

Dans un entretien tenu en 2004, Maurice Bernard m'a confirmé que Fontanges avait bien fait jeter un groupe de prisonniers par la portière de son Junker, sur le village de Morafeno¹⁹⁰ croyait-il, en m'assurant sur son honneur que cela s'était fait à son insu, ce que, après avoir longuement parlé avec lui et son épouse, une catholique généreuse, je crois pour ma part. Il est donc très probable que les prisonniers et les renseignements nécessaires ont été livrés à l'aviateur par le lieutenant Hervéou. Boiteau donne les noms des victimes, six hommes d'un village du canton de « Masokasina »¹⁹¹ (il s'agit certainement de Marokarima) un renseignement qu'il a dû avoir après 1949 comme Conseiller de l'Union Française, ce qui indiquerait qu'il y a eu un dossier sur l'affaire, introuvable jusqu'ici comme tous ceux de la Justice militaire concernant la criminalité des militaires français à Madagascar en 1947.

Le geste de Fontanges était lié au problème des tracts appelant à la soumission lancés d'avion sur la zone insurgée. Car dès le 7 mai, le commandement croyait savoir que « les meneurs qui savent lire déclarent, en simulant la lecture des tracts, *c'est un message de Ravoahangy. Notre chef nous félicite et nous demande de continuer notre action* »¹⁹². Ou bien ils assuraient que c'était un avion américain venant au secours des Malgaches : d'où le lancement par les Français d'un nouveau tract : *Attention, je suis un avion français, Tandremo, fiaramanidina frantsay aho*¹⁹³. Dernière astuce, les « sorciers » s'attribuaient le pouvoir de changer les bombes en papier. Fontanges a eu

¹⁸⁹ G. DE FONTANGES, *op.cit.*, pp. 96-98. Dans ces pages, l'historien peut lire comment, à partir de quelques faits réels, toute une mythologie prolifère et se renouvelle, un récit imaginaire en engendrant sans cesse d'autres.

¹⁹⁰ Ignorant encore ces précisions lors de mes missions sur le terrain en 2001-2002, je n'ai pas fait d'enquête à Morafeno, ni à Marokarima, canton d'origine des victimes. Il n'est peut-être pas trop tard... Fontanges n'était d'ailleurs pas seul dans l'avion. C'est un sous-officier « avenantaire » (Syriens restés dans l'armée française) qui fit office de bourreau et raconta lui aussi l'affaire ultérieurement à Tananarive.

¹⁹¹ P. BOITEAU, *Contribution à l'histoire de la nation malgache*, Editions sociales, Paris, 1958, p.374.

¹⁹² SHD, 8 H 180 D7, note du commandant supérieur des troupes, 7 mai 1947.

¹⁹³ ANOM, 6 (15) D 22 et 6 (15) D 24, exemplaires de ce tract

la réaction mégalomane d'une tête brûlée après avoir survolé Vohilava, impuissant, juste après la chute du poste¹⁹⁴.

Le dernier point qu'il faut souligner concernant cette calamiteuse affaire est sa médiatisation quasi-immédiate. Fontanges se serait vanté de son acte dès son retour à Tananarive et dans les jours suivants l'affaire fut évoquée dans *France-Soir*, et reprise dès le 8 mai par le député algérien Ahmed Mezerna, qui, intervenant dans le débat qui a lieu au même moment au Parlement sur les « événements de Madagascar », lit l'article du journal à la tribune du Palais Bourbon : « Des prisonniers malgaches ont été chargés en avion et lâchés vivants sur les villages dissidents comme bombes démonstratives »¹⁹⁵. Le 17 mai, le journal trotskyste *La Vérité* titrait « Bombes vivantes à Madagascar », et l'affaire est reprise le 5 juin lors d'un grand meeting de soutien au peuple malgache au Vel'd'hiv qui réunit tout le gotha de l'Outre-Mer à Paris, de Césaire à Lamine Gueye et Houphouët-Boigny. Ce qui, au passage, infirme la thèse du silence imposé par le pouvoir, rengaine encore aujourd'hui de journalistes trop paresseux pour consulter la presse de l'époque, et qui usent de l'alibi d'une prétendue « chape de silence sur une effroyable répression »¹⁹⁶ pour couvrir leur lourde ignorance. Sur la demande de Paris, de Coppet dut faire une enquête qui révéla que le crime était bien resté unique¹⁹⁷. Mais il demeure aussi que la seule sanction d'un acte jugé inavouable fut le renvoi discret (on rappela tout le groupe aérien) en France au début d'août 1947. Par la suite, Fontanges, après un exploit resté légendaire¹⁹⁸ lors du désastre de Cao Bang - Lang Son en octobre 1950 au Tonkin, devint intouchable et il termina sa carrière comme lieutenant-colonel et commandeur de la Légion d'honneur.

Les faits les plus graves sont cependant ceux qui se produisirent à l'occasion de la grande attaque des insurgés sur Mananjary. Elle était attendue avec fébrilité. Le 28 avril, trois *miaramila* infiltrés et capturés font état d'un fort rassemblement de leurs troupes autour de la ville, sous le commandement de Razafy. Ils attendent l'arrivée des soldats de Vohilava pour attaquer, mais assurent que « dimanche nous prendrons l'apéritif à votre cercle »¹⁹⁹. Finalement, l'attaque est lancée le 8 mai vers 23 heures. Elle va échouer parce que les Malgaches mènent leur combat à l'ancienne sans aucune coordination, sans que parmi eux les anciens de l'armée française aient pu leur faire adopter les règles élémentaires du combat d'infanterie. Même ainsi, la ville fut à deux doigts d'être submergée. La première erreur des assaillants fut de ne pas attaquer partout simultanément pour profiter de leur énorme supériorité numérique, mais seulement au nord et au nord-ouest de la ville. Au nord, l'attaque menée par Ngasay et Manirimanana avec les contingents de Marosangy et du Fanantara sur le terrain d'aviation échoue complètement. Lemitsara Venance raconte comment son groupe eut plusieurs tués et blessés dans l'explosion d'une mine²⁰⁰ et se terra. Hervéou avait en effet utilisé la dynamite des Travaux Publics pour miner les abords du terrain. Seule une poignée d'hommes, derrière Manirimanana, parvinrent jusqu'à l'hôpital et au quartier d'Andovosira, où un tir d'armes automatiques les arrêta et causa une panique parmi eux.

¹⁹⁴ ANOM, 6 (15) D 64, Destrade, rapport cité du 9 juillet 1947 : mention de ce vol du 21 avril avec Fontanges.

¹⁹⁵ J.O.R.F., Assemblée Nationale, séance du 8 mai 1947, p.1520.

¹⁹⁶ Titre de l'article de Philippe Leymarie dans *Le Monde Diplomatique*, mars 1997.

¹⁹⁷ ANOM, 6 (15) D 20, télégrammes du GG aux provinces de Tamatave et de Fianarantsoa, 20 mai 1947.

¹⁹⁸ A la faveur d'une trêve avec le Vietminh, il ramena en une dizaine de voyages quelque 200 blessés français dans son junker piloté dans des conditions acrobatiques à partir d'un terrain jugé impraticable.

¹⁹⁹ ANOM, 6 (15) D 64, Destrade, rapport cité du 9 juillet 1947.

²⁰⁰ ARM, D 873, P.V. n° 105, Fanaba, P.V. n°106, Lemitsara Venance, Antambahoaka d'Ambohitsara.

L'essentiel de l'effort des *miaramila* se porta au nord-ouest où, d'après les nombreux témoignages de participants, s'étaient rassemblés, sous le commandement de Razafy, les contingents de Morafeno et de Marokarima²⁰¹, ainsi que les Antemoro de Zafilahy²⁰² et les Betsimisaraka de Ratava²⁰³, soit au total environ 1 500 hommes. Sur le plateau de la milice, ils incendient le camp de la garde indigène et l'école régionale, et attaquent la prison défendue par le gendarme Debono et ses gardes. C'est alors que se produisit le premier dérapage vers le crime de guerre. Sur le point d'être submergé, et ayant reçu un ordre de repli, Debono massacra les détenus politiques concentrés dans un bâtiment à la toiture inachevée. 45 d'entre eux sur 56 furent tués par des grenades lancées dans les cellules. Les insurgés libérèrent les 11 autres avant d'être repoussés par Hervéou et ses Sénégalais dont deux furent tués et un sous-officier grièvement blessé. Cependant, un groupe de *miaramila*, dont Ratava, parvinrent jusqu'au Tanambao, le quartier indigène, où ils rallièrent (capturèrent suivant les autorités) et emmenèrent quelque 160 habitants. Les combats cessèrent vers 2h30.

C'est alors que le calme était revenu que Hervéou et ses hommes (du côté français on mit assez lâchement le forfait sur le compte de la colère des Sénégalais) mitraillèrent de sang-froid, par une ouverture, les prisonniers enfermés dans la chambre forte du Trésor, avant que Bernard ne cède et ne leur en remette la clé pour qu'ils achèvent leur sinistre besogne. Sur les 19 détenus, il n'y eut qu'un seul survivant, Iabosaga, qui avait réussi à se cacher dans un coffre. Puis vint le tour du bâtiment de la douane : 25 morts vinrent s'ajouter aux précédents, dont nombre de femmes. Suivant Hoareau, l'adjoint de Bernard, les fusillades de la nuit avaient laissé derrière elles des blessés. Comme à Moramanga, on vint les achever au petit matin et l'après-midi, on aurait encore fusillé à la prison sept femmes détenues politiques et deux prisonniers de Droit commun²⁰⁴.

Au lieu de se regrouper et de remonter une nouvelle attaque de nuit, les insurgés au nord de la ville restèrent tapis dans les broussailles par peur de l'aviation puis décrochèrent le soir en direction de leur camp d'Amboanato, tandis que ceux du sud passèrent à l'offensive l'après-midi du 9 mai dans des conditions désastreuses. Cette fois, ce sont les *miaramila* d'Ambohiniaonana qui attaquèrent, renforcés par ceux du sud du district emmenés par Beloha. Peut-être crurent-ils que la pratique traditionnelle de la guerre mise en œuvre à Vohilava réussirait encore, ou bien que le pouvoir de leurs sorciers leur ouvrirait la voie comme à Antsenavolo. Surtout si, comme le prétendit le gouverneur Mandimbilaza, lui-même sorcier à ses heures²⁰⁵, ils observaient le *fady* (l'interdit) d'entrer dans Mananjary les pieds mouillés, ce qui leur interdisait l'infiltration par la lagune. Toujours est-il qu'ils se présentèrent en rangs serrés au cri de *rano, rano*, courant sur la ligne droite avant le pont Lamoulie²⁰⁶, à l'entrée sud-ouest de la ville. Un fusil-mitrailleur en batterie faucha les premières rangées d'assaillants, frappés de stupeur puis saisis de panique. Parmi les morts on releva les chefs tanala Lemasy et Justin Letsara, tandis qu'en arrière, le contingent de Sandrohy, voyant que les choses ne se passaient pas comme promis, rentra simplement chez lui sans aucune

²⁰¹ ARM, D 884/1, P.V. n° 141, Leharo, n° 147, Velontsara, n°149, Lekisandy.

²⁰² *Ibid.*, P.V. n° 229, Botozila.

²⁰³ *Omal sy Anio*, n° 41-44, Ratava, article cité, cf supra, note 111.

²⁰⁴ ANOM, 17 PF/12, S.Hoareau, rapport cité, 4 juin 1947, précise que les victimes furent enterrées dans une fosse commune creusée à la pointe nord du *vinany* de Mananjary.

²⁰⁵ Sur la figure haute en couleur du gouverneur Mandimbilaza, du lignage royal des Tanala de l'Ikongo, voir M. BERNARD, « La rébellion de Madagascar dans le district de Mananjary », dans J. CLAUZEL, *La France d'Outre-Mer*, Paris, Karthala, 2003, pp. 416-428.

²⁰⁶ Ainsi nommé parce qu'il jouxte les établissements Lamoulie, toujours là en 2002.

perte²⁰⁷, tout comme les soldats du camp d'Andonabe²⁰⁸. Ce qui suggère que, au total, le nombre des morts n'a pas été aussi élevé que l'ont prétendu les récits terrifiants colportés par les Européens²⁰⁹, l'arme utilisée, le fusil-mitrailleur modèle 24-29 tirant des chargeurs de 25 cartouches, étant fort heureusement loin d'être aussi meurtrière qu'une mitrailleuse. Une dernière attaque sur les ponts le 12 mai au matin n'eut pas plus de succès. D'après Louis de Gonzague Randrianarivo (*Tahiry*), des vieux Malgaches avaient donné aux *vazaha* la contre-mesure qui permettait de tirer de vraies balles...

Le bilan des exécutions sommaires de Mananjary est certainement plus élevé que la somme des chiffres que j'ai cités, qui dépasse déjà la centaine avec les 15 otages de Vohilava. Et l'on n'allait pas s'arrêter là. Les autorités avaient mis à prix la tête de Rabetsimba, reparti à Tananarive le 26 mars. Il y est arrêté le 5 mai, et dans un premier temps, le gouvernement général demande à Mananjary l'envoi de toute la documentation nécessaire à l'instruction de son procès devant le Tribunal militaire. Puis, inexplicablement, le pouvoir fait volte-face. Rabetsimba est renvoyé à Mananjary le 12 mai. Hervéou lui aurait posé deux questions : Etiez-vous le chef des insurgés de Vohilava ? Est-ce vous qui avez ordonné le massacre des gardes et des fonctionnaires ? Sur la réponse affirmative (qui est bien peu vraisemblable) de Rabetsimba, Hervéou le fit fusiller attaché à un cocotier sur la place du marché devant une nombreuse assistance. Pour sa défense, il alléguait que si on lui avait envoyé Rabetsimba, c'était pour le fusiller, ce qui est en effet très probable²¹⁰. Bernard, du moins, n'était pas mêlé à ce crime, ce que prennent soin de souligner les rapports Chiarasini et Defferre.

Reste à évoquer le mystère Rambeloson Andriatsikoto. A la fin de mars, on l'a vu, ce dernier était à Tananarive en prévision du congrès du MDRM. Or dans son rapport déjà cité du 30 avril, le capitaine Géraud le présente comme le grand chef de la rébellion dans les districts de Mananjary et de Nosy-Varika, avec son quartier général à Anosimparihy. Il se déplacerait dans la voiture prise à l'Indien Goulam Houssen, se serait déguisé en sorcière *telonono*, etc. : Tout ceci ne serait-il qu'affabulation ? Car Rambeloson lui aussi est arrêté à Tananarive, on ne sait à quelle date, et renvoyé à Mananjary. Le rapport Defferre, fin juin, se contente de noter qu'il a été tué au coupe-coupe par les Sénégalais dans sa prison. Son rôle exact en avril-mai 1947 reste une énigme, mais son cas est assez analogue à celui de Rabetsimba.

L'exécution massive de prisonniers entre le 22 avril et le 12 mai 1947 à Mananjary constitue du côté français le crime de guerre le plus grave de l'insurrection avec celui du train sanglant de Moramanga qui se produit au même moment, les 6-7 mai. Le meurtre de prisonniers jetés d'avion était si hors normes qu'il en devenait inavouable malgré sa médiatisation, et comme il avait touché des villageois inconnus, les autorités choisirent de garder le silence, au point qu'on n'en relève aucune trace dans les archives et Gaston Defferre déclare n'avoir trouvé « aucun écho de faits de cette nature »²¹¹. Mais ce comportement accrédita l'idée qu'une telle pratique était courante à Madagascar, et donc que la répression était d'une particulière férocité. Le

²⁰⁷ Communication orale du *mpanjaka* Karatra, Sandrohy, novembre 2001.

²⁰⁸ ARM, D 884/2, Déposition de Veloninahina, catéchiste catholique d'Andonabe, septembre 1947.

²⁰⁹ Comme le récit d'un colon, rapporté par André Garrioux (op.cit. pp.85-89), de l'attaque du pont Lamoulie dans un chapitre intitulé « L'horrible tragédie ». Les paysans malgaches de 1947 n'étaient pas des guerriers zoulous.

²¹⁰ ANOM, GGM, Cabinet civil, dossier n°73, Rapport de l'Inspecteur des Affaires administratives Chiarasini, 12 juin 1947. L'accusation lancée contre Rabetsimba ne tenait pas, mais le pouvoir voulait lui faire payer son rôle dans la période précédant la révolte. D'où une exécution politique, sans procès.

²¹¹ ANOM, Aff.Pol. 3262 D4, G. Defferre, rapport cité, p. 65.

silence cependant n'était pas possible dans le cas des massacres perpétrés en ville, qui avaient décimé l'élite de celle-ci sous les yeux de la population. A Mananjary, l'atmosphère passe de la peur à la terreur. Le juge Poisson écrit le 14 mai que « sur place, l'angoisse est à son comble, toute arrestation sur simple dénonciation équivaut à un arrêt de mort »²¹². L'hystérie des colons ne tombe pas pour autant comme le montre un incident les 27-28 mai quand le *Lapérouse* débarque une section de tirailleurs malgaches pour remplacer les Réunionnais. Trois de ces soldats, originaires du district, s'agitent quand l'un d'entre eux apprend que sa sœur a été fusillée le 8 mai²¹³. Aussitôt se répand le bruit dans la population européenne que certains des tirailleurs débarqués sont apparentés aux chefs rebelles, et il faut rembarquer la section²¹⁴. D'autre part, les victimes étant majoritairement merina et en relation étroites avec Tananarive, l'affaire trouve tout de suite un écho dans la capitale. Le 21 mai, de Coppet informe le commandement que « le bruit court en ville d'instructions verbales qui auraient été données aux officiers de Tananarive en vue de mettre à mort tous les détenus des prisons de la ville au cas où des désordres viendraient à se produire ». Casseville répond qu'il ne s'agit que de rumeurs sans fondement, de « propos inconsidérés de quelques civils ou militaires désireux de décourager les assaillants éventuels » et il en profite pour dénoncer la « propagande contre la France » du *Fandrosoam-baovao* du 23 mai « rapportant complaisamment les excès des représailles »²¹⁵ ! Mais dans la société malgache, on sait ce qui s'est passé. Un renseignement du Deuxième Bureau, le 22 octobre, signale qu'à la poste, un certain Ramahavalisoa s'est plaint de l'iniquité des *vazaha* qui ont tué son fils innocent à Mananjary, « ils l'ont tué, ainsi que sa femme, car le gouvernement français d'ici détruit le peuple sans raison, simplement pour des profits personnels. Ma douleur immense sera vengée »²¹⁶. La rancœur malgache ne pourra que croître car à toutes les demandes de renseignements des familles sur leurs morts, l'administration va répondre, comme aux familles des victimes de Moramanga, en éludant ses responsabilités : Il y a eu une attaque rebelle, ils ont disparu à cette occasion... C'est la réponse que reçoit l'avocat Léon Réallon quand il demande, pour leur famille, ce que sont devenus Jean Chrysostome Raharijaona et sa femme Clotilde Razaiarimavo²¹⁷. Quand J-C Randriamalala demande pourquoi son frère disparu Charles Rakotomalala a fait l'objet d'un arrêté de licenciement, on lui répond que, lors de l'attaque de la nuit du 8 mai « la plupart des prisonniers s'enfuirent et se joignirent aux rebelles. Rakotomalala Charles se trouvait parmi eux. Depuis cette époque, on a complètement perdu sa trace »²¹⁸. D'où l'arrêté de licenciement... Devant un tel mélange de cynisme, de lâcheté et d'hypocrisie, qui permit au pouvoir colonial d'être tranquille quelques années, on comprend qu'une mémoire d'effroi se soit développée en ville à propos de 1947 et de ses victimes *nuit et brouillard*, et qu'une légende noire ait pu prendre son essor à partir de certaines réalités inavouables. Le nombre très exagéré de 80 à 100 000 victimes ne quantifiait pas les morts, mais l'angoisse ressentie.

Mais, si la vérité ne devait pas être avouée, Tananarive et surtout Paris voulaient savoir à quoi s'en tenir. De Coppet dépêche à Mananjary l'Inspecteur des Affaires administratives Chiarasini le 31 mai. Il est bientôt suivi de Gaston Defferre, envoyé du

²¹² ARM, D 870, Le juge Poisson au Procureur Général, 14 mai 1947.

²¹³ ANOM, 6 (15) D 64, Destrade, rapport cité du 9 juillet 1947.

²¹⁴ SHD, 8 H 179, Rapports du colonel Pelletier, I, mars-septembre 1947, p.46.

²¹⁵ ANOM, 6 (15) D 24, Manifestations de loyalisme. Réponse de Casseville au GG, 28 mai 1947.

²¹⁶ ANOM, 6 (15) D 46, Renseignements d'ordre général.

²¹⁷ ANOM, 17 PF/15, Le chef de district de Mananjary à Me Réallon, 14 novembre 1947.

²¹⁸ ANOM, 6 (15) D 38, Le GG à J-C Randriamalala, préparateur à l' Institut Pasteur, réponse à sa lettre du 17 septembre 1951.

Ministre, et enfin, de l'Inspecteur Général des Colonies Dimpault. Bernard et son adjoint Hoareau remettent chacun leur rapport au premier les 6 et 4 juin. Faisant l'historique des événements, Bernard insiste évidemment, et Hoareau également, sur les pressions auxquelles il a été soumis et a résisté. Mais quand il en vient aux exécutions, on a vu qu'il fait de celles du 22 avril un acte de guerre nécessaire, et pour justifier celles de la prison le 8 mai, exhume un certain article 174 du décret de 1903 portant règlement de la gendarmerie. Il met la tuerie du Trésor au compte de la colère des Sénégalais et oublie celle de la douane. Sur ces points, Hoareau est beaucoup plus franc et précis, ce qui lui vaudra l'animosité de son chef. Mais de toutes façons, dès le 3 juin, Chiarasini donne la note des rapports qui vont suivre : le chef de district mérite les plus larges circonstances atténuantes, et même des félicitations, car « toute la population européenne et autochtone (?) affirme que c'est grâce à sa fermeté et aux mesures prises avant le 29 mars contre les meneurs du MDRM que l'ordre a été maintenu. Le souci et les nécessités de la sécurité de 550 Européens dont environ 300 femmes et enfants, de 7500 autochtones, a été à l'origine des faits qui vous ont été signalés ». Enfin, « la pression exercée par de nombreux colons de brousse, l'annonce du massacre des défenseurs de Vohilava avaient créé un climat tel que le pire était à craindre »²¹⁹. Le rapport final de Chiarasini, remis le 12 juin, reprend à peu près intégralement la version des événements de Bernard. Ce dernier m'a confié que l'inspecteur l'avait rassuré en lui disant que dans le district de X..., l'administrateur XX... avait fait pire en exécutant lui-même à coups de revolver le bureau local du MDRM, mais que l'affaire avait été étouffée²²⁰. De Coppet ne peut donc faire autrement que d'avaliser les conclusions de son inspecteur. Tout en faisant lui aussi l'éloge de l'administrateur, il propose de le faire passer en conseil d'enquête, mais « pas avant que la situation actuelle ne soit éclaircie »²²¹, de sorte que Bernard terminera son séjour colonial de trois ans à Mananjary en décembre 1949.

Gaston Defferre renchérit sur Chiarasini. Il convient de « tenir compte des circonstances et de l'atmosphère », d'ailleurs les arrestations avaient été faites « avec discernement » puisque sur 1 200 membres du MDRM à Mananjary, 100 seulement avaient été arrêtés. « C'est à ces mesures préventives sans doute que la ville qui devait être attaquée le 6 avril ne l'a pas été », or l'attaque rebelle aurait alors réussi : toutes considérations que l'historien juge dénuées de fondement, mais qui permettent à Defferre de conclure à la responsabilité « très atténuée par les circonstances »²²² du chef de district. Le rapport de l'Inspecteur Général Dimpault, enfin, ne s'écarte guère des précédents : même récit, mêmes arguments. Il juge cependant que la justification du massacre de la prison repose sur « une application extensive » de l'article 174 du décret de 1903 et lui aussi passe sur les exécutions de la douane où « les détenus furent abattus, on ne sait par qui » (sic)²²³. Comment en effet justifier un massacre de femmes, parmi lesquelles une jeune fille de 14 ans ?²²⁴ Par ailleurs, il évalue le nombre des victimes à 107, chiffre qui me paraît être le plus juste.

Le lieutenant Hervéou, « le grand responsable » selon Defferre, portait assurément la responsabilité la plus lourde et la plus directe dans les crimes de guerre de

²¹⁹ ANOM, 6 (15) D 64, Chiarasini au GG, 3 juin 1947.

²²⁰ La déontologie m'interdit ici de donner plus de précisions. L'affaire apparaît dans les archives, mais complètement travestie, de façon à légitimer le crime de guerre.

²²¹ ANOM, MAD, Cabinet civil 50, Le GG au Ministre, 14 juin 1947.

²²² ANOM, Aff.Pol. 3262 D4, G.Defferre, rapport cité, pp.51-56.

²²³ ANOM, Fonds du contrôle, 768, mission Dimpault, rapport n°14, Affaire de Mananjary.

²²⁴ ANOM, 17 PF/12, Hoareau, rapport cité du 4 juin 1947.

Mananjary, mais il faisait aussi un responsable bien commode dans la mesure où il était un archétype du guerrier. C'était bien, selon Bernard « un authentique condottiere », un reître brutal qui se justifiera avec hauteur devant Defferre en disant « j'ai tué pendant trois ans ». Une fois de plus, nous sommes renvoyés à la « brutalisation »²²⁵ des comportements, héritage de la première et surtout de la Seconde Guerre mondiale. Pour Chiarasini, Hervéou était « un officier jeune, au passé déjà glorieux », sorti couvert de décorations des campagnes d'Italie, de France et d'Allemagne. Lui aussi était reconnu comme un sauveur de Mananjary, et à la mi-mai encore, il était prévu de le promouvoir chef du district de Vohipeno qui restait à reconquérir. Son statut de militaire lui permettait, bien mieux qu'à un civil, de rendre incertaine la distinction entre l'acte de guerre légitime et le crime de guerre, entre le héros et le criminel. La sanction sera donc légère. Sur ordre impératif du ministre, Hervéou est relevé de son commandement le 1^{er} juin et envoyé « en congé » à la Réunion, pour ne plus jamais revenir à Madagascar.

L'échec des insurgés devant Mananjary les marque profondément. On en a un écho dans deux lettres que Joseph Ralaivao adresse le 14 mai aux MDRM d'Ambositra et de Fandriana : l'attaque du 8 mai n'a permis de reprendre que quelques MDRM prisonniers, les autres ont été fusillés par les Français. Le courage et le nombre des 10 000 *miaramila* rassemblés ne compensent pas la trop grande infériorité de leur armement, et Ralaivao implore un secours urgent en armes²²⁶. Du côté malgache, la période d'euphorie est close, on passe à une stratégie et à une tactique d'évitement, les assauts *rano, rano* sont terminés. D'ailleurs, il n'est pas possible de continuer à entretenir une telle masse d'hommes autour de Mananjary et beaucoup rentrent chez eux faire la récolte du riz *Vatomandry*, la plus importante de l'année. D'où, de la mi-mai à fin juillet, le calme relatif qui s'établit. Les Français tiennent toujours la ville, mais l'insurrection contrôle les campagnes et la population. « L'ennemi est pratiquement invisible depuis le début juin » note début août un lieutenant²²⁷. Les *fahavalo* ne tendent d'embuscade que si le terrain permet un décrochage rapide, avec pour résultats qu'« ils s'aguerrissent et ont de moins en moins de pertes ». Cet ennemi reste très mal connu, il n'y a « pas de déserteurs susceptibles de fournir des indications » et au cours des sorties en brousse, Bernard fait « la constatation décevante de l'impossibilité de prendre contact avec la population »²²⁸. La colonne chargée de reprendre Antsenavolo met plus de trois jours, entre le 4 et le 7 juin, pour franchir les 50 kilomètres du parcours, tant les insurgés ont multiplié les obstacles en tout genre, abattis et tranchées. La progression des Français se fait sous le regard des insaisissables guetteurs *fahavalo* placés sur les hauteurs, qui sonnent de l'*antsiva* (conque marine) pour que le vide se fasse devant les *Vazaha*. Sur la route, tous les villages ont été désertés par leur population et incendiés. Seul Andranomavo est trouvé intact, mais vide. La conclusion pessimiste du chef de poste d'Antsenavolo est reprise par le chef de district, puis par le chef de province : « Il faudra beaucoup de temps pour ramener les populations sous l'égide de l'administration française »²²⁹.

²²⁵ Georges L. MOSSE, *De la Grande Guerre au totalitarisme : la brutalisation des sociétés européennes*, Hachette 1999, 291 p.

²²⁶ ARM, D 881/1, Documents saisis sur les insurgés.

²²⁷ ANOM, 17 PF/12, Considérations sur la rébellion dans le district, par le lieutenant Rey, 5 août 1947.

²²⁸ *Ibid.*, Le chef de district au chef de province, 20 juin 1947.

²²⁹ *Ibid.*, rapport Destrade sur la réoccupation d'Antsenavolo, 15 juin. Le chef de district au chef de province, 20 juin. Le chef de province au GG, 26 juin.

LE LAVOIR PUBLIC Á TOAMASINA (MADAGASCAR) : ENJEUX AUTOUR D'UN ESPACE Á MULTIPLES FONCTIONS

Soamarina Landitiana MIAKATRA

Géographe

Université de Toamasina

Elisé ASINOME

Historien urbaniste

Université d'Antananarivo

Résumé :

Les lavoirs publics permettent la desserte collective des ménages non branchés au service d'eau en réseau. La ville de Toamasina à Madagascar compte 14 lavoirs publics fonctionnels pour les 138 *fokontany* (quartiers) de la commune urbaine. Ils sont fortement fréquentés par de nombreux ménages et des professionnelles du lavage. Les lavoirs constituent des lieux de passage et de rassemblement à l'usage de tous. Si d'une part les usagers les voient comme un lieu public privilégié pour tisser des liens sociaux, d'autres les considèrent comme vecteurs d'inégalités socio-spatiales. Cet article s'intéresse au fonctionnement des lavoirs publics et aux liens sociaux qu'ils créent, en particulier entre le groupe des lavandières et les usagers.

Mots clés : lavoir public, accès à l'eau, liens sociaux, inégalités, Toamasina

Depuis quelques années, l'approvisionnement en eau et les difficultés d'assainissement des quartiers défavorisés dans les villes du Sud mobilisent la communauté internationale et ressurgissent régulièrement au cœur de l'actualité politique et scientifique.

Toutefois, les lavoirs publics, définis comme bâtiment où l'on lave le linge, bien qu'alimentés par le réseau, n'ont suscité que très peu d'études. Ces ouvrages permettent la desserte collective en eau des ménages non branchés au réseau public et viennent compléter les pompes collectives et le branchement individuel qui demeure l'apanage d'une minorité. A Toamasina¹, sur la côte est de Madagascar, le taux de desserte en eau potable reste faible : seulement 36% des ménages y ont accès bien que les ressources en eau soient pourtant abondantes (l'utilisation de l'eau souterraine étant prédominante). Seulement 14% des ménages sont branchés au réseau d'eau de la

¹ Toamasina compte 200 000 habitants répartis dans les cinq arrondissements *firaisana* de la commune. Ces arrondissements regroupent 138 quartiers (*fokontany*). Le port en eau profonde, les activités industrielles et touristiques en font une métropole active économiquement.

Jirama². Les 22% supplémentaires fréquentent les points d'eau collectifs alimentés par le réseau : borne-fontaine, lavoir public, bloc douche-WC.

L'équipement en lavoirs publics des quartiers défavorisés relève d'une double préoccupation : celle de l'hygiène publique et celle de la pénurie d'infrastructure de réseau d'eau en milieu urbain. La construction ou la réhabilitation³ des lavoirs est synonyme d'amélioration des conditions de vie quotidienne, notamment pour les femmes qui ne vont plus sur les bords des rivières pour y faire la lessive.

Aude Farinetti⁴ dans une étude sur la gestion des fontaines publiques et des lavoirs à Lyon constate qu'en France « ces ouvrages ont accompagné l'histoire du développement urbain et que la deuxième moitié du XX^{ème} siècle marque la généralisation de l'accès à l'eau à domicile et ôte à ces édifices leur caractère de monuments utilitaires, leur proximité avec l'habitant ». Avec l'évolution de la technologie, les lavoirs sont remplacés progressivement par la machine à laver installée dans l'habitation même. Ainsi, les lavoirs publics revêtent dans les pays développés une dimension esthétique et artistique qui renvoie au passé. Il n'en est rien dans les villes du Sud où ils gardent aujourd'hui encore leur fonction utilitaire d'origine et sont en plus des lieux de rencontre, de bavardage qui font d'eux le siège d'une intense vie sociale.

Cet article évoque la problématique de l'usage d'une infrastructure urbaine dans les villes en développement. Il s'agit d'analyser le fonctionnement d'un service public d'hygiène et d'assainissement pour une ville côtière malgache, Toamasina. Le lavoir public constitue ici un objet d'études afin d'évoquer la question liée à l'usage et l'exploitation par la population de l'équipement de la ville, notamment le groupe de professionnel de lavage, les lavandières. Dans les quartiers défavorisés, les lavoirs publics constituent un pôle d'attraction incontournable.

Les travaux menés par Marie de Cornulier⁵ renseignent sur les modes de gestion des points d'eau collectifs à Toamasina. L'étude entreprise par Abdou Mohamed⁶ sur les lavoirs publics et leurs impacts dans la commune urbaine de Toamasina apporte une analyse sur leur état et s'intéresse sur les moyens à mettre en œuvre pour leur pérennisation et leur fonctionnement.

Ainsi, à travers des entretiens auprès des usagers, l'article présente le lavoir public comme étant un espace à multiples fonctions et les lavandiers comme étant des petits entrepreneurs de l'informel urbain. Cette contribution cherche à examiner la représentation sociale du lavoir public et analyser les nouveaux rapports sociaux générés par l'espace et entretenus par les usagers même du service de lavoir.

Pour ce faire, la méthode privilégie la réalisation d'entretiens semi-directifs⁷

² La JIRAMA ou *Jiro sy Rano Malagasy* est la société qui gère la production et la distribution d'eau et d'électricité dans les principales villes de Madagascar.

³ Un vaste programme de construction et de réhabilitation d'infrastructures en eau : borne-fontaine, lavoir public, bloc douche-WC a été financé conjointement par le gouvernement malgache et la coopération française dans les années 1995-2001 dans le cadre du programme P.A.I.Q. (Programme d'Appui aux Initiatives des Quartiers). La ville de Toamasina a bénéficié de la deuxième phase du programme 1998-2001 (voir PAIQ II, « Dossiers socio économiques des quartiers d'Ambohijafy »). Le SEECALINE a également contribué à la réhabilitation de quelques bornes fontaines dans le quartier d'Androranga.

⁴ A. FARINETTI, *L'eau domaniale. La gestion des fontaines publiques et des lavoirs à Lyon*, Mémoire de DEA, Université de Lyon 3, 1999. p. 6.

⁵ Marie DE CORNULIER, *L'eau à Toamasina : approvisionnement en eau et assainissement*, Mémoire de maîtrise, IGARUN, Université de Nantes. 2002.164 p.

⁶ Mohamed ABDU, *Les lavoirs publics et leurs impacts : cas de la commune urbaine de Toamasina*, Mémoire de maîtrise en développement social, 2007, 122 p.

⁷ Ces entretiens ont été réalisés entre janvier 2007 et mai 2008 dans la commune urbaine de Toamasina. 27

destinés aux usagers directs ou indirects des lavoirs localisés dans les quartiers d'Ampasimazava, Ambohijafy, Androranga, Anjoma. Ces entretiens portent principalement sur le fonctionnement des lavoirs, les liens sociaux qui s'y créent, leur représentation sociale.

I) LES LAVOIRS PUBLICS A TOAMASINA : LA GOUVERNANCE LOCALE D'UN SERVICE PUBLIC D'EAU

A. Etat des lieux

Les lavoirs publics de Toamasina ont fait leur première apparition au début des années 1940 sur l'initiative de l'administration coloniale. Cette entreprise répond à deux préoccupations majeures : l'hygiène et le problème du manque d'eau salubre dans les quartiers indigènes à croissance urbaine relativement rapide⁸. Après l'Indépendance de Madagascar, cette politique s'est poursuivie et a permis la construction de nouveaux lavoirs.

La ville de Toamasina compte actuellement 14 lavoirs publics fonctionnels répartis dans 138 *fokontany*. Une forte concentration de ces ouvrages est constatée dans les quartiers réguliers, notamment à Ambodimanga. Cette répartition est plutôt paradoxale car elle ne profite pas aux quartiers irréguliers qui accueillent pourtant près de la moitié de la population : Ankirihiry, Tanambao V et Morarano.

Arrondissements (<i>Firaisana</i>)	Population 2006	% population 2006	Superficie (ha)	Densité Hab/ha	Borne Fontaine (2007)		Lavoir public (2007)		Bloc douche-WC (2007)	
					actif	inactif	actif	inactif	actif	inactif
Ambodimanga	27 256	13%	397	68	16	5	5	1	3	0
Anjoma	31 353	15%	355	88	25	4	3	1	1	0
Ankirihiry	57 888	28%	1088	53	67	16	3	3	0	0
Morarano	48 436	23%	787	61	31	17	1	6	0	0
Tanambao V	44 862	21%	183	245	32	7	2	3	0	0
Total	209 795	100 %	2800	74	171	49	14	14	4	0

Source : Instat, Jirama Toamasina et nos propres calculs, 2007.

Tableau 1 : Répartition des points d'eau collectifs dans la commune urbaine de Toamasina

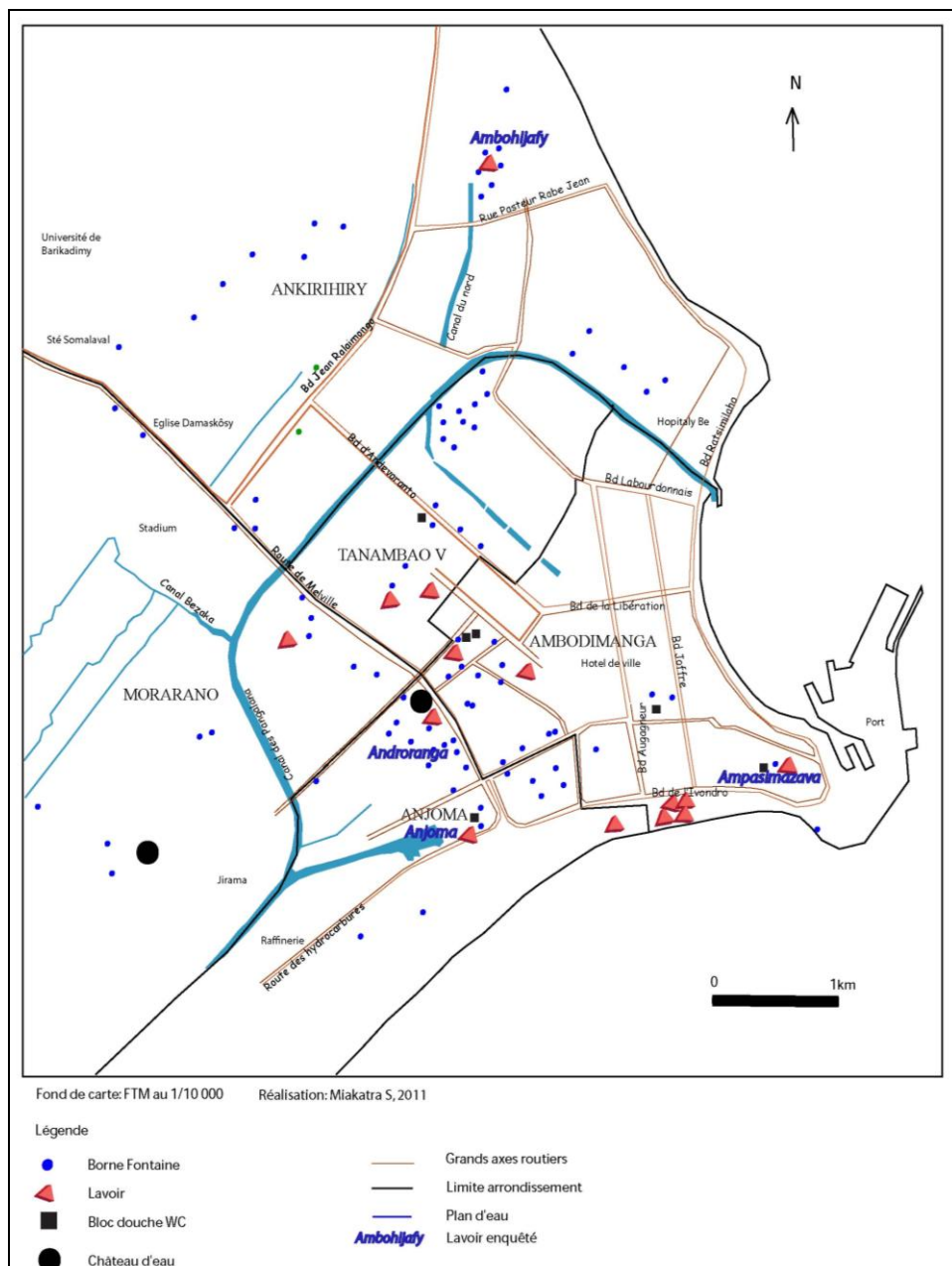
D'après ce tableau, le rapport serait d'un lavoir actif pour 15 000 habitants. Le nombre important de lavoirs hors d'usage ne fait qu'accentuer les contrastes entre les quartiers. La situation est la plus saisissante est celle de Morarano où un seul lavoir fonctionne et où aucun bloc douche WC n'a été installé alors que le *firaisana* a fait l'objet d'une intervention d'urgence lors de la lutte contre la propagation de l'épidémie de choléra en 2000.

Pour la plupart construits dans les années 1980 par les autorités publiques, puis délaissés ou fermés faute d'entretien, la réhabilitation de ces équipements, vers la fin des années 1990, a été assortie d'une condition : la gestion et l'entretien sont transférés

personnes ont été interrogées. Ce sont des lavandières et des gens qui font appel à leur service, des responsables de lavoir, des responsables municipaux et de la JIRAMA, des ménages usagers des lavoirs à Toamasina ainsi que quelques O.N.G. œuvrant dans le domaine de l'eau dans la commune ont fourni des informations sur la gestion des lavoirs publics. Les données cartographiques ont été fournies par le service technique de la Commune urbaine de Toamasina (Voir REPUBLIQUE DE MADAGASCAR, 2004. *Plan d'urbanisme directeur. Commune urbaine de Toamasina*. 112 p.)

⁸ Faranirina RAJAONAH, « Usages et usagers de l'eau à Toamasina pendant la période coloniale (1896-1960) » in C. CHANSON-JABEUR, C. COQUERY VIDROVICHT, O. GOERG, *Politiques d'équipement et services urbains dans les villes du sud. Etude comparée*, Paris, L'Harmattan, 2004, p. 171-198.

aux usagers, regroupés en associations qui mettent en place un comité de gestion du lavoir. Ce transfert de gestion est l'aspect le plus novateur de la nouvelle politique de l'eau malgache⁹ qui, sous la pression des bailleurs de fonds, entend appliquer un système payant à tous les points d'eau collectifs sur le territoire malgache.



⁹ La loi n°98 029 portant « Code de l'eau » stipule que le service d'eau des pompes publiques est désormais payant pour atteindre les objectifs de recouvrement des coûts (REPUBLIQUE DE MADAGASCAR. Loi n° 98-029 du 20 Janvier 1999 portant « Code de l'eau ». 18 p.

Les lavoirs marquent la reconnaissance d'un quartier et de ses habitants par les pouvoirs publics. En effet, les quartiers irréguliers ne figurent pas sur le plan directeur des municipalités. Ils ne bénéficient donc pas de projets d'équipement urbain, ce qui rend vulnérables les habitants. Mais vu l'ampleur des dégâts causés par le manque d'eau potable et d'infrastructures adéquates, pour des raisons politiques (clientélisme) et sous la pression des bailleurs de fonds, l'on s'intéresse de plus en plus aux quartiers pauvres¹⁰. La remise en état de certaines infrastructures rentre en effet dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie des habitants et à la promotion de l'accès à l'eau, à l'hygiène et à l'assainissement des citoyens.

Du point de vue technique, l'architecture des lavoirs doit tenir compte de l'aspect de commodité pour les usagers. C'est ainsi qu'à Toamasina les bassins sont compartimentés en cuves à eau, d'une capacité de 150 litres afin de rationaliser la consommation. L'augmentation du nombre de robinets permet d'avoir de l'eau assez rapidement. Pour certains lavoirs, la mise à disposition des plans de travail améliore la capacité d'accueil et rend moins difficile la lessive. D'après les enquêtes, le temps d'attente pour avoir une place s'est nettement amélioré. Il est donc passé de 4 heures en moyenne à 1 heure 30.

B. L'émergence d'un acteur collectif : les usagers et la gestion des lavoirs

Dans les années 1990 les réformes du secteur de l'eau, engagées par le gouvernement malgache, reposent essentiellement sur la décentralisation des services et les principes du recouvrement des coûts par les usagers. De là l'idée d'une participation des bénéficiaires de la conception à la réalisation et à la gestion des infrastructures ou de services publics survient après l'échec de la politique économique de l'ajustement structurel dans les pays en développement.

Les habitants des quartiers cibles des projets sont mobilisés pour participer à la gestion et à l'exploitation des lavoirs. Les usagers s'organisent afin d'établir des règlements sur l'utilisation des bâtiments, d'assurer le bon fonctionnement du service de l'eau et de prendre des décisions conséquentes sur la tarification du service, la gestion et la maintenance des infrastructures. Par ailleurs, cette organisation vise à jouer le rôle d'interface, au profit des usagers, dans les démarches auprès des autorités municipales ou des bailleurs.

Les structures de gestion des lavoirs sont plus ou moins encadrées par la municipalité qui en qualité de maître d'ouvrage, tente de pérenniser le service dans les quartiers défavorisés. Les structures de gestion peuvent également être mises en place par la propre initiative des habitants ou des bénéficiaires de l'ouvrage. Elles souscrivent un abonnement auprès de la JIRAMA et donc paient directement leur facture d'eau à l'opérateur. Un comité de gestion est mis en place au sein même de ces structures. Il est généralement composé d'un président, d'un trésorier, d'un secrétaire et d'un responsable de lavoir qui en assure le bon fonctionnement.

C. Mode de fonctionnement des lavoirs

L'accès au service des lavoirs étant payant¹¹, le prix varie d'un lavoir à l'autre.

¹⁰ Selon J.-M. WACHSBERGER (*Les quartiers pauvres à Antananarivo : enfermement ou support ?* DT/2006-05. DIAL. 21p.), les quartiers pauvres sont « un agrégat concentré de tous les maux urbains : menace d'inondation pendant les saisons des pluies, entassements humains, quasi absence d'accès à l'eau courante, fréquence des problèmes de drogue et de violence, mauvaise réputation, taux de chômage très élevé, paupérisation de la population, faible niveau d'instruction etc. ».

¹¹ Il en est de même pour les bornes fontaines, les douches et les toilettes publiques.

Il est défini en concertation avec les habitants. Une cuve d'eau de 150 litres coûte 300 Ariary¹² à Ambohijafy. Les usagers du lavoir d'Ampasimazava paient 400 Ariary pour une lessive. A Anjoma, il faut payer 50 Ariary par pièce de linge lavé. Les recettes ainsi perçues sont versées quotidiennement au trésorier du comité de gestion et serviront à payer les factures d'eau¹³, à rémunérer le gardien ou la gardienne du lavoir et à assurer les petites réparations (robinet, canaux d'évacuation des eaux usées, toiture, etc.).

Dans le souci de préserver l'hygiène du lieu, le nettoyage des cuves et le curage des canaux d'évacuation des eaux usées sont effectués régulièrement à l'initiative des usagers. Tous reconnaissent que le manque d'entretien et d'hygiène affecte le fonctionnement des infrastructures. De véritables travaux collectifs ont ainsi lieu une fois par mois à Ambohijafy. L'amélioration des conditions d'accès aux lavoirs est soumise au respect des règlements intérieurs formulés à l'initiative des surveillantes et des usagers. Ces règlements peuvent être indiqués par des panneaux d'affichage. Par exemple, seule la surveillante ou la gardienne de lavoir ont le droit de manipuler les robinets, les tuyaux et la vanne du compteur d'eau pour éviter les gaspillages. Ou bien encore il est interdit d'éparpiller les emballages de détergent dans l'enceinte du lavoir.

Les jours et les heures d'ouverture sont normalement définis conjointement avec les habitants du quartier. Ouverts du lundi au samedi, de six heures du matin jusqu'à dix-sept heures, ce créneau est sensé assurer une utilisation optimale des lavoirs. Faute de branchement au réseau électrique du quartier, le service ne peut pas continuer de fonctionner tard le soir. C'est ainsi que les usagers se pressent de terminer leurs tâches en fin de matinée afin de profiter du soleil pour le séchage du linge.

II) DES MÉTIERS SE CRÉENT AUTOUR DU LAVOIR

A. La surveillance ou le gardiennage des lavoirs

Les associations qui gèrent les lavoirs recrutent ou désignent une personne compétente dont la mission principale consiste à organiser seule la vente d'eau auprès des usagers. Elle doit répondre à certaines conditions : de préférence habiter le quartier, savoir lire et écrire, avoir des notions de base en arithmétique, être autonome et avoir le sens du service. La maîtrise des outils de gestion mis en place dès le départ est indispensable. Employé à plein temps, le responsable du lavoir est encadré soit par les responsables des associations de quartiers soit par des O.N.G. locales ou internationales lors de la mise en service des équipements.

La responsabilité du lavoir est en général accordée à une femme¹⁴. Selon la mythologie malgache, la femme qui « est un don de Dieu (*Zanahary*) et est en même temps source de vie, de pouvoir et de puissance, reste toujours le pivot, le pilier de la société traditionnelle »¹⁵. Dans un contexte plus récent, elle joue un rôle régulateur dans les affaires sociales collectives.

La gardienne rentabilise son temps passé au lavoir. Elle réalise des travaux manuels tels que la broderie et le tricotage. Des petits commerces se créent également à

¹² L'Ariary est la monnaie de Madagascar, 300 Ariary correspondent à 0,11 euro. A titre indicatif une baguette de pain coute actuellement 400 Ar ou 0,14 euro, un kilo de riz coute 1200 Ar ou 0,44 euro ou encore un trajet en taxi collectif (« taxi be ») coute 300 Ar ou 0,11 euro.

¹³ Les factures d'eau sont à régler directement au bureau de la JIRAMA.

¹⁴ Les associations gérantes des points d'eau collectifs choisissent généralement une femme, d'un certain âge et/ou mère de famille, pour assurer le fonctionnement de ces derniers.

¹⁵ Jacqueline RAVELOMANANA, « L'évolution du rôle de la femme du XVI^{ème} au milieu du XX^{ème} siècle. Madagascar », in STAUDACHER-VALIAMÉE (dir.), *La femme et les sociétés pluriculturelles de l'océan Indien*. 2005, 407 p.

coté du lavoir. La vente de beignets, de fruits, du savon lui procure un complément de revenu. Cette petite entreprise rend aussi service aux passants ou aux riverains.

Il convient de noter que cette fonction n'est pas exclusivement une affaire de femmes dans tous les quartiers de Toamasina. Les hommes aussi peuvent l'assurer. L'association Mifanohana¹⁶ par exemple a recruté un homme motivé pour la fonction. Comptable à la retraite, il se dit prendre du plaisir du contact avec les gens du quartier et de la rencontre créée par le lavoir public.

B. Le métier de lavandière : un métier de survie ?

Le lavoir est un bâtiment en béton où l'on lave le linge et où les gens peuvent accéder à l'eau du réseau. Les utilisatrices des lavoirs sont des ménagères lavant leur propre linge, des lavandières qui travaillent à la journée ou des lavandières professionnelles, indépendantes ayant des clients réguliers. Pour la plupart issues d'un milieu défavorisé, les lavandières enquêtées ont entre 20 et 54 ans, vivent maritalement ou dirigent seules leur foyer.

Le métier de lavandière a fait son apparition à Madagascar vers la fin de la colonisation. Il figure parmi les conséquences de l'urbanisation qui connaît une accélération spectaculaire au milieu du XX^{ème} siècle et illustre une « dématérialisation »¹⁷ des rôles féminins. On voit donc apparaître des femmes salariées, des lavandières payées au mois, à la pièce ou journalières. Actuellement, avec la pauvreté grandissante et le fort taux de chômage qui affecte particulièrement la population féminine active, de plus en plus de femmes exercent cette activité. Bien qu'il soit informel, ce métier est reconnu par tous.

Le service de lavandière n'est qu'une délégation du domaine privé ou l'extériorisation du travail domestique chez les ménages de classes moyenne et riche. Avoir une lavandière pour assurer une partie des tâches ménagères renvoie à une réussite sociale car seuls ceux qui ont les moyens financiers peuvent y avoir recours. Toutefois les ménages aux revenus modestes y font appel pour des raisons spécifiques. Si les uns, par des contraintes professionnelles, ne disposent pas assez de temps pour faire eux-mêmes leur lessive, d'autres ont un statut social à défendre vis-à-vis du voisinage ou de la famille et sollicitent la prestation d'une lavandière de manière ponctuelle.

1) Comment ces femmes sont-elles devenues lavandières ?

Pour certaines lavandières, le métier peut être perçu comme une « tradition » qui se transmet de mère en fille. Le fait d'accompagner un membre de la famille au lavoir fait naître chez une jeune fille l'idée de tenter l'expérience une fois arrivée à l'âge adulte. On peut effectivement assurer la charge d'une famille grâce au salaire perçu par cette activité. Celles qui ont plusieurs années d'expérience affirment avoir contribué à l'amélioration des conditions financières de leur ménage.

Si pour certaines femmes, le métier relève de la tradition familiale, pour d'autres c'est le seul moyen pour survivre à la suite d'un accident de parcours de vie : licenciement, chômage, veuvage. Leur objectif est de gagner de l'argent assez rapidement mais elles ne souhaitent pas exercer cette fonction longtemps.

¹⁶ Mifanohana est une association créée en 1999 à l'initiative des femmes du quartier d'Androranga 22/11. Si au début, les activités de l'association se limitaient aux domaines de la sensibilisation pour le planning familial et à la formation de ses membres dans les travaux ménagers (art culinaire, couture), elles sont désormais élargies vers des activités de développement dont la participation à la gestion du lavoir public.

¹⁷ Jacqueline RAVELOMANANA, *Ibidem*.

2) Faire appel aux services d'une lavandière

Des ménages font appel à des lavandières d'une manière régulière ou ponctuelle selon leur besoin. Le « bouche à oreille » ou l'intermédiaire d'un proche restent les moyens efficaces pour trouver des clients ou une lavandière. La lavandière fait aussi du porte-à-porte et demande si son offre de service intéresse son interlocuteur. Le client, à la recherche d'une personne compétente et de confiance, se renseigne auprès des gens qui emploient déjà des lavandières ou bien se rend directement sur le lieu de travail et demande des informations auprès du responsable du lavoir. De cette façon, il est facile de trouver une personne.

Après avoir trouvé un terrain d'entente¹⁸, les deux parties passent un accord verbal sur le type de contrat, journalier, hebdomadaire ou mensuel, puis sur la fréquence du travail et les prises en charge¹⁹. Il convient de préciser que le repassage du linge est parfois inclus dans le contrat.

Deux formes de contrats de service lavandière existent. Le premier type de contrat se présente sous forme de tâche ponctuelle, en fonction du nombre de pièces de linge à laver. Le second type de contrat se rapporte à des tâches régulières, réservé aux lavandières professionnelles que le client conclut avec elles par le mode de paiement mensuel.

Les clients sont les usagers indirects du lavoir. Il n'y a pas de client type. D'une manière générale, ce sont des familles de catégories socioprofessionnelles très diversifiées : du cadre au simple employé de bureau. Le client peut avoir de jeunes enfants. La clientèle peut également être composée uniquement d'adultes, de gens qui vivent seul, d'étrangers. Une lavandière peut avoir plusieurs clients à la fois.

3) Le coût de leur prestation

Une lavandière travaille en moyenne deux fois par semaine pour un seul client. Les prestations peuvent varier en fonction des besoins. En cas d'urgence, ce dernier peut venir déposer le linge chez elle. Mais d'une manière générale, la lavandière vient chercher le linge chez le client. Outre le lavage et le séchage, elle le rend repassé. La rémunération est définie selon le nombre de pièces ou de manière forfaitaire. Une lavandière peut gagner jusqu'à 80 000 Ariary par mois pour les pratiques régulières²⁰ et de 3 000 à 5 000 Ariary pour une prestation journalière occasionnelle. Si les unes arrivent à arrondir la fin du mois, d'autres sont découragées par la faible rémunération de leur travail.

D'autres facteurs peuvent aussi être pris en compte dans la détermination du coût de la prestation :

- le volume du travail : nombre de pièces et les tâches à effectuer,
- la distance parcourue entre le lavoir et le domicile du client. Employée et employeur n'habitent pas forcément le même quartier. La première pouvant résider loin du lavoir. Ce problème paraît insignifiant mais a des conséquences sur l'état de santé des lavandières. Porter le linge sur la tête et parcourir une longue distance à pied est éprouvant. Plus généralement, une lavandière parcourt (pour un aller simple), entre son domicile et celui de son client près de 1 000 mètres. Puis entre le domicile de son client et le lavoir de 300 à 1 000 mètres. Ainsi le temps passé

¹⁸ Aucun contrat écrit n'est établi entre les deux parties. Les dimensions affective et sociale jouent beaucoup dans la négociation du contrat.

¹⁹ L'eau consommée au lavoir, les savons et le charbon de bois pour le repassage sont généralement pris en charge par le client.

²⁰ Le ministère du travail malgache définit le S.M.I.C. mensuel à 78 160 Ar brut pour le régime agricole et 77 062 Ar pour le régime non agricole (mars 2010). Etant donné que la plupart des lavandières travaille dans l'informel, elles ne sont soumises à aucune charge sociale. Elles ne cotisent pas pour leur retraite.

pour les déplacements est estimé à 1 h 30 pour une journée de travail. De ce fait le parcours effectué par la lavandière affecte le tarif de sa prestation.

4) Le niveau de satisfaction du service public de lavoir

Un premier groupe de lavandières constate une réelle amélioration des conditions d'accès à l'eau et au lavoir. Ce qui traduit pour elles une amélioration des conditions de travail. Bénéficier de l'eau de bonne qualité au lavoir favorise l'hygiène et permet d'avoir le linge bien propre. L'eau fournie au lavoir public rassure les clients certainement davantage que celle venant d'une autre source. En effet, certaines lavandières ne vont plus sur les abords de rivière ou canal pour y faire la lessive²¹.

L'amélioration du cadre de travail se présente par l'augmentation du nombre de cuves et des robinets permettant d'éviter la queue devant une borne-fontaine par exemple et d'alléger les corvées d'eau (trajet, attente). Le progrès assure la sécurité des usagers. Le risque d'accident y est donc moindre.

La présence de la gardienne du lavoir oblige les usagers à respecter le règlement intérieur. Elle assure la bonne gestion et le meilleur usage de l'infrastructure. Malgré cela, les usagers se plaignent de l'absence de maintenance systématique de l'infrastructure. Ce qui provoque la dégradation de l'ensemble du système de réseau d'eau (robinet, tuyaux, canaux d'évacuation des eaux usées, toiture, portail).

Un deuxième groupe d'usagers rapporte les mauvaises conditions pour certains lavoirs. Les lavoirs de la ville de Toamasina enregistrent un taux de fréquentation élevé, notamment le samedi matin, où familles et lavandières se battent pour avoir une place. La capacité d'accueil de l'ouvrage reste encore faible malgré l'effort déployé par la municipalité. L'insuffisance de cuves provoque le manque de confort pour les usagers en surnombre. Faute de place, certains usagers du lavoir d'Anjoma se mettent au sol pour laver le linge.

Par ailleurs, un reproche fait par les usagers à l'encontre de la surveillante se rapporte à l'ouverture ou à la fermeture irrégulière du lavoir. Le fait que la gardienne arrive tard ou ferme le lavoir avant l'heure de fermeture augmente le temps d'attente pour accéder à une cuve. Certains usagers constatent que les horaires sont rarement respectés et leur paraissent trop courts. Cette déclaration semble pourtant contredire le fait que la surveillante du lavoir ait été recrutée ou désignée par l'assemblée générale avec les usagers, qui a également défini les horaires de fonctionnement.

Les usagers dénoncent aussitôt le manque de rigueur dans la gestion du service mais restent impuissants face à de telle situation. La suspension d'une surveillante de lavoir revient à la seule autorité des structures de gestion qui ne semblent cependant pas y porter beaucoup d'attention.

Aux avantages et inconvénients constatés, l'eau, appréciée mais coûteuse, reste néanmoins hors de portée de très nombreux ménages du fait des carences du réseau et de l'éloignement des installations comme de son coût.

III) PRODUCTION ET REPRODUCTION DES LIENS SOCIAUX AUTOUR DU LAVOIR

Nous approchons le lavoir public comme un lieu par excellence de la sociabilité urbaine. Lieu de communication et de socialisation, il est l'un des éléments qui composent une ville. Témoin de la vie quotidienne, autour du lavoir convergent toutes

²¹ On peut encore trouver des points de lavage le long de la route menant à la station de traitement de l'eau de Farafaty ou le long du canal du nord.

formes de sociabilité. Ceux qui fréquentent cet espace, que ce soit pour des raisons professionnelles, ou encore le simple passant, créent un lien à la fois riche et complexe.

A. Le triangle lavoir-lavandière-clients : les liens professionnels

Le lavoir rend possible une relation professionnelle. Les lavandières entretiennent des liens avec leurs clients. La relation employeur/employé est avant tout d'ordre humain ou affectif. Faire appel aux services d'une personne demande le respect des exigences des deux parties et requiert une certaine flexibilité comme en témoignent certaines clientes.

Ainsi, pour gagner leur confiance et pour les fidéliser, le service rendu doit être impeccable : suivre les consignes, respecter le calendrier de ramassage du linge, rendre le linge propre et bien repassé. Tout ceci définit la qualité de travail dans le métier de lavandière et au client d'en apprécier le service rendu.

Au-delà des relations professionnelles se créent des relations amicales entre les usagers. Certaines disent avoir trouvé facilement des amies en se rendant au lavoir. C'est pour elles un moyen de surmonter les tensions créées par l'accomplissement de leur mission.

B. Le lavoir est un lieu de rencontre, un lieu convivial

À force de se retrouver régulièrement sur le même lieu, les usagers se familiarisent et adoptent les gestes naturels de la vie courante. Le côtoiement, les regards, les échanges de salutations, les demandes de nouvelles des autres en sont des exemples concrets.

Le lavoir constitue un lieu de défoulement pour les lavandières qui viennent étaler leur joie et leur misère, les unes après les autres²². On peut y parler de la pluie et du beau temps. On raconte des anecdotes. On chante, on rit. Ceci permet, paraît-il de surmonter la pénibilité de la journée.

C'est au lavoir que l'on peut discuter librement et échanger sur un thème économique, politique, social et surtout les faits divers. Le lavoir offre également une occasion de parler des sujets plus personnels comme les problèmes conjugaux ou bien des rapports parents-enfants. En tout cas, le lavoir constitue un terrain de jeu social par une certaine relation « fonctionnelle » qui est ouvertement chaleureuse, spontanément personnalisée entre les usagers du lavoir.

C. Autour du lavoir s'exercent la solidarité et l'entraide : le vivre ensemble

La création de liens sociaux autour d'un lavoir public rappelle les liens entre habitants d'un même village ou d'un même quartier. L'esprit de solidarité, d'entraide, de respect mutuel et le sens de la discipline de groupe sont fortement ancrés dans la culture malgache. Il entraîne en conséquence une responsabilité collective.

Toutes formes de solidarité se manifestent autour du lavoir entre les usagers pour les événements sociaux (mariage, naissance, maladie, décès) et permettent de se retrouver en dehors du cercle de travail. À de tels événements, chacun participe selon ses possibilités : aide matérielle, cotisation. Ceci consiste à manifester la solidarité du groupe et la concrétisation de la volonté d'unité.

Au-delà des événements sociaux, le vivre ensemble autour du lavoir prend toute son importance. Il s'agit ici de préserver cette solidarité qui conditionne en quelque sorte l'utilisation et la gestion de l'équipement : respect mutuel, respect des consignes d'utilisation du lavoir.

²² Mohamed ABDOU, *op.cit.*, p. 86.

Plus concrètement, une association de lavandières est en gestation à Ambohijafy. Le but serait en fait de valoriser le métier et d'avoir une reconnaissance légale auprès des pouvoirs publics. Les activités de l'association consisteraient d'une part à trouver des partenaires financiers pour permettre de construire ou de réhabiliter d'autres lavoirs publics dans les quartiers et d'autre part à assurer la formation des membres.

IV) LES NOUVEAUX RAPPORTS SOCIAUX AUTOUR DU LAVOIR ET LEURS CONSÉQUENCES SUR LES ESPACES URBAINS DÉLAISSÉS PAR LE RÉSEAU D'EAU CONVENTIONNEL

Les lieux publics sont, rappelons-nous, les supports techniques de la ville. Ils constituent les piliers de la vie urbaine et témoignent du dynamisme de l'organisation de l'espace. Tous les citoyens peuvent s'y rencontrer pour diverses raisons. Mais tous ne fréquentent pas les mêmes lieux. Chaque individu ou groupe s'identifie à un lieu bien défini. Le cas du lavoir public illustre de façon originale cette image car il véhicule des enjeux nouveaux.

A. Le lavoir devient le domaine de prédilection d'un groupe professionnel et des riverains

Au lavoir tout le monde se connaît, se familiarise. Le lavoir crée deux groupes d'utilisateurs : le groupe professionnel (ceux qui y tirent un revenu) et le groupe de particuliers, tous deux habitant souvent le même quartier. L'homogénéisation du profil des utilisateurs est ici favorisée. Là apparaît l'enjeu d'identité sociale qui repose sur la construction d'une image de soi par rapport à autrui et de l'identification par rapport à un lieu²³.

Dans l'utilisation de l'ouvrage, l'articulation du professionnel et du résidentiel est portée par certains groupes qui cherchent à l'imposer. Elle tend en effet à exclure des fractions de la population de la ville : les habitants des quartiers non équipés éprouvent parfois des difficultés à établir des relations avec les habitués d'un lavoir qui considèrent le bâtiment public comme un espace « privé » qui leur est réservé. Les professionnelles du lavage ou les lavandières veulent de la continuité dans l'exercice de leur métier, tout en gardant le même rythme et le même cadre de travail. L'arrivée d'une autre personne risque selon elles de bousculer l'ordre établi entre les habitués.

Le lavoir public aux yeux des utilisateurs est à la fois un espace de travail et donc de survie pour la masse populaire. Il peut être au centre de conflits aigus et fréquents entre les riverains de quartiers. On constate chez les habitués une volonté de contrôler le lavoir pour en tirer un maximum de profit.

B. L'appropriation du lavoir public et le conflit d'usage entre les riverains

Afin de faciliter la diffusion de l'accès des pauvres à une eau de qualité et de quantité satisfaisantes, les projets réalisés à l'initiative de très nombreux acteurs reposent notamment sur la participation²⁴ des utilisateurs à leur approvisionnement. C'est ainsi que au début des années 2000, les points d'eau collectifs payants ont fait leur apparition dans le paysage urbain de Toamasina.

Cependant, cette forme d'implication des utilisateurs dans la gestion et l'entretien des biens publics d'approvisionnement en eau a créé des malentendus. D'ailleurs, les entretiens réalisés auprès des responsables municipaux et d'O.N.G. ont révélé que les messages véhiculés sur la participation et la gestion partagée des lavoirs ont été en

²³ C'est aussi valable pour les places publiques, les rues, les cafés, etc.

²⁴ La participation se présente sous diverses formes : participation à la conception des projets d'équipement en eau, participation en main d'œuvre, apport technique ou matériel, co-construction, co-gestion, coproduction du service, participation financière.

grande partie mal compris par la population. Le fait de participer financièrement au fonctionnement du service de lavoir est considéré comme s'approprier le lavoir au sens strict du terme. Ce sentiment se fait plus sentir chez les lavandières. L'intervention du chef de quartier est souvent nécessaire pour traiter les plaintes déposées par les victimes de ce monopole.

C. L'eau est vectrice d'inégalités, le lavoir les amplifie

Les quartiers en marge n'apparaissent pas souvent sur les schémas directeurs des municipalités. La population qui y réside présente les caractéristiques de la pauvreté urbaine : faible accès aux services essentiels (eau, assainissement, électricité), fort taux de chômage, faible niveau de vie, etc.

L'eau du réseau reste encore hors de portée de très nombreux ménages. L'éloignement des lavoirs fonctionnels pénalise les quartiers non équipés et attise la jalousie des quartiers défavorisés. Les ménages pauvres ont recours à des solutions peu viables. Les particuliers qui ne peuvent pas se payer une place au lavoir, et encore moins faire appel à une lavandière, ont recours à une solution individuelle qui est l'utilisation de l'eau de la nappe phréatique par un système de forage avec une pompe manuelle²⁵. L'eau ainsi puisée est impropre et ne satisfait pas toujours l'usager.

Les entretiens réalisés autour de quatre lavoirs publics d'Ampasimazava, Anjoma, Ambohijafy et Androranga ont montré que ces équipements collectifs favorisent la création de liens sociaux. L'intérêt porté sur leur fonctionnement et les activités qui s'y créent contribue à comprendre les usages et la représentation de ces lieux communs méprisés par les élites car ils sont assimilés à un travail ignoble et dévoué aux catégories populaires. Le service de lavoir public reste toutefois satisfaisant : les lavandières y trouvent leur compte, les simples usagers arrivent à satisfaire leur besoin en termes de lavage et d'hygiène. La description des rapports sociaux autour du lavoir dévoile l'attachement au lieu. Le contact permanent à toutes les personnes qui s'y rendent permet de tisser des relations durables, amicales ou professionnelles et reflète ainsi les modes d'organisation sociale et territoriale d'un quartier donné. Tous ne partagent cependant pas le même avis. La présence du lavoir n'assure pas forcément des liens sociaux avec les quartiers voisins, non équipés. Son mode de gestion basé sur la participation des bénéficiaires exclut davantage ceux qui ne résident pas dans le quartier. Ainsi, en reprenant les termes employés par Catherine Fournet-Guérin²⁶, les lavoirs constituent des lieux de sociabilité trompeurs. Les liens sociaux s'inscrivent à une échelle très locale.

BIBLIOGRAPHIE COMPLÉMENTAIRE

CHAUVIN Jean, 1945, *Le vieux Toamasina*, 147 p.

COQUERY-VIDROVITCH Catherine, 1994, *Les Africaines. Histoire des femmes d'Afrique noire du XIX^{ème} au XX^{ème} siècle*, Editions Desjonquères, p. 109.

JAGLIN Sylvie, 2005, *Services d'eau en Afrique sub-saharienne. La fragmentation urbaine en question*, Espaces et milieux, CNRS Editions, 244 p.

KOROSEC-SERFATY Perla, 1988, *La sociabilité publique et ses territoires. Places et espaces publics urbains*, Kansas, USA, 22 p.

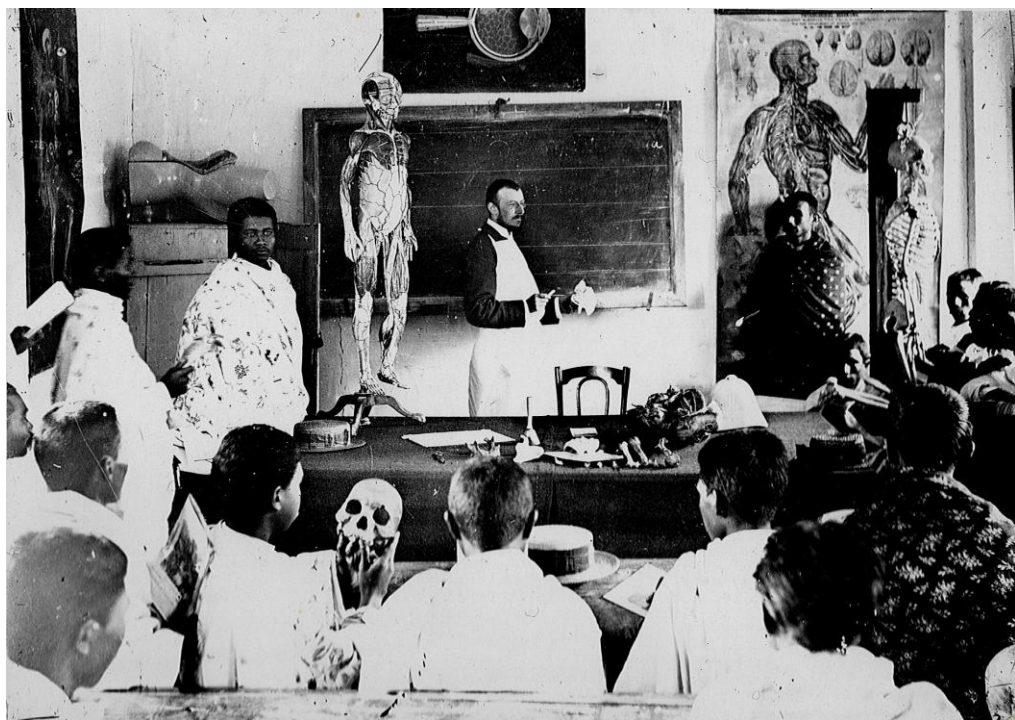
²⁵ Comme déjà mentionné plus haut, l'utilisation de la pompe aspirante est caractéristique de la ville de Toamasina (un forage de moins de 2 mètres de profondeur est souvent suffisant). 60% des ménages en font la première source d'alimentation en eau. Plus de la moitié des malgaches vivent avec moins d'un dollar par jour.

²⁶ Catherine Fournet-Guérin, « Vivre le quartier à Tananarive. De la remise en cause d'un mythe urbain universel », in *Espaces et sociétés. Les lieux des liens sociaux*, n° 126, 2006-3, p. 69-86.

III. L'enseignement scolaire dans l'océan Indien



**Lavoir d'Anjoma, photo S. Miakatra.
(voir article de S. Miakatra & E. Asinome)**



École *Le Myre de Vilers*
Cours d'anatomie à l'école de médecine en 1901
Album iconographique 38, Madagascar 1896-1947, page 21, CHETOM
(Centre d'Histoire et d'Études des Troupes d'Outre Mer, Fréjus)

FORMATION ET DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL DES ENSEIGNANTS DES ÉCOLES PRIMAIRES Á MADAGASCAR DE 1896 Á NOS JOURS

Célestin RAZAFIMBELO

Maître de conférences

Ecole Normale Supérieure d'Antananarivo

Dire que ce sont la qualité des maîtres et leur savoir-faire qui font l'efficacité de l'école, c'est affirmer une évidence. Des écoles avec de mauvais maîtres ne joueraient pas entièrement leur rôle, et même, pourraient représenter un danger pour les générations futures. Mais, la formation des enseignants coûte cher et demande du temps, une prévision juste et un minimum de continuité et de stabilité.

Aux premières années du troisième millénaire, le système éducatif malgache connaît de profonds bouleversements suite à l'adhésion à Education Pour Tous (EPT) et à l'adoption du Madagascar Action Plan (MAP), le programme du président Ravalomanana pour l'Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Il en résulte une explosion des effectifs affectant particulièrement l'école primaire, une nouvelle politique et de nouvelles priorités, une réforme de la structure et des innovations pédagogiques. Ces changements sont arrivés brusquement, sans que l'on n'ait prévu ni les salles de classe ni les instituteurs. Ces bouleversements inopinés sont récurrents dans l'histoire de l'éducation à Madagascar à chaque changement de régime. De fait, durant les cinquante années d'indépendance, l'école a été au centre des enjeux politiques et de toutes les promesses électorales.

Je me propose dans ces quelques pages de faire l'état des lieux en matière de développement professionnel des instituteurs. Un rétrospectif historique éclairera le contexte actuel du métier d'enseignant et de son développement. Ensuite, les perspectives tracées et les opportunités données par les plans EPT seront discutées. On parlera de perspectives car il s'agit d'un projet, effectivement lancé, mais dont la continuation est actuellement sérieusement menacée. Enfin, il sera question de la mise en œuvre et des questions que cela induit dans le contexte actuel de crise politique et de rupture de financement.

I) LES INSTITUTEURS : ÉVOLUTION DU CORPS ET DE SA FORMATION

Les premières écoles à Antananarivo furent créées en 1820 par les missionnaires de la *London Missionary Society* (LMS). A la fin de la période royale, on comptait dans

le royaume 120 000 élèves dont la moitié était située en Imerina. Ils fréquentaient tous des écoles confessionnelles, réparties entre les missions catholiques (28 000), norvégiennes (37 000) et britanniques (55 000). Les quelques trois mille instituteurs avaient fait leur formation sur le tas et, la plupart du temps, associaient leur métier au pastorat. Ils étaient payés par les parents d'élèves et les congrégations, souvent en mesures de riz. L'école était à la fois confessionnelle, payante et obligatoire en principe.

A. Les instituteurs de la période coloniale et leur formation (1896-1960)

L'enseignement indigène connaît un premier grand bouleversement à l'avènement de la colonisation. L'école change de statut, elle devient officielle et laïque ; sa finalité est de servir la colonisation ; elle change de langue, le français s'imposant de droit ; et de maîtres, les anciens instituteurs n'ayant pas été formés à cet effet. La colonie veut façonner elle-même « son élite ». Les expériences seront partagées : le Ministère des colonies est là pour cela. Ainsi, dès les premiers mois de la colonisation, l'école *Le Myre de Vilers* est créée, équivalent de la *William Ponty* à Dakar. L'histoire et la trajectoire des anciens élèves sont des preuves évidentes de leur efficacité, compte tenu des missions qui leur sont assignées.

Les premières mesures prises par le général Gallieni, Gouverneur Général de la colonie, sont de prescrire un enseignement français basé sur l'apprentissage de la langue : ouverture d'écoles publiques qui à défaut de maîtres ont des militaires comme instituteurs ! Création de trois niveaux d'enseignement : premier degré pour les écoles rurales, deuxième degré pour les écoles régionales d'apprentissage industriel et agricole, troisième degré pour les écoles supérieures. Le choix des « matières » n'est guère innocent : à sa sortie de l'école, l'élève doit posséder un rudiment de français pour pouvoir communiquer avec le nouveau *fanjakana*, quelques compétences utiles à des receveurs d'ordres, et surtout pas de connaissances générales « qui aboutissent vers des réflexions qui n'amèneront que frustrations et révolte à l'indigène » !¹

Une des premières préoccupations de l'administration coloniale est de trouver des maîtres, afin de neutraliser l'influence trop importante des missions. Gallieni, au fur et à mesure de l'avancée de la pacification, « décentralise » par la création des Ecoles Normales Régionales montées avec beaucoup de difficultés dans chaque circonscription : Analalava, Fianarantsoa, Mahanoro et Tananarive. Le maître mot est « politique des races » qui signifie former des fonctionnaires issus des ethnies des régions côtières pour contrebalancer la présence massive des anciens maîtres du pays, les Merina dans le corps.

Le successeur de Gallieni, le Gouverneur Général Victor Augagneur supprime les Ecoles Normales Régionales et centralise la formation des instituteurs sur une seule institution, l'école *Le Myre de Vilers* à Tananarive. Cette décision est expliquée par le désir de « stimuler l'émulation de race à race »² ; ce regroupement de la formation facilite beaucoup de choses : coût de formation réduit, contrôle facile, documentation et stimulation des formés... Dans cette volonté de réduire les coûts, on forme presque tous les fonctionnaires à l'école *Le Myre de Vilers* : outre la section « normale », il y a une section « administrative », une section du « chemin de fer », une « des postes et télécommunications », une de « topographie et des travaux publics » et enfin une dernière spécialisée en « médecine ». La durée des études a plusieurs fois varié pour se stabiliser à deux ans en 1930, pour toutes les sections (sauf médecine : 3 ans).

Le recrutement des élèves maîtres se fait parmi les candidats titulaires d'un

¹ J. CHARBONNEAU, *Gallieni à Madagascar*. Nouvelles Editions Latines, Paris, 1950. p 100.

² ARDM, E.123, « L'enseignement à Madagascar » (brochure). p 15.

Certificat d'études du second degré (CESD). Dans un premier temps, le concours est réservé aux élèves des Ecoles régionales suivant un système de quota, assimilé faussement à une politique des races (actuellement on utiliserait plutôt l'expression de « discrimination positive »). Ce principe est maintenu jusqu'à la Première République.

L'élève maître est boursier et doit suivre le régime d'internat ; il doit présenter un trousseau, une liste de commodités et d'habits qui l'introduit dans un nouveau style de vie, celui du fonctionnaire³. Tout est fourni par l'administration : fournitures scolaires, livres... Il s'engage en retour à travailler pour le gouvernement pendant dix ans⁴. Ce système permet l'émergence d'enfants de condition modeste. Le concours à partir des Ecoles régionales donne accès aux enfants de paysans, depuis les villages les plus éloignés, à une profession honorable, prestigieuse et considérée (de nombreuses personnalités politiques sont passées par là !).

Il est vrai que le régime d'internat pourrait étouffer les personnalités mais, la cohabitation dans un même microcosme de jeunes issus des différentes régions de l'île permet de nouer des amitiés, de forger des individualités et d'installer des complicités. L'internat de l'école *Le Myre de Vilers* est à l'origine de l'ossature du Parti Social Démocrate de Tsiranana. Pourtant certains travaux, pas toujours bien documentés, reprochent à l'école *Le Myre de Vilers* d'avoir modelé le normalien pour devenir un serviteur obéissant ayant perdu tout esprit d'initiative. En fait, la formation s'inspire largement des Ecoles normales de la Métropole. Le directeur, le personnel et plus tard les enseignants sont tous des enseignants français et non des militaires ou des administrateurs civils. La formation de l'instituteur qui sort de l'école *Le Myre de Vilers* ou de *William Ponty* n'est pas trop différente des collègues de la métropole. L'enseignement est donné en français. Les matières d'enseignement des futurs instituteurs se composent du socle disciplinaire classique auquel s'ajoute l'organisation scolaire et la pédagogie pratique. Le suivi des instituteurs est confié à un inspecteur de l'enseignement primaire qui a plus une fonction de contrôle des normes que de conseil. Les conditions de travail du maître ne semblent pas favoriser les innovations.⁵

B. La formation des instituteurs sous la première république (1960-1974)

Ancien élève de l'école *Le Myre de Vilers*, le président Philibert Tsiranana avait fait de l'enseignement une priorité. Au cours du premier mandat où la république bénéficiait encore des résidus du FIDES⁶, les efforts furent axés vers les Cours Complémentaires qui changent de nom et deviennent CEG, et vers les lycées. Au cours du second mandat, les efforts furent portés vers les écoles rurales, souvent dans le cadre de « travaux au ras du sol ». Ces réformes, souvent menées d'une manière désordonnée car bousculées par la pression démographique, eurent pour effet de faire éclater le corps des instituteurs.

Durant les premières années d'indépendance, chaque province a un collège normal qui forme des instituteurs titulaires du brevet élémentaire (BE) et du certificat d'aptitude élémentaire (CAE). L'admission se fait suivant un concours d'entrée à la fin du primaire. Les six premiers du concours sont admis à l'Ecole Normale d'Instituteurs et d'Institutrices à Tananarive. Sous le régime de l'internat, les collèges normaux préparaient les normaliens au brevet. La formation à la profession durait une année et était sanctionnée par le CAE.

³ Le trousseau comprend : 2 complets kaki lavables, une vareuse de molleton, 3 chemises, 2 paires de draps...

⁴ A. YOU, *Madagascar, colonie française*. Paris, Sociétés d'éditions géographiques, maritimes et coloniales, 1931, pp. 235-236.

⁵ C. RAZAFIMBELO, « La formation des enseignants aux temps des colonies ». *Didaktika* n°1, CIRD, 2004, Université d'Antananarivo, pp. 5-10.

⁶ Fonds d'Investissement pour le Développement économique et social des territoires d'outre-mer.

La forte demande en instituteurs entraîne un recrutement élargi de contractuels par la création des Centres Pédagogiques du Premier Cycle Primaire (CP1C) : centre de formation des enseignants qui interviennent dans les trois premières années du primaire (en zone rurale !) ; le niveau requis pour le recrutement est d'avoir fait deux années de collège ; il s'agit des élèves qui ont raté l'examen de fin de collège. La formation dure 9 mois. Ils sont les moins qualifiés parmi le corps des instituteurs. Non fonctionnaires, ils pouvaient entrer dans le corps en passant le CAE en autodidacte ou en suivant des cours particuliers donnés par les inspecteurs de l'enseignement primaire.

La création des CP1C a pour effet de faire éclater le corps des instituteurs : les collèges normaux deviennent des Centres Pédagogiques du second cycle primaire (CP2C) : la formation à la profession est portée à deux ans : ils sont recrutés avec le diplôme de fin de collège (BEPC) pour avoir le certificat d'aptitude élémentaire (CAE), après deux années de formation. Ils travaillent dans les écoles primaires. Ils constituent le groupe le plus important des instituteurs. On commence à abandonner la formule de l'école normale à la fois généraliste et professionnelle, trop longue et trop coûteuse.

A l'avènement de l'Indépendance, l'Ecole *Le Myre de Vilers* est débaptisée et devient l'Ecole Normale d'Instituteurs. Une Ecole Normale d'Institutrices est ensuite créée à Avaradrova. Le régime d'internat est maintenu, ainsi que le système de quota provincial (6 par province, dans une promotion). Les deux Ecoles Normales d'Instituteurs et d'Institutrices forment :

- Des instituteurs titulaires du BE ou BEPC et du CAE (comme dans les collèges normaux).
- Des instituteurs titulaires du Baccalauréat et du Certificat de fin d'études normales (CFEN). Considérés comme constituant l'élite des instituteurs, ils sont recrutés après avoir obtenus le BEPC. L'école normale les prépare au baccalauréat, puis deux ans de formation professionnelle dont une année en salle sanctionnée par le CFEN et la dernière en stage en responsabilité dans un collège ou dans le second cycle du primaire pour l'obtention du Certificat d'Aptitude Pédagogique pour l'Éducation de Base (CAP/EB). Mais, avec l'ampleur prise par les collèges, ils sont affectés dans les CEG.

En même temps apparaît l'idée de renforcer les compétences des instituteurs en poste. L'Institut National de Recherche et de Formation Pédagogique est créé en 1966 avec l'appui de l'UNESCO dans le but d'aider les enseignants et de les inciter à innover leur pratique, en particulier les instituteurs. On forme des « conseillers pédagogiques », qui constituent un corps distinct de celui des inspecteurs. En même temps, l'Institut conçoit des outils pédagogiques. L'architecture des bâtiments est conçue en vue de l'innovation pédagogique. Elle offre quatre types de formation :

- Une formation de conseillers pédagogiques du primaire qui sont les futurs formateurs des CP2C et CP1C en plus de leur tâche de conseillers pédagogiques. La durée des études est de trois ans, stage compris.
- Une formation de professeurs de collège (CEG). Ils sortent avec le CAP/CEG.
- Une formation d'inspecteurs de l'enseignement primaire.
- Une formation d'élèves-professeurs certifiés.

L'éclatement du corps des instituteurs en plusieurs catégories va susciter un climat d'émulation chez les maîtres. L'accès aux diplômes professionnels est ouvert et permet l'émulation, mais aucune formation institutionnelle des instituteurs en poste n'a été prévue. Les candidats libres aux CAE et CAP sont tous des autodidactes isolés.

La Première République investit beaucoup pour le système éducatif et se donne pour but de mener le pays vers le progrès par l'école. Elle est fortement appuyée par la coopération française qui a apporté le programme, fourni les manuels, et assuré l'encadrement et la formation des formateurs. Mais, ironie du sort, la République va succomber par l'école, car elle tombe suite à un mouvement d'étudiants et de jeunes élèves qui réclament des réformes en profondeur du système en 1972.

C. L'école de la Révolution nationale démocratique (1975-1993)

Didier Ratsiraka lance la Révolution nationale démocratique qui s'est largement inspirée des revendications du mouvement d'étudiants de mai 1972 : décoloniser, démocratiser et malgachiser le système éducatif. Démocratiser, c'est donner la même chance à tous les enfants malgaches d'accéder au savoir. Malgachiser, c'est adapter le contenu des savoirs enseignés aux réalités malgaches. Dans la charte de la révolution, il promet une école primaire par *fokontany*, un collège par *firaisana* (équivalent des cantons), et un lycée par *fi vondronana* (district). Mais la révolution, avec ses faibles moyens, ne peut point financer un tel projet. Le pouvoir révolutionnaire a laissé les collectivités décentralisées prendre l'initiative. Suivant leurs moyens, les collectivités rurales se lancent dans des constructions plus ou moins réussies, et réclament qu'on leur envoie des instituteurs. Pour les besoins de la cause, un service national hors force armée est institué. Chaque jeune fille et jeune homme reçus au baccalauréat doit effectuer ses devoirs de citoyen en allant enseigner dans les écoles primaires ou dans les CEG pendant deux ans (à partir de 1977). Du point de vue quantitatif, les résultats sont satisfaisants. Qualitativement, cela est moins heureux. L'école primaire change de nouveau de langue et abandonne le français. L'initiative est louable et les résultats sont prometteurs, mais les moyens sont dérisoires et l'encadrement laisse à désirer. La politique de malgachisation fait face à l'hostilité des écoles confessionnelles, catholiques surtout. Les détracteurs sont nombreux et puissants et ont profité des quelques maladresses dans la réalisation pour dénoncer le régime et l'accuser d'avoir sacrifié toute une génération par la malgachisation !

Concernant la formation des maîtres, les créations de la Première république sont abandonnées : CP1C, CP2C, Ecole Normale d'Instituteurs, Institut Pédagogiques. Le système éducatif de la République démocratique est institué en 1978 : c'est un système à trois niveaux. Le niveau 1 (5 ans) correspond au primaire. Le niveau 2 (4 ans) correspond au collège et le niveau 3 (3 ans) au lycée. La nouvelle politique de formation des maîtres est lancée à partir de 1979 : Ecoles Normales du niveau 1 pour les instituteurs des écoles primaires, Ecoles normales du niveau 2 pour les CEG, et l'Ecole normale du niveau 3 pour les lycées.

A la rentrée de l'année 1985, la politique s'infléchit. Le pouvoir semble être attentif aux revendications des écoles confessionnelles sur une révision du programme. C'est que le pouvoir révolutionnaire adhère au Programme d'Ajustement Structurel (PAS). Cette adhésion s'est faite avec beaucoup d'hésitations pour le secteur éducation que l'on veut préserver des contraintes extérieures. Car rappelons-le, l'éducation fut le pilier idéologique de la Révolution nationale démocratique. C'est sur elle que l'on avait compté pour fabriquer « l'homme nouveau ».

A la fin des années quatre-vingt, Didier Ratsiraka négocie une nouvelle orientation du système éducatif, et accepte les recommandations du PAS sur la nécessité de geler le recrutement des fonctionnaires. Ainsi, il peut obtenir le financement par la Banque Mondiale du programme CRESED 1 (Crédit pour le Renforcement du Système Educatif, phase 1) en 1990. Ce programme comporte un volet qui touche l'aménagement

du programme, l'élaboration et le développement de *curriculum* et la formation continue des enseignants en vue d'une nouvelle approche pédagogique.

Et l'on s'attend à de nouveaux bouleversements au sein du système éducatif. Sous la pression des mouvements populaires à partir de 1991, Didier Ratsiraka est contraint de changer de constitution, puis perd les élections de 1993 au profit d'Albert Zafy qui devient le premier président de la Troisième République.

D. Formations initiales et continues de la Troisième République (1993-2002)

Les choix politiques en matière d'éducation du régime d'Albert Zafy sont caractérisés par la volonté de rejeter en bloc l'orientation du régime précédent. On change les inscriptions en malgache à l'entrée des écoles et on revient aux dénominations françaises : EPP (Ecole Primaire Publique), CEG et Lycées. Le programme CRESED 1 est suspendu pour un moment et ne reprend qu'en 1994. Le gel des recrutements est maintenu. La formation continue fait son entrée dans le dispositif de formation des maîtres car il est question de renforcer les compétences des instituteurs qui ont évolué dans la malgachisation, et qui sont désormais amenés à enseigner de nouveau en français. On expérimente la pédagogie par objectifs. Avec l'aide du PRESEM⁷ de la Coopération Française, des formations expérimentales sont organisées. On en parle, mais les actions concrètes ne sont entreprises qu'à la fin des années quatre-vingt dix avec le CRESED 2 suite au retour de Didier Ratsiraka à la présidence de la République.

Une étude sur la situation de l'Education à Madagascar réalisée conjointement par le Gouvernement malgache et la Banque mondiale, finalisée en 2001, a fourni un diagnostic détaillé du système éducatif dans son ensemble, identifié les principaux obstacles qui freinent le développement de l'éducation et fait ressortir les principaux défis auxquels le système doit faire face⁸. Cette étude a été suivie d'autres : études stratégiques, études d'appoint en vue d'aboutir à l'établissement d'un « Plan stratégique pour la réforme et le développement du système éducatif » en 2003.

Madagascar s'est engagé résolument dans l'élaboration et la mise en œuvre du Plan en vue d'atteindre les objectifs globaux relatifs à l'éducation et spécifiés dans son Document de Stratégie pour la Réduction de la pauvreté (DSRP) : « *assurer l'Education fondamentale à tous les malgaches, Education Pour Tous, et préparer et valoriser les ressources humaines du pays* » et « *assurer la qualité de l'enseignement à tous les niveaux* »⁹.

Un Etat des lieux sur les institutions de formation des enseignants en Afrique subsaharienne, concernant notamment Madagascar, effectué sous l'égide de l'UNESCO en 2003, a livré des données intéressantes et des propositions plus spécifiques à la formation des enseignants.

Il est évident que chaque nouveau président exprime fortement sa volonté d'améliorer le système éducatif, considéré comme une composante incontournable dans le développement. Ce qui se traduit, comme on l'a vu plus haut, par des réformes souvent en rupture avec la politique adoptée par le régime précédent. Mais en 2003, le contexte international et le concert des nations influencent largement les politiques nationales avec les Objectifs du Millénaire pour le Développement et l'Education Pour Tous.

⁷ Programme de Renforcement du Système Educatif à Madagascar.

⁸ BANQUE MONDIALE, *Education et formation à Madagascar. Vers une politique nouvelle pour la croissance économique et la réduction de la pauvreté*. Washington, D.C., 2002.

⁹ Objectif global n°1 et Objectif global n°2 dans « Document de Stratégie pour la Réduction de la pauvreté » Mai 2003, p. 49.

II) PERSPECTIVES DU MILLÉNAIRE

A. Contexte

1) Cadre global : OMD et EPT

L'adoption par l'ONU des Objectifs du Millénaire pour le Développement, en septembre 2000 infléchit les politiques nationales en matière d'éducation vers la scolarisation primaire universelle. La même année, Madagascar participe au Forum mondial sur l'éducation qui se tient à Dakar sous l'égide de l'UNESCO et adopte un Cadre d'action qui engage les gouvernements des 181 pays participants à apporter une éducation de base de qualité pour tous, notamment pour les filles. Les institutions bailleurs de fond ont témoigné leurs bonnes dispositions à financer toute politique qui va dans ce sens. De Jomtien à Dakar, en dix ans, l'EPT s'est affirmée, et a été répliquée sans trop de problèmes par les politiques éducatives nationales. L'adhésion à l'EPT est souvent perçue et comprise comme une condition pour avoir un financement. C'est le financement qui semble justifier l'adhésion à l'EPT, au risque de parasiter tous les objectifs par les exigences de financement.

Pour le cas de Madagascar, dans la décennie, deux déclarations d'intention politique ont été produites : le Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP) en 2003 et le Madagascar Action Plan (MAP) en 2006. Du DSRP au MAP, la place occupée par le secteur éducation a sensiblement évoluée. Dans le DSRP, l'éducation est renvoyée dans l'axe stratégique d'intervention n°3 : « susciter et promouvoir des systèmes de sécurisation humaines et matérielle et de protection sociale élargis ». Elle ne participe pas à la lutte contre la pauvreté, elle doit en être le bénéficiaire. Le MAP reprend et opérationnalise les OMD. L'éducation est un défi majeur dans la lutte contre la pauvreté. Il s'agit d'un engagement, le troisième, du pays pour le développement. L'éducation n'est plus considérée comme une fin, mais comme un moyen dans la lutte pour l'atténuation de la pauvreté.

C'est en vue de concrétiser cet engagement qu'un plan de réforme EPT, est adopté par le gouvernement en 2007 ; ce plan jette les bases de la nouvelle organisation du système éducatif, il donne le cadre politique et les stratégies opérationnelles comprenant les modifications des programmes scolaires, des méthodes d'enseignement, des matériels pédagogiques et du système d'évaluation des élèves. Ce plan est approuvé par les bailleurs de fonds en 2007 et lancé en 2008 pour le primaire¹⁰.

2) Evolution de la structure du système éducatif

En 2004, l'éducation formelle est organisée en quatre niveaux¹¹ :

- l'éducation fondamentale sur une durée de 9 ans et accueillant les enfants à partir de 6 ans. Elle est répartie en 2 niveaux :
 - l'éducation fondamentale niveau 1 (EF1) correspondant à un enseignement primaire de 5 ans sanctionné par l'obtention du Certificat d'études primaires et élémentaires (CEPE),
 - l'éducation fondamentale niveau 2 (EF2), correspondant à un enseignement au collège de 4 ans sanctionné par l'obtention du Brevet d'études du premier cycle de l'enseignement secondaire (BEPC) ;
- l'enseignement secondaire, d'une durée de trois ans. L'enseignement secondaire

¹⁰ Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique. (2007). *Plan Education pour Tous (EPT)*. Antananarivo.

¹¹ Loi n° 2004-004 du 26 juillet 2004 portant orientation générale du Système d'Education, d'Enseignement et de Formation à Madagascar.

est sanctionné par l'obtention du baccalauréat ;

- l'enseignement supérieur et la formation universitaire.

- la formation technique et professionnelle ayant pour mission de former les jeunes et adultes selon les besoins réels et évolutifs de l'économie. Elle est assurée par les Centres de formation professionnelle (CFP) octroyant un Certificat d'Études de Formation Professionnelle après deux ans de formation et par les lycées techniques et professionnels assurant une formation de trois ans sanctionnée par l'obtention du baccalauréat technique.

En 2006, le MAP allonge la durée du primaire à sept ans, le collège est ramené à trois ans et le lycée à deux ans (7-3-2). Les compétences acquises durant les sept ans d'école primaire universelle devaient permettre aux futurs adultes d'évoluer dans des situations de travail réelles et modernes.

3) Le boom de l'effectif scolaire et les problèmes de l'insuffisance d'instituteurs.

En dix ans, de 1996 à 2006, l'effectif des écoles primaires publiques a plus que doublé, passant de 1 468 211 à 3 102 833.

Tableau 1 : Evolution de l'effectif scolaire du primaire (EF1)

	97/98	98/99	99/00	00/01	01/02	02/03	03/04	04/05	05/06	06/07
Primair e	1 892 943	2 018 707	2 208 321	2 307 314	2 409 082	2 856 480	3 366 462	3 597 731	3 698 906	3 835 716
Public	1 468 211	1 571 282	1 708 835	1 808 428	1 892 801	2 274 443	2 715 526	2 916 089	2 983 383	3 102 833

Source : plan EPT 2007 p.54

Les actions liées à l'alignement sur l'EPT ont provoqué une expansion sans précédent de l'école primaire depuis une dizaine d'années. Face à ce boom des effectifs, le Ministère de l'éducation a opté pour le recrutement d'enseignants non fonctionnaires et sans formation appelés « maîtres FRAM » pour répondre aux besoins en enseignants des écoles.

En 2006, on compte environ 31 500 maîtres FRAM à Madagascar sur les 60 000 enseignants du primaire soit 53%. Les maîtres FRAM n'ont reçu aucune formation initiale spécifique avant leur prise de service. Une fois affectés dans les écoles, ils suivent les programmes de formation continue organisés par la Circonscription Scolaire dans le cadre des journées pédagogiques (3 à 5 jours par bimestre). L'équipe pédagogique de la Circonscription définit les contenus de formation en se basant sur les besoins exprimés par les enseignants ou sur ceux qui étaient constatés par les encadreurs locaux lors de leurs visites dans les écoles.

Actuellement, aucun statut professionnel n'existe pour les maîtres FRAM, aucune couverture sociale, le montant de la subvention est identique pour tous, débutant ou avec ancienneté.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan **Éducation Pour Tous** et de la réforme du système éducatif à Madagascar, le ministère de l'éducation continue à recruter 2 000 Enseignants FRAM par an pour les 5 premières années du primaire alors qu'il n'y a plus ni formation ni recrutement d'enseignants fonctionnaires pour ce niveau.

B. Le développement professionnel des enseignants avant le MAP (2002-2007)

Pour l'éducation fondamentale, la formation des enseignants est confiée à l'Institut National de Formation Pédagogique (INFP) et ses centres régionaux (CRINFP). Ils assurent la formation des instituteurs, des conseillers pédagogiques et

des professeurs de collège. L'INFP compte en 2006, 31 centres CRINFP dont 19 sont fonctionnels avec une capacité d'accueil entre 2 700 et 2 800.

Tableau 2 : Les réalisations en formations initiales depuis 2003 et les formations en cours

<i>Formations</i>	<i>Nombre de formés 2003-2007</i>	<i>En cours de formation 2007</i>
Formation des élèves maîtres	5 836	
Formation des Conseillers Pédagogiques de l'enseignement primaire	57	407
Formation des Professeurs de Collège	116	

Les 160 formateurs sont majoritairement des professeurs certifiés sortant de l'Ecole Normale Supérieure. L'organisation et le dispositif de formation des futurs instituteurs ont évolué depuis 2004 avec pour objectif de former un seul type d'enseignant du primaire pour faciliter la planification dans l'affectation des instituteurs dans les zones reculées. Le tableau ci-après présente les principaux changements pour la formation des élèves maîtres.

Tableau 3 : Le dispositif de formation des élèves maîtres

	2004	A partir de 2005
Critères de recrutement des élèves maîtres	2 niveaux de recrutement : 1) Option A : niveau BEPC pour enseigner en CP, 2) Option B : niveau terminale pour enseigner en CE et CM.	BEPC + FRAM + 2 années de pratique de classe pour enseigner à toutes les classes du primaire
Durée de la formation	15 mois : 6 mois d'intra muros et 9 mois de stage en responsabilité	12 mois : 6 mois d'intra muros et 6 mois de pratiques de classe
Modalité des formations	Les deux promotions d'élèves maîtres reçoivent un enseignement distinct.	Les élèves-maîtres sont affectés à 2 dans la classe où ils effectuent leur stage en responsabilité, ils permutent à chaque bimestre pour recevoir la formation intra-muros dans les CRINFP

Le dispositif de formation des Conseillers Pédagogiques de l'Enseignement Primaire est organisé comme suit :

- Avant 2006 : formation initiale de 30 élèves Conseillers pédagogiques par an, avec comme profil d'entrée : instituteur en exercice + baccalauréat + CAE-EP, durée de la formation deux ans et cinq mois.
- A partir de 2006 : dispositif basé sur l'alternance théorie / pratique, avec le profil d'entrée : baccalauréat + CAE-EP ou baccalauréat + CAP-EP + 5 ans d'expérience dans l'enseignement. La formation initiale s'effectue sur une durée de 3 ans à raison de huit mois en intra muros, un an de stage en responsabilité en Circonscription scolaire et un an de stage en responsabilité en CRINFP. L'objectif est qu'à l'issue de la formation, le futur conseiller pédagogique soit en mesure d'assumer ses fonctions quel que soit son lieu d'affectation ultérieur.

La formation continue est encore organisée de manière ponctuelle. Jusqu'en 2006, elle est organisée et pilotée par les services centraux du Ministère de l'éducation.

Les premiers dispositifs de formations continues ont porté, comme on l'a vu plus haut sur la pédagogie par objectifs et l'approche curriculaire. Ces innovations pédagogiques se sont passées dans des moments où les moyens matériels et financiers manquaient cruellement. Une évaluation sérieuse de l'impact de l'introduction de ce choix didactique n'a pas été faite. Mais il semble que les avis soient partagés : la formulation des objectifs est alors réellement difficile, voir impossible pour des enseignants maîtrisant mal le français redevenu langue d'enseignement. Les formations en cascades occasionnent des pertes d'informations et des biais, car les formateurs ont été mal formés. Enfin, on ne peut pas construire ses connaissances à partir de rien, comme cela a toujours été le cas dans un grand nombre d'écoles primaires. Mais l'approche a introduit une méthode de travail qui a été vite adoptée et généralisée à des activités autres que l'apprentissage. Quand l'approche par compétences a fait irruption comme nouveau modèle d'apprentissage du millénaire, elle a été perçue comme l'approche pédagogique la mieux appropriée pour Madagascar. Le ministère de l'éducation a fait appel à des experts connus des sciences de l'éducation : Xavier Rogiers¹², De Ketele¹³. D'abord testée sur des sites pilotes, l'APC a été prévue pour être généralisée en 2005. L'INFP et les services centraux du Ministère ont organisé la formation à l'APC de près de 47 000 instituteurs des deux premières années du primaire en 2005. En 2006, ce projet très ambitieux (de l'UNESCO) financé par l'UNICEF organise la formation des 21 000 maîtres des cours élémentaires, plus une partie des cinquièmes années. A partir de 2006, des formations sont également lancées en matière de gestion de classes multigrades et de pédagogie de grands groupes à l'intention de presque tous les enseignants du primaire (52 600). Force est ici d'admettre que ces formations se sont effectuées dans une grande confusion due à la précipitation. Un colloque sur les OMD¹⁴ a montré l'inefficacité de la nouvelle approche car mal implémentée.

C. Le dispositif du MAP et sa mise en œuvre (2008-2009)

1) Le système 7-3-2.

En 2007, l'Etat malgache entreprend une réforme en profondeur du système éducatif. Cette réforme concerne la durée des cycles scolaires, les langues d'enseignement et les langues enseignées. Le primaire, au lieu de cinq ans, se fera en sept ans. Le cycle collège est écourté à trois ans et le lycée se fera en deux ans au lieu de trois auparavant. Pour les langues d'enseignement, ce sera le malgache pour les cinq premières années de scolarisation ; à partir de la sixième année (T6), le français deviendra la langue d'enseignement pour les disciplines scientifiques. Enfin, l'enseignement de l'anglais sera introduit dès la quatrième année (T4). En sept ans, l'élève devait acquérir les compétences minimales qui lui permettraient d'entrer dans le monde du travail et de la production. Avec l'échec de l'implémentation de l'APC (accusée de prêcher pour la maîtrise de savoirs décontextualisés) et conformément aux recommandations de l'UNESCO (qui a déjà recommandé l'APC !), l'approche par situations (APS) est introduite. La compétence est définie en termes de maîtrise de situations. Le développement de compétences et de connaissances se déploie en contexte, dans et par l'action en situation.

Nouvelle approche, nouveaux programmes, refonte des « matières enseignées »,

¹² X. ROEGERS, *Une pédagogie de l'intégration. Compétences et intégration des acquis dans l'enseignement*. De Boeck, Bruxelles, 2000. Il a fait l'accompagnement de la réécriture des programmes de l'enseignement primaire en termes de compétences (2003-2006). Rogiers est de l'Université de Louvain.

¹³ De l'Université de Louvain, lui aussi.

¹⁴ Colloque Madagascar contemporain et les objectifs du millénaire pour le développement, Antsirabe, 20-22 septembre 2007.

nouveaux outils et nouveaux manuels, et nouveaux maîtres : tout est nouveau et tout le personnel doit être initié et formé aux nouveaux programmes. Mais cette fois-ci, cela se fait progressivement. Cela n’empêche le fait qu’il y a toujours précipitation : contrainte de financement, promesses présidentielles.

La réforme, pour commencer, touche 20 CISCOS expérimentales et s’étend progressivement aux 111 CISCOS de l’île. Le tableau 1 présente le calendrier de mise en œuvre qui démarre simultanément pour les 1^{ère} et 6^{ème} années d’études primaires.

**Tableau 4 : Mise en oeuvre de la reforme de l’enseignement fondamental :
Nombre de Circonscriptions scolaires et années d’études introduisant le nouveau curriculum**

Années d'études	Année scolaire							
	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	
1 ^{ère} année	Nbre de CISCOS	20	65	111				
	Phase	Exp	Pré Gen	Gen				
2 ^{ème} année	Nbre de CISCOS		20	65	111			
	Phase		Exp	Pré Gen	Gen			
3 ^{ème} année	Nbre de CISCOS			20	65	111		
	Phase			Exp	Pré Gen	Gen		
4 ^{ème} année	Nbre de CISCOS				20	65	111	
	Phase				Exp	Pré Gen	Gen	
5 ^{ème} année	Nbre de CISCOS					20	65	111
	Phase					Exp	Pré Gen	Gen
6 ^{ème} année	Nbre de CISCOS	20	65	111				
	Phase	Exp	Pré Gen	Gen				
7 ^{ème} année	Nbre de CISCOS		20	65	111			
	Phase		Exp	Pré Gen	Gen			
8 ^{ème} année	Nbre de CISCOS			20	65	111		
	Phase			Exp	Pré Gen	Gen		
9 ^{ème} année	Nbre de CISCOS				20	65	111	
	Phase				Exp	Pré Gen	Gen	
10 ^{ème} année	Nbre de CISCOS					20	65	111
	Phase					Exp	Pré Gen	Gen

Légende : Exp/Expérimentation ; Pré Gén/Prégénéralisation ; Gen/Généralisation
Source : plan EPT 2007, p.48

Le financement est assuré par un consortium de bailleurs de fonds (Banque Mondiale, AFD¹⁵, JICA¹⁶, ...). La réforme est déjà bien lancée quand la crise politique survient au début de l'année 2009.

Les principales actions pour le développement professionnel des enseignants consistent à :

- Former les encadreurs et formateurs.
- Assurer une formation continue et un encadrement approprié pour les enseignants FRAM.
- Donner une formation initiale aux enseignants semi spécialisés qui constituent la force de la réforme.
- Former les enseignants fonctionnaires aux nouveaux programmes et aux nouvelles approches pédagogiques, ainsi qu'à l'utilisation des nouveaux outils didactiques.

2) Le renforcement institutionnel de l'Institut National de Formation Pédagogique (INFP) et des Centres Régionaux de l'Institut National de Formation Pédagogique (CRINFP)

L'INFP et les CRINFP continuent à assurer toutes les formations. A l'intention des formateurs de l'INFP et des services centraux, le MENRS a fait appel à des experts étrangers pour des formations spécifiques, théoriques et conceptuelles : développement de *curriculum*, approche par situations, conception de manuels. Après cette formation les enseignants de l'INFP vont former ceux des CRINFP. Ce dispositif de formation en cascade est adopté jusqu'au niveau local.

La formation des Conseillers pédagogiques est momentanément arrêtée en 2007 pour permettre aux CRINFP de former les enseignants semi spécialisés de l'école primaire nouvelle formule.

Il s'est avéré nécessaire d'augmenter la capacité d'accueil des CRINFP. L'extension d'environ 1 400 places est déjà en cours avec l'appui de l'AFD (pour environ 7 nouveaux centres pour rapprocher la formation). L'extension de 250 à 350 places avec l'aide de la JICA a été sollicitée. Quoiqu'il en soit, c'est avec les moyens disponibles que l'INFP a lancé la formation initiale des trois promotions d'enseignants semi spécialisés.

3) La formation initiale des enseignants semi spécialisés

Si le cycle primaire est allongé de deux ans, c'est avec l'intention de faire des élèves sortants des citoyens possédant les compétences minimales pour travailler, avec les exigences des entreprises du XXI^{ème} siècle. Il faut avouer que c'est déjà un choix hardi et en avance sur son temps. Car l'opinion publique actuelle ne semble pas être acquise à cette orientation. Cette discordance entre décideurs politiques et opinion publique peut être expliquée par le niveau d'information et d'éducation de la population. Toujours est-il que le principe d'un primaire de sept années a eu du mal à passer dans l'opinion publique, et que la tendance est au maintien du système hérité, il faut le dire, de la colonisation ou, au mieux, de s'aligner au système français actuel.

Ce choix de rehausser le niveau des écoles primaires avec des compétences professionnelles que l'on peut comptabiliser ne peut être apprécié que seulement dans le cas où la demande en terme d'emplois existe. Ni l'école, ni les gestionnaires de

¹⁵ Agence Française de Développement.

¹⁶ Japan International Cooperation Agency.

l'école ne peuvent cependant l'anticiper.

Les enseignants semi spécialisés sont repartis en trois « semi spécialités » : une première qui assure l'enseignement du *malagasy* et des Sciences sociales, une deuxième spécialisée dans l'enseignement des Sciences, Mathématiques et Technologies et enfin une troisième pour les langues (anglais et français).

La formation est supposée servir la réforme qui est centrée sur la réorientation et la restructuration du *curriculum* et l'adoption de nouvelles méthodes et approches. Les traditionnelles matières des EPP ont été refondues et réduites à trois : *social study* et *malagasy*, sciences et technologies, français et anglais. Après l'expérience (peu convaincante) de l'approche par compétences, l'approche par situation est lancée.

La formation a été entièrement assurée par l'INFP. Des ateliers de travail regroupant tous les enseignants des INFP avec l'appui de la Coopération française ont contribué à l'élaboration du dispositif et du programme de formation.

Les enseignants semi spécialisés, sont recrutés parmi les bacheliers : par voie de concours pour les nouveaux bacheliers, et sur demande et examen de dossiers pour les enseignants bacheliers, fonctionnaires ou FRAM, issus des Collèges et des EPP. Compte tenu des différences de niveau et des expériences d'enseignement des formés, ils ont été repartis en trois catégories : les enseignants fonctionnaires ou FRAM des CEG (EF2) ; les enseignants fonctionnaires ou FRAM des EPP ; les nouveaux bacheliers. Cette catégorisation est faite dans le but de faire une différenciation dans les modalités et le dispositif de formation :

- Les fonctionnaires et les enseignants FRAM (issus des collèges) reçoivent une formation courte où ils prennent une formation pédagogique complémentaire, à dominante littéraire ou à dominante scientifique.
- Les nouveaux bacheliers doivent suivre une formation longue (1 année).

Les enseignants semi spécialisés doivent acquérir au cours de leur formation, les compétences relatives à l'enseignement / apprentissage de la 1^{ère} à la 5^{ème} année ainsi que celles liées à la réforme pour la 6^{ème} et 7^{ème} année. Ils sont semi spécialisés car ils enseignent une spécialité (technologie ou sciences sociales et malagasy ou langues). Mais on compte également sur eux pour la formation continue des maîtres FRAM. Les premières promotions sont affectées dans les vingt CISCO expérimentales au début de l'année scolaire 2008-2009.

4) La formation continue des maîtres FRAM.

Les « maîtres FRAM » sont les auxiliaires sans qualifications professionnelles qui sont recrutés sur l'initiative des parents d'élèves. N'ayant pas les moyens matériels et financiers pour former des instituteurs et les payer, l'Etat prend acte et accepte cet état de fait. Face à cette situation, le Ministère de l'éducation nationale a mis en place en 2007 un dispositif de formation continue qui aboutit à leur embauche dans le corps des instituteurs¹⁷. Il permet le recrutement immédiat de nouveaux maîtres sans coût de formation et sans prétention salariale.

Pour alléger la charge des parents qui ont souvent des difficultés pour payer les maîtres, face aux besoins croissants rencontrés au niveau local, le gouvernement décide de leur allouer une petite subvention (30 USD/mois). Force est de constater que seuls

¹⁷ Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique. (2007). *Cadre conceptuel du dispositif de formation continue des enseignants FRAM*. Document de travail, Antananarivo.

47,86 % des enseignants des écoles primaires publiques disposent d'un diplôme pédagogique. Le plan EPT a pris acte de cette contribution des parents qui prouve leurs bonnes dispositions à scolariser leurs enfants. Mais dans un souci de normes et pour que les compétences des enseignants puissent être renforcées rapidement, on exige de ceux qui interviennent dans les cinq premières années du cycle primaire le BEPC, un diplôme qui sanctionne les études aux collèges (*Junior Secondary Education* : JSE). Les enseignants des 6^{ème} et 7^{ème} années doivent au moins avoir le baccalauréat, diplôme de fin d'études des lycées (*Senior Secondary Education* : SSE). Les enseignants des cinq premières années du primaire ont en charge l'enseignement de toutes les disciplines. Ils ne reçoivent pas de formation initiale mais on renforce leurs capacités et compétences par des formations continues « intenses et certificatives ». Ils sont appelés « enseignants généralistes » et il est prévu qu'ils disposent de différents appuis matériels et d'un encadrement approprié.

Les enseignants FRAM sont recrutés parmi les titulaires du BEPC qui ont arrêté leurs études secondaires et qui n'ont pas pu trouver un travail souvent depuis un certain temps. Au chômage, ils acceptent les conditions peu avantageuses que leur offre le statut de maître FRAM. La possibilité d'avoir un travail représente pour eux une opportunité qui est leur principale source de motivation. Le choix donné aux 30 600 maîtres FRAM d'avoir une certification en une courte période de 2 à 4 ans n'est pas en soi une bonne idée. Mais les impératifs de projet et la course à l'atteinte des objectifs quantitatifs ne vont pas toujours dans le sens de la qualité. Or, l'enseignement dépend beaucoup de la qualité et des compétences du personnel enseignant. Enfin, il s'agit d'un recrutement de proximité. C'est la fille du « pays » ou du quartier qui obtient généralement le contrat. Or, il semble que « les enseignants ont une efficacité maximale quand ils travaillent hors de leur milieu géographique et conservent leur distance à l'égard des parents d'élèves ».¹⁸

En plus des enseignants FRAM déjà en poste, il est prévu de recruter 2 000 nouveaux enseignants FRAM chaque année et ils ne seront intégrés dans le dispositif de formation continue que seulement deux ans après leur prise de service ! Ils gagneront un salaire de 760 758 Ariary/an (350 USD/an). Après la certification, l'enseignant FRAM est complètement pris en charge sur le budget de l'Etat à titre de contractuel avec une rémunération initiale alignée au salaire minimum d'un enseignant fonctionnaire. Il bénéficie de tous les avantages liés au corps.

Tableau5 : Programmation de la certification des enseignants FRAM

	2008	2009	2010	2011	2012	2015
Nombre enseignants FRAM	33 510	36 118	38 555	40 896	43 205	50 035
Nombre FRAM nouvellement recrutés	2 889	2 608	2 437	2 341	2 309	2 250
Nombre FRAM inscrits dans la formation pour la remise à niveau	9 500	20 061	33 510	2 608	2 437	2 299
Nombre FRAM ayant réussi remise à niveau		9 025	10 484	9 101	2 437	2 299
Nombre de CISCOS ciblés	45	91	111	111	111	111
Nombre de réseaux d'écoles fonctionnels	633	1 337	2 234	2 408	2 570	3 034

Source : plan EPT 2007, p.100

¹⁸ R. CLIGNET, B. ERNST, *L'école à Madagascar. Evaluation de la qualité de l'enseignement primaire public*. Karthala, Paris, 1995.

Au vu du tableau, il ressort que l'état ne peut donner une certification qu'à un nombre limité de maîtres FRAM à cause de la faible capacité de formation du dispositif. Et il est permis de douter que même ceux qui ont réussi la remise à niveau n'auront pas tous un poste budgétaire, ce qui équivaut à garder pour un temps indéterminé le groupe sans statut et sans corps des maîtres FRAM.

Tableau 6 - Compétences professionnelles par modules de formation

Compétences Professionnelles	
Niveau 1	Niveau 2 (à élaborer)
Module 1 : Ouverture de l'école sur le monde extérieur	
Droits et devoirs de l'enseignant : • Agir conformément suivant les textes en vigueur dans l'exercice de son métier • Mobiliser et impliquer les parents et la communauté dans le suivi de leurs enfants	Projet d'école/Projet communautaire :
Module 2 : Outils d'enseignement et d'apprentissage	
Outils de planification et d'enseignement : • Produire des planifications bimestrielles et hebdomadaires en s'appuyant sur les différents outils relatifs à la planification des apprentissages et en tenant compte du temps imparti • Élaborer des fiches d'activités en exploitant les différents outils d'apprentissage	Outils d'enseignement et d'apprentissage (par domaines) : • malagasy et sciences sociales • sciences, mathématiques et technologie • langues (français et anglais)
Module 3 : Apprenants autonomes	
Travail de groupe et esprit d'équipe : • Animer des séquences d'apprentissage en incluant la PDG¹⁹ et la gestion des CXG²⁰ en respectant la diversité des apprenants	Participation active et créativité :
Module 4 : Évaluation critériée et remédiation	
Évaluation critériée et remédiation : • Produire un dispositif d'évaluation et de remédiation et le mettre en œuvre	Évaluation critériée, diagnostic et remédiation
Modules 5 et 6 : Langue et communication	
Niveau 1 : Malagasy	Niveau 2 : Malagasy
Niveau 1 : Français	Niveau 2 : Français
Module 7 : Outils d'enseignement et d'apprentissage (2 modules au Niveau 1 et 2 ; autres modules au niveau 2)	
• Sciences sociales (histoire, géographie, éducation civique) y compris l'approche inclusive • Arts • Éducation physique et sportive • Anglais	• Sciences sociales (histoire, géographie, éducation civique) y compris l'approche inclusive • Arts • Éducation physique et sportive • Anglais

Source : Cadre conceptuel du dispositif de formation continue des enseignants FRAM, MENRS. 2008 p.9

¹⁹ Pédagogie des Grands Groupes.

²⁰ Gestion des Classes Multigrades.

Le contenu du programme de formation pour la certification des enseignants FRAM s'articule autour de modules, constitués de 35 crédits. Des dispenses de crédits sont acceptées dans la mesure où l'enseignant a déjà bénéficié de formations antérieures.

Le processus de formation certificative est organisé en deux temps et doit être normalement achevé au bout de deux ans et au maximum 3 ans :

- en formation intra-muros (40% du programme de formation) avec ou sous l'égide des CRINFPs. Des ressources financières sont ainsi allouées aux CRINFPs pour l'organisation des formations. Compte tenu des charges de travail et des contraintes logistiques et matériels des CRINFPs avec la formation initiale des enseignants semi spécialisés, les CRINFPs font aussi appel à des personnes ressources ou entités externes pour dispenser les formations dans des localités proches des écoles primaires ;

- en formation individuelle extra-muros (60%) qui sera appuyée par la formation à distance avec des supports radiophoniques, audio et imprimés. L'encadrement des formations individuelles se fera à travers des regroupements au niveau des cercles de qualité. Les cercles de qualité seront organisés en réseaux d'écoles et dans des localités proches des écoles pour éviter le long déplacement des enseignants FRAM. Ils seront placés sous la supervision du Chef de Zone Administrative et Pédagogique (ZAP)²¹ assisté d'une équipe pédagogique constituée des facilitateurs qui pourront être des enseignants sélectionnés par les pairs ou des directeurs d'écoles. Des ressources financières seront partiellement allouées aux ZAP et CISCO pour cette formation extra-muros. Le chef de ZAP se charge du suivi et de l'opérationnalisation et de l'animation des réseaux d'enseignants, montés pour un apprentissage collaboratif. L'équipe d'encadrement et d'évaluation est une petite équipe de spécialistes (2 à 3 personnes en moyenne) qui s'organisent pour faire le tour des réseaux au moins une fois par mois. Le chef ZAP fait partie de l'équipe élargie, il reste responsable administratif de son ZAP (organisation, suivi, gestion, etc.) mais est aidé par une équipe pour les appuis pédagogiques et participent ainsi aux appuis pédagogiques dans les autres ZAP. L'équipe pédagogique rend compte aux CRINFP (en cours d'étude) mais le chef ZAP rend compte à la CISCO pour la partie administrative de ses activités. En 2008, le dispositif est en place, sur le papier bien sûr. Car il suffit d'envoyer des noms pour constituer une équipe, et une liste pour un réseau à qui un petit budget est alloué. En septembre 2010, aucun réseau d'enseignants du primaire n'est encore fonctionnel.

Le processus de certification de l'enseignant FRAM doit suivre 3 étapes d'évaluation. Une évaluation par le CRINFP pour 40% de la formation et sur la base des formations intra-muros, une évaluation par le chef de ZAP, les facilitateurs sur la base des formations individuelles extra-muros et lors des regroupements et une évaluation par les directeurs d'école sur la base des résultats et pratiques en classe.

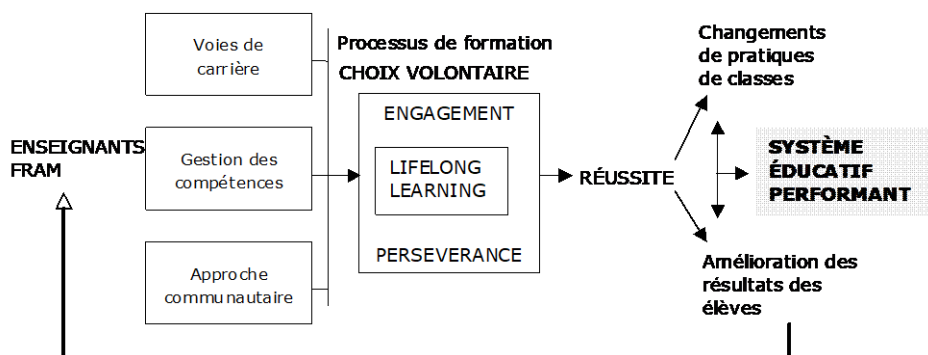
²¹ La Zone Administrative et Pédagogique (ZAP) est une subdivision de la Circonscription Scolaire (CISCO). La CISCO correspond au district et la ZAP à la commune.

Tableau 7 : Modalités d'apprentissage

Responsables de la formation	Modalités de formation/appr.	Modalités d'organisation
CRINFP	Formation en présentiel	Regroupement dans les bassins de formation en présentiel (pendant les grandes vacances)
ZAP	Formation de proximité	Regroupement au niveau de la ZAP (Journées pédagogiques, temps négocié)
	Apprentissage collaboratif	Réseaux d'enseignants
Terrain	Autoformation	Valorisation des acquis de l'expérience Travail autonome : - Production de documents à placer dans le portfolio - Évolution des pratiques de classe

5) La formation continue des instituteurs fonctionnaires.

La formation continue prévue pour les enseignants fonctionnaires se limite à la formation au nouveau *curriculum* et à l'approche située qui doit le servir. Toutefois des formations ponctuelles peuvent être organisées au niveau local sous l'initiative des ZAP et sur la base des besoins identifiés au niveau des écoles. Un dispositif d'identification des besoins locaux au niveau école est prévu. En fait ici, il n'y a aucune raison de séparer la formation des instituteurs fonctionnaires de celle des maîtres FRAM : tous les enseignants doivent être initiés au nouveau *curriculum* et à l'APS. Le dispositif en cascade de formation de l'APC a été réactivé pour l'APS : les « grands formateurs » du ministère de l'éducation et de l'INFP donnent une formation aux équipes pédagogiques des CISCO (Conseillers pédagogiques, Chefs de ZAP, Directeurs d'écoles). Cette formation a été commencée en 2008 dans les 20 CISCO expérimentales, en regroupant les équipes par bassin. Ensuite, les équipes vont en groupes, former les instituteurs des CISCO, toujours en les regroupant pour pouvoir former rapidement un grand nombre d'enseignants. Fonctionnaires et maîtres FRAM ont pris la formation ensemble.



Source : Cadre conceptuel du dispositif de formation continue des enseignants FRAM, MENRS, 2008 p.54

Les réseaux écoles qui ont été créés dans le but d'encourager l'interactivité entre les enseignants font travailler ensemble fonctionnaires et maîtres FRAM. Mais les pratiques collaboratives au niveau des écoles primaires ne sont pas encore entrées dans les mœurs. Cela peut s'expliquer par le niveau de vie très bas des fonctionnaires qui les oblige à avoir d'autres activités. En plus, il y a un réel problème de temps, car ils doivent s'absenter trois jours/mois au moins pour percevoir leur solde au chef-lieu de

district. Il faut insister sur le fait que le nouveau *curriculum* exige une formation préalable de tous les enseignants du primaire. « Cette réforme est centrée sur la réorientation et la restructuration du *curriculum* et des conditions d'enseignement et d'apprentissage, un *curriculum* qui a été auparavant basé sur la mémorisation et une méthode passive pour un autre axé sur les besoins de la société et de l'individu ». Ici, le défi n'est pas gagné d'avance : même les formateurs n'ont pas eu le temps de maîtriser le programme, et encore moins l'approche située. Mais, le problème majeur vient à mon avis, de l'absence prolongée d'encadrement administratif rapproché, qui a autorisé un certain laisser-aller dans le corps des instituteurs de brousse. Un autre problème de taille vient des difficultés économiques des enseignants qui ont vu se diluer leur pouvoir d'achat. Un enseignant fonctionnaire gagne en moyenne 80 USD/mois alors que le sac de riz de 50 kg coûte 23 USD. S'il n'est pas indemnisé pour chaque formation, il lui sera difficile de venir.

Il faut souligner le fait que les enseignants du primaire ont eu, bien avant leurs collègues du secondaire, cette culture de formation continue et de changement de pratiques de classe. Ils ont du changer de langue d'enseignement plusieurs fois par des va-et-vient entre français et *malagasy*, passer de la pédagogie par objectifs à l'APC pour désormais appliquer l'APS. Poliment, ils acceptent tout, mais comme tout le monde, ils ne comprennent pas tout à fait les raisons du changement.

Le schéma ci-dessus fait la synthèse de l'action des enseignants qui mène vers la performance du système éducatif.

CONCLUSION

A chaque sursaut de la rue contre le pouvoir en place, le système éducatif est toujours au centre des débats. Les adversaires du MAP ont réussi un coup de force en chassant du pouvoir le président Ravalomanana. L'avenir et le devenir de la réforme sont sérieusement compromis. La transition a montré son infléchissement vers un retour à la case départ : le système 7-3-2 est mis en veilleuse ; par conséquent, l'expérimentation par les 20 CISCO pilotes a été suspendu. Les trois promotions de maîtres semi spécialisés formés ont été affectées dans les CEG. Aucun maître FRAM n'a été intégré dans le corps des instituteurs. La suspension des aides a rendu aléatoire le paiement des indemnités promises aux maîtres FRAM. La création d'écoles et de nouveaux établissements est instrumentalisée politiquement et se fait sans tenir compte des moyens disponibles. Le corps enseignant a toujours servi et sert une fois de plus de relais et d'antenne aux associations politiques en charge de l'Education Nationale pour avoir une couverture nationale. Les menaces d'affectations et autres sanctions sont autant de moyens de persuasion pour faire adhérer les plus récalcitrants. En 2009, la réforme est partiellement reprise sans revenir au 7-3-2. La mise en œuvre rencontre de sérieux problèmes d'organisation : les responsables qui ont géré la réforme ont été remplacés. Le ministère de la transition renouvelle les responsables du sommet à la base (directeurs, responsables de département, chefs CISCO, et parfois, directeurs et proviseurs). Les documents qui doivent accompagner la réforme, comme les programmes et *curriculum* ont été, soit vandalisés, soit détruits. Un nombre important du matériel roulant a été détourné au profit des nouveaux maîtres du pays.

Une note positive pour terminer : le dispositif est en place et ne demanderait qu'à être activé pour un nouveau départ et de nouvelles aventures.

Édition, graphisme et mise en pages par



promedia@moov.mg

Imprimé à Madagascar
par MADPRINT Antananarivo
roi@moov.mg

Édition : 2nd semestre 2011

Code : PMC2605 (9 788909 200699)

Sur le thème « Madagascar et La Réunion », Tsingy a publié :

Jean-François GERAUD, *Esclaves malgaches à Bourbon : le temps de la mise en sucre*, (Tsingy n°2)

Max GUEROUT, *Les esclaves oubliés de Tromelin*, (Tsingy n°6)

Bernard BOUTTER, *Le pentecôtisme dans le Sud-Ouest de l'océan Indien*, (Tsingy n°7)

Nivoelisoa GALIBERT, « *Res Fictae, Res Factae* » : les lazaristes du Fort Dauphin dans l'imaginaire collectif, (Tsingy n°7)

Pierre BREST, *Un combat pour la Liberté : La mutinerie du « Vautour » (1725)*, (Tsingy n°11)

Pierre BREST, *A propos du « manuscrit adressé à Monseigneur l'Intendant de l'Île de France et de Bourbon par Bouchet, ancien chirurgien des camps et armées du Roi à l'établissement du Fort Dauphin à Madagascar, le 10 août 1770*, (Tsingy n°13)

Numéros thématiques déjà publiés :

- Démographie à Madagascar (Tsingy n°4)
- Les femmes dans l'océan Indien (Tsingy n°5)
- Religions et Sociétés dans l'océan Indien (Tsingy n°7)
- « Dossier 1947 » (Tsingy n°8)
- Les Hommes et la Mer (Tsingy n°9)
- La violence dans les sociétés de l'océan Indien (Tsingy n°11)
- La côte Est de Madagascar (Tsingy n°12)
- Voyages et Missions dans le S. O. de l'océan Indien (Tsingy n°13)

« TSINGY »

Les Tsingy sont une formation calcaire.

L'érosion forme des lames très fines de plusieurs mètres de haut,
créant de véritables forêts minérales.

Les plus grands ensembles de Tsingy à Madagascar se trouvent dans
l'Ouest (Bemaraha) et dans le Nord (Ankarana).

Voir photo d'arrière plan de la couverture.



**Ecole de Tamatave, Carte postale, vers 1920,
Article Célestin Razafimbelo
(Société des Missions Evangéliques, Collection privée)**